

Annegret Bollée

**Deux textes religieux de Bourbon du 18^e siècle
et l'histoire du créole réunionnais**



Annegret Bollée

**Deux textes religieux de Bourbon du 18^e siècle
et l'histoire du créole réunionnais**

Philippe-Albert Caulier C.M.

Profession de Foy, en jargon des Esclaves Nègres

*Petit Catechisme de l'Isle de Bourbon
tourné au Style des Esclaves Nègres*

Réimpression du livre publié par
BATTLEBRIDGE PUBLICATIONS
en 2007
dont les derniers exemplaires ont disparu
après le décès de Philip Baker en août 2017.

Copyright
Annegret Bollée 2007
ISBN 978-1-903292-3-6

Illustrations

En couverture : Bory de Saint-Vincent, Rivière des Roches au dessus du passage (1804)
En quatrième de couverture : Bory de Saint-Vincent, Environs de la Rivière d'Abord (1804)
(Staatsbibliothek Bamberg Geogr.it.f.28-m, Tafel XXV et XL, photographies par G. Raab)

Cataloguing data

Title : Deux textes religieux de Bourbon du 18^e siècle et l'histoire du créole réunionnais.
Philippe-Albert Caulier C.M. : Profession de Foy, en jargon des Esclaves Nègres.
Petit Catechisme de l'Isle de Bourbon tourné au Style des Esclaves Nègres.
With bibliographical references and index.

Author : Annegret Bollée

1. Creole languages – History. – 2. Creole languages – Grammar and Lexicon.

À la mémoire de Jacques Arends

Sommaire

A	Édition de deux textes religieux du 18 ^e siècle de Philippe-Albert Caulier C.M.	1
A 1	L'auteur	1
A 2	Les textes dans leur contexte	3
A 3	Datation du manuscrit	5
A 4	Remarques sur la transcription des textes	8
	<i>Profession de Foy, en jargon des Esclaves Nègres</i>	10
	<i>Petit Catechisme de l'Isle de Bourbon tourné au Style des Esclaves Nègres</i>	16
B	Analyse linguistique	27
B 1	Réflexions méthodologiques	27
B 1.1	Le développement du créole	27
B 1.2	La méthode comparative	28
B 2	Graphie et prononciation	31
B 3	Le nom et le syntagme nominal	35
B 3.1	Agglutinations	35
B 3.2	Le genre grammatical	37
B 3.3	Le nombre	38
B 3.4	Les déterminants	40
B 3.4.1	L'article défini	40
B 3.4.2	L'article indéfini	43
B 3.4.3	Les déterminants possessifs	44
B 3.4.4	Les déterminants démonstratifs	45
B 3.4.5	Autres déterminants	47
B 4	Les pronoms	48
B 4.1	Pronoms personnels	48
B 4.1.1	Pronoms personnels sujet	48
B 4.1.2	Pronoms personnels objet	51
B 4.2	Autres pronoms	52
B 5	Le verbe et le syntagme verbal	54
B 5.1	Morphologie verbale	54
B 5.2	Valeur des alternances	56
B 5.3	Les morphèmes préverbaux	59
B 5.3.1	Le présent	60
B 5.3.2	Le passé	61
B 5.3.3	Le futur	65

B 5.4 <i>Être et avoir</i>	66
B 5.4.1 <i>Être et la copule</i>	66
B 5.4.2 <i>Avoir et le présentatif</i>	68
B 5.5 La négation	69
B 5.6 Diathèses	70
B 6 Mots grammaticaux : adverbes, conjonctions, prépositions	72
B 7 Notes lexicales	76
C Histoire de la Réunion et du créole réunionnais	77
C 1 Les débuts de la colonie	77
C 1.1 Une escale sur la route des Indes	77
C 1.2 Les premiers habitants et leurs domestiques	80
C 2 La société d'habitation	83
C 2.1 Le développement de la société coloniale	83
C 2.2 La population libre	85
C 2.3 La population servile	90
C 2.4 Français et approximations du français	94
C 2.4.1 La langue des colons	95
C 2.4.2 La langue des esclaves	98
C 3 La société de plantation	102
C 3.1 Le développement économique et démographique	102
C 3.1.1 Le début du café	103
C 3.1.2 Bourbon – le « grenier » des Mascareignes	105
C 3.1.3 La canne à sucre et la fin de l'esclavage	107
C 3.2 La société bourbonnaise	109
C 3.2.1 Une « société à deux vitesses »	109
C 3.2.2 L'intégration des esclaves dans la société coloniale	111
C 3.2.3 La vie sur les grandes propriétés	113
C 3.2.4 La vie sur les petites propriétés	116
C 4 Du français approximatif au créole : un développement graduel	117
C 4.1 Prononciation	119
C 4.2 Le nom et le syntagme nominal	120
C 4.3 Les pronoms personnels	126
C 4.4 Le verbe et le syntagme verbal	129
C 5 Chaque créole a son histoire à lui	133
Références	137
Index	147

Remerciements

Dans le cadre des recherches pour son livre sur l'esclavage à l'île Maurice, l'historienne Megan Vaughan fit, dans les archives de la Congrégation de la Mission dite Lazariste à Paris, une découverte importante : le manuscrit de deux textes religieux inédits du 18^e siècle : une *Profession de Foy, en jargon des Esclaves Nègres*, et un *Petit Catechisme de l'Isle de Bourbon tourné au Style des Esclaves Nègres*, rédigés par le R.P. Philippe-Albert Caulier C.M. Madame Vaughan a obtenu la permission d'en faire des photocopies qu'elle a transmises à Philip Baker qui m'a invitée à présenter et commenter avec lui ces textes lors d'une réunion du Groupe Européen de Recherches en Langues Créoles à Amsterdam en mars 2003. Nous remercions vivement Monsieur Claude Lautissier C.M., directeur des Archives Lazaristes, de nous avoir accordé l'autorisation de publier ces textes dans *Creolica* en février 2004.

Je tiens à remercier tout particulièrement Philip Baker de m'avoir proposé de publier à nouveau les textes, accompagnés d'une analyse linguistique et d'un chapitre sur l'histoire du créole de la Réunion, comme premier volume de la Serendib Series qu'il a créée. Je le remercie également pour ses nombreux commentaires dont a profité la présente étude. Mes remerciements vont aussi à Guillaume Fon Sing qui a effectué la première transcription des textes, ainsi qu'à Willem Bollée, Jean-Loup Hazaël-Massieux et Rudolf Rieks qui m'ont aidée à déchiffrer la version latine de la *Profession de Foy*, une lecture pas toujours facile.

En mars 2006, j'ai visité les archives de la Mission à Paris, rue de Sèvres, pour faire l'autopsie du manuscrit. Je fus aimablement accueillie par Monsieur Paul Henzmann C.M. qui m'a donné accès à l'héritage de Philippe Caulier. Je lui adresse de grands remerciements pour la documentation biographique et bibliographique qu'il m'avait préparée et pour son vif intérêt porté à mes recherches.

J'aimerais vivement remercier Yvonne Cavelius et Colette Gillieaux pour une relecture attentive de mon texte qui a bénéficié de leur compétence de locutrices natives du français, et Gerald Raab de la Staatsbibliothek Bamberg pour le traitement électronique des illustrations.

A

Édition de deux textes religieux du 18^e siècle :

Philippe-Albert Caulier C.M.

Profession de Foy, en jargon des Esclaves Nègres

Petit Catechisme de l'Isle de Bourbon tourné au Style des Esclaves Nègres

A 1 L'auteur

Philippe-Albert Caulier, né le 14 juillet 1723 à Beugny (diocèse de Liège), fut reçu à la Congrégation de la Mission en 1742 et fit ses vœux en 1744 ; en 1749, il partit pour l'île Bourbon où il resta jusqu'en 1771. Pierre-Joseph Teste C.M., son supérieur à Saint-Denis, lui confia la paroisse de Saint-Pierre où « il remplit toutes les fonctions d'un pieux et zélé pasteur à la satisfaction de son troupeau qui ne tarda pas à apprécier ses éminentes qualités ». ¹ En 1752, il fut transféré à la cure de Sainte-Suzanne, où il « se montra comme un vrai père de la population qui lui était confiée, les blancs et les noirs, les libres et les esclaves furent l'objet constant de sa sollicitude ». Peu de temps après, il dut, à son grand regret, quitter cette paroisse pour rejoindre, à Saint-Denis, P.-J. Teste qui avait besoin « d'un confrère tel que M. Caulier pour le seconder dans l'œuvre si importante de la construction du collège qu'il commença en 175... [sic] ». ² Dès que le collège put recevoir les premiers élèves, « M. Caulier fut chargé d'ajouter à ses autres soins celui de la direction des études et de la surveillance des maîtres et des élèves » (*ibid.*).

Dès son arrivée à Bourbon, le R.P. Caulier s'occupa de l'instruction chrétienne des esclaves, telle qu'elle était prévue par le Code noir promulgué en 1723. Au milieu du 18^e siècle, la majorité des esclaves à Bourbon étant des Malgaches, il se familiarisa avec la langue malgache : ³

¹ BD p. 1. La copie du manuscrit qui nous a été transmise par Madame Vaughan était accompagnée d'une biographie dactylographiée de Caulier (sept pages non-signées et non-datées) à laquelle nous faisons référence avec le sigle BD. Concernant les écrits de Caulier, v. le volume 18 de la *Bibliotheca Missionum*, 1953 : 265-266.

² BD p. 2. La construction de l'édifice pour le premier collège à Saint-Denis commença en 1752, il fut ouvert au public en 1756 (Barassin 1983 : 173-174).

³ En ce qui concerne les dialectes de la langue malgache parlés par les esclaves à Bourbon, v. R. Chaudenson 1974 : 467-469.

Le sort des esclaves émut particulièrement son cœur si naturellement compatissant, et dès lors il leur porta une affection paternelle ; pour se mettre à même de leur rendre tous les services qui dépendaient de lui, il consacra à l'étude de leurs langues différentes tous les moments que lui laissaient de libre ses autres fonctions curiales. Il n'y avait alors ni grammaire ni vocabulaire de langue malgache à l'exception du premier essai publié par M. de Flacourt lors de son premier voyage en France. Encore n'avait-il pas à sa disposition ce travail informe. Le désir d'être utile à ces pauvres gens lui fit surmonter courageusement les difficultés et les ennuis inséparables de cette étude : il interrogeait les esclaves, transcrivait en caractères ordinaires le son qui avait résonné à ses oreilles et la signification qu'il voyait qu'on y attachait. Il prenait note de la diversité des idiomes parlés par les esclaves, et à force de persévérance, il fut bientôt à même de bégayer lui-même cette nouvelle langue, et de faire quelques questions de catéchisme en malgache ; ce qui intéressait beaucoup les pauvres infidèles qu'il était chargé d'instruire. De bon cœur, il se conforma à tous les usages suivis par les missionnaires dans cette colonie, s'estimant heureux de profiter de leur longue expérience (BD p. 1).

Malgré ses multiples charges à Saint-Denis où il remplaça souvent dans ses fonctions curiales P.-J. Teste, Préfet et supérieur des missionnaires des Isles de France et de Bourbon, Ph. Caulier continua ses études linguistiques. Entre-temps, il avait pu se procurer un exemplaire du vocabulaire de Flacourt qu'il qualifia d'« inintelligible » dans une lettre au supérieur général :

Ce vocabulaire est inintelligible aujourd'hui à tout autre qu'à votre petit serviteur, non seulement à cause des fautes d'impressions [sic] dont il fourmille, mais à cause des différences introduites dans le style vulgaire et dans les idiomes de certaines provinces (cité dans BD p. 3).

Caulier se voit donc obligé, à cause de « l'indispensable nécessité » où il se trouve « à l'arrivée de nouvelles traites, d'exercer [son] ministère envers les pauvres insulaires de Madagascar » (BD p. 3), de poursuivre la rédaction d'un dictionnaire du malgache qu'il avait commencé à Saint-Pierre. Lorsque, en 1771, une maladie de nerfs le mit dans la nécessité de se faire soigner en France, il se rendit à Saint-Paul pour y attendre une occasion de s'embarquer ; en attendant, il y enseigne le catéchisme en malgache aux Noirs nouvellement débarqués (cf. *infra*). Il revient à Paris en février 1772, avec le manuscrit de son *Dictionnaire de la langue de Madagascar* dans ses bagages, et il continue la rédaction jusqu'à ce qu'il soit détruit lors du pillage de Saint-Lazare dans la nuit du 13 juillet 1789. L'auteur ne se laisse pourtant pas décourager et entreprend, en 1790, à l'âge de 68 ans,

avec une santé affaiblie et la main droite presque paralysée de refaire de mémoire ce dictionnaire d'une langue qu'il avait cessé de parler depuis 1771. Il refit également la Grammaire malgache, en vue de faciliter l'étude de cette langue aux jeunes missionnaires qui se destineraient à porter la lumière de l'Évangile à Madagascar (BD p. 7).

Philippe-Albert Caulier mourut à Paris le 6 juin 1795 ; les manuscrits inédits de son dictionnaire et de sa grammaire se trouvent toujours dans les archives de la Congrégation, mais un *Catéchisme abrégé en la langue de Madagascar pour instruire sommairement ces peuples, les inviter et les disposer au Baptême* fut imprimé à Rome en 1785 (v. *infra*).

A 2 Les textes dans leur contexte

Le manuscrit dont nous publions ici les pages 24 à 46 commence avec un « Catechisme abrégé en la Langue de Madagascar, pour instruire sommairement les Esclaves de nouvelle Traite, malades ou moribonds, les inviter et les disposer au Baptême, aux Isles de France et de Bourbon », traduction malgache du texte latin écrit dans l'interligne (pp. 1-13). Ce catéchisme malgache de Caulier est suivi d'un « Autre Modèle d'Instructions dictées par le célèbre Interprète de l'Isle de France, sur le Thème français, à lui envoyé, en 1763 » (pp. 13 à 22). À la fin de cette version de l'interprète, Caulier affirme :

On voit par la comparaison de ce Texte de l'Interprète avec le mien que la difference consiste principalement dans la prononciation plus ou moins sensible des Syllabes finales, qui sont ou muëttes ou en Elision en beaucoup de cas, surtout, quand elles sont terminées en **e**, en **i**, en **ic**, en **si**, en **o**, en **u**, en **ou**, et en **on**. – Qu'elle consiste encore dans la construction, qui est latine chez moi, et plus française chez mon correcteur, à qui j'avois envoyé le thème tout fait, en cette Langue : Mais on peut se servir également, et amalgamer même, l'un et l'autre Style ; puisque parmi les divers Provinciaux de Madagascar, les Antongillois, les Matatannois, les Matamatavois, les Ambolanes et autres, qui ont la même Langue (autant que j'ai pû l'observer), dans les racines, ne l'ont pas, ni dans la prononciation, ni dans l'arrangement. Aussi ne faut-il pas se désister de l'enseignement des Vérités évangéliques à ces Insulaires, sur ce qu'ils auront répondu négativement en ces termes : si fante,⁴ non intelligo : il faut, autant qu'on en a le Loisir, repeter, et repeter, au moins, les principaux pointcs de doctrine ; parceque cette ignorance peut venir de plusieurs causes ; soit, de ce que l'Evangeliste n'aura pas bien attrapé leur accent ou methode respectifs ; soit, de ce que ces pauvres gens, n'ayant peut être jamais ouï parler de Religion, c'est un langage, qui leur est neuf, ainsi que les termes et expressions même, qui lui sont adaptés. Il est sûr néanmoins, et l'expérience le prouvera, que moiënnant la grace de celui qui spirat ubi vult,⁵ on vient à bout de leur donner quelque intelligence des mystères et de la morale, par des Leçons discrètement repetées (pp. 22-23).⁶

⁴ À cause d'une tache sur le papier, ces mots sont à peine lisibles.

⁵ C'est-à-dire la grâce du Saint-Esprit. Le mot *spirat* est écrit dans la marge pour remplacer un mot rayé.

⁶ Nous avons respecté l'orthographe du texte, à une exception près: nous avons systématiquement distingué entre <u>, <i> voyelles et <v>, <j> consonnes (par exemple <utile> au lieu de <vtile>, <instructions> au lieu de <jnstructions>).

Ce passage a été cité *in extenso*, parce qu'il nous semble important pour la datation du manuscrit, comme on va le voir. Immédiatement après ces réflexions, Caulier annonce la version « créole » de la profession de foi en ces termes :

Et afin de se mettre encore mieux au fait de leur Style, rien ne me paroît plus utile, que de se façonner à celui, dont ils usent et travestissent notre Français, lorsque, devenus nos cohabitans, ils sont obligés d'emprunter notre Langue, et de la jargonner autant qu'ils en sont capables. Or, ce Style est tout à fait analogue à celui de leur Langue ; et tout risible qu'il nous paroisse, il est vis-à-vis d'eux, d'une énergie, qui ne paroitra pas meprisable, lorsque le Lecteur aura comparé le morceau que je vais coucher icy, avec la traduction Latine que j'y joint [sic] mot à mot. J'ajouterai à cette espèce de profession de Foy, le petit catechisme de Bourbon, en même Style, par demandes et reponses, telles qu'il conviendrait peut-être de les faire, pour le bon endoctrinement de ces pauvres Esclaves, qu'on ne sauroit bien asservir à notre tournure de langage, et qu'on peut dire, être jusqu'à la mort, néophytes dans la Religion. Mais au reste, l'usage de ce Style est cõe [comme] indispensable dans le Tribunal de la Pénitence, et dans les Instructions, qu'on a à leur faire en particulier (pp. 23-24).

Pour Philippe Caulier il est donc évident que le parler dont il use pour l'instruction religieuse des esclaves est une variété, un « style » du français. Il parle du « jargon des Esclaves Nègres », il dit qu'ils « empruntent notre langue » ou bien qu'ils la « jargonnet », qu'ils « travestissent notre Français ». Le terme « créole » n'y apparaît pas, ce qui n'a rien de surprenant, car, pour ce qui est des créoles français, il ne désigne que rarement une langue avant la fin du 18^e siècle.⁷ À la fin de la profession de foi (pp. 24-32, avec le texte latin dans l'interligne), Caulier revient à la façon de parler des « insulaires » :

Voilà, ce me semble, assez de termes et de tournures de Phrases, pour faire connoître, à qui voudra comparer leur Style en notre Langue avec le Style de la leur, (aux mots écorchés et leur prononciation près), la suppression des articles, des conjonctions, des Pronoms ou de leurs cas, l'usage des infinitifs, l'expression du Præterit et choses semblablement usitées dans leur Langage naturel ; et pour en conclure, que ces Insulaires parlent notre Langue, avec presque la même methode qu'ils parlent la leur ; ce qui paroitra encore mieux par le Catechisme en même jargon, que je vais ajouter icy, catechisme dont on pourra faire quelque usage, au moins hors des Eglises, à l'égard des Néophytes, qu'on trouveroit trop peu façonnés à l'intelligence d'un Français correct, tel qu'il est dans l'imprimé, dont on se sert aux Isles ; mais il est toujours meilleur de les assujettir à celui-cy, en ne se servant du mien, que cõe pour commentaire (p. 32).

Après le texte du « Petit Catechisme » (pp. 33-45), Ph. Caulier reprend ses réflexions sur la nécessité d'expliquer « les choses de la Religion » aux esclaves « en ce stile » si le répondant ne comprend rien aux questions posées :

⁷ R. Chaudenson 1992 : 12. Pour la première attestation du terme 'créole' désignant la langue de l'île Maurice, dans les *Annonces, affiches et avis divers pour les colonies des isles de France et de Bourbon*, 10 février 1773, v. Ph. Baker 1982a : 248.

J'ai suffisamment fait observer, qu'il n'a jamais été d'usage de faire le Catéchisme public des Esclaves en ce stîle. Mais il est quelquefois indispensable de leur expliquer ainsi les choses de la Religion, même en suivant le catechisme imprimé, lorsqu'on s'apperçoit que le Repondant, ou n'entend rien à ce qu'on lui demande, ou qu'y comprenant plus ou moins, il ne peut développer sa connoissance. Il faut donc que le Prêtre soit routiné à ce jargon, non seulement pour s'en servir à propos dans le Tribunal ; mais pour expliquer de cette sorte aux Sains et⁸ aux Malades, les divers poincts dont ils doivent être instruits, selon leur age, leur capacité et leur besoin actuel ; à faute dequoi on éprouvera souvent la verité de ce que dit l'apôtre, Ero cui loquor, barbarus. J'avouë qu'il se trouve quantité d'Esclaves suffisamment versés en notre Langue ; mais outre qu'il s'en faut bien, que ce soit le plus grand nombre, on peut assurer que ceux-cy même, par politique ou autrement, affectent de parler de cette manière dans leurs entretiens, et la regardent avec raison, cõe [comme] une version litterale de leur langue maternelle, en laquelle ils suppriment fréquemment Pronoms, articles, modes, conjonctions &c. D'où s'ensuit, qu'un Missionnaire ne viendra pas aisément à bout d'apprendre leur Langue originaire, s'il ne se familiarise d'abord à la tournure, que j'ai rapporté fort au long, de leur diction.

Tout ceci donc servira de première Règle pour l'étude de la Langue de Madagascar, à laquelle je vais, selon mon Plan et ma promesse, ajouter⁹ toutes celles, que j'ai pû découvrir, tant d'après celles de M^r de Flacourt, que j'estime vraies pour la plupart, quoique communément mal observées dans l'Idiôme vulgaire des Insulaires, que par des combinaisons des racines et des composés, et plus encore par l'usage de dix à douze ans. Mais on peut dire en ce genre surtout, que ce qui coute peu à lire, coute infiniment à composer (pp. 45-46).

A 3 Datation du manuscrit

Le manuscrit dont nous venons de décrire le contenu est de datation incertaine. Megan Vaughan pense qu'il fut écrit dans les années 1770, tout comme le *Catéchisme abrégé en langue de Madagascar*, « written in the 1770s, but published in 1785 » (2005 : 299, note 33). G. Staudacher-Valliamée propose 1764 dans le titre de son article de 2005 et 1763/64 ainsi que 1790 dans un passage à la deuxième page qui laisse le lecteur rêveur :

En 1790, soit dix-neuf ans après son long séjour à Bourbon (1749 à 1771), le linguiste-missionnaire fait fi de sa main droite paralysée et demande à sa mémoire orale de traduire ce qu'elle a gardé du parler des esclaves Nègres en 1763/64 : *Profession de Foy en jargon des Esclaves Nègres* et *Petit Catéchisme de l'Île Bourbon* [sic] *tourné au Style des Esclaves Nègres* se veulent un recueil de phrases et de tournures dans ce Style ou Jargon qui surprend aujourd'hui parce qu'ils ont gardé à la fois du *créole mascarin* et du *créole réunionnais contemporain* (2005 : 120).

⁸ Les mots « aux Sains et » ont été rajoutés par l'auteur dans la marge.

⁹ Le mot « ajouter » a été rajouté par l'auteur dans la marge.

Pourquoi 1763/64 ? Sans doute parce qu'en 1763 et 1764 Caulier a écrit deux mémoires importants, un *Coutumier touchant les usages établis à l'Île de Bourbon* (1763) et des *Fragments sur l'Île Bourbon* (1764).¹⁰ Ces dates – dont nous reparlerons – ne seraient donc pas improbables pour la rédaction du manuscrit. Mais pourquoi, en 1790, l'auteur aurait-il demandé « à sa mémoire orale » de traduire (?) le souvenir qu'elle a gardé des années 1763/64 ? Le lecteur qui connaît les sources que Staudacher-Valliamée ne cite pas, devine que l'année 1790 et la « main droite paralysée » proviennent d'un passage sur Caulier de la *Vie de saint Vincent de Paul* de l'abbé Maynard (tome 3, page 158) :

Caulier [...] pendant un espace de près de quarante-deux ans, avait composé un grand nombre de travaux, tant sur l'histoire de nos colonies Asiatiques et Africaines que sur la langue de Madagascar. Tout cela périt dans le pillage de Saint-Lazare, le 13 juillet 1789. L'année suivante, malgré ses soixante-huit ans, sa santé affaiblie et sa main droite presque paralysée, Caulier, pour réparer la perte de ses premiers manuscrits, fit un appel à sa mémoire et lui demanda ce qu'elle avait gardé d'une langue qu'il avait cessé de parler depuis septembre 1771.¹¹

Comme on peut le constater, le manuscrit qui nous intéresse ici n'est pas mentionné par l'abbé Maynard, et Staudacher-Valliamée ne fournit aucune preuve pour appuyer l'hypothèse que Caulier l'aurait rédigé en 1790.

Afin de proposer une autre hypothèse concernant la datation, il convient de tenir compte du contenu et de l'objectif du manuscrit. À mon avis, il pourrait s'agir de la première tentative du missionnaire d'élaborer un catéchisme malgache, d'abord pour les besoins les plus urgents de l'instruction religieuse des esclaves « de nouvelle Traite, malades ou moribonds » (v. le titre cité *supra*). N'étant pas tout à fait assuré de sa maîtrise de la langue malgache, il envoie le « Thème français » de son catéchisme au « célèbre Interprète de l'Île de France » et fait suivre la version de celui-ci à sa propre version, avec la note préliminaire suivante : « Pour épargner une double Version, je préfère encore icy la traduction Latine à la française, comme la plus propre à rendre le malgache mot pour mot, et selon le sens et l'énergie des Expressions » (p. 13). Après la version de l'interprète, suit le passage que nous avons cité (*supra* p. 3), dans lequel Caulier constate que, malgré quelques différences, sa version est fiable et peut servir le but auquel elle est destinée.

Après son retour à Paris, où il parvint en février 1772, Philippe Caulier rédige le *Catéchisme abrégé en la langue de Madagascar pour instruire sommairement ces peuples, les inviter et les disposer au Baptême*, un petit volume de 28 pages qui sera

¹⁰ Ces écrits de Caulier, publiés dans le *Recueil Trimestriel de Documents et Travaux inédits pour servir à l'Histoire des Mascareignes Françaises*, vol. 6, 1941 : 55-91 et vol. 3, 1938 : 149-169 et 188-205, ne figurent pas dans la bibliographie de Staudacher-Valliamée. Seuls les *Fragments* sont mentionnés dans le texte (p. 120), sans indication de date.

¹¹ Je reprends cette citation de la photocopie de deux pages sur Caulier d'un ouvrage de Rosser que M. Paul Henzmann C.M. m'a donnée lors de ma visite aux Archives Lazaristes en mars 2006. Sur cette même citation de Maynard se base l'information du biographe anonyme que Ph. Baker et moi avons citée dans notre édition des textes de Caulier dans *Creolica* (2004 : 3). La citation est reprise ici (*supra* p. 2).

publié à Rome par l'Imprimerie de la Propagande en 1785.¹² Il me semble possible, voire probable, que ce catéchisme constitue la mise au point de la version malgache dans notre manuscrit. Si, comme le semble penser Staucher-Valliamée, une première version du manuscrit aurait été détruite en 1789, quelle aurait alors été la motivation de Caulier de refaire, en 1790, une version qui avait entre-temps été dépassée par la publication de 1785 ? Et il y a un autre argument qui rend l'hypothèse de la réfection peu probable : Caulier fait allusion, à la page 46, à « mon Plan et ma promesse » d'ajouter à la « première Règle pour l'étude de la Langue de Madagascar [...] toutes celles, que j'ai pû découvrir », et le manuscrit ne se termine pas à la page 46, mais comporte une page numérotée 47 avec le titre d'un chapitre que l'auteur n'a plus réalisé : « Règles dont on pourra se servir, pour la langue Madegasse ». Au lieu de parler, en 1790, de son plan et de sa promesse et d'annoncer des « règles » en haut d'une page vide, il aurait sans doute préféré faire référence aux travaux sur la langue malgache qu'il avait écrits entre-temps.

Avant de discuter deux hypothèses possibles pour la datation du manuscrit, il faut signaler un détail quelque peu troublant : c'est la date de la remise du « Thème français » au « célèbre Interprète de l'Isle de France ». À la page 13 du manuscrit, on lit « en 1763 », mais les deux derniers chiffres en effacent deux autres, probablement 57, l'année serait donc 1757. La date corrigée est bien lisible et on a l'impression que l'auteur tient à préciser que c'est la date exacte. Si Caulier a envoyé le catéchisme français à l'île de France en 1763, il est très douteux que la version de l'interprète lui soit parvenue avant la rédaction du *Coutumier* qu'il a écrit en cette même année. L'hypothèse que notre manuscrit aurait été envoyé à Paris avec le manuscrit du *Coutumier* qui a pu être sauvé en 1789 et fut publié en 1941, serait donc bien hasardeuse.¹³ C'est regrettable, parce que les versions malgache et créole du catéchisme auraient été bien appropriées au contexte du *Coutumier* qui décrit « la manière de faire le catéchisme aux esclaves » (1763/1941 : 68) ; le philologue qui se penche sur le manuscrit regrette donc un peu que la date 1757 ait été effacée. Reste l'hypothèse de Megan Vaughan qui propose, sans indiquer de source, les années 1770. On pourrait, dans ce cas, rapprocher la rédaction du manuscrit du séjour de Caulier à Saint-Paul avant son embarquement pour la France :

M. Caulier se rendit à St Paul pour y attendre une occasion de s'embarquer ; se fut pendant son séjour dans cette ville qu'il apprit que le Gouverneur, profitant de son absence, avait fait envahir, le mercredi saint 1771, le collège par une garnison,

¹² *Bibliotheca Missionum* 18, 1953 : 265.

¹³ V. les précisions concernant le *Coutumier* dans la *Bibliotheca Missionum* 18, 1953 : 266 : « Caulier hatte dieses Coutumier nach den in Bourbon herrschenden Gebräuchen zusammengestellt. [...] Am Schluß des Artikels ist eine Bescheinigung des Caulier : Paris : 12. Mars 1790, worin er erklärt, das MS von Paris, das an den Generalobern, Jacquier C.M. geschickt worden sei, sei wortgetreu und sei bei der Stürmung des Generalhauses 13. VII. 1789 gerettet worden. » [Caulier avait rédigé ce *Coutumier* d'après les usages établis à Bourbon. [...] À la fin de l'article se trouve une attestation de Caulier : Paris : 12. Mars 1790, dans laquelle il déclare que le manuscrit de Paris, qui avait été envoyé au Supérieur général, Jacquier C.M., était authentique et qu'il aurait été sauvé lors du pillage de la maison générale le 13 juillet 1789.]

pendant que les élèves étaient réunis à l'église pour l'office des Ténébres [sic], sans aucun avertissement préalable.¹⁴ [...] A St Paul, M. Caulier ne pouvait passer son temps dans l'inaction : il se mit à la disposition du curé de cette paroisse, M. Davelu, pour faire tous les jours et quelque fois par jour, le catéchisme aux noirs. La connaissance qu'il avait de leur langue et de leurs différents idiomes lui facilitait singulièrement leurs instructions et avant de s'embarquer il eut la consolation d'en régénérer un grand nombre dans les eaux du baptême (BD pp. 4-5).

Serait-il possible que Caulier ait rédigé le manuscrit pendant les trois mois passés à Saint-Paul en 1771 ou immédiatement après son retour à Paris ? Dans ce cas, il aurait pu survivre au vandalisme à Saint-Lazare avec les autres documents de Caulier qui ont été sauvés, notamment avec le mémoire qu'il adressa à l'archevêque de Paris le 20 juillet 1772, un texte qui se retrouve également dans les Archives Lazaristes et qui est devenu une source importante pour les historiens.¹⁵

A 4 Remarques sur la transcription des textes

L'écriture de Philippe Caulier est très lisible, la transcription n'a donc posé que peu de problèmes :

- L'abréviation St. ou Ste. est notée avec un point après le *S* surmonté de *t* ou *te*. Pour des raisons techniques, nous avons omis le point.
- La distinction entre majuscules et minuscules, qui sont utilisées d'une manière incohérente, pose des problèmes surtout en ce qui concerne les lettres *S* et *L* et parfois *E* ; le petit nombre de lectures incertaines est sans importance pour la compréhension et l'analyse des textes.
- Le mot *comme* est souvent abrégé en *cõe* que nous avons laissé inchangé ; nous n'avons également pas changé les abréviations *Dñs* (*Dominus*) et *Dñm* (*Domini*) dans la version latine.
- Dans le texte latin, Caulier utilise sporadiquement des accents (par exemple 25,9 : *quâ cogitamus*, 27,7 : *curâ domesticâ*) ; puisque ces accents ne sont pas toujours clairement identifiables, nous avons décidé de les omettre complètement.
- La mise en page de la transcription suit exactement celle du manuscrit.

¹⁴ Cette représentation des faits historiques est inexacte, les « faits qui se sont déroulés sur plusieurs années, ont été, dans l'imagination des gens, concentrés sur une ou deux heures, et ce sont les écrits des Lazaristes, spécialement de Mr Caulier, qui, lus attentivement, permettent de rétablir la vérité » (Barassin 1983 : 176) ; sur l'histoire du collège Saint-Cyprien à Saint-Denis v. *ibid.* 161-183. D'après Barassin, Caulier se rendit à Saint-Paul en juin 1771 et prit la mer le 15 septembre 1771 (*ibid.* 180-181).

¹⁵ Cf. Vaughan 2005 : 216-218 et 299, notes 28 et 31.

Profession de Foy
en jargon des Esclaves Nêgres

Petit Catechisme de l'Isle de Bourbon
tourné au Style des Esclaves Nêgres

[ms 24]

Profession de Foy, en jargon des Esclaves Nègres

Ego teneo verum, verissimum in corde meo, existere Deum optimum, qui finivit
Moi i crois vrai, bien vrai dans mon cœur n'en a bon Dieu, li qui fini
facere multo abhinc tempore id omne quod nos videmus, cælum, terram, solem &c
faire là longtems, longtems, tout ça que nou-i voit, Ciel, terre, Soleil, &c
Deus ipsemet, qui fecit nos omnes ; novit omnia ; quæ habentur

Bon Dieu Li même, qui fini faire à nou trétous ; li connoit tout ; tout ça qui a

in nostro corde nequeunt abscondi apud ipsum, nec possumus mentiri illi ; omnia
dans note cœur ne peut pas cacher à li ; nous ne peut pas mentir à li : Tout
autem verba ejus verissima sunt ; et promissa ejus, firmissima.

ça que bon Dieu dire à nous, bien vrai ; tout ça que li promêt, tenir.

Deus dedit unicuique nostrum corpus et animam corpus ad Laborem,

Bon Dieu l'a donné à nous tretous un corps, une ame ; corps pour travail,

ad angustias, tandem ad mortem : Dedit nobis et animam id est,

pour souffrir et à la fin mourir : Li a donné à nous notre ame, ça qui
facultatem qua cogitamus, animam, (inquam) ut cognoscamus eum, serviamus

fait penser à nous, notre ame, moi i dis, pour connoître à Li, servir

illi, discamus preces, catechismum, ac obtineamus Paradisum post

à Li, apprendre prières, catrecime, et gagner Paradis, quand nous

mortem. Deus non collocavit nos in hoc mundo, ad pejerandum,

fini mourir. Bon Dieu n'a pas metté à nou au monde, pou jurer,

mentiendum, furandum, mæchandum, impudica gerendum, aut excogitandum &c. Sed posuit nos
mentir, voler, courir, faire malice, pensé malice, &c. Li mettre à

[ms 26]
in hoc mundo, ut congrue, sicut decet, vivamus, non cogitemus mala,
nous autres icy même, pou vive bian comme i faut ; pas pensé à mal,

nec iniqua geramus, nec ea quæ prohibet faciamus, impleamus autem
 pas faire mauvais péché, pas faire ça que Bon Dieu defend, mais faire
omnia Mandata ejus : Servire Deo et amare illum, hoc ipsum est
 tout ça que li commande à nous. Servir, aimer bon Dieu, ça même li
beneplicitum ejus. Deus est ubique, vitam ille tribuit
 i entend, ça même li i veut. Bon Dieu il est partout, li qui fait vivre
nobis, eaque omnia quorum nobis est opus, is providet
 à nous, qui donne à nous tout ça qui est note besoin, li qui sogne à
nobis, diu noctuque. Ego quoque teneo verum in corde, esse Deo
 nous la nouïet, le jour. Moi croire itou dans mon cœur Bon Dieu n'ena
Filium unicum, cui nomen JC. Dñs noster. Hic venit in mundum
 Son fils, Son nom à li Jesuchrît, note Signeur. Li fini venir au monde
multo abhinc tempore ; Suscepit corpus et animam nostris similes
 dans li tems passé ; li fini prendé un corp et une ame, comme nous auttes
in utero Matris suæ B. Mariæ Virginis. Ipsa enim
 même dans li ventre de Sa maman, Marie tres S^{te} Vierge. Car li n'étoit
non erat maritata sed solum desponsata S. Josepho a quo omnino fuit
 pas fini marier, mais tant seulement fiancée à S. José, qui n'a jamais
intacta. S. J. et Virgo Maria sic inter se convivebant,
 touché à li. S^t José et Vierge Marie, vivre comme ça même ensemble,
quasi Frater et Soror. S. J. operabatur arte fabrilis, S. Virgo autem
 manière frere et sœur. S^t José travailler metier charpentier, et la S^{te} Vierge
cura domestica, ut conjugatam decet. Certe quidem Spiritus S^{ctus}
 sogner menage, ça que brave femme doit faire. Maski, ça qui faire devenir
tertia SS^{me} Trinitatis Persona fœcundavit Virginem Mariam
 mere de Dieu, S^{te} Vierge Marie, S^t Espirit même, troisième Parsonne la Sainte
amore nostri totiusque mundi. Nisi enim J.C. suscepisset
 Tarnité, pour l'amour nous auttes, pou tout le monde. Car si J.C. n'a pas prendé
naturam nostram, neque factus esset homo, nos omnes perdit ac damnati ;
 corp et ame, si li n'a pas faire homme, nous tous pardus tous damnés ;

[ms 27]

- *Delicta atq; nequitias que voluntarii committimus. Dns noster J.C. trans-*
que nou i fait mechans pechez, mauvais malices. Note Signeur J.C. fini
- *acta vetate puerula, et incipiens errorum adolescentie, iam tuum opere incumbit,*
passer age marmite, et commence à gagner barbe, deja li travaie, beaucoup,
- *in sudore vultus sui, in aete S. Joseph, cujus putribabus esse J. Iulius; ad*
beaucoup suer, metier S. Jole, stila qui estime être son papa; à celle
- *visus ut condemnent quocumque Operarios pignitantes, et octo deditos.*
fin de condamner tous stila, qui aime faire la cagne, faire grand paresse.
- *Post haec Dns noster predicavit Evangelium in omnibus qui concurrunt*
Après ça, N. Signeur prêcher catrechime à tout le monde qui accourt
- *ad illum, faciebat prodigia, sanabat egros convulsatos mali*
après li, faire miragues, guéri maladies, faire reproche à ceux qui ne
- *agentibus. Ob haec ipsum Concives epis, Judaei, (ingrantes,)*
vivre pas bien. A cause ça même, les gens de son pays, les jués-moi i dit,
- *multo rabio asserunt in eum, noluerunt recipere illum*
faire beaucoup rage contre li, eux autres n'a pas vouloir reconnoit à li,
- *neque* *audire* *Bona verba epis; et si vellet recte docere illos,*
ne pas vouloir decouter son bons paroles; Li vultu montrer bon esprit,

Hic venit in mundum ut redimeret nos omnes, miseros servos
 Li fini venir au monde pou racheter à nous autres tous, pauvres Saclaves du
Diaboli, tum ob peccatum originale, tum ob cætera
 Diabe, à cause peché que nou i apporte en venant au monde, et à cause tout ça

[ms 28]

Delicta atque nequitias quæ voluntarii committimus. Dñs noster J.C. trans-
 que nou i fait mechans pechez, mauvais malices. Note Signeur J.C. fini
-acta ætate puerula, et incipiens annorum adolescentiæ jam tum operæ incumbit
 passer age marmaïe, et commencé à gagner barbe, deja li travaïe, beaucoup
in sudore vultus sui, in arte S. Josephi, cujus putabatur esse Filius ; eo
 beaucoup suïer, metier S' José, stila qui estimé être son Papa ; à celle
fine ut condemnaret quoscumque operarios pigritantes, et otio deditos.
 fin de condamner tous stila, qui aimé faire la cagne, faire grand paresse.
Post hæc Dñs noster prædicavit Evangelium iis omnibus qui concurrerant
 Après ça, N. Signeur prêcher catrechime à tout li monde qui accourt
ad illum, faciebat prodigia, sanabat ægros conviciabatur male
 après li, faire miragues, guéri maladies, faire reproche à ceux qui ne
agentibus. Ob hoc ipsum concives ejus, Judæi, (inquam,)
 vivre pas bien, A cause ça même, les gens de son Pays, les Juïs - moi i dit,
multa rabie arserunt in eum, noluerunt recipere illum
 faire beaucoup rage contre li, eux autes n'a pas vouloir reconnoit à li,
nec audire bona verba ejus ; etsi vellet recte edocere illos,
 n'a pas vouloir acouter son bons paroles ; Li voulu montrer bon esprit,
et quemlibet ipsorum bonum Dei servitium ; at ipsi maligni et nequissimi
 bon Service bon Dieu à tout li monde ; mais eux autes malins, beaucoup
semper spreverunt eum, continuo disputantes adversus eum et quærentes
 michans touzour mocque à li, touzour siputer contre li, touzour charcher
ad necem. Tandem cum permisisset Deus optimus ut nebulones isti
 à tuÿer à li. Enfin quand Bon Dieu fini permette à eux autes grand
morti traderent Jesum et occiderent, maxima
 canaïe là, de faire mourir son Fils à li ; michantes gens-la, par grand

[ms 29]

et horrenda nequitia accinxerunt se ut comprehenderent J.C., in horto quodam, noctuque, ubi et terribile malice, courir vite prende J.C. dans un jardin, la nouît, où consuerrat pias longasque preces fundere : tumque alligant, trahunt ça que li acoutumé faire bonne et long prière ; amarer à li, trainer illum per vias et sordes, accusantque illum mendacissime, à li par les chemins et dedans les bouës, accuser à li grandes menteriës, coram sacerdotibus et consiliariis nationis suæ, dicentes et asserentes quod à devant les Prêtres et Conseiers de leur Pays, dire que note Signeur faire male machinaretur, quod suggereret iniquas conspirationes cunctis auditoribus suis. mauvais complot, que li montrer mauvais cabale à tout ça qui vient acouter à li.

[ms 30]

Ipsi-met autem iniqui iudices ac sacerdotes inspirabant sordida hæc Eux autes-même, michans Juges et Sacabirs-la, souffler étout ces vilains mendacia, furibunde conclamabant in eum, ducentes eum ad gubernatorem, qui, ut Paganus, menteriës, crier rage contre li, mener à li devant le Gouverneur, li Payen, et non noverat Deum verum. Cum autem J.C. D. noster stetit iuxta illum, (et huic ne pas connoite bon Dieu. Quand J.C. N. Signeur fini rendre devant li, son nom nomen P.P.) gubernator ille etsi paganus, primum habebat animum liberandi J.C. à li Ponce Pilate, gouverneur payen-là, première, li avoir envie délivrer J.C., at suis auribus multum lassatis, tandem iniquum decrevit iudicium contra Dñm mais son zoreïes beaucoup lasses, à la fin, li rendre mauvais justice contre bon Deum. Pilatus, (inquam,) jussit alligari Jesum ad stiptem quasi vilissimum mancipium, Dieu. Pilate, moi i dis, faire amarer à li à un piquet comme mauvais Saclave, flagellari eum ac dilacerari per totam cutem. Finita flagellatione productissima, fouëtter à li, déchirer à li zusqu'aux os. Fini fouëtter, corcher longtems longtems, satellites cæperunt alapis cædere faciem ejus, lacessere eum pedum et pugnorum ictibus quot et Soldats donner à li grands coups de soufflets, coups de poings, coups de piés, tant quantos perferrre posset, spuere in eum, illudere, apolactizare : Dein velare oculos ejus, que li pover porter, cracher sus li, mocquer à li : Puis bander Son zieux, imponere capiti ejus coronam spineam et longis aculeis consertam ; tandem illam adigere in mette sus Son tête couronne d'Esquines et longs picans ; puis enfoncer dans

[ms 31]

caput ejus repetitis fustium ictibus, talemque, nocte durante, stragem edere. Cumque destiissent a tot Son tête à coups de triques, et ça tant que la nouïct durer. Fini faire souffrir et tantis in Dñm Jesum nequitiis et facinoribus, illi unanimiter, et ipsemet Pilatus à note Signeur, tous ces michans malices là, eux autes tretous, Pilate li même, ineuntes denuo concilium condannerunt univoce Salvatorem nostrum Dei Filium ad tenir encor conseïe, et condanner tou ensembè note Sauveur Fils de Dieu, à crucis supplicium multum lætantibus iniquis Judæis, quod mourì clouté sur une Croix. Michans Juif-là beaucoup bien aises, à cause gubernator Pilatus consensisset petitorium eorum. incunctanter li Gouverneur Pilate fini consenti leu michant l'envie. Eux autes après ça duxerunt eum ad supercilium montis, ibique crucifixerunt pedes ac manus ejus, conduire à li au haut d'un Piton, là même clouter Son piés Son mains su la croix, ac deseruerunt eum, ut effuso toto sanguine ibidem moreretur. et quitter mourir à li cõe ça même, après que li fini repandre tout son Sang.

[ms 32]

Hoc ipsum D.N.J.C. perfecit ad nostram, totiusque mundi redemptionem
 Ça même note Signeur J.C. l'a fait pou racheter à nous autes, pou gagner grace à *ac salutem, et remissionem omnium quæ contra Deum committimus delictorum. His omnibus* tout li monde, pou tous les pechez que nou i fait conte bon Dieu. Après tout ça *absolutis, Dñs noster resurrexit 3^a die ascendit ad cælos, unde iterum venturus* note Sauveur fini rassissiter 3^e jour, li monter au Ciel, et à la fin du monde *est in fine mundi ad judicandos vivos et mortuos. Ego iterum credo in Spiritum Sanctum, &c* revenir encore pou juger les vivans les morts. Moi i crois encor le S' Esprit &c &c

*Petit Catechisme de l'Isle de Bourbon
tourné au Style des Esclaves Nègres.*

Leçon 1^{re}

Demande. Toi l'est Chretien ? *Reponse.* Ouï, moi l'est Chrétien par la grace bon Dieu. (ou bien) Non, moi n'a pas encor Chrétien, moi content gagner Baptême et servir bon Dieu. *D.* Toi connois bonDieu ? *R.* Moi connois. *D.* Quoi ça bonDieu ? *R.* Li qui fini faire le Ciel la terre tout ça qu'y a dans li monde. *D.* Comment Dieu l'a fait le monde ? *R.* L'a fait d'rien par son grand, son seul puissance. *D.* N'en a plusieurs Dieux, deux trois, quatre ? *R.* N'en a bonDieu tout seul, n'a pas deux, n'a pas trois, n'a pas quatre ; maski¹ un bon Dieu tant seulment, li ne peut pas avoir camarade.² *D.* Où qu'il est bonDieu ? *R.* Bon Dieu l'est partout, au Ciel, icy même, li voir à nous la nouïct cõe li jour. *D.* A cause donc nous y ne voit pas bon Dieu ? *R.* à cause qu'ili [qui li] etre un esprit, ça que note zieux ne peut pas voir. *D.* Bon Dieu n'en a un corps ? *R.* Non va. *D.* Nous y peut cacher nous autes au bon-Dieu ? *R.* Non va. Li est partout, li voir tout, tout ça que nou i pense, tout ça que nou i fait, li entend li acoute tout ça que nou i dit. *D.* Bon Dieu l'a toujours été ? *R.* Ouï, li n'a pas eû commencement, li pas jamais finir. *D.* Qui ça qui finit faire à nous aute tretous et metté au monde ? *R.* Bon Dieu même.

Dem. A cause l'a metté à nous dans le monde ? *Rep.* Pour que nous connoitr' a li, aimer, servi à li bian cõe i faut. *D.* Bon Dieu n'a pas metté à nous dans le monde pour touzou vivre, touzou boire, manger, dormir, faire travail ? *R.* Non va : note corps mourir un jour et aller pourrir dans la terre quand que bon Dieu voudra. *D.* Notre ame mourir et pourrir etout ? *R.* Non va : quand li monde finir, notre ame veni charcher note corps. *D.* Comment ça notre ame trouver notre corps, fini

¹ Au-dessus de *maski* l'auteur a écrit *certes*.

² Au-dessus de *camarade* l'auteur a écrit *égal*.

Petit Catechisme de l'île de Bourbon Tourné au Style Des Esclaves Nègres.

Leçon 1^{re}

Demanda. Toi l'est-Christien? Réponds Oui, moi l'est-Christien par la grace bon Dieu.

(ou bien) Non, moi n'a pas encor Christien, moi content gagné Baptême et servis bon Dieu.

D. Toi connais bon Dieu? R. Moi connais. D. Quoi ça bon Dieu? R. Li qui fini faire le Ciel la terre tout ça qui y a dans le monde. D. Comment Dieu l'a fait le monde? R. Li a fait d'à rien par son grand, son seul puissance.

D. N'en a plusieurs Dieux, deux trois, quatre? R. N'en a bon Dieu tout seul, n'a pas deux, n'a pas trois, n'a pas quatre; ^{car} ~~mais~~ li un bon Dieu tout seulement, li ne peut pas avoir ^{en} camarade. D. Ou qu'il est bon Dieu? R. Bon Dieu l'est par tout, au Ciel,

icy même, li voit à nous la noïct ~~ce~~ le jour. D. A cause donc nous y ne voit pas bon Dieu? R. à cause ~~de~~ qui il est un esprit, ça que note li yeux ne peut pas voir.

D. Bon Dieu n'en a un corps? R. Non va. D. Nous y peut cacher nous auts au bon-Dieu? R. Non va. Li est par tout, li voit tout, tout ça que nous i pense,

tout ça que nous i fait, li entend li acoute tout ça que nous i dit. D. Bon Dieu l'a toujours été? R. Ouis, li n'a pas eû commencement, li pas jamais finit.

D. Qui ça qui finit faire à nous adte trépas et mette au monde? R. Bon Dieu même.

pourrir ? *R.* Bon Dieu fera trouver. *D.* Fini trouver, où ça qu'ira note corps ?
R. Si notre ame aller en Paradis, note corps itout : Si notre ame aller au Diabe en Enfer,
li étout. *D.* Note corps donc arvenir en vie quéque jour ? *R.* Ouï. Li revenir, et
après ça notre ame et note corps touzour ensemble, jamais pus quitter l'in l'autre.

Leçon 2^{me}

Demande. Combien n'en a Parsonnes en Dieu ? *R.* N'en a trois, Pere, Fils, S^t Esprit.

D. Le Pere est Dieu ? Le Fils est Dieu, le S^t Esprit est Dieu ? *R.* Ouï va. *D.* Ça même

trois bonDieux ? *R.* Non va : Ça même trois Parsonnes-là qui appellé S. Tarnité.

D. Quoi ça la S^{te} Tarnité ? *R.* Maski, un Dieu qui faire trois Parsonnes,

et trois Parsonnes-là même, un Bon-Dieu tant seulement. *D.* La S^{te} Tarnité et

Dieu, tout de même donc ? *R.* Même chose. *D.* N'en a quequ'une trois Parsonnes-

-là, plus beaucoup grand, plus beaucoup fort, plus beaucoup vieille que l'aute ? *R.* Non va,

à cause tou-trois même Dieu. *D.* Parsonne qui appellé Père, stella qui appellé Fils,

stella qui appellé S^t Esprit, ça même Parsonne étout ? *R.* Non va : Eux autes

trois Parsonnes differances. *D.* A cause nou i croit, trois Parsonnes differances

ne faire qu'un Bon-Dieu tant seulement ? *R.* Nous i croit, à cause bonDieu et

l'Eghilise dire à nous ça l'est bien beaucoup vrai.

[ms 35]

Leçon 3^e

D. N'en a quequ'une trois Parsonnes la S^{te} Tarnité, qui faire homme cõe nous autes ?

R. Ouï, n'en a une. *D.* Laquelle ? *R.* La 2^{de} Parsonne. Dieu li Fils. *D.* Dieu

le Pere n'a pas faire homme ? *R.* Non, li n'a pas faire homme. *D.* Dieu le S^t Esprit

n'a pas faire homme ? *R.* Li non prêtre. *D.* Qui donc ça qui se faire homme ? *R.*

Dieu le Fils seulement. *D.* Comment que nomme à li ? *R.* Li appellé Notre Sgr Jesus-Christ.

D. J.C. note Signeur, Dieu et homme tout ensemble ? *R.* Ouï Li Dieu, tout Eternité,

comme le Pere, le S^t Esprit, et homme dans li tems. *D.* Quoi ça faire homme, devenir

homme ? *R.* Sta dire que li a prendé corp et ame pareie à nous comm' à nous.

D. Où ça que Fils de Dieu a grandé corp et ame. *R.* Dans li Sein de la S^{te} Vierge

Marie, son maman, par grand marveïe S' Espirit. *D.* A cause Fils de Dieu se faire homme ? *R.* Pou rachiter à nous tretous pauvres Saclaves du peché, pou empêcher que nous aller en Enfer, et pou gagner à nous Paradis. *D.* Est'ce [Est-ce] que nous tertous venir au monde, Saclaves du Diabe et du Peché ? *R.* Ouï, nous venir au monde Saclaves ça même, à cause grand Peché d'adam [*sic*], premier Pere à nous. *D.* Comment que N. Sgr Jesus-Christ fini racheter à nous autres ? Li fini racheter avec Piastres ? *R.* Non va. Li racheter à nous par son sang, par la mort, li fini souffri et mourir pour nous.

[ms 36]

Leçon 4^e

D. Qué jour notre Signeur l'a été conçu ? *R.* Li jour l'annonsation. *D.* Qué jour li venir au monde ? *R.* Jour Noël, stila même qui chanté Messe la nouïct, premier coq chantant. *D.* Qué nom l'a donné à li ? *R.* Nom de Jésus. *D.* Quoi ça veut dire, Jésus ? *R.* Veut dire Sauveur. *D.* A cause qui appellé li Sauveur. *R.* à cause Li venir su la terre pou sauver tout li monde. *D.* Qué jour Rois beaucoup savans, beaucoup bon l'esprit accouri loin loin, et veni metté à ginoux devant li dans son caze, proche son cabane ? *R.* Jour Piphanie, jour des Rois. *D.* Que jour li commandé S' Saquerment La Messe ? *R.* Jeudy la semaine Sainte, jour avant, li fini mourir. *D.* Qué jour l'est mort ? *R.* Venderdi-Saint, jour que li monde baiser la Croix à l'Eghilize. *D.* Où que li est mort ; su son cabane ? *R.* Nanni : Li est mort clouté à la Croix. *D.* Qui ça qui faire mourir à li ? *R.* Gouverneur qui appellé Ponce Pilate, condamner à li, comme ça même, par mauvais malice. Mais note Signeur fini mourir, à cause que li a bien voulu. *D.* A cause N. Sgr voulu mourir ? *R.* A cause li resolu païer pou tous li monde, grand-Peines nous merité par notte Pechéz. *D.* Maski,³ Si notte Signeur n'a pas mourir pou nous, quoi qui arrivé à nous ? *R.* hébé ! nous autes tous perdu tous Damnés. *D.* Ou ça que l'a metté corps notre Signr, après que li fini mourir ? *R.* Braves gens metté son corps, didans grand l'auge de pierres. *D.* Et son ame, où que li aller ? *R.* Son ame été allé aux Limbes charcher les ames des

[ms 37]

³ Au-dessus de *maski* l'auteur a écrit *certes*.

justes, pour mener eux autes en Paradis. *D.* Li corps N. Signeur quitté mort longtems ?
R. Nanni ; Jesuschrist arsusité 3^e jour, après que li fini mourir. *D.* Quoi que vou
i entend, quand vou idit [i dit], que N. Sgr arsusité 3^e jour. *R.* Moi i entens, moi i dis,
que son ame fini prendé son corps, li sorti glorieux, hors gros roche, où qu'eux autes
avoir metté son corps, et qu'ast'heure, n'a pas capable mourir davantage. *D.* Qué
jour Note Signeur arsusité ? *R.* Jour de Pâques. *D.* Quoi que Li a fait, après que
fini arsusiter ? *R.* Note Signeur faisé voir et montrer son Parsonne à tous sonz-
apprentis, et y a resté sus terre avant monter au Ciel. *D.* Qué jour fini monter au
Ciel ? *R.* Jour l'Ascension. *D.* Qué jour l'anvoïé S'Espirit à sonz-apotres. *R.*
Jour la Penticote. *D.* Puis ce tems-là, où ça qu'il est note Signeur. *R.* Comme Dieu
l'est partout ; cõe homme l'est au Ciel, au S' Sakerment l'autel, là qui dire Messe.

Leçon 5^e

D. Quéque jour Note Signeur J.C. revenir encor sus la terre ? *R.* Ouï, li revenir encor
à la fin du monde. *D.* Quoi faire ? *R.* Li venir juger les Bons, les michans. *D.*
Quoi-ça que li donner aux Bons ? *R.* Donnera Paradis. *D.* Quoi ça Paradis ? *R.* Paradis
est un lieu où qu'i aura touti sorte de Biens, maski⁴ jamais de mal. *D.* Qué bien i
aura en Paradis ? *R.* En Paradis touzou voir Bon-Dieu, touzou aimer B. Dieu, touzou
bien avec B. Dieu, sans jamais craindé perde à li. *D.* Qué faire pour aller en Paradis ?
R. Garder Commandemens de Dieu, de l'Eghilise. *D.* Combien Commandemens de
Dieu ? *R.* N'en a dix. *D.* Dire ? *R.* Un seul Dieu tu adoreras...&c ?

[ms 38]

Nota. – Comme tous les Nègres, sans presque en excepter un seul, estropiënt la
plupart des mots de cette antique Poësië française, sans même y rien
comprendre de suivi, il est important de leur expliquer les Préceptes, de
la manière et dans le Style qui suivent, et qu'ils entendent très-bien.

⁴ Au-dessous de *maski*, l'auteur a écrit *certes*.

- 1^{er} Adorer, faire bons Prières au bon Dieu, aimer à li grand bon cœur, bien cõe i faut.
 2^e Pas jurer jamais, pas faire Sarment aucun.
 3^e Pas travaïer Dimanche, servi bon Dieu à l'Eghilise.
 4^e Porter respect, obeïr à Pere et Mere, à Maitre, Maitresse, à tout ça qu'a droit commander à nous. Pas arzonner contre eux autes.
 5^e Pas tuïer jamais Parsonne, ni vouloir mal à li dans nôte cœur ; jamais battre à li, jamais rendre, coups de bâtons, coups de piés, coups de soufflet ; jamais garde rancune, ni que li cœur i brûle contre stila qui fâche à nous, qui mocque à nous, qui buche à nous : touzou bon camarade avec stila, qui tourmente à nous, qui haïe à nous, qui argarde à nous de travers.
 6^e Pas courir, pas faire auquin malice avec les fiës, les femmes des autes : Pas garder auquêne dans son caze : pas gêter menage des autes, ni note corps. Pas parler malice, pas penser malice, pas prendre mauvais pelaisir, que le Diabe i souffle dans li cœur. Tout ça grand grand Peché.
 7^e Pas vôle à rien : pas garder ça qui est à un aute, malgré li : rendre tout à l'heure même.
 8^e Pas mentir jamais, pas conter, ni inventer menteries contre un aute.
 9 et 10^e Pas avoir jam'envië pour ça qui est à un aute, qui n'a pas à nous.

[ms 39]

– *Commandemens de l'Eglise.* –

- 1^{er} et 2^e Jour qui l'est Fête, garder cõe Dimanche même, venir à la Messe, acouter catchême, bon parole du Prêtre, qui montre à nous l'esprit, bon service bonDieu.
 3^e Veni faire confesse dans li carême, dire tout sours Pechés au Prêtre, demande grace, grand pardon bon Dieu, promette à li pulu faire jamais
 4^e Avoir envie communier à la Ste Tabe, si le Prêtre y consent.
 5^e et 6^e Pas manger la viande Venderdi, Samidi ; pas manger plein ventre, jours les jeûnes, et le carême.

Il est bon d'observer icy en passant, qu'outre le jeûne et l'abstinence, auxquels les Esclaves ne peuvent être rigoureusement tenus, ils sont encore dispensés, par une Lettre expresse de feu Mgr de Vintimille, de la prohibition du travail, aux jours chômés, exceptéz les plus solennels, pourvû néanmoins, qu'ils aient assisté à la Messe et aux Instructions Paroissiales, et qu'ils aient soin, en offrant à Dieu leur Travail, ils recitent l'oraison Dominicale et la Salutation angelique. Et c'est de quoi il est bon de les réavertir Souvent, soit en confession, soit au catechisme, leur faisant observer encore, que ces travaux s'entend principalement de la culture des terres, et autres les moins bruyans, surtout dans les Quartiers, et durant les offices.

[ms 40]

Suite du Catechisme

- D. Quoi ça Note Seigneur donner aux Michans ? R. Donnera l'Enfer.*
D. Quoi ça l'Enfer ? R. L'Enfer est un Lieu où qui aura toute sorte de mal, et jamais auquin bien. D. Qué mal y aura en Enfer ? R. En Enfer touzou bruler avec li Diabe, touzou sparé de Dieu, touzou tourmenté par chagrin d'avoir perdi Dieu par sa faute. D. Quoi qui faire aller li monde en Enfer ? R. Peché moritel. D. Quoi-ça Peché moritel ? R. Stila qui tuiëz notre ame, qui faire perde à nous grace, l'amitié bon Dieu.
D. Faut beaucoup Pechez Moritels pour tomber en Enfer ? R. Maski, n'en faut qu'un, si nou i meurt avec mauvais peché là. D. Maski, Peché moritel donc beaucoup grand mal ? R. Ouï va : n'a pas pulu grand mal qu'estila dans li monde.
D. Ça qui encore Payen peut gagner grace li, pour tous son Pechés devant B. Dieu ? R. Nanni. Faut que li gagner son Baptême.

Leçon 6^e

- D. Toi l'est Kertien ? La Reponse cõe au commencement. D. Grand grace bon Dieu toi l'est Kertien ? R. ouï va. Plus grand grace qué li pouvé faire à moi*

[ms 41]

dans li monde. *D.* Quoi ça être Kertien ? *R.* Stila qui fini gagne son Baptême qui croire [et ?] faire ça que note Seigneur montré à nous autes. *D.* Tout ça qu'est Kertien aller en Paradis ? *R.* Non va. Bon Kertiens tant seulement aller en Paradis. *D.* Quoi ça bon Kertien ? *R.* Stila qu'a bon croïance, qui faire tout ça que bonDieu commande à nous. *D.* Qui ça michant Kertien ? *R.* Stila qui ne vèquir pas bian cõe i faut. *D.* Qué marque pour montrer toi l'est Kertien ? *R.* Signe la Croix. *D.* Faire signe la croix, bian comme i faut. *R.* Au nom &c *D.* Quand qui faut faire signe la Croix ? *R.* Bon matin quanqui lève, li fair quan i couche, quand commence travaïe, et fini à li : quanqui prend bouché manger ; quand li Diabe i tente à nous : quand qui trouve danger. *D.* A cause faut faire souvent signe la croix ? *R.* Afin que BonDieu la Sainte Tarnité faire grace à nous, et que nou i pense touzou, Note Seigneur l'est mort sus l'arbre la Croix.

Leçon 7^e

D. Combien n'en a Saquerment ? *R.* N'en a Sept. Baptême, Confirmation, &c.
D. Quoi ça Baptême ? *R.* Ça même qui lave tout note pechés, qui faire à nou, Enfans bon Dieu, de l'Eghilise. *D.* Après que fini baptiser petit l'enfant, li n'a pas peché davantage dans son ame ? *R.* Non va. Si li fini mourir encor petit marmaille, avant que li commence arzone, son ame aller tout droit en Paradis. *D.* Stilà qui arzone déjà, ou qui fini deveni grand-monde, aller itout, droit en Paradis, après que li fini gagné Baptême ? *R.* N'a pas touzours. *D.* Quand-ça que li gagne Paradis tout droit ? *R.* Quand que li i apporte bonnes dicipocions. *D.* Qué dicipocions qui faut que li apporte ? *R.* i faut qué li croire bien vrai dans son cœur, tout ça que li Prêtre montré à li catchême ; i faut que li arnonce vertablement li [lé ?] Diabe et tout son Pechez ; i faut que li avoir bonne envië bien garder commandemens de Dieu, de l'Eghilise. *D.* Stila qui conté menterië au Prêtre, pou gagner Baptême, quoi que li i gagne ? *R.* Bien vrai que li devient Kertien ; mais li ne gagne pas grace bonDieu ; Li rester comme Payen même, devant bonDieu, qui connoit son vilains menteriës.

[ms 42]

D. Une fois fini Baptizer, peut gagner Baptême encor ? *R.* Non va, ja-
mais Baptizer qu'enne fois seulement. *D.* Si après que fini Baptizer, toi
i fai encor mauvais peché, comment faire ? *R.* Faut que moi aller à
confesse.

De la Penitence.

D. Comment qui appellé Sakerment Confesse ? *R.* Ça même Sakerment
Pénétence, manière deuxième Baptême, qui face peché que nou i fait, après
que fini être Kertiens. *R.* Quoi qui doit faire stila qui va à Confesse ?
R. Faire cinq choses. Première, zaminer son conscience. – Deuxième –
beaucoup fâcher dans son cœur, tout ça qui offense BonDieu. Troisième,
Pormette à li pas faire mal davantage. Quatrième, Dire au Prêtre tous
les Pechez. Cinquième, pormette payer tout son Dettes au BonDieu et à
camarades, et à tous stila qui a faisé tort. *D.* Quoi ça zaminer
Conscience ? *R.* Charher, fouïer dans note cœur tout ça qui a mauvais
pensées, mechans malices, mauvais paroles, mauvai oubliances. *D.* Faut
zaminer conscience tant seulement jour là même que nou i va pour Confesse ?
R. Jour-la même pinrcipal [sic], et tous les soirs avant d'aller dormir.
D. Quoi ça veut dire, fâché avoir offensé BonDieu ? *R.* Stadire, note
cœur beaucoup chagrin de tous notes pechez : chagrin là même, qui appellé
Contirtion. *D.* Sans Contirtion là, Bondieu pardonne pa à nous ?
R. Non va : Bondieu pardonne pas jamais. *D.* Qui qui metté chagrin-là
dans note cœur ? *R.* Bon-Dieu Li même donne à nous contirtion-là,
quand nou i pense, Peché beaucoup grand mal devant bonDieu : Peché-même
là fait mourir Note Seigneur J.C. – Peché y empêche à nou aller en Paradis,
et li envoïe note ame au Diabe en Enfer. *D.* Quoi ça faire bon Porpos ?
R. Stadire, mette bian comme i faut dans note cœur arzolution pas faire
peché davantage, moïennant la grace bonDieu. *D.* BonDieu i donne grace là
à nous ? *R.* Ouï, bon Dieu i aide à nous, si nou i demande à li par bons Prières.

[ms 43]

[ms 44]

D. Qué marque i fait connoite bon Porpos ? *R.* N'en a trois. Première, sanger la vie. Deuzième, travaïer à corriger mauvais vices. Troisième, pa aller en mauvais compagné, pou conter, ni acouter mauvais porpos. *D.* Quoi-ça sanger la vie ? *R.* Stadire faire li bien que nous ni faire pas, viter li mal que nous n'évite pas aparavant. *D.* Qu'est ce à dire satisfaire à Dieu ? *R.* Stadire faire penitence, prières, tout ça que li Prêtre commandé faire, à nous ; donner note travaïe à Dieu, prende la peine en patience pour l'amour de li, quitter même quequifois ça qui est permis jouër, divertir, faire badinage, pou punir note mauvais pechez.

De la Communion.

D. Les Noirs, Nègresses, stila surtout qui fini marier, n'a pa obligé aller la S^{te} Tabe, gagner la Communion ? *R.* Eux autes obligés, cõe les Blancs-même, tacher faire son Pâques et recevoir li Bon Dieu, quand qui est proche mourir. *D.* La faute note Seigneur la faute du Prêtre, ou la faute Saclaves même, si eux-autes ne recevoir pas li bonDieu jamais, pas même quand que bientôt fini mourir ? *R.* La faute même, grand faute – Saclaves-même, à cause eux ne vouloir pas ranger la vie bian cõe i faut ; ni ne sogne pas que Maite, Maitresse, ou li Prêtre même, montre à eux bon l'esprit pour ça.

Nota. *Quil [sic] faut beaucoup de discrétion, de prudence, et d'expérience au Local des Isles, pour admettre les Esclaves à la participation de la S^{te} Eucaristie, même à la mort, et l'on trouve aux Isles, quelque règlement ou Directoire à ce sujet, qu'il faut consulter, ainsi que sur quantité d'autres poincts interessans du ministere, qu'on a à y exercer.*

[ms 45]

De l'Extrême Onction et du Mariage.

D. Après que malade fini confesse, qué Sakerment li Prêtre y donne au Kertien ?
R. Li donner l'extrême onction, les S^{tes} Huiles. *D.* Quoi ça l'Extrême Onction ?
R. Un Sakerment, manière dernier medecine, pour que l'ame sipporte avec bien beaucoup patience maladie, peines du corps ; pou effacer ça qui reste pechez ; gagner

grace bon Dieu, pour bien mourir en bon Kertien. *D.* Nous donc tertous mourir ?
R. Ouï va. Nous ne sait pas qué jour, comment, à quel endroit ; mais quand plaira
Bon Dieu. Touzour tenir prêt, quitter peché, avoir bon conscience, mener vie sage
en bon Kertien. – *D.* Quoi ça li mariage ? *R.* Un Sakerment qui heûnit [reûnit]
saintement l'homme et la femme. *D.* Mariage des Kertiens comme mariages des
Payens, qui quite ensemble côte ça même ? *R.* Non va. Fini marier, quite pas
jamais, zusqu'à la mort. *D.* Que devoir i a pou gens mariés ? *R.* Gens mariés,
homme et femme touzou ensemble vive en paix, bonne amitié dans li cœur, acouter
la raison l'in l'aute, zamai siputer, battre, charché querelle. Zamaï courir,
l'homme son bord, femme l'autre bord : garder grand fidelité zusqu'à la mort.
Le mari travaïer bon courage pou son famïe, la femme sogner menage ; tous deux
ensemble, montrer beaucoup bon l'espirit, prières catchême, bon service bonDieu, à tous
sonz enfans, si bon Dieu i donne à eux aûtes.

B

Analyse linguistique

B 1 Réflexions méthodologiques

B 1.1 Le développement du créole

L'analyse des textes de Philippe Caulier s'inspire du programme de recherche esquissé par notre regretté collègue Jacques Arends dans l'« Introduction » du volume *The early stages of creolization* de 1995 :

During the last fifteen years creole studies has witnessed a remarkable growth of interest in the early stages of creolization. This interest has manifested itself in two different but interconnected directions, one linguistic – the study of early creole documents –, the other extralinguistic – the investigation of the sociohistorical and demographic matrix of creole genesis (1995 : ix).

Pour ce qui est des créoles de l'Océan Indien, ces deux directions de recherche ont déjà guidé les travaux de Robert Chaudenson (1974, 1992 et 2003) et Philip Baker (1982a et 1982b), indispensables bases pour la recherche actuelle et future. Pourtant, dans les travaux dont nous disposons, un aspect, également central pour les études de Jacques Arends, n'a pas encore reçu toute l'attention qu'il mérite, à savoir celui du *développement graduel* des créoles (Arends 1989, 1993 et 2002). Les résultats des recherches dont parle Jacques Arends ont conduit Salikoko Mufwene à remplacer, dans son livre de 2001 qui reprend des travaux antérieurs, le terme de « genèse des créoles » par « développement des créoles » (cf. le titre du chapitre : « Développement des créoles et évolution des langues »).¹

Dans les années 1960 et 1970, une des idées reçues parmi les créolistes était de supposer que les créoles se seraient constitués rapidement, durant une courte période de 30 à 50 ans environ. À cet égard, on a souvent cité l'étude de L. E. Rens (1953)

¹ Mufwene 2001 : 25 : « The original title of this chapter was 'the Founder Principle in creole genesis'. I have modified it here ['the Founder Principle in the development of creoles'] because, as pointed out in the Preface, the established phrase *creole genesis* is misleading. [...] much of the research in genetic creolistics has been on the *development* of these vernaculars, which was a protracted process. »

sur le sranan qui se serait formé entre l'occupation anglaise de Surinam en 1651 et le départ des derniers Anglais en 1680.² Or, comme l'a pu démontrer J. Arends, les suppositions sur lesquelles s'appuie l'hypothèse de Rens « sont mal fondées », et d'après ses propres recherches historiques il n'y a « aucune raison de limiter la période formatrice du sranan à la période restreinte entre 1651 et 1680 » (2002 : 146). Les recherches entreprises ici, qui s'inscrivent dans le « courant que l'on pourrait nommer 'gradualiste' » (Valdman 2002 : 8), partent de l'hypothèse que le créole de la Réunion s'est développé graduellement dans la société de plantation constituée après l'introduction de la culture du café à Bourbon (à partir de 1720 environ). À la fin de cette étude sera discutée la définition de la créolisation proposée par Jacques Arends : « creolization is largely a process of second language acquisition by several generations of African-born adults » (1995 : 235) – qu'il faudra, bien sûr, modifier pour ce qui est du bourbonnais / réunionnais : « ...of Malagasy or African-born adults ».

B 1.2 La méthode comparative

Selon l'hypothèse élaborée par R. Chaudenson – adoptée par bon nombre de créolistes – le développement graduel qui a amené à la formation des créoles dans les colonies françaises se divise en deux phases : la « période d'habitation », durant laquelle les infrastructures agricoles sont mises en place, et la « période de plantation » qui s'amorce au moment où le développement de la production agro-industrielle nécessite l'importation massive d'une main-d'œuvre servile (Chaudenson 1992, 1995 et 2003 ; v. *infra* Partie C). À Bourbon, cette deuxième étape commence avec la culture du caféier dont les premiers plants en provenance de Moka arrivèrent dans l'île en 1715. En 1717, les Noirs dépassent en nombre les Blancs (1.100 contre 900), en 1735 on compte déjà 8.497 habitants, dont 1.716 Blancs et 6.781 Noirs (y compris 208 marrons), et en 1767, du temps de Ph. Caulier, 5.477 Blancs, 225 libres et 24.687 Noirs.³ D'après Chaudenson, « le créole [...] va commencer à émerger vers 1725-1730 avec les arrivées massives de 'bossales' qui caractérisent le début de la mise en place de l'agro-industrie du café » (2003 : 45).⁴

² Cf. Chaudenson 1974 : 445-446 et 1106.

³ Barassin 1957 : 30 ; Chaudenson 1974 : 458-459 ; Wanquet 1980 : 43.

⁴ On notera une modification importante des vues de R. Chaudenson sur la genèse du créole réunionnais depuis sa thèse de 1974 où nous lisons : « Dès 1725, le créole est constitué ; le 'bourbonnais' parlé par les immigrants de Bourbon qui débarquent à l'Île de France en 1721 est déjà celui que parleront en 1770 ceux qui s'embarqueront à leur tour pour les Seychelles » (1974 : 449). Cette modification amène aussi un changement de terminologie. Jusqu'en 1983, le « bourbonnais » est désigné du nom de « créole », par ex. 1974 : 444, 446, 447 et 1106 : « Nous avons pu montrer que le pidgin primitif de Bourbon était devenu créole dès 1715 » ; 1981 : 176, note 1 : « Nous avons proposé de nommer 'bourbonnais' le créole parlé à l'Île Bourbon durant la période où cette île fut la seule à être peuplée, c'est-à-dire avant 1721, date du début de la colonisation de l'Île de France » ; 1983 : 198-202, par ex. 201 : « ... l'introduction à l'Île de France du créole bourbonnais qui a constitué une composante, majeure sans doute, de l'actuel mauricien. » Par contre, en 2003 Chaudenson parle de : « ... bien des

Tenant compte de cette hypothèse, on peut poser plusieurs questions en ce qui concerne la langue des textes du R. P. Philippe Caulier :

- Quelle étape de la créolisation représente-elle ? S'agit-il de « formes approximatives du français », telles qu'elles se seraient développées dans la « période d'habitation »,⁵ du « bourbonnais », d'une forme de créole en voie de développement avant sa stabilisation, ou du créole réunionnais tel qu'il est documenté, par exemple, dans l'*Atlas linguistique et ethnographique de la Réunion* ?
- Les textes reflètent-ils la réalité linguistique, et le cas échéant, laquelle ? Celle des esclaves créoles ? Celle du prêtre francophone qui s'est fait une idée de ce qu'il nomme « le jargon des Esclaves Nègres » ? Ou s'agit-il, comme le suggère Robert Chaudenson (c. p.), dans le cas des textes religieux d'un « décalque systématique du français » ?

Pour répondre à ces questions, une analyse comparative s'impose, en collationnant nos textes avec d'autres textes anciens et modernes du bourbonnais / réunionnais, entre autres le catéchisme créole de Frédéric Levavasseur (1844),⁶ ainsi qu'avec les versions françaises des textes religieux utilisés à Bourbon au 18^e siècle. Pour ce faire, je me suis adressée aux Archives Lazaristes à Paris pour obtenir une copie du catéchisme « imprimé, dont on se sert aus Isles » mentionné par Caulier, et j'ai reçu la réponse suivante du Père Paul Henzmann c. m. :

A mon avis, même si la bibliothèque de l'ancien Saint-Lazare était encore à notre disposition,⁷ LA version française de la Profession de foi et du Catéchisme y serait introuvable.

Jamais je n'ai vu de catéchisme entrant dans tant de détails, s'adaptant de si près aux besoins particuliers d'une population. Selon moi, Philippe Caulier et ses confrères n'ont pas seulement cherché à adapter un catéchisme mais de donner à leurs ouailles la catéchèse la plus assimilable par elles, catéchèse toute prête nulle part, mais à puiser dans l'ensemble de leurs connaissances théologiques.

Toutefois, la comparaison avec d'autres catéchismes de l'époque, en l'occurrence le *Catechisme du diocèse de Nantes*⁸ de 1723 et un catéchisme québécois de 1700,⁹ s'est

éléments du bourbonnais (parler de Bourbon avant 1721 qu'on ne pourrait nommer 'créole' sans imprudence) ».

⁵ Chaudenson 1992 : 121 et 136 ; 2003 : 97-99.

⁶ Gillette Staudacher-Valliamée (2000) : *Catéchisme créole et Mission des Noirs à l'île Bourbon*. Étude linguistique et sociohistorique des manuscrits de Frédéric Lavavasseur (1842-1849).

⁷ La bibliothèque a disparu lors du pillage de Saint-Lazare dans la nuit du 13 juillet 1789, v. *supra* p. 2.

⁸ *Catechisme du diocèse de Nantes*. Par le Commandement de Monseigneur l'Illustrissime & Révérendissime Messire Gilles de Beauvau, Evêque de Nantes. A Nantes, Chez Nicolas Verger, 1723. Les extraits sont pris du « Premier Catechisme pour les petits enfans », p. 1ss., et du « Second Catechisme pour les enfans qu'on prépare à la première Communion », p. 17ss.

⁹ Petit catechisme ou l'abrégé de la doctrine chretienne, En faveur des plus jeunes enfans, ou des personnes grossieres. In : *Grand Catechisme de Québec*, 1700.

avérée pertinente dans la mesure où il y a bon nombre de passages correspondants au texte de Caulier. La comparaison permet d'identifier d'une part les traits « non-créoles » qui sont probablement à porter au compte du modèle français, d'autre part les différences entre français et créole, par exemple :

Nantes : D. *Dieu a t'il toûjours été ?*

Caulier : D. Bon Dieu l'a toujours été ?

Nantes : R. Oui, il n'a jamais eu de commencement & il n'aura jamais de fin. (p. 7)

Caulier : R. Ouï, li n'a pas eû commencement, li pas jamais finir. (ms 33,13-14)

Nantes : D. *Laquelle est-ce de ces trois Personnes de la Sainte Trinité qui s'est fait homme ?*

Caulier : D. N'en a quequ'une trois Parsonnes la S^{te} Tarnité, qui faire homme cõe nous autes ?

Nantes : R. C'est le Fils, qui est la seconde Personne. (p. 8)

Caulier : R. Ouï, n'en a une. – D. Laquelle ? – R. La 2^{de} Parsonne. Dieu li Fils. (ms 35,5-6)

Nantes : D. *Qu'est-ce à dire se faire homme ?*

Caulier : D. Quoi ça faire homme, devenir homme ?

Nantes : R. C'est prendre un corps & une ame comme nous.

Caulier : R. Sta dire que li a prendé corp et ame pareïe à nous comm' à nous.

Nantes : D. *Où est-ce que le Fils de Dieu s'est fait homme ?*

Caulier : D. Où ça que Fils de Dieu a prendé corp et ame.

Nantes : R. Dans le sein de la très-sainte Vierge Marie.

Nantes : D. *Qui a formé le corps du Fils de Dieu dans le sein de la très-sainte Vierge ?*

Nantes : R. C'est le Saint-Esprit.

Caulier : R. Dans li Sein de la S^{te} Vierge Marie, son maman, par grand marveïe S^t Esprit.

Nantes : D. *Pourquoi est-ce que le Fils de Dieu Notre-Seigneur Jesus-Christ s'est fait homme, et est venu au monde ?*

Caulier : D. A cause Fils de Dieu se faire homme ?

Nantes : R. Pour nous racheter du peché, & de l'Enfer. (p. 8-9)

Caulier : R. Pou rachiter à nous trestous pauvres Saclaves du peché, pou empêcher que nous aller en Enfer, et pou gagner à nous Paradis. (ms 35,11-16)

Nantes : D. *Que faut-il faire pour bien recevoir le Sacrement de Penitence ?*

Caulier : D. Quoi qui doit faire stila qui va à Confesse ?

Nantes : R. Il faut examiner sa conscience, avoir grand regret d'avoir offensé Dieu, faire un ferme propos de ne l'offenser jamais, confesser tous ses péchez à un Prêtre, faire la penitence que le Prêtre enjoint. (p. 69)

Caulier : R. Faire cinq choses. Première, zaminer son consçience. – Deuxième – beaucoup fâcher dans son cœur, tout ça qui offense BonDieu. Troisième, Pormette à li pas faire mal davantage. Quatrième, Dire au Prêtre tous les Pechez. Cinquième, pormette payer tout son Dettes au BonDieu et à camarades, et à tous stila qui a faisé tort. (ms 43,1-6)

Québec : D. *Estes-vous Chrétien ?*

Caulier : *Demande.* Toi l'est Chretien ?

Québec : R. Oüi, par la grace de Dieu. (p. 484)

Caulier : *Reponse.* Ouï, moi l'est Chrétien par la grace bon Dieu. (ms 33,1)

- Québec : D. *Qui nous a créé & mis au monde ?* (p. 460)
 Caulier : D. Qui ça qui finit faire à nous aute tretous et metté au monde ? (ms 33,15)
 Québec : D. *Quel jour est-il né ?* – R. Le jour de Noël. (p. 464)
 Caulier : D. Qué jour li venir au monde ? – R. Jour Noël. (ms 36,3-4)
 Québec : D. *Qu'est-ce que le Baptême ?*
 Caulier : D. Quoi ça Baptême ?
 Québec : R. C'est un Sacrement qui efface le péché Originel, & qui nous fait enfans de Dieu & de l'Eglise. (p. 468)
 Caulier : R. Ça même qui lave tout note pechés, qui faire à nou, Enfans bon Dieu, de l'Eghilise. (ms 41,14)
 Québec : D. *Peut-on recevoir plusieurs fois le Baptême ?*
 Caulier : D. Une fois fini Baptizer, peut gagner Baptême encor ?
 Québec : R. Non, on ne peut le recevoir qu'une seule fois sans sacrilege, parce qu'il imprime un caractère ineffaçable. (p. 469)
 Caulier : R. Non va, jamais Baptizer qu'enne fois seulement. (ms 42,11-12)

Les derniers exemples montrent que ce que Caulier entend par le « Style des Esclaves Nègres » se caractérise aussi par le choix des mots : *effacer* est remplacé par *laver*, le *péché Originel* – notion difficile à comprendre – devient *note pechés*, le *sacrilege* et le *caractère ineffaçable* ont tout simplement été omis.¹⁰ Ont été omises également les désignations de certains concepts de la doctrine chrétienne : le *Mystère de l'Incarnation*, le *Mystère de la Rédemption*, la *Communion des Saints* (ainsi que la définition qu'en donne le catéchisme québécois : « C'est l'union de la charité, & la participation des merites entre les fideles Chrétiens », p. 466). Notons que l'absence de ces termes abstraits ne change pas fondamentalement le contenu théologique des textes religieux adaptés par Philippe Caulier pour le bien des ses ouailles.

B 2 Graphie et prononciation

Le textes sont écrits selon les conventions graphiques françaises du milieu du 18^e siècle, en usage avant les réformes de la sixième édition du *Dictionnaire de l'Académie française* de 1835 qui a remplacé <oi> prononcé [ɛ] par <ai> (cf. *connoit*, *connoitre*) et adopté définitivement la même forme au singulier et au pluriel des mots

¹⁰ La même tendance caractérise les textes religieux de F. Levavasseur, cf. Staudacher-Valliamée 2000 : 25 : « Le *Cahier des Dogmes*, les différentes versions françaises ainsi que la traduction du catéchisme de Levavasseur attestent de l'effort du missionnaire pour mettre des concepts religieux à la portée des esclaves. » L'exemple qu'elle tire du *Cahier des Dogmes* est intéressant parce qu'on y trouve une attestation du nom *bande* dont est issu le marqueur du pluriel dans les trois créoles de l'Océan Indien (v. *infra*) :

D. À quoi ressemble l'Église ?

R. À une grande habitation ; dans une grande habitation, il y a un maître, puis un grand colombe, puis des petits colombres, puis la bande. Eh bien, dans l'Église, c'est la même chose. Dans l'Église, il y a un maître, c'est nôtre signeur J.C. Il y a un grand colombe, c'est le pape ; il y a des petits colombres, ce sont les Évêques, il y a des commandeurs, ce sont les prêtres, il y a la bande, ce sont tous les chrétiens (*ibid.*).

en *-ant* et *-ent* : *enfans* → *enfants*, *mechans* → *méchants*, *vivans* → *vivants*. Les graphies de Caulier ne tiennent compte qu'en partie des réformes proposées dans la troisième édition du *Dictionnaire de l'Académie* de 1740¹¹ qui règle l'usage des accents et du <y> final (*icy* → *ici*), et on ne s'attend pas à ce que l'auteur soit au courant des modifications introduites par la quatrième édition de 1762 qui a généralisé le <s> au lieu de <z> comme signe du pluriel : *pechez* → *péchés*.

Les lettres muettes sont parfois omises à la fin ou à l'intérieur du mot (*nou*, *corp*, *temp*). La simplification des groupes consonantiques, notée d'une manière fort incohérente, était sans doute déjà répandue dans le français oral de l'époque : *note* – *notre*, *aute* – *autte* – *autre*, *vive* – *vivre*, *ensemble* – *ensemble*, etc.¹² Il en est de même en ce qui concerne le passage de [λ] à [j] que l'auteur rend par les graphies *marmaïe* (28,4), *canaïe* (29,8), *Conseïers* (29,16), *zoreïes* (30,10), *fies* (38,13), etc. ; la norme était encore [λ] au 18^e siècle.¹³

D'autres graphies reflètent des traits d'une prononciation ancienne, régionale ou dialectale du français :

- Le changement de *e* en *a* devant *r* :¹⁴ *parsonne* (27,10) ; *Sainte Tarnité* (27,12, cf. moyen fr. *jour de la Ternité* ['Trinité'], FEW 13/2 : 286) ; *pardus* (27,14) ; *charcher* (29,4) ; *marveïe* 'merveille' (35,14), etc.
- Le changement du préfixe *re-* en *ar-* : *arvenir* 'revenir' (34,9) ; *arsuscité* 'ressuscité' (37,4) ; *argarder* 'regarder' (38,12). Le même phénomène s'observe en français québécois (Chaudenson 1974 : 1044 ; Bollée 1993 : 329).
- Le changement de la diphtongue [jê] en [jã], qui n'est cependant attesté que dans le lexème *bian* : *bian comme i faut* (26, 2, 34,2 et 44,1). La forme *bian* se trouve également dans le *Dom Juan* de Molière : « comme tu sais bian, le gros Lucas aime à batifoler » (acte II, scène 1).¹⁵

¹¹ Nina Catach 1978 : 37 : « La troisième édition de l'Académie instaure en France l'orthographe moderne qui est devenue la nôtre, avec ses défauts et ses qualités. » Pour les détails des réformes v. *ibid.* 36-41.

¹² Thurot 1881-1883/1966 : 280-283.

¹³ Picoche & Marchello-Nizia 1994 : 199 : « La réduction de /λ/ à /j/ est attestée à Paris dès le temps de Philippe le Bel. Pourtant, au XVII^e s. encore, tous les grammairiens la condamnent comme 'molle, faible et lâche', propre aux femmes, aux enfants, aux gens inéduqués, au peuple de Paris... Ce qui fait déjà beaucoup de monde ! » Au 18^e, les grammairiens persistent dans la défense de la nouvelle prononciation (*ibid.* 206).

¹⁴ Cf. Zink 1999 : 158 : « Le XIII^e siècle voit s'amorcer une tendance populaire qui ira en s'amplifiant, à ouvrir *e* en *a* devant *r/R* implosif ». Après avoir cité des exemples, Zink poursuit : « Cependant, la plupart des formes nouvelles n'ont pu se maintenir » à cause de « l'hostilité de la langue savante pour ce phonétisme ressenti comme vulgaire » (*ibid.* 159).

Juneau 1972 : 39 : « La prononciation populaire *ar* [à la place de *er*] constitue l'un des idiotismes canadiens les plus caractéristiques. » *Ibid.* 41 : « L'ouverture de *e* en *a* devant *r* + consonne est un fait d'origine populaire qui se fait surtout sentir en moyen français ; mais ce trait est encore largement attesté dans le parler populaire du peuple de Paris au XVII^e siècle. »

¹⁵ Une forme dialectale *bian* ne se trouve pas dans le FEW, mais l'évolution de [jê] en [jã] dans certains dialectes d'oïl est attestée sous *fimus* : fr. *fient*, norm. *fians*, Tôtes, havr. *fiant*, etc. (3 : 544b) ; sous *meus* : fr. *mien*, nant. *mian* (6/3 : 65a) ; sous *tuus* : fr. *tien*, nant. *tian* (13/2 : 452a).

On note également des variantes de certains mots isolés qui peuvent, dans la majorité des cas, être identifiées comme survivances dialectales ou archaïsmes français, par exemple :

catrecime ‘catéchisme’ (25,12), *catrechime* (28,10), *catchîme* (39,7)

FEW 2 : 494b-495a : ardw. [wallon] *kat(r)esim* [...], nam. *kat(r)èzim* [...] havr. *catessime*, PtAud. id. [...] morv. *catécime*.

S^t Espirit ‘Saint-Esprit’ (27,10 et *passim*)

FEW 12 : 192a : fr. *saint esprit* ‘troisième personne de la trinité chrétienne’.

Signeur ‘Seigneur’ (28,10 et *passim*)

FEW 11 : 449a : mfr. *signeur* [...] rouchi *signeur*, pik. *singneur* [...] nant. Blain *signou*, *signour*, saint. *signeur*, etc.

acouter ‘écouter’ (28,18, 29,18 et *passim*)

FEW 25 : 1046b : fr. *a(c)couter* (1353-1636), attesté également dans la plupart des dialectes de l’Ouest de la France, v. Chaudenson 1974 : 680.

leu ‘leur’ (31,14)

FEW 4 : 551b : Andelis, bess. saint. *leu* ; québécois *leu* (Juneau 1972 : 167).

su, sus ‘sur’ (31,2, 31,4, 31,16 et *passim*)

FEW 12 : 463a : Fr. *sus* prép. ‘sur’, attesté également dans les dialectes de l’Ouest de la France ; québécois *su, sus* (Juneau 1972 : 169).

quéque ‘quelque’ (34,9)

FEW 2 : 1412a : Paris *quéque* [...] pik. *kek*, norm. id., *queuque* [...] saint. *quéque* [...] kanad. loch. *quéque*, etc.

venderdi ‘vendredi’ (39,12)

FEW 14 : 270a : norm. *venderdi*, de même dans la plupart des dialectes de l’Ouest.

sanger ‘changer’ (44,5 et 44,7)

FEW 2 : 123a : Paris *sanger* [...] norm. *sanger* [...] centr. Varennes *sanger*, etc.

Rares sont les cas où Caulier a tenté de rendre compte des prononciations « créoles » qui diffèrent de celles du français de l’époque,¹⁶ à savoir des changements de /y/ > /i/ : *jistice* (30,10), /ž/ > /z/ : *touzour* (29,4 et *passim*) ; *zusqu’aux*, *zusqu’à* (30,14 et 45,14) ; *zamaïs* (45,13) et /ɥ/ > /w/ : *nouïct* (26,12), *nouît* (29,10), *nouïct* (31,6). On ne trouve aucun exemple de /ø/ > /e/, /œ/ > /ɛ/ et /š/ > /s/. Comment peut-on expliquer ce fait, étonnant surtout si l’on compare les textes de Caulier avec ceux de Louis Héry (1828) qui note de façon systématique le phonétisme créole (par exemple *plime*, *voiture*, *dé* ‘deux’, *pé* ‘peut’, *plère* ‘pleure’, *çaud*, *çagrin*, *manzer*, *zamaïs*) ? Sans doute y avait-il au milieu du 18^e siècle une forte variation dans la prononciation des différents locuteurs, et on sait que cette variation persiste jusqu’à nos jours, comme le montrent les cartes phonétiques de l’ALRé (1984 : 237-238). Mais il est également possible que l’auteur, qui met en écriture pour la première fois un

¹⁶ Pour les changements phonétiques du français au créole v. Chaudenson 1974 : 646-655.

« jargon » pour lequel il n'existe aucune convention graphique, n'ait pas osé se distancier trop de l'orthographe française afin de ne pas compromettre la lisibilité des textes destinés à son propre usage et à celui de ses confrères. Ceci pourrait également expliquer le fait surprenant qu'on ne trouve aucune trace graphique de la nasalisation progressive du pronom *moi*, écrit <moïn> dans le plus ancien témoignage (souvent cité) du bourbonnais, réponse d'une esclave dans un interrogatoire qu'on peut dater vers 1722 : « Moïn la parti maron parce qu'Alexis l'homme de jardin l'était qui fait à moïn trop l'amour » (Chaudenson 1974 : 444 et 1147). Cependant, on ne peut pas être sûr que H. Azema, un érudit local qui cite ce témoignage de seconde main dans un article consulté par Chaudenson, n'ait pas « modernisé » la graphie originale du greffier en copiant la réponse de l'esclave.¹⁷

En réunionnais moderne, le [ə] du français peut correspondre à [ə], [e] ou [i] (Chaudenson 1974 : 651) ; dans nos textes, on note :

[ə] : le (*passim*), que (*passim*), tenir (25,4), besoin (26,10), venir (27,16), etc.
 [i] : li ventre (26,18), tout li monde (29,2 et 32,4), li tems (35,11), li Sein (35,13), rachiter – racheter (35,15 et 36,2), ginoux (36,8), didans (37,1), touti sorte (37,17 et 40,2), quanqui (41,8, 41,9 et 41,10), etc.

Une variante [e] n'est évidemment pas attestée, mais l'emploi parcimonieux d'accents dans les syllabes non finales ne permet pas de l'exclure avec certitude. En tout cas il n'y a aucune preuve concluante d'une prononciation [e] à la place de [ə] : aucun des mots avec [ə] en français est écrit avec accent aigu (par exemple *tenir, venir, revenir, chemin, devant, dedans, demande, devoir, petit, reproche, recevoir, semaine, mener*), et les mots écrits avec accent¹⁸ sont prononcés avec [e] en français : *péché, trétous, guéri, délivrer, Pénitence*. La forme *qué* 'quel' du déterminant interrogatif (*Qué jour notre Seigneur l'a été conçu ? Qué jour li venir au monde ?*, 36,3-4) n'est pas une variante de *que* mais vient de formes dialectales de ce déterminant (v. *infra* 3.4.5). Le changement de [ə] en [e] semble donc un développement ultérieur : il n'est attesté ni dans le catéchisme de Levavasseur, ni dans les fables de Héry où les deux occurrences que l'on trouve dans la première édition de 1828, *brételle* et *cévrette*, ont été remplacées par *bretelle* et *civrette* dans les éditions ultérieures (p. 14, 17, 29 et 37). En revanche, on trouve dans Héry nombre de cas où le [ə] « du français a purement et simplement disparu » (Chaudenson 1974 : 651), par exemple : *r'pond, env'lopp, s'maine, plac'ment, aç'tons, gagn'ra*. Ceci n'est sans doute pas une innovation par rapport au français parlé des colons, bien que la graphie de Caulier n'atteste pas ce phénomène.

Notons dans les textes de Caulier quelques cas d'aphérèses : *face* 'efface' (42,16), *corcher* 'écorcher' (30,14), *Piphanie* 'Épiphanie' (36,9), *zaminer* 'examiner' (43,2 et 43,6) ; *viter* 'éviter' (44,7) et d'épenthèses : *Eghilise* (35,4, 38,1, etc.), *pelaisir* (39,1),

¹⁷ À noter aussi la graphie <était> au lieu d'<étoit> qui était en usage au 18^e siècle. Pour la datation de la citation v. Baker & Corne 1982 : 4. – Dans le catéchisme de F. Levavasseur, écrit en 1844, on trouve les graphies <mouin>, <amouin> et <moïn> (I,3-4, III,8, VI,26 et *passim*).

¹⁸ Pour quelques graphies douteuses v. B 3.4.1, note 22.

pulu ‘plus’ (39,10), *moritel* (40,6 et 40,9) qui ne semblent pas avoir survécu dans le réunionnais moderne.

B 3 Le nom et le syntagme nominal

B 3.1 Agglutinations

Dans sa comparaison des textes créoles anciens, Robert Chaudenson constate :

Une des principales différences que l’on peut aujourd’hui observer entre le créole réunionnais et les autres parlers de l’Océan Indien tient à la quasi-absence, dans le premier, des cas d’agglutination de l’article et du substantif qui rend possible l’antéposition au mot issu du groupe article et substantif du français d’un déterminant. Exemple : « mon lamin » = ma main ; « sa dife » = ce feu. Dans le créole réunionnais actuel, les faits de ce type sont rares ou marginaux si l’on écarte les cas d’agglutination du « l » devant les substantifs à initiale vocalique (1981 : 175).

Dans les textes de Ph. Caulier, le phénomène de l’agglutination semble également « rare ou marginal ». Pour en donner une idée, nous avons analysé les mots suivants attestés dans les textes qui se présentent avec agglutination en mauricien et seychellois. Il faut, bien sûr, distinguer entre les noms à initiale vocalique :

âge, âme, amitié, amour, auge, église, enfant, enfer, envie, esprit, homme, œil / yeux, oreilles ;

et ceux à initiale consonantique :

barbe, cagne, case, ciel, cœur, corps, croix, faute, fête, fin, jour, main, mal, messe, monde, mort, nuit, peine, pied, prière, rage, roi, sang, temps, terre, tête, viande, vie.

Les noms à initiale vocalique sont les seuls à fournir des exemples d’agglutinations :

son zoreïes (30,10)	son zieux (31,2), note zieux (33,10)
leu michant l’envie (31,14)	didans grand l’auge (37,1)
petit l’enfant (41,15)	à tous sonz enfans (45,17)
à sonz-apotres (37,11)	tous sonz-apprentis (37,9-10)
bon l’esprit (36,7, 44,18 et 45,16)	

Dans ces cas, l’agglutination peut être interprétée comme moyen d’éviter les noms à initiale vocalique, voire la tendance à la syllabe canonique CV. Pourtant, les cas dont nous avons fait ci-dessus un recensement complet, ne sont pas très nombreux, et les mots en question sont également employés sans article, par exemple :

qui faire à nou, Enfans bon Dieu, de l’Eghilise (41,14-15)
li voulu montrer bon esprit (28,18)

à cause qui li etre un esprit (33,10)
li avoir envie délivrer J.C. (30,8)

Pour ce qui est des noms à initiale consonantique, les textes ne présentent aucun cas d'un article (*le, la, du*) agglutiné à proprement parler, c'est-à-dire précédé d'un autre déterminant. Voici quelques chiffres pour illustrer la fréquence de l'emploi de l'article chez Caulier :

	CrSey	occurrences	sans article	le/la	au/du
jour	lizur	30	27	3	
corps	lekor	21	18	2	1
cœur	leker	14	11	3	
monde	lemon	25		15	10
ciel	lesyel	7	1	1	5
terre	later	6	2	4	
vie	lavi	5	2	3	

L'emploi de l'article, auquel nous reviendrons, tient souvent au fait qu'il s'agit de syntagmes figés ou d'emprunts au modèle français, par exemple : *et à la fin mourir* (25,8) ; *à la fin du monde* (32,6) ; *tout le/li monde* (27,12, 28,10, 29,2 et *passim*) ; *li qui sogne à nous la nouïct, le jour* (26,12) ; *li voir à nous la nouïct comme li jour* (33,9) ; *zusqu'à la mort* (45,11 et 45,14).

Si l'on compare les textes de Caulier à ceux de Louis Héry (1828 et 1849 / 1856, v. Chaudenson 1981), il est évident que le phénomène de l'agglutination est plus répandu dans les derniers, cf. *ibid.* 176 : « Les exemples sont très nombreux dans l'œuvre de Héry : 'son la bec ... son la guèle ... son la panse ... mon di riz ... l'autre li rat ...' ». Il y a, en effet, une vingtaine de mots employés avec un article « agglutiné », mais de toute évidence ces formes ne sont pas lexicalisées, puisque les même lexèmes sont également attestés sans article,¹⁹ par exemple :

son la tête (p. 12), mon la tête (p. 44) – mon tête (p. 16), vout' tête (p. 15)
son la langue (p. 16), not' la langue (p. 18) – z'aut' langue (p. 15), son langue (p. 50)
son la bouç' (p. 40) – son bouç (p. 23), mon bouç' (p. 35)
mon li dents (p. 35) – vout' dents (p. 27), son dents (p. 40)
son li zié (p. 35) – bons zié (p. 27)
son li-reins (p. 16) – mon reins (p. 15)
l'autre li rat (p. 49) – nout' dé rats (p. 50)
mon di riz (p. 48) – son riz (p. 48)

Il n'y a qu'un seul cas où la lexicalisation semble être accomplie : *di monde* 'les gens' vs. *li monde* 'le monde' : *Quand qu'moi la r'zoind' di monde honnête* (p. 14), *di*

¹⁹ Cf. Baker & Corne 1986 : 171 : « However, an analysis of all Héry's writings in Reu (Baker 1984) reveals a total of 35 such agglutinated forms concerning 23 nouns. The same texts include 42 examples of the very same nouns *without any preceding 'article'*. »

mond' zamais content (p. 15), *guett di mond' 'tranzer* (p. 49), etc. vs. *Li mond' n'a pas çanzé 'faut croire* (p. 28).

G. Staudacher-Valliamée, qui a étudié le phénomène de l'agglutination dans le catéchisme de Levavasseur de 1844, croit pouvoir affirmer que :

Le figement du signifiant en un seul mot en créole est clair pour les exemples comme <dipain, dileau, divin> correspondant aux mots français 'le pain, l'eau, le vin'. D'autres comme <la-croix, la-faute, la-charité, la-prière, la-main> apparaissent seuls ou précédés de <la> pour former une seule unité lexicale (2000 : 118).

Cette présentation des faits linguistiques est fallacieuse, parce que les variantes qui peuvent donner l'impression de représenter « une seule unité lexicale » sont purement graphiques, et dans tous les cas la présence ou l'absence de l'article est motivée par le contexte syntaxique, par exemple : *toute chrétiens y adorent lacroix* (IV,26), *sur / si la croix* (III, 38, IV,23 et *passim*) ; *Fais pas la faute* (VIII,2) – *un pli gran faute* (X,20-21) ; *Communion y vé dire arcevoir li corps, li sang, l'âme & la divinité* (XI,34-35) – *Dié la prend incorps* (III,9), *noute corps* (X,29).²⁰ Les formes *dipain* et *divin* s'expliquent par le texte français que l'auteur traduit : *sous les apparences du pain & du vin* → *cassiette dans Dipain et dans divin* (XI,6-7, XI,9 et XI,16-17), elles ne sont pas lexicalisées, et *pain* apparaît avec ou sans *di* chez Héry : *di pain* (p. 22), *z'aut' pain* (p. 17). Il n'y a dans le catéchisme de Levavasseur qu'un seul exemple d'une véritable agglutination : *Pour Baptiser / y prend bon dileau* (IX,20), mais ce mot est également attesté avec ou sans *di* dans les fables de Héry : *comm' di l'eau* (p. 14), *si l'eau* (p. 21).

B 3.2 Le genre grammatical

Un des traits considérés comme typiques des créoles (français et autres) est la perte du genre grammatical, marqué en français soit par les déterminants du nom, soit par les adjectifs – dans quelques cas également par la forme morphologique du nom lui-même : *étudiant* – *étudiante*, *instituteur* – *institutrice* ; ce dernier phénomène est absent de nos textes. En ce qui concerne les déterminants et les adjectifs, nous écartons volontairement des exemples à discuter les noms qui appartiennent à la terminologie religieuse, écrits souvent avec majuscule et employés « avec un déterminant figé » (Staudacher-Valliamée 2000 : 118) :

Marie tres S^{te} Vierge (26,18), la S^{te} Vierge (27,6), S^{te} Vierge Marie (27,10)
La Sainte Tarnité (27,10), la S^{te} Tarnité (34,14 et 35,5)
la semaine Sainte (36,10), communier / aller à la S^{te} Tabe (39,11 et 44,12)
les S^{tes} Huiles (45,4)

²⁰ Il ne s'agit donc pas de doublets comme le pense R. Chaudenson : « on trouve par exemple dans un corpus lexical très réduit [à savoir le catéchisme de Levavasseur] nombre de doublets comme 'cœur/licoeur ; croix/lacroix ; ciel/liciel ; corps/licorps ; eau/dileau ; liboute [sic] ; vin/divin ; pain/dipain' » (2003 : 265).

Certaines autres marques du féminin sont sans doute à porter au compte du modèle français : *Bon Dieu l'a donné à nous tretous un corps et une ame* (25,6 et 26,16) ; *clouté sur une Croix* (31,12). Abstraction faite de ces exemples non probants qui rendent malaisées des indications statistiques, nous constatons que la *Profession de Foy* et le *Petit Catechisme* ne conservent que très peu de traces du genre grammatical (pour l'article *la* voir *infra*), par exemple : *bonne et long prière* (29,12) ; *mais son zoreïes beaucoup lasses* (30,10) ; *faut que li avoir bonne envie* (42,7). Par contre, les exemples sans accord sont nombreux :

dans son caze, proche son cabane (36,9) ; son Parsonne (37,9)
 son maman (35,14), son tête (31,4 et 31,6)
 son bons paroles (28,18), bon croïance (41,4), petit marmaïe (41,16)
 mauvais cabale (29,18), mauvais jistice (30,10)
 mauvais pensées, mechans malices, mauvais paroles, mauvai oubliances (43,7-8)
 michans malices là (31,8), leu michant l'envie (31,14)
 faire grand paresse (28,8), grand canaïe là (29,8), par grand marveïe (35,14)
 grand grace bon Dieu (40,13-14), grand faute (44,16)

Parmi les 22 occurrences de l'adjectif *grand*, dont 12 avec un référent qui est féminin en français, une seule porte la marque du féminin : *grandes menterïes* (29,14). Le déterminant possessif de la troisième personne, *son*, démontre également une très forte tendance à l'invariabilité ; il n'y a que deux exemples de *sa* sur 47 de *son* : *sa maman* (26,18) et *sa faute* (40,5). Par contre, nous n'avons trouvé aucun exemple de l'emploi de *le/li* au lieu de *la* ou de *un* au lieu de *une*.

B 3.3 Le nombre

La perte de l'expression du nombre du français et l'émergence de nouvelles marques du pluriel sont d'autres traits caractéristiques des créoles français. À cet égard, nos textes témoignent d'un développement en cours : certaines marques françaises subsistent à côté de formes non-marquées, et le nouveau marqueur de pluralité, *bann*, en voie de grammaticalisation dans le réunionnais moderne ainsi que dans les autres créoles de l'Océan Indien, n'est pas encore attesté (cf. Bollée 2000 ; Chaudenson 2003 : 271-275). Il est également absent du catéchisme créole de 1844.²¹

Pour décrire le marquage du nombre dans nos textes, il est indispensable de distinguer entre les pluriels marqués par « orthographe grammaticale », donc imperceptibles dans le code phonique, et les marques audibles réalisées par les déterminants. À peu d'exceptions près (et ces exceptions ont l'air d'être des lapsus), Caulier suit les règles de l'orthographe grammaticale, par exemple :

nous i fait mechans pechez, mauvais malices (28,2)
 faire miraques, guéri maladies (28,12)
 acouter son bons paroles (28,18)
 Soldats donner à li grand coups de soufflets, coups de poings, coups de piés (30,16)

²¹ Pour les deux attestations de *bande* dans les fables de Héry v. Bollée 2007: 66-67 et *infra* p. 123.

En ce qui concerne les pluriels perceptibles par l'oreille, en voici la liste complète :

- (1) les gens de son Pays, les Juïs (28,14)
 trainer à li par les chemins et dedans les bouës (29,14)
 devant les Prêtres et Conseïers de leur Pays (29,16)
 tous les pechez que nou i fait (32,4)
 tous les Pechez (43,4-5), tous les soirs (43,10)
 pour juger les vivans les morts (32,8)
 charcher les ames des justes (37,2)
 venir juger les Bons, les michans (37,15)
 pas faire auquin malice avec les fiës, les femmes des autes (38,13)
 jours les jeûnes, et le carême (39,13)
 Les Noirs, Nêgresses (44,12)
 comme les Blancs-même (44,13)
 les S^{tes} Huiles (45,2)
- (2) étout ces vilains menteries (30,2-4)
 tous ces michans malices là (31,8)
- (3) jour des Rois (36,9)
 charcher les ames des justes (37,2)
 les femmes des autes (38,13)
 pas gêter menage des autes (38,14)
 Mariage des Kertiens comme mariages des Payens (45,9-10)
- (4) son zoreïes (30,10), son zieux (31,2), note zieux (33,10)
 sonz-apprentis (37,9-10), sonz-apotres (37,11), sonz enfans (45,17)

La comparaison avec les textes des catéchismes français montre que bon nombre de ces exemples peuvent s'expliquer par l'influence du modèle français (*pour juger les vivans les morts ; charcher les ames des justes, jour des Rois*). *Tous les* est un syntagme figé qui existe également dans d'autres créoles, par ex. en seychellois : *tou le swar, tou le zour, tou le mwan*. Les exemples du groupe (4) témoignent de l'agglutination en cours ou accomplie ; on pourrait y ajouter *zusqu'aux os* (30,14). Leur nombre restreint ne permet pas d'en décider, et seul *enfans* apparaît dans d'autres formes (*petit l'enfant, enfans*). Le seul morphème qui paraît disponible pour marquer un pluriel qui ne ressort pas du contexte semble être *les* (*les Prêtres ; avec les fiës, les femmes des autes ; Les Noirs, Nêgresses ; comme les Blancs*), mais le plus souvent c'est le contexte qui suggère la pluralité sémantique, par exemple : *apprendre prières* (25,12), *nous i fait mechans pechez* (28,2), *acouter son bons paroles* (28,18), *couronne d'Esquines et longs picans* (31,4), *li fini racheter avec Piastres* (36,1).

B 3.4 Les déterminants

B 3.4.1 L'article défini

L'article défini dans les textes de Ph. Caulier a les formes : *le, li, l', la, les*, sans tenir compte des formes amalgamées *au* et *du* dont nous parlerons dans la section sur les prépositions. Dans notre édition dans *Creolica*, établie d'après une photocopie du manuscrit, nous avons aussi noté une variante *lé*, en précisant qu'il s'agissait de lectures incertaines où l'auteur semble avoir changé la graphie <le> en après coup, ce qui a pu produire une lettre qui ressemble à un <é>. L'autopsie du manuscrit aux Archives Lazaristes a permis de décider les six cas douteux : une fois il faut lire <le> sans accent et trois fois ; les deux cas dont la lecture reste incertaine²² nous semblent une base trope faible pour postuler l'existence d'une variante *lé* de l'article défini ; nous les considérons donc comme occurrences de *li*.

Pour l'analyse de l'emploi de l'article, les formes apostrophées n'ont pas été prises en compte, parce qu'on ne peut pas savoir s'il ne s'agit pas de formes agglutinées (v. *supra* les exemples *bon l'esprit, grand l'auge, petit l'enfant*). D'autres occurrences se trouvent dans des contextes qui ont l'air d'être des syntagmes figés, par exemple *tout à l'heure* (39,3), *pour l'amour nous autes* (27,12), *pour l'amour de li* (44,10), *l'Extrême Onction* (45,2).

Dans les textes anciens analysés par R. Chaudenson, la forme *li* « peut précéder aussi bien un substantif singulier que pluriel. Elle est *constante* chez Héry dans le second quart du XIX^e siècle, très fréquente chez Célimène (1850), et encore courante chez Vinson [...] 1882) » (1981 : 181). Cet état de langue n'est pas encore atteint dans les textes de Caulier : *li* alterne avec *le* devant les noms au singulier, tandis que les noms au pluriel sont précédés, le cas échéant, de la forme *les* (v. *supra* les exemples sous 3.1). L'alternance *le / li* semble être purement phonétique (ou graphique ?), la forme « créole » *li* est, avec une trentaine d'occurrences, plus fréquente que la forme « française » *le*, attestée 21 fois, souvent dans des contextes de contenu religieux (*Le Pere est Dieu ? Le Fils est Dieu ? le S^t Esprit est Dieu ?*, 34,12), mais également dans d'autres contextes : *tout le monde, dans le monde* (mais aussi *tout li monde, dans li monde*). De toute évidence, les deux formes sont interchangeable.

A la fin de la *Profession de Foy*, le R. P. Caulier caractérise la façon de parler des esclaves en ces termes :

Voilà, ce me semble, assez de termes et de tournures de Phrases, pour faire connoître, à qui voudra comparer leur Style en notre Langue avec le Style de la leur (aux mots écorchés et leur prononciation près), la suppression des articles, des conjonctions, des Pronoms ou de leurs cas, l'usage des infinitifs, l'expression du Præterit et choses semblablement usitées dans leur Langage naturel... (p. 32).

²² Il s'agit des occurrences suivantes : *la nouict cõe li [lé ?] jour* (33,9) et *i faut que li arnonce vertablement li [lé ?] Diabe et tout son Pechez* (42,6).

Ce qui nous intéresse ici, c'est « la suppression des articles » qui a frappé l'auteur, mais on constate qu'à cet égard, les textes attestent de nombreuses incohérences. Les observations de R. Chaudenson à propos de l'article défini dans les textes anciens vont dans le même sens :

En dépit du nombre des faits d'agglutination (*cf. supra*), le créole réunionnais ancien paraît posséder des traces d'article défini dont l'usage se manifeste dans les oppositions entre son emploi et celui d'autres déterminants du substantif : « la misique » / « son misique » (Héry, 17-8), « li maître » / « not' maît' » (Héry, 19-20), etc... On peut constater néanmoins que cet emploi de l'article est loin d'être systématique et que, dans beaucoup de cas, le créole n'utilise pas de l'article défini (ou indéfini) là où le français serait contraint de le faire, en particulier quand le substantif est complément, ou qu'il s'agit d'évoquer une catégorie générale, etc... (1981 : 180-181).

Il paraît à cet égard utile de comparer l'emploi – ou l'absence – de déterminants non pas avec l'usage en français moderne, mais avec leur emploi dans le français de l'époque coloniale. Dans la *Syntaxe française du XVII^e siècle* d'A. Haase (1965), l'absence de l'article défini est décrite comme suit (§ 28, p. 54-55 ; v. aussi *infra* note 23) :

L'article est omis dans beaucoup de tournures où le substantif est si étroitement lié au verbe que cette omission devient toute naturelle. Ces tournures toutes faites sont beaucoup plus nombreuses au XVII^e siècle qu'aujourd'hui.

Exemples : *Je disois vérité. Je fus hier ouïr messe aux Jacobins. Je pris un jour résolution d'étudier aussi en moi-même.*

Nos textes fournissent bon nombre d'exemples de l'absence de l'article dans de telles syntagmes sans que l'on puisse dire qu'il s'agit toujours de « tournures toutes faites » :²³

chanté Messe la nouïct (36,4)
Sakerment l'autel, là qui dire Messe (37,13)
acouter catchême, bon parole du Prêtre (39,7)
pou gagner grace à tout li monde (32,2-4) ; gagner grace bon Dieu (45,4-5)
gagner Paradis (25,12, 35,16 et 42,3)
moi content gagner Baptême et servir bon Dieu (33,2, cf. 42,2, 42,8 et 42,11)
commence à gagner barbe (28,4)
prêcher catrechime à tout li monde (28,10)

²³ André Valli constate qu'en moyen français l'absence de l'article est particulièrement fréquente en relation avec certains verbes : « Si on fait le bilan des positions syntaxiques des noms dans lesquels l'emploi du déterminant zéro apparaît le plus productif, en concurrence avec le défini et l'indéfini, c'est sans aucun doute la position complément direct de certains verbes : les verbes 'Avoir', 'il y a', 'Faire', 'Mettre', 'Prendre', 'Tenir', etc... dans un emploi que M. Gross 1981 analyse comme celui de verbe support » (1994 : 91). Dans nos textes, l'absence d'article devant le complément direct ne se limite pas à ce genre de verbes.

faire signe la croix (41,7, 41,8 et 41,10-11)
 Ou ça que l'a metté corps notre Signr (36,18)
 Garder Commandemens de Dieu, de l'Eghilise (38,1 et 42,7)
 apprendre prières, catrecime, et gagner Paradis (25,12)

Les contre-exemples sont rares et dans certains cas probablement dus au modèle français : *acouter la raison l'in l'aute* (45,12-13) ; *Li qui fini faire le Ciel la terre* (33,4) ; *Comment Dieu l'a fait le monde ?* (33,4-5) ; *charcher les ames des justes* (37,2) ; *Li venir juger les Bons, les michans* (37,15). L'article défini manque également – mais pas systématiquement – dans d'autres contextes syntaxiques, par exemple :

- Devant un sujet :
 Soldats donner à li grands coups de soufflets (30,16) ;
 Parsonne qui appellé Père, stella qui appellé Fils, stella qui appellé S^t Espirit,
 ça même Parsonne étout ? (34,18-35,1) ;
 R. Donnera Paradis. D. Quoi ça Paradis ? R. Paradis est un lieu où qu'i aura
 touti sorte de Biens (37,16-17) ;
 mais on trouve aussi : *Li corps N. Seigneur quitté mort longtems ?* (37,3).
- Devant *jour* dans des compléments de temps :
 Jour Noël ; Jour Piphanie, jour des Rois ; jour avant, li fini mourir ; Venderdi-
 Saint, jour que li monde baiser la Croix (36,4-12) ;
 Jour de Pâques, Jour l'Ascension ; Jour la Penticote (37,8-12) ;
 il n'y a qu'un seul contre-exemple : *Li jour l'annonsiation* (36,3).
- Devant des noms propres, comme en français :
bon Dieu est traité comme nom propre (*passim*), il ne reçoit l'article qu'une
 seule fois dans l'expression *recevoir li Bon Dieu* (44,14), où il signifie
 'l'hostie'.

On peut émettre l'hypothèse que l'absence de l'article est le cas non-marqué ; il faudrait donc expliquer son emploi dans certains contextes – ce qui paraît difficile, voire impossible. Sans doute sa présence s'explique-t-elle souvent par l'influence du modèle français, surtout en ce qui concerne les expressions du domaine religieux (*par la grace bon Dieu*, 33,1 ; *le S^t Espirit*, 32,8 ; *Dieu li Fils*, *Dieu le Pere*, 35,6-7) ou par le fait qu'il s'agit d'une expression lexicalisée, par ex. *la nouict*, *le jour* (26, 12). D'autres tendances se dessinent, sans que l'on puisse en donner une explication :

- Le nom après la préposition *dans* est toujours précédé d'un déterminant (*dans li / le monde*, *dans li ventre...*, *dans li cœur*, *dedans les boues*, *dans la terre*, *dans un jardin*).
- Le substantif *monde* est toujours précédé de *le*, *li*, *au* ou *du*.

On peut s'interroger si, dans les cas où l'article défini apparaît dans nos textes, on peut lui attribuer les fonctions syntaxiques ou textuelles qu'il a en français ou dans

d'autres langues (cf. Bollée 2004), par exemple la fonction anaphorique (référence à un élément mentionné avant) ou le marquage de la définitude sémantique (établie par une proposition relative, un attribut, le mot *même*, un superlatif, un nombre ordinal).²⁴ Il y a des exemples de ces fonctions, mais les contre-exemples sont plus nombreux :

- Usage anaphorique :

R. Ça même trois Parsonnes-là qui appellé S. Tarnité. D. Quoi ça la S^{te} Tarnité ? (34,13-14)

vs. R. Donnera Paradis. D. Quoi ça Paradis ? R. Paradis est un lieu où qu'i aura touti sorte de Biens... (37,16-17) ; Bon Dieu l'a donné à nous tretous un corps, une ame ; corps pour travail... (25,6).

- Définitude sémantique :

Gouverneur qui appellé Ponce Pilate (36,13), les gens de son Pays (28,14) vs. Fils de Dieu (35,13 et 35,14) ; Rois beaucoup savans (36,7-8), Peché moritel (40,6).

La 2^{de} Parsonne [la Tarnité] (35,6)

vs. premier coq chantant (35,5), troisième Parsonne la Sainte Tarnité (27,10-11), grand Peché d'adam, premier Pere à nous (35,18).

Même chose (34,16), tou-trois même Dieu (34, 18), ça même Parsonne étout ? (35,1),

Plus grand grace qué li pouvé faire à moi (40,14).

Pour résumer : l'usage de l'article défini dans les textes du R. P. Caulier témoigne d'une variation qui paraît étonnante si on la compare avec la norme du français moderne ; en revanche, elle est beaucoup moins surprenante si on s'en tient au français du 17^e siècle, cf. les remarques de Haase (citées *supra* et en note 24) et celle de R. Chaudenson qui constate qu'au 17^e siècle, « chez les locuteurs francophones, la tolérance de la variation linguistique devait être bien plus grande que celle qu'on peut observer de nos jours » (1992 : 148). L'article défini est encore employé dans le « jargon des Nègres », mais le système de son emploi – encore instable dans la langue du 17^e siècle qui est la base du futur créole réunionnais – est ébranlé ; on observe une tendance assez nette à abandonner un grammème dont on ne reconnaît plus guère l'utilité.

B 3.4.2 L'article indéfini

L'article indéfini est normalement écrit <un, une> ; la graphie <in> n'apparaît que deux fois, dans le tour *l'in l'aut(r)e* (34,10 et 45,13, v. *infra*). La forme *une* est attestée surtout dans des emprunts au français : *Bon Dieu l'a donné à nous tretous un*

²⁴ Cf. à cet égard l'usage français au 17^e siècle : « On omettait généralement l'article devant *même*, qu'il marquât ou non l'*identité* (Haase 1965 : 54) ; « *Premier* et *bienvenu*, attributifs, sont employés parfois sans article comme dans l'ancienne langue » (*ibid.* 55) ; « Le *comparatif* pris dans le sens d'un *superlatif* pouvait se passer de l'article dans l'ancienne langue. Cet emploi se conserve au XVII^e siècle ».

corps, une ame (25,6) ; *li fini prendé un corp et une ame* (26,16) ; *sur une Croix* (31,13). L'emploi de l'article indéfini est également plus rare qu'en français, cf. les exemples :

ça que brave femme doit faire (27,8)
mette sus son tête couronne d'Esquines (31,4)

Le pluriel de l'indéfini n'est pas attesté, dans les quatres exemples cités sous 3.3, *des* n'a pas cette fonction. En d'autres termes, *des* manque dans des contextes que Haase classe comme occurrences de l'article partitif :²⁵

faire miraques, guéri maladies, faire reproche (28,12)
jamais battre à li, jamais rendre, coups de bâtons, coups de piés, coups de soufflet (38,9)

La distinction entre l'article indéfini et le numéral qui s'est développée dans le CrRéu et qui est attestée également en CrSey (Chaudenson 1974 : 961-962) s'annonce peut-être dans l'exemple suivant : *Baptizer qu'enne fois seulement* (42,12). C'est, cependant, le seul cas où apparaît la graphie <enne>, tandis que dans d'autres cas où on s'attendrait à voir cette forme, on lit *un* :

Maski, *un* Dieu qui faire trois Parsonnes, et trois Parsonnes-là même, *un* Bon-Dieu tant seulement (34,14-15)
trois Parsonnes differances ne faire qu'*un* Bon-Dieu tant seulement (35,3)

B 3.4.3 Les déterminants possessifs

Comme nous l'avons déjà vu (*supra* 3.2), les textes témoignent d'une forte tendance à ne pas marquer le genre et le nombre.²⁶

1^{re} pers. du singulier : *mon* (2) ; *ma* et *mes* ne sont pas attestées.

2^e pers. du singulier et pluriel ne sont pas attestées.

3^e pers. du singulier : *son* (45), *sa* (2), *ses* n'est pas attestée, *son* s'use aussi pour le pluriel ; il y a une graphie <sons> : *tout sons Pechés* (39,9) et trois <sonz> : *sonz-apprentis, sonz-apotres* (37, 9-11) ; *sonz enfans* (45,17) qui notent des variantes du nom avec [z] agglutiné (v. *supra*).

1^{re} pers. du pluriel : *notre* (14), *note* (35) pour singulier et pluriel, et on relève un pluriel graphique : *notes* : *tous notes pechez* (43,12).

3^e pers. du pluriel : *leur* (1), *leu* (1).

²⁵ V. Haase 1965, § 117, pour des exemples de l'absence du « partitif » dans les textes du 17^e siècle. L. Foulet précise que « La forme *des* dans *des chevaux* est fréquemment appelée article partitif : le terme n'est pas très juste, car on pourrait l'appliquer à *un* avec tout autant de droit, mais il est commode et nous le conserverons. » Le même auteur remarque qu'on retrouve « en vieux français l'article indéfini et l'article partitif dans son double sens, mais ces deux articles sont loin d'avoir alors la place qu'ils tiennent aujourd'hui. Le partitif est un parvenu dont la fortune singulière ne date guère que du XVI^e siècle » (1968 : 54-55).

²⁶ Les chiffres entre parenthèses indiquent le nombre d'occurrences.

Les deux occurrences de *sa* se trouvent dans des contextes religieux : *dans li ventre de Sa maman, Marie tres S^{te} Vierge* (26,18) ; *tourmenté par chagrin d'avoir perdu Dieu par sa faute* (40,5). La distribution de *notre* et *note* peut suggérer une variation qui dépend de l'initiale du mot suivant : *où ça qu'ira note corps ? R. Si notre ame aller en Paradis, note corps itout : Si notre ame aller au Diabe en Enfer, li étout [...]* après ça *notre ame et note corps touzour ensemble* (34,7-10). Il n'y a que 4 exemples sur 14 de *notre* devant consonne (3 fois *Notre Seigneur*) et un sur 35 de *note* devant voyelle (*note ame*, 43,18).

B 3.4.4 Les déterminants démonstratifs

On ne trouve dans nos textes qu'une seule occurrence de *ce* (*ce tems-là*, 37,12) et deux de *ces* (*ces vilains menteries*, 30,2 ; *tous ces michans malices là*, 31,8), qui témoignent d'une perte quasi-totale du système français,²⁷ mais les textes n'attestent également pas – ou pas encore – le système créole décrit par Chaudenson :

Réunionnais : les formes relevées à date ancienne sont les mêmes que dans le créole actuel, quoique les graphies soient évidemment étymologisantes : *ça...là, ça..., ...là* (1993 : 23 ; cf. 1981 : 181 et 2003 : 280).

Chez le Père Caulier, *-là* postposé est attesté 16 fois, par exemple :

michantes gens-là (29,8) ; *michans Juges et Sacabirs-là* (30,2)
si nou i meurt avec mauvais peché là (40,9)
BonDieu i donne grace là à nous ? (44,2-3)

Dans cinq cas, *là* est renforcé avec *même*, par exemple :

Stadire, note cœur beaucoup chagrin de tous notes pechez : chagrin là même, qui appellé Contirtion (43,11-13).

En revanche, on n'y trouve aucune attestation de *ça...* seul et une seule avec *ça* et *là* qui est syntaxiquement différente des autres exemples :

D. : Combien n'en a Personnes en Dieu ? R. N'en a trois, Pere, Fils, S^t Esprit.
D. Le Pere est Dieu ? Le Fils est Dieu, le S^t Esprit est Dieu ? R. Ouï va. D. Ça même trois bonDieux ? R. Non va : Ça même trois Parsonnes-là qui appellé S. Tarnite (34,11-13).

La dernière partie du passage pourrait se traduire : 'Ce sont [donc] trois Dieux ? – Non : Ce sont ces trois personnes qui sont appelées la Sainte Trinité'. La forme *ça* serait donc, comme dans la phrase précédente et dans beaucoup d'autres cas, le pronom (substitut) démonstratif dont nous reparlerons.

²⁷ Notons encore la forme *celle* qui apparaît une fois dans l'expression figée à *celle fin* 'afin de' ; cf. FEW 3 : 562a : mfr. nfr. à *celle fin que* (15.-17. jh.) [...] *Mons a celle fin que* Dm, norm. Bray, SeudreS. id., etc.

La comparaison avec les textes du 19^e siècle montre que le système du réunionnais moderne s'est établi graduellement. Dans les cinq fables de Héry de la première édition (1828), on recense 6 fois *ça* préposé (*ça z'enfant, ça grand coup*), 6 fois *là* postposé (*blanc là, sival là*), une fois *li...là* (*Li cont' là i fait pour z'enfans*, p. 11) et une fois *ci...là* (*Ci zour là*, p. 14). Frédéric Levavasseur (1844) emploie 8 fois *là* postposé, 4 fois *sa...là*, une fois *ci...là* : *ci jour là* (IV,26-27) et une fois *la...la* : *La prière la* (VIII,15). Remarquons en passant que l'emploi de *la / là* postposé peut différer de l'usage du déterminant démonstratif en français :²⁸

D. Combien nanan bon Dié

R. Oui : nanan rinquène Dié jamais plisse / mais dans bon Dié là nanan trois personnes li père le fils et le St Esprit.

D. Li père la bon Dié ?

R. oui li père la bon Dié.

D. li fils la bon Dié même sa ?

R. oui : li fils la bon Dié même (II,1-9).

Dans une étude détaillée, R. Chaudenson a comparé le système des démonstratifs dans le français normé, les français d'Amérique du Nord et les créoles français. Il ressort de cette comparaison que le marqueur *...la* est hérité directement de l'élément *-là* des formes composées du français. Nettement préféré dans le français parlé, *-là* a évincé le marqueur de la proximité *-ci* dans les variétés du français d'Amérique. En revanche, *ça* préposé avec la fonction de déterminant nominal est une innovation créole :²⁹

Les créoles de l'Océan Indien ne présentent qu'une seule « innovation » notable qui est la généralisation de « *ça* » en lieu et place de « *ce, c'te, ces* » ; elle est déjà esquissée d'ailleurs en français d'Amérique du Nord où, comme nous l'avons vu, « *ça* » apparaît fréquemment dans des cas où le français normé aurait « *ce* » (Chaudenson 1993 : 33).

Il ne fait pas de doute que *ça* s'est substitué, dans certaines variétés de français, à *ce* ou *cela* (dont il est la forme raccourcie),³⁰ mais seulement dans la fonction de *pronom*. Son extension à la fonction de *déterminant* est sans doute attribuable à l'appropriation du français approximatif par les esclaves, qui ont, au cours du

²⁸ G. Staudacher-Valliamée le décrit comme suit : « Il existe donc dans le corpus un actualisateur nominal <là> postposé au nom et qui combine le trait défini et monstratif puisqu'il peut s'employer seul » (2000 : 121).

²⁹ *Sa* préposé se trouve également en créole guyanais : « *Le monème sa comme déterminant d'un nom* : Dans cette fonction il apparaît toujours préposé au nom qu'il détermine et se traduit normalement en français par l'adjectif démonstratif. [...] *sa fam-a* 'cette femme', *sa fam-ya* 'ces femmes' » (Saint Jacques Fauquenoy 1972 : 107 ; cf. Chaudenson 1993 : 22 et 33).

³⁰ *Ça* 'cela' est attesté depuis 1690 et qualifié comme « eine nüance vulgärer » par le FEW (4 : 443a et 445b, note 18).

processus de créolisation, généralisé une forme saillante.³¹ L'absence de *sa...* comme déterminant démonstratif de nos textes est donc surprenante et difficile à expliquer. Si le témoignage de Ph. Caulier, qui atteste fidèlement d'autres traits caractéristiques du créole bourbonnais, est fiable, il démontre que cette innovation créole dans le domaine des démonstratifs ne s'était pas encore stabilisée.

B 3.4.5 Autres déterminants

Le déterminant *interrogatif* (et exclamatif) est grammaticalement invariable, mais se présente sous deux formes : *qué* 'quel(s), quelle(s)' devant consonnes : *qué jour ?* (36,3, 36,4, 36,7, etc.), *qué nom* (36,5), *qué bien* (37,17), et *quel* devant voyelle ; cette dernière n'est attestée qu'une seule fois : *quel endroit* (45,6). La forme [ke], que l'on relève également en haïtien à date ancienne (Ducœurjoly 1802), est d'origine dialectale ;³² elle est attestée 3 fois chez Héry : *Qué bel coçon dans n'son l'enclos ! ; dire ein pé qué bonhèr* (p. 25) ; *sait pas trop qué l'endroit* (p. 38), à côté d'une occurrence de *quel* (*quel âz' vous n'en a ?*, p. 25) et deux de *qui* (p. 25 et 31), qui est la seule forme employée dans le catéchisme de Levasseur, par exemple : *Qui péché la fé papa Adam ; Qui jour notre Seigneur Jesus christ lé mort sur la croix ?* (II,8 et II,22-32).³³ D'après Chaudenson, *ki* « s'est maintenu dans tous les créoles de la zone, mais en réunionnais 'kel' est également en usage » (1981 : 184). Un sondage rapide dans l'ALRé porte à croire que *kel* a plus ou moins évincé *ki* : ce dernier n'apparaît pas sur les cartes 30 « Où habitez-vous ? » et 36 « D'où venez-vous ? » qui attestent, à côté de la forme dominante *usa* (*usa vi res, usa vi sort*) 16 fois *kel koté*, 10 fois *kel âdrwa* et 3 fois *kel plas*.³⁴

Les déterminants *indéfinis* sont

quéque : Note corps donc arvenir en vie quéque jour ? (34,9 ; cf. 37,14)

plusieurs : N'en a plusieurs Dieux, deux trois, quatre ? (33,6)

beaucoup : beaucoup Pechez (40,8)

touti sorte de : i aura touti sorte de Biens (37,17), touti sorte de mal (40,2-3)

auquin : pas faire auquin malice (38,13), et jamais auquin bien (40,3)

même : Même chose (34,16), ... S^t Espirit, ça même Parsonne étout ? (35,1)

tout : Ouï Li Dieu, tout Eternité (35,10), tout li monde (28,10, 29,2, etc.), tout son Sang (31,18)

tous : tous les soirs (43,19), tous les pechez (32,4), tous sons enfans (45,16-17), tous son Pechés (40,11) , tous notes pechez (43,12)

³¹ Cf. Chaudenson 2003 : 283 : « Un simple mot sur l'apprentissage et la pidginisation où on observe des faits analogues : 'Adjectifs démonstratifs : ce, ces, cette, etc. se traduiront uniformément [en français tirailleur] par *ça* ou *y en a là*. Exemples : ce tirailleur : *ça tirailleur* ou *tirailleur y en a là*.' (1916 : 9) ; dans les textes, on ne relève guère que '*ça*' : '*ça section, ça escouade*' (1916 : 21) ».

³² FEW 2 : 1411b : nfr. *quel* [...] pik. *kæ, ké* [...] bess. *qué* (+ vok., *queu* + kons.) [...] nant. *qué, queul,-e, queu,-e*, etc. ; norm. *qué* 'quel, quelle, quels, quelles' (Moisy). Cf. DECOI sous *quel, qué* et Chaudenson 2003 : 294.

³³ Notons au passage que *qui* est aussi la seule forme relevée par Chaudenson 1981 : 184.

³⁴ Une vérification dans la grammaire du réunionnais de Staudacher-Valliamée (2004) était impossible parce que le déterminant interrogatif y est introuvable.

Les graphies <tout> et <tous> correspondent à l'usage du français, à quelques rares exceptions près : *tout son Pechés* (40,11 ; cf. 42,6) et *tous li monde* (36,16).

B 4 Les pronoms

B 4.1 Pronoms personnels

Les pronoms personnels du réunionnais, tout comme ceux des autres franco-créoles, sont issus des pronoms toniques du français : *moi, toi, lui, nous, vous, eux*.³⁵ Dans nos textes, *elle(s)* n'apparaît pas, *li* étant utilisé également pour des référents de genre naturel féminin : ...*Marie tres S^{te} Vierge. Car li n'étoit pas fini marier, mais tant seulement fiancée à S. José, qui n'a jamais touché à li* (26,18-27,2). Le pronom réfléchi n'a pas survécu non plus, les deux seuls exemples sont évidemment à porter au compte du modèle français :

Qui donc qui se faire homme ? (35,8)
A cause Fils de Dieu se faire homme ? (35,14)

Cf. dans le catéchisme de Nantes : *Laquelle est-ce de ces trois Personnes de la Sainte Trinité qui s'est fait homme ? ; Qu'est-ce à dire se faire homme ?* (p. 8).³⁶

B 4.1.1 Pronoms personnels sujet

Dans le créole réunionnais on observe une distinction très nette entre formes sujet (préverbales) et formes objet (postverbales). Les formes préverbales étant utilisées également après les prépositions, le terme « forme sujet » n'est pas tout à fait adéquat. La deuxième personne du pluriel n'est malheureusement pas attestée ; ne sont également pas attestées les formes réduites du réunionnais moderne, soudées avec le marqueur *i* : *mi dor, vi dans, li dans, ni dans*. Les chiffres indiquent le nombre d'occurrences.

1^{re} pers. du singulier : *moi* (13)
moi i dis (25,10), *Moi connois* (33,3), *moi l'est Chrétien par la grace bon Dieu* (33,1).

La graphie de Caulier est toujours <moi>, tandis que chez Levavasseur on lit <mouin> ou <moin>. Dans les documents d'archives de 1799 publiés par Chaudenson, <moin> est « plus rare » que <moi> ; en effet, il n'y a que deux occurrences dans un des témoignages (Chaudenson 1981 : 6, 185 et 187). Chez Héry, on trouve <moi> *passim* et trois fois <moin> dans les éditions ultérieures de la fable *Le meunier, son fils et l'âne*, où cette graphie remplace le <moi> de la première édition. Comment peut-on interpréter l'absence de <moin> dans les textes de Caulier et les attestations sporadiques dans les documents d'archives et chez Héry ?

³⁵ Cf. Chaudenson 1974 : 975-976, 2003 : 396-404 et 2005 ; Neumann-Holzschuh 2005.

³⁶ Voir *infra* la section 5.6 sur la diathèse.

Il faut distinguer deux aspects de la prononciation de ce pronom : la diphtongue notée <oi> et la nasalisation progressive. Au 18^e siècle, la prononciation [mwɛ] est encore la norme, mais elle est graduellement remplacée par la variante [mwa] qui, apparue dès le 14^e siècle, ne devient dominante qu'après la Révolution française.³⁷ En revanche, la forme nasalisée³⁸ a pu être une variante plutôt rare dont Caulier n'a volontairement pas tenu compte dans la forme écrite de son texte (v. *supra* B 2). Au 19^e siècle, l'usage a changé : les graphies de Levavasseur montrent que la prononciation [wa] de la diphtongue <oi> est devenue usuelle et que la prononciation [mwɛ̃] devait être considérée comme un trait caractéristique distinguant le créole du français qu'il fallait rendre par la graphie (Levavasseur hésite cependant entre <moin> et <mouin>).

2^e pers. du singulier : *toi* (6), *vou* (2)

Toi l'est Chrestien ? (33,1 ; 40,13 et 40,14), toi i fai encor mauvais peché (42,12-13), Quoique vou i entend, quand vou idit, que... (37,4-5).

Les deux variantes *toi* et *vou* sont employées dans le même genre de contextes : les demandes que fait le prêtre au catéchumène. Cette restriction et le nombre réduit d'exemples ne permettent pas de décrire l'usage du temps de Ph. Caulier. On note que les deux occurrences de *vou* devant le marqueur *i* sont écrites sans *-s* final, ce qui peut indiquer que le pronom est prononcé sans liaison et que la soudure des deux morphèmes s'annonce – peut-être s'était-elle déjà produite dans le code parlé.

3^e pers. du singulier : *li* (84 occurrences en fonction de sujet, 9 après prépositions)
Li fini venir au monde dans li tems passé ; li fini prendé un corp et une ame (26,14-16), les Juïs faire beaucoup rage contre li (28,14-16), Bon-Dieu Li même donne á nous contirtion-là (43,15), Li qui fini faire le Ciel la terre (33,3-4).

Li, issu de fr. *lui* ou de la variante dialectale *li*,³⁹ n'apparaît qu'une seule fois comme objet après un verbe : *A cause qui appellé li Sauveur* (36,6) ; sans doute s'agit-il d'un lapsus (v. *infra*). Les trois attestations d'*il* dans nos textes ne sont pas des exceptions à la règle de la généralisation des pronoms toniques mais font partie de la copule (v.

³⁷ V. Picoche & Marchello-Nizia 1994 : 193 : « Une prononciation populaire [...] /wa/ apparaît à Paris dès le début du XIV^e s. Tenue pour vulgaire – c'est la première fois que nous voyons intervenir la notion de 'niveau de langue' en phonétique – elle est combattue par les grammairiens du XVI^e et du début du XVII^e s. » *Ibid.* 206 : « L'élimination de /wɛ/ au profit de /wa/ progresse au XVIII^e s. Féraud (1760) le juge propre au discours soutenu. A partir de l'époque révolutionnaire, la bourgeoisie parisienne l'impose à toute la France, et au début du XIX^e s., /wɛ/, à part de ses usages régionaux, ne sera plus employé que par quelques émigrés revenus d'exil. » Notons en passant que « l'usage régional » s'est maintenu jusqu'à nos jours dans la prononciation [mwɛ] 'moi' et [twɛ] 'toi', marquée populaire, en français québécois (Juneau 1972 : 64).

³⁸ Contrairement à ce que suggère Chaudenson (2003 : 212 : « 'moin' et la nasalisation »), la nasalisation progressive n'est pas attestée « en français ancien », il y a donc lieu de supposer qu'il s'agit d'une innovation créole. Cf. Goodman 1964 : 35 et 67-68 ; Bollée 1987 : 328.

³⁹ V. ALF carte 784, et FEW 4 : 550b.

infra) : *Bon Dieu il est partout* (26,8) ; *Où qu'il est bonDieu ?* (33,8) et *où ça qu'il est note Seigneur* (37,12).

1^{re} pers. du pluriel : *nou(s)* (29 et 6 après prépositions ou *comme*)⁴⁰ et *nous autes* (1 et 3 après prépositions ou *comme*)⁴¹
li voir tout, tout ça que nou i pense, tout ça que nou i fait (33,12-13), nous ne peut pas mentir à li (25,2), qui faire homme cõe nous autes ? (35,5).

17 fois sur 29, *nou(s)* est suivi du marqueur *i*, et à trois exceptions près, on observe, tout comme dans le cas de *vou i*, la graphie <nou i> qui indique l'absence de liaison et peut être interprétée comme le début de la soudure des deux morphèmes. Sur la forme renforcée *nous autes* v. *infra*.

3^e pers. du pluriel : *eux* (1), *eux autes* (9 et 1 après préposition)
a cause eux ne vouloir pas ranger la vie bian cõe i faut (44,17), Eux autes-même [...] crier rage contre li (30,2-4), Pas arzonner contre eux autes (38,7).

Les formes du pluriel sont renforcées par *-autres*, sporadiquement à la première personne, majoritairement à la troisième (cf. Chaudenson 1981 : 186-187), mais la forme monosyllabique [zot], graphiée <z'aut'> dans les fables de Héry, n'est pas encore attestée. Comme on sait, le renforcement des pronoms par *autres*, *altri*, *otros*, etc. est largement répandu dans la Romania (espagnol *nosotros*, *vosotros*) ainsi que dans le français populaire et en québécois (Bollée 1993 : 140). Dans les textes de Philippe Caulier, ces formes sont bien attestées : *nous autes* / à *nous autres* (v. *infra*) 11 fois⁴² (contre 71 de *nous*) et *eux autes* / à *eux autres* 12 fois (contre 2 de *eux*). Les exemples ne portent témoignage ni d'une réduction phonique ni de la soudure qu'on observe dans les formes modernes, mais l'expansion distributionnelle est évidente pour ce qui est de la 3^e personne et il y a lieu de supposer que le sens de l'élément *autres* s'est affaibli. Ces indices peuvent être interprétés comme signes d'une grammaticalisation en cours. Par contre, les 11 attestations de *nous autes* par rapport à 71 de *nous* seul ne permettent pas de prévoir la grammaticalisation imminente de la forme renforcée, qui, en effet, ne s'est pas produite. *Zot* est employé comme pronom de la 2^e et 3^e personne du pluriel dans tous les créoles modernes de l'O.I., mais cette restriction de son emploi n'a pas encore eu lieu au 18^e siècle.⁴³

⁴⁰ Y compris deux emplois dans des constructions possessives : *Peché d'adam, premier Pere à nous* (35,18) et *ça qui est à un aute, qui n'a pas à nous* (39,5).

⁴¹ J'ai compté parmi ces trois occurrences le syntagme *pour l'amour nous autes* (27,12).

⁴² Ce chiffre contient l'emploi exceptionnel de *nous autes* en fonction d'objet, v. note 45.

⁴³ Cf. les exemples de *nous autres* dans les documents d'archives de 1799, cités dans Chaudenson 1981 : 5-6.

B 4.1.2 Pronoms personnels objet

Les pronoms clitiques *le, la, les, lui, leur* du français, derniers vestiges du système casuel latin, sont sans aucun doute à classer parmi ce que Chaudenson désigne de « zones de faiblesse » (2003 : 403 et 2005 : 23), mais la raison essentielle de leur disparition dans les franco-créoles est « la contrainte d'un ordre des mots SVO ». ⁴⁴ On ne doit donc pas s'étonner qu'ils n'aient laissé aucune trace dans les textes de Ph. Caulier.

Ce qui reste à expliquer, ce sont les formes objet du créole réunionnais. Dans la *Profession de Foy* et le *Petit Catechisme*, les pronoms personnels postverbaux sont précédés, à trois exceptions près, ⁴⁵ du préfixe *à* : *à moi* (1), *à li* (38), *à nous* (36), *à nous autes* (6), *à eux* (1), *à eux autes* (2). Un des traits qui distingue le réunionnais des autres créoles français est donc nettement établi dès le milieu du 18^e siècle au plus tard.

Le réunionnais présente, en effet, une particularité *unique* parmi les créoles français, que partagent ses deux variétés (acrolectale et basilectale) et dont on voit mal comment elle pourrait avoir une origine française (Chaudenson 2003 : 404).

Contrairement à ce que pense Chaudenson, il me semble que les formes objets avec *a-* peuvent s'expliquer par une généralisation des formes de l'objet indirect, qui était souvent postposé au verbe dans l'ancienne langue :

Selon l'ancien usage, très courant encore au XVI^e siècle, on trouve au XVII^e la forme tonique du pronom avec *à* au lieu du datif atone sans qu'il y ait intention de l'accentuer. Cet emploi est fréquent, surtout avec les verbes *parler* et *attacher*. (*Parler à lui* se rencontre souvent aussi à une époque ultérieure.)

Exemples : *Monsieur, un homme est là qui veut parler à vous* (Molière). *Nous avons des amis qui pourront parler à lui* (Sévigné) (Haase 1965 : 26-27, avec de nombreuses citations d'autres auteurs).

Cet usage se retrouve dans les français d'Amérique ; les exemples ne sont pas rares dans la documentation rassemblée par Ingrid Neumann-Holzschuh dans le cadre du projet de recherche en vue d'une grammaire comparée des variétés du français nord-américain : Louisiane : *...mais il a dit à moi. Je l'ai vue, à elle. ...pour aider à lui.* Terre-Neuve : *Ouvrez ! Pis il ont ouvert à lui. Je faisais tous les commissions à lui. Demande pas à moi !* ⁴⁶ La généralisation de la forme du datif évite la maîtrise de la rection verbale qui est perçue comme difficile par les apprenants de la langue

⁴⁴ D. Véronique 2000 : 17 ; v. les contributions d'A. Sycé et M. DeGraff dans le même volume *Syntaxe des langues créoles*, édité par D. Véronique. Sur la tendance à remplacer ou renforcer les pronoms clitiques par des pronoms toniques postverbaux dans les français d'Amérique du Nord v. Neumann-Holzschuh 2005.

⁴⁵ *Nous y peut cacher nous autes au Bon Dieu ?* (33, 11), *A cause qui appelé li Sauveur* (36,6) et *pour mener eux autes en Paradis* (37,3).

⁴⁶ Je remercie Ingrid Neumann-Holzschuh d'avoir mis ces exemples à ma disposition.

française et semble poser problème également pour certains francophones, comme le montre l'exemple *pour aider à lui* cité ci-dessus.

Une origine française des pronoms objet avec *a-* n'exclut nullement qu'il y ait eu convergence avec les formes des pronoms objet en malgache comme le propose Chaudenson (1974 : 954 et 2003 : 404-405). Il est vraisemblable que la généralisation des pronoms objet à initiale *a-* a commencé dans le français approximatif des esclaves bourbonnais dont la plupart étaient d'origine malgache.

B 4.2 Autres pronoms

Pronoms démonstratifs

ça 'ce, ceci, cela, ça, celui, celle, ceux, celles'

bon Dieu et l'Eghilise dire à nous ça l'est bien beaucoup vrai (35,4)

Li a donné à nous notre ame, ça qui fait penser à nous (25,8-10)

ça qui faire devenir mere de Dieu, S^{te} Vierge Marie, S^t Espirit même (27,8-10)

tout ça qui vient acouter à lui (29,18)

Li qui fini faire [...] tout ça qu'y a dans li monde (33,4)

pas faire ça que Bon Dieu defend, mais faire tout ça que li commande à nous (26,4-6)

Comme on voit, *ça* fonctionne comme sujet ou objet. Dans le catéchisme de Levavasseur, il peut également avoir la fonction de « prédicat pronominal à valeur d'identification », par ex. *un Sacrement sa un chose que nous vive...* (IX,2 ; Staudacher-Valliamée 2000 : 120). Dans les textes de Caulier, cette fonction est réservée à *ça même* :

D. Le Pere est Dieu ? Le Fils est Dieu, le S^t Espirit est Dieu ? *R.* Ouï va. *D.* Ça même trois bonDieux ? *R.* Non va : Ça même trois Parsonnes-là qui appellé S. Tarnité (34,12-13)

D. Comment qui appellé Sakerment Confesse ? *R.* Ça même Sakerment Pénétence (42,15-16)

stila 'celui(-ci), celle, ceux', *stella* 'celle'

touzou bon camarade avec stila qui tourmente à nous (38,11-12)

D. Quoi-ça Peché moritel ? *R.* Stila qui tuiez notre ame (40,6-7)

Les Noirs, Nêgresses, stila surtout qui fini marier (44,12)

n'a pas pulu grand mal qu'estila dans li monde (40,10)

Parsonne qui appellé Père, stella qui appellé Fils, stella qui appellé S^t Espirit (35,18-35,1)

Les formes *stila* et *stella*, qui ne se trouvent pas dans Chaudenson 1974, sont d'origine dialectale.⁴⁷ La variante *estila* n'apparaît qu'une seule fois (contre 14

⁴⁷ V. FEW 4 : 820b-821a : Paris *stila* 'celui-ci' [...] Bray, Anet *ç'ti-là* [...] PtAud. *stila* [...] bmanç. *stila*, pik. *çtêla*, Thaon *stela* 'celle', etc.

occurrences de *stila*), et il y a une attestation de la forme « française » *ceux : faire reproche à ceux qui ne vivent pas bien* (28,12-13). Comme le montrent les exemples cités, le marquage du genre et du nombre n'est maintenu qu'exceptionnellement. La forme féminine *stella* n'apparaît que deux fois dans des contextes religieux.⁴⁸

Pronoms interrogatifs

qui, qui ça (qui), qui qui 'qui, qui est-ce qui / que'

Qui donc ça qui se faire homme ? (35,8)

Qui ça michant Kertien ? (41,5)

Qui ça qui finit faire à nous aute tretous et metté au monde ? (33,15)

Qui qui metté chagrin-là dans note cœur ? (43,14-15)

quoi, quoi qui / que, quoi ça (que) 'quoi, qu'est-ce qui / que'

Quoi qui arrivé à nous ? (36,17) Quoi qui faire aller li monde en Enfer ? (40,5-6)

Quoique vou i entend, quand vou i dit... (37,4-5)

Quoique Li a fait, après que fini arusciter ? (37,8)

Quoi ça bon Dieu ? (33,3) Quoi ça faire homme, devenir homme ? (35,11)

Quoi-ça que li donner aux Bons ? (37,16) Quoi-ça Peché moritel ? (40,6)

Il n'y a qu'un seul exemple avec *qué* : *Qué faire pour aller en Paradis ?* (37,19). L'usage de Caulier confirme l'observation de Chaudenson :

On peut remarquer le rôle que joue 'sa' dans les tours interrogatifs en réunionnais surtout : 'ko sa' (à date ancienne 'quoi ça', 'quoué ça'), 'ki sa', mais également 'ou sa' (= où ?) et aussi 'ki sek' (1981 : 193).

Où ça est courant dans nos textes (v. *infra*), tandis que *ki sek* n'y apparaît pas. *Quoi-ça*, souvent écrit avec trait d'union, est probablement en voie de grammaticalisation : c'est la seule forme dont use Levavasseur (1844), bien qu'avec une graphie quelque peu surprenante : <qu'ouessa>.

Pronom relatif : qui, que

touzou bon camarade avec *stila*, qui tourmente à nous, qui haïe à nous, qui argarde à nous de travers (38,11-12)

pas faire ça que Bon Dieu defend, mais faire tout ça que li commande à nous (26,4)

⁴⁸ Cf. aussi *Ouï, n'en a une* (35,6), où *une* se substitue également à *parsonne*.

Pronoms indéfinis

*tout, tous, tretous, tertous,*⁴⁹ *tout le / li monde*

à tous stila qui a faisé tort (43,6)

Li même, qui fini faire à nou trétous ; li connoit tout ; tout ça qui a dans note cœur (24,4-6)

Nous donc tertous mourir ? (45,5)

pour l'amour nous autes, pour tout le monde (27,12)

prêcher catrechime à tout li monde (28,10)

à rien :⁵⁰ L'a fait d'à rien par son grand, son seul puissance (33,5)

parsonne : Pas tuïer jamais Parsonne (38,8)

quequ'un : N'en a quequ'une trois Parsonnes-là, plus beaucoup grand, plus beaucoup fort, plus beaucoup vieille que l'aute ? (34,16-17)

aute(s) : Pas courir, pas faire auquin malice avec les fiës, les femmes des autes : Pas garder auquêne dans son caze : pas gêter menage des autes, ni note corps. (38,13-15)

pas conter, ni inventer menteries contre un aûte (39,4)

jamais pus quitter l'in l'autre (34,10)

acouter la raison l'in l'aute (45,12-13)

Les pronoms « quelque chose » et « chacun » ne sont pas attestés dans les textes de Caulier.

B 5 Le verbe et le syntagme verbal

B 5.1 Morphologie verbale

Mervyn Alleyne commence le chapitre sur le syntagme verbal avec les mots :

Un des lieux communs de la description des langues créoles est la prétendue invariabilité du thème verbal. Il s'avère, pourtant, qu'une telle présentation des faits est, ou nettement fautive, ou bien, au mieux, lamentablement inadéquate, puisqu'elle suggère un processus simple (choix de la forme la plus fréquente ou régulière : l'infinitif en « -er »), là où la réalité historique est beaucoup plus complexe. En effet, il n'existe pas un seul parler créole où le thème verbal est complètement invariable (1996 : 49).

⁴⁹ *Tretous, tertous* est attesté jusqu'au 19^e siècle ainsi que dans plusieurs dialectes d'oïl, v. FEW 13/2 : 126b-127a: afr. *trestoz* 'tous' (cas oblique) Chrestien [...] mfr. *trestous* [...] *tretous* [...] nfr. id. [...] norm. *tertous* (Dm; Moisy), *tretous* Moisy, yèr. *tertous, tertoutes*, Bray *tertous, tretous*, havr. id., PtAud. Anet *tertous*, Andelis id., etc.

⁵⁰ *Rien* n'apparaît que sous la forme *à rien* (2 occurrences), mal interprétée par l'auteur. Les formes réu. *aryen*, attestée également dans les créoles de la zone américaine, et mau., rod., sey. *naryen* « sont manifestement liées à l'emploi du tour 'ne... pas rien' (au sens de 'ne... rien') ». Quoiqu'exclu dès le XVII^e siècle de la langue châtiée, il demeure encore en usage dans le parler populaire comme en témoigne l'usage qu'en fait Racine dans *Les Plaideurs* » (Chaudenson 1974 : 685 ; cf. FEW 10 : 286b et 285b).

En créole réunionnais, non seulement le thème verbal n'est pas et n'a sans doute jamais été « complètement invariable », mais en comparaison avec les autres créoles français, le réunionnais a maintenu des traces assez importantes de la flexion verbale du français. La plupart des verbes ont trois formes :

- Une forme courte, employée après les marqueurs *i* et *té i* ainsi que « quand le verbe est déterminé par un adverbe de manière [...], un objet nominal ou pronominal [...], complément circonstanciel de lieu » (Staudacher-Valliamée 2004 : 83) : *lo i kul* 'l'eau coule' (ALRé carte 9), *kup kurã, pas a la kord, sot la rivyer* 'franchir une rivière' (ALRé carte 7N).
- Une forme longue qui apparaît après les marqueurs *la* et *fin(i)* : *lë volkã la kulé* 'le volcan a coulé' (ALRé carte 7N), *lë žur la fini kléré* 'le jour est levé' (ALRé carte 40), *moin la finn trapé zoizo la* 'j'ai attrapé l'oiseau' (*Kriké Kraké* 81). D'après Staudacher-Valliamée, la forme longue « apparaît toujours seule » (2004 : 83),⁵¹ c'est-à-dire en finale du groupe rythmique.
- Un futur employé dans des propositions négatives seulement (Chaudenson 1974 : 330) : *Bin, moin la pa di aou, i vyindra pi !* 'Ben, ne te l'ai-je pas dit, il ne viendra plus !' (*Kriké Kraké* 43). Ces formes étant très rares dans les textes de *Kriké Kraké*, nous ne pouvons pas affirmer que des formes du futur existent pour chaque verbe.⁵²

Pour les verbes qui ne sont pas issus de verbes du premier groupe en français, l'alternance morphologique peut prendre d'autres formes : *mi kur – mwë la kuri – alõ kurir* ; *mi dor – mwë la dormi, mi sor / sort – mwë la sorti – alõ sortir* (Chaudenson 1974 : 331). En outre, il y a certains verbes issus de verbes « irréguliers » du français qui présentent trois ou quatre formes, par exemple : *vwar – vwa – vi, vënir – vyë – vëni – vyëdra*.⁵³

Les textes de Ph. Caulier contiennent plusieurs verbes au futur : *où ça qu'ira note corps ?* (34,7), *Donnera Paradis* (37,16), *Donnera l'Enfer* (40,1), *Qué bien i aura en Paradis ?* (37,17-18), *quand que bon Dieu voudra* (34,4), *Bon Dieu fera trouver* (34,7). Toutes ces formes sont utilisées dans des phrases positives.

L'alternance de deux formes est attestée pour la plupart des verbes dans nos textes.

⁵¹ Cette constatation confirme la description de P. Cellier (1985 : 64) et est confortée par un sondage rapide dans l'ALRé. Il y a pourtant des contre-exemples dans les textes de *Kriké Kraké* où la forme longue apparaît devant un complément circonstanciel : « Pli o ankor, koté zot l'arivé la kaz mésyé Marsali, la, i apel Dékot ; pa tro o pour moin, mi voi pa tro o, moin, pask mi sava la sas, mi ariv pli loin ke sa ! » (p. 80). La distribution d'*arive – ariv* ne semble pas être gouvernée par le contexte syntaxique mais par la sémantique : *ariv* = présent, *l'arivé* = aspect achevé du procès.

⁵² Staudacher-Valliamée ne fait aucune mention de ces formes du futur, v. 2004: 82-86.

⁵³ Pour les attestations de ces formes v. DECOI.

Alternance zéro – [-e] (graphies <-er> ou <-é>) :

acoute	acouter	mocque	mocquer
appelle	appelé, appelé	pense	pensé, penser
arzonne	arzonner	prend, prende	prandé, prendé
brûle	brûler	quitte	quiter, quitté, quitter
commande	commandé, commander	reste	resté, rester
commence	commencé	sogne	sogner
donne	donné, donner	souffle	souffler
empêche	empêcher	tourmente	tourmenté
gagne	gagné, gagner	travaïe	travaïer, travailler
		trouve	treuver

Autres alternances :

accourt	accouri	consent	consenti
meurt	mouri, mourir	sorte	sorti
vient	veni, venir	dis, dit	dire
crois, croit	croir, croire	voit	voir
connois,	connoitre, connoite,		
connoit	connoitr		

Le verbe ‘faire’ est attesté avec les formes *fait, fair, faire, faisé* et *fera* ; ‘pouvoir’ avec les formes *peut, pouvé, pover, pouvoir* ; ‘vouloir’ avec les formes *veut, vouloir, voulu* et *voudra*. Pour les verbes ‘avoir’ et ‘être’ v. *infra* 5.4.

B 5.2 Valeur des alternances

Dans les créoles mauricien, rodriguais et seychellois modernes, la distribution des formes « courtes » et « longues » des verbes est réglée par les contextes syntaxiques : la forme courte est employée à l’intérieur du mot phonétique, c’est-à-dire devant le complément (nominal ou pronominal), devant l’attribut, devant un autre verbe ou un adverbe ; la forme longue apparaît à la fin d’un groupe rythmique (Bollée 1977a : 31-32). L’usage en réunionnais moderne est décrit par Chaudenson comme suit :

Alternance (forme longue et brève) du thème verbal : en créole mauricien, selon P. Baker, environ 70 % des verbes présentent cette alternance (comme *manz / manzé, rand / randé, tonb / tonbé*), les autres étant invariables (*montré, asté, balyé, ...*). La situation est plus complexe en réunionnais (Chaudenson 1974 : 330-2), quoique la plus grande partie des verbes appartiennent au type à base unique et à alternance –é / Ø. Alors qu’en mauricien, on trouve toujours la forme brève quand le verbe est suivi d’un nom, et la forme longue en finale absolue ou devant adverbe de temps (Baker, 98), en réunionnais, les formes courtes apparaissent toujours au présent (*mi manz*) ou à l’imparfait (*moin té i / ki manz*), alors que, dans d’autres cas (*moin la manzé*), on trouve la même alternance qu’en mauricien (1981 : 195).

Comme le montrent les exemples donnés ci-dessus, les désignations « forme courte » et « forme longue », proposées par les linguistes qui ont fourni des descriptions synchroniques des créoles modernes, sont peu adéquates pour désigner les formes

verbaux présentes dans les textes de Ph. Caulier, et le terme « final vowel truncation » utilisé par C. Corne pour décrire le phénomène (1982 : 49-78) nous semble infondé dans la perspective diachronique (cf. Alleyne 1996 : 50). Il est évident – les graphies utilisées par Caulier le montrent clairement – qu’il s’agit des deux formes verbales les plus fréquentes en français, illustrées ici avec le verbe *parler* :

- la forme [parl] du présent (*je parle, tu parles, il parle, ils parlent*) qui, à cause de la substitution de *nous parlons* par *on parle* dans le français parlé, a pratiquement évincé [parlɔ̃] ;
- la forme [parle] dans laquelle convergent l’infinitif *parler*, le participe *parlé* ainsi que la forme *parlez* de la 2^e personne et de l’impératif du pluriel.

La généralisation de ces deux formes dans le français populaire et les « français marginaux » est une des tendances appelées « autorégulatrices » par R. Chaudenson. Elle est bien décrite, nous n’avons donc pas besoin d’insister là-dessus ici.⁵⁴ Dans les textes de Caulier, il n’y a qu’une seule forme du présent pour toutes les personnes, avec des graphies souvent divergentes : *moi i crois, moi i dit, moi i entens, li i entend, li i veut, nou-i voit, nou i fait, nou i meurt, nou i va*, et une forme qui correspond le plus souvent à l’infinitif, parfois au participe passé : *pour connoitre, pour souffrir, ne peut pas cacher, qui fini faire, l’a donné*. La distribution des deux formes est réglée soit par la valeur temporelle, soit par des fonctions semblables à celles de l’infinitif ou du participe français :

- Forme « courte » = présent :
ça même li i entend, ça même li i veut (26,6-8)
li acoute tout ça que nou i dit (33,13)
li qui fait vivre à nous, qui donne à nous tout ça qui est note besoin, li qui sogne à nous la nouict, le jour (26,8-12)
- Forme « longue » après le marqueur de l’accompli :
Bon Dieu l’a donné à nous tretous un corps, une ame (25,6)
Bon Dieu n’a pas metté à nous au monde, pou jurer (25,14)
li a prendé corp et ame pareïe à nous (35,12)⁵⁵
Qué nom l’a donné à li ? (36,5)

La forme « longue » a, comme nous venons de le dire, des fonctions qui rappellent celles de l’infinitif ou du participe passé ; afin de ne pas couler les données créoles dans le moule du français, nous l’appellerons « forme non-finie ».⁵⁶ Outre son

⁵⁴ Chaudenson 1981 : 193-195, Alleyne 1996 : 49-51 et Neumann-Holzschuh 2003.

⁵⁵ On aura remarqué les formes *metté* et *prendé*, issues d’une « régularisation » d’après le modèle des verbes du premier groupe en français (cf. Chaudenson 1981 : 193), qui ne sont d’ailleurs pas attestées en réunionnais moderne.

⁵⁶ Cf. Michaelis 2000 : 169 qui les désigne de « non-finite verb forms ».

emploi après le marqueur de l'accompli dont nous venons de faire état, la forme non-finie s'observe :

- après des prépositions :
pour connoître à Li, servir à Li, apprendre prières, catrecime, et gagner Paradis (25,10-12)
Bon Dieu n'a pas metté à nou au monde, pou jurer, mentir, voler, courir, faire malice, pensé malice (25,14-16)
- après *faire* et après les verbes ou adjectifs modaux :
ça qui fait penser à nous (25,10)
tout ça qui a dans note cœur ne peut pas cacher à li ; nous ne peut pas mentir à li (25,2)
moi content gagner Baptême et servir bon Dieu (33,2)
- après *fini*:
Li même, qui fini faire à nou trétous (24,6)
quand nous fini mourir (25,13-14)
Note Seigneur J.C. fini passer age marmaïe (28,2-4)

Notons que la forme « longue » n'est pratiquement jamais « tronquée » devant un objet ou un complément circonstanciel ; le seul exemple que nous pouvons citer est *Stila qui fini gagne son Baptême* (41,1), mais à la page suivante du manuscrit nous lisons *li qui fini gagné Baptême* (42,2). Le phénomène appelé « final vowel truncation » par C. Corne semble donc être un développement ultérieur.

Maints passages des textes témoignent d'une simplification du type de celui « qu'on observe en 'petit nègre' » (Chaudenson 1981 : 201), à savoir l'emploi de « l'infinif substitut », ou, dans notre terminologie, des formes non-finies au lieu de formes fléchies. On trouve ces formes surtout dans des passages narratifs où l'on attendrait des temps du passé :

S^t José et Vierge Marie, vivre comme ça même ensemble, manière frere et sœur.
S^t José travailler metier charpentier, et la S^{te} Vierge sogner menage... (27,4-8).
Eux autes-même, michans Juges et Sacabirs-la, souffler étout ces vilains menteries, crier rage contre li, mener à li devant le Gouverneur [...] Ponce Pilate, gouverneur payen-là, première, li avoir envie délivrer J.C., mais son zoreïes beaucoup lasses, à la fin, li rendre mauvais justice contre bon Dieu. Pilate, moi i dir, faire amarer à li à un piquet (30,2-12).
Fini fouëtter, corcher longtems longtems, Soldats donner à li grands coups de soufflets, coups de poings, coups de piés, tant que li pover porter, cracher sus li, mocquer à li : Puis bander Son zieux... (30,14-31,2).

Dans d'autres passages, les formes non-finies alternent avec des formes du futur :

... note corps mourir un jour et aller pourrir dans la terre quand que bon Dieu voudra. *D.* Notre ame mourir et pourrir etout ? *R.* Non va : quand li monde finir,

notre ame veni charcher note corps. *D.* Comment ça notre ame trouver notre corps, fini pourrir ? *R.* Bon Dieu fera trouver (34,4-7).

D. Quéque jour Note Seigneur J.C revenir encor sus la terre ? *R.* Ouï, li revenir encor à la fin du monde. *D.* Quoi faire ? *R.* Li venir juger les Bons, les michans.

D. Quoi-ça que li donner aux Bons ? *R.* Donnera Paradis. *D.* Quoi ça Paradis ? *R.* Paradis est un lieu où qu'i aura touti sorte de Biens, maski jamais de mal. *D.* Qué bien i aura en Paradis ? *R.* En Paradis touzou voir Bon-Dieu, touzour aimer B. Dieu, touzour bien avec B. Dieu, sans jamais craindé perde à li (37,14-18).

Les formes non-finies apparaissent également dans la version créole du Décalogue où elles remplacent les formes du futur en français (*Tu ne tueras pas. Tu ne voleras pas*) : *Pas jurer jamais... Pas tuïer jamais Parsonne... Pas vòler à rien... Pas mentir jamais...* 38,4-39,4).

On pourrait poser la question de savoir si Caulier fait une distinction systématique, qui serait purement graphique dans la plupart des cas, entre les formes de l'« infinitif » et du « participe ». À première vue, on peut avoir cette impression, mais les contre-exemples ne sont pas rares et rendent imprudente une telle hypothèse ; ils peuvent appuyer notre proposition de voir dans les formes « longues » tout simplement des formes non-finies (ou non-marquées) du verbe. On trouve souvent des formes en <-é> ou <-i> dans des contextes où on s'attend à des « infinitifs » :

... pas pensé à mal, pas faire mauvais peché, par faire ça que Bon Dieu defend (26,2-4)

D. Qué jour li venir au monde ? *R.* Jour Noël, stila même qui chanté Messe la nouïct [...] *D.* A cause qui appellé li Sauveur. *R.* à cause Li venir su la terre pou sauver tout li monde (36,4 et 6).

N. Seigneur prêcher catrechime à tout li monde qui accourt après li, faire miraques, guéri maladies, faire reproche à ceux qui ne vivre pas bien (28,10-14).

Pilate fini consenti leu michant l'envie (31,14).

Les formes *consenti*, *guéri* et la variation graphique *mourir – mourir*, *souffrir – souffri*, *venir – veni* témoignent peut-être de la variation de prononciation du [-r] final des infinitifs en *-ir*, qui s'était amuï à partir du 14^e siècle et avait été restitué par les grammairiens du 17^e siècle.

Il y a quelques survivances de formes de participes qui peuvent être des reprises du français : ... *à cause que li a bien voulu* (36,15) ; *Qué jour notre Seigneur l'a été conçu ?* (36,2) ; *li n'a pas eû commencement* (33,14). Cf. les même formes dans les catéchismes français : *Quel jour Jesus-Christ a-t-il été conçu ?* (Québec 464) ; *il n'a point eû de commencement & il n'aura jamais de fin* (Nantes 7).

B 5.3 Les morphèmes préverbaux

On peut constater que la conjugaison française s'est totalement effondrée et que le système verbal dont témoignent les textes du R. P. Caulier est un système « créole » en pleine évolution, caractérisé par « la disparition de la flexion verbale au profit de

marqueurs temporels ou aspectuels antéposés, le thème verbal tendant à devenir invariable » (Chaudenson 1981 : 193). Certains marqueurs qui font partie du système moderne y sont bien attestés, d'autres ne le sont pas ou pas encore. Selon notre hypothèse initiale, confortée par la comparaison des textes anciens de R. Chaudenson (1981), le système verbal s'est constitué graduellement ; on ne s'étonne donc pas qu'il ne soit pas encore entièrement en place au milieu du 18^e siècle.

Il faut aussi prendre en considération la nature et le contenu de nos textes. D'après les témoignages de Gougenheim (1929) et compte tenu de la présence des périphrases verbales dans les français d'outre-mer (Wiesmath 2005), on s'attend à y trouver la périphrase *être après (de)*, attestée trois fois dans les fables de Héry de 1828, par exemple :

A vlà pas qu'arrivés proç' ein pied tamarin,
Z'aut' la r'zoinde trois négress' après vend flangourin (p. 16)

Dans tous ces cas (ainsi que dans une quatrième attestation dans les éditions ultérieures), *après* dénote la « progressivité focalisée », c'est-à-dire une action qui se produit au moment même où une autre action intervient. Cet usage prototypique d'expressions de progressivité « est connu sous le terme de 'schéma d'incidence' » (Pusch 2005 : 163). Or, dans nos textes il n'y a aucun contexte qui aurait justifié, voire nécessité un tel marqueur de progressivité.

Pour l'analyse des données linguistiques dans les sections suivantes, nous avons choisi la perspective onomasiologique, à notre avis mieux adaptée pour saisir la variation que l'on observe dans les textes.

B 5.3.1 Le présent

Le présent est exprimé par la « forme courte » du verbe, précédée facultativement du marqueur *i* :

Moi i crois vrai... (24,2) ; Pilate, moi i dis, faire amarer à li... (30,12)
Li est partout, li voir tout, tout ça que nou i pense, tout ça que nou i fait, li entend
li acoute tout ça que nou i dit (33,12-13)
ça même li i entend, ça même li i veut (26,6-8)
D. BonDieu i donne grace là à nous ? R. Ouï, bon Dieu i aide à nous (44,2-3)

Dans nos textes, l'emploi du marqueur *i*, qui ne se trouve jamais devant une forme « longue » du verbe, est presque de règle avec les pronoms (si on ne tient pas compte de *li*, qui peut très bien être une forme contractée de *li + i*, cf. Chaudenson 1981 : 200 et 202) :

sujet	avec i	sans i
moi	7	1
toi	1	1
vou ⁵⁷	2	--
li	4	10
nou	15	--
sujet nominal	9	6

Le témoignage de nos textes montre clairement que le marqueur *i*, issu de la reprise du sujet à la troisième personne (*mon frère il chante*),⁵⁸ est entré dans une voie de grammaticalisation pour devenir, d'après les descriptions du CrRéu moderne, soit un marqueur qui « permet d'évoquer un fait qui constitue l'actualité du locuteur » (Chaudenson 1974 : 340), soit un « indice verbal ».⁵⁹ Le degré de grammaticalisation est comparable à celui que Chaudenson (1981 : 201) a observé dans les fables de Héry (pronoms personnels : 29 avec *i* vs. 24 sans *i*, substantifs ou pronoms autres que personnels 13 avec *i* vs. 10 sans *i*). On pourrait s'étonner de constater que la grammaticalisation semble même plus avancée dans les textes de Caulier que dans les textes du 19^e siècle, mais le nombre relativement restreint d'occurrences ne permet pas de telles conclusions.

Notons au passage le fait surprenant que le marqueur *i* ne se trouve presque jamais dans des phrases négatives, il n'y apparaît qu'une seule fois sur 13 : *A cause donc nous y ne voit pas Bon Dieu ?* (33,9). Ceci m'a rappelé une règle semblable du seychellois où l'*i* issu la reprise du sujet (*Mon garson i al lekol* 'Mon fils va à l'école') n'est également pas employé devant *pa* (*Mari pa dir naryen* 'Marie ne dit rien').⁶⁰

B 5.3.2 Le passé

Nous avons vu que dans les passages narratifs des textes la forme non-finie, qui peut être interprétée comme forme non-marquée, est de règle (v. *supra* 5.2), le passé simple du français ayant disparu. La seule trace qu'on en trouve, un exemple isolé, est négligeable : *Li voulu montrer bon esprit* (28,18).

Il y a quelques rares formes qui pourraient être analysées comme successeurs de l'imparfait français, bien que leur graphie ne le suggère pas :

Soldats donner à li grands coups [...] coups de piés tant que li *pover* porter (30,16-31,2)

⁵⁷ *Toi* n'apparaît que six fois dans les textes, quatre fois suivi de *l'est*, une fois avec *i* (*toi i fai*), une fois sans *i* (*toi connois*) ; *vou* est attesté deux fois avec le sens de 2^e personne au singulier : *Quoique vou i entend, quand vou i dit que...* (37,4-5). La 2^e personne du pluriel n'est pas attestée.

⁵⁸ V. Chaudenson 1981 : 200-202 et Michaelis 2000 : 167-171.

⁵⁹ P. Cellier : « Il existe un relais *ki* ou *i* dans la périphrase temporelle, qui ne semble pas avoir d'autres fonctions aujourd'hui que d'indiquer dans certains cas la présence d'un verbe derrière lui ; [...] ce '*i*' est proprement une création du système créole ; on peut l'appeler 'indice verbal' » (1985 : 84). Susanne Michaelis arrive à une conclusion semblable : « So *-i/i* can be understood as a particle that is required in the absence of *l*-particles [*Jé, la, lora*, etc.] to mark finiteness in all persons and numbers » (2000 : 169).

⁶⁰ Bollée 1977a : 61 et Michaelis 2000 : 165.

Notre Seigneur *faisé*⁶¹ voir et montrer son Parsonne à tous sonz-apprentis (37,9)
Plus grand grace qué li *pouvé* faire à moi (40,14)

Mais il nous paraît hasardeux de voir un rapport de filiation entre ces formes et la forme acrolectale du passé *mi mǎzé* dans le créole actuel (Chaudenson 1974 : 347 et Cellier 1985 : 85).

Le marqueur la

Le passé composé français survit en créole réunionnais sous forme du marqueur préverbal *la* qui exprime l'aspect accompli.⁶² Dans les texte de Ph. Caulier, *la* suivi de la forme « longue » du verbe peut exprimer, comme en français moderne, « un fait passé, achevé au moment où l'on parle, et que l'on considère comme en contact avec le présent » (Grevisse & Goose 1980 : 257) :

Bon Dieu l'a donné à nous tretous un corps, une ame (25,6)
Comment Dieu l'a fait le monde ?
R. L'a fait d'à rien par son grand, son seul puissance (33,4-5)

Mais il y a également des exemples où le « contact avec le présent » est moins évident :

note Seigneur J.C. l'a fait pou racheter à nous autes (32,2)
Mais note Seigneur fini mourri, à cause que li a bien voulu (36,14-15)

La est attesté 9 fois avec la graphie <l'a> qui en montre clairement l'origine (< français *il a*),⁶³ mais il y a aussi une variante *a* avec 7 occurrences : *Li a donné* (25,8), *a prandé* (35,13), etc.⁶⁴ L'agglutination du [l] ne s'est donc pas encore stabilisée. La forme négative du marqueur est *n'a (pas)* : D. *Dieu le Pere n'a pas faire homme ?* R. *Non, li n'a pas faire homme* (35,6-7) ; S. *José, qui n'a jamais touché à li* (27,2-4).

Le marqueur fini

À côté de *la*, Caulier emploie *fini* pour marquer l'aspect accompli (27 occurrences), par exemple :

quand nous fini mourrir (25,12-14)

⁶¹ La forme *faisé* est également utilisée comme participe : ... *et à tous stila qui a faisé tort* (43,6).

⁶² Chaudenson 1981 : 206 ; P. Cellier lui attribue une « valeur perfective » (1985 : 84).

⁶³ Il faudrait y ajouter une attestation d'une forme contractée : *Qué jour l'anvoïé S' Espirit à sonz-apotres* (37,11).

⁶⁴ Staudacher-Valliamée semble analyser les variantes *la* et *a* comme deux marqueurs différents : « A la forme longue, [le verbe] est lié à trois marqueurs pour l'accompli *la* (ex. : *Qué nom l'a donné à li ?* 'Quel nom lui a été donné ?') et *fini* (ex. : *li fini prendé un coprs* 'il a pris un corps') et *a* (ex. : *Sta dire que li a prandé corp et ame pareïe à nous, comm' à nous.* Car si Jésus Christ *n'a pas prendé corps et ame, si li n'a pas faire homme, nous tous pardus, tous damnés*') » (2005 : 122).

Li fini venir au monde dans li temps passé (26,14-16)
Les Noirs, Nêgresses, stila surtout qui fini marier (44,12)

On peut s'interroger s'il y a une différence sémantique entre les marqueurs *la* et *fini*. Notre impression est que dans la plupart des cas ils sont interchangeable, cf. *Bon Dieu Li même, qui fini faire à nou trétous* (24,6) et *Comment Dieu l'a fait le monde ?* (33,4-5) ; *li fini prendé un corp et une ame* (26,16) et *Où ça que Fils de Dieu a prandé corp et ame* (35,13). Pourtant, l'exemple *Mais note Seigneur fini mourir à cause que li a bien voulu* (36,14-15) suggère d'interpréter *fini mourir* comme « the RESULTANT STATE of some PRECEDING EVENT » (Detges 2000 : 139), mais cette signification peut être due à la signification du verbe *mourir* ; il n'est peut-être pas fortuit que *fini* soit attesté 6 fois avec ce lexème.

Dans quelques cas, *fini* marque l'antériorité (6 occurrences) et peut donc être analysé comme l'équivalent du plus-que-parfait ou du passé antérieur français :

Car li n'étoit pas fini marier 'non erat maritata' (26,18-27,2)
Quand J.C. N. Seigneur fini rendre devant li [...] gouverneur payen-là, première, li avoir envie délivrer J.C. (30,6-8)
et quitter mourir à li cõe ça même, après que li fini repandre tout son Sang (31,18)
Ou ça que l'a metté corps notre Signr, après que li fini mourir ? (36,18-37,1)

Le premier exemple cité est le seul où l'antériorité est exprimée par la combinaison d'*étoit* et *fini* qui peut être interprétée, nous semble-t-il, comme précurseur de la combinaison *té fin / fini* du réunionnais moderne : *mwě té fini vuar zot bwar* 'je les avais vu boire...' (Chaudenson 1974 : 336), bien qu'on n'en trouve aucune attestation dans les fables de Héry et dans le catéchisme de Levavasseur.

Il ne fait pas de doute que le marqueur *fini* vient du français *finir*, *finir de* ou *avoir fini de*. Le verbe *fini(r)* 'finir', qui est attesté comme tel dans nos textes (*li pas jamais finir*, 33,14 ; *quand commence travaïe, et fini à li*, 41,9), est le point de départ de la grammaticalisation d'un marqueur de l'antériorité ou de l'aspect accompli dans tous les créoles français :⁶⁵

- CrHaï : Sur la carte 2023 de l'ALH « Timoun yo 'fin' manje epi y al jwe (les enfants ont mangé (ont fini de manger) et ils vont jouer, marque aspectuelle d'accompli) » on trouve par exemple : *u fin mājé* (2), *m fin mājé* (3), *i fin mājé* (4), *yo fin mājé* (17)
- CrGua : *I fin šyé ! / I fin bat !* 'Il est mort ! / Il est fichu !' (Ludwig et al. 1990)
- CrLou : *Li fini mōže le pakon* 'Il a fini de manger les pacanes' ; *Me li te fini muri !* 'Mais il était déjà mort !' (Neumann 1985 : 234-5).
- CrMau : *mo fine causé* 'j'ai parlé, j'ai dit', *mo fine çanté* 'j'ai chanté' (Baissac 1880 : 26).

⁶⁵ Chaudenson 1974 : 335-340 et 965 ; 1981 : 206 et 2003 : 354-355 ; Detges 2000 ; Fattier 2003 : 5.

- CrSey : *Dezenē in pare* ‘le déjeuner est prêt’ ; *nu’n kōstri ē nuvo por* ‘nous avons construit un nouveau port’ (Bollée 1977a : 56).

Comme le montrent les exemples cités, la grammaticalisation de *fini* comme marqueur préverbal entraîne la réduction phonique à [fin], [in] et [n] ; exception faite du CrLou, les formes monosyllabiques sont généralisées dans les créoles modernes. En CrRéu cependant, la variation *fini* – *fin* subsiste jusqu’à nos jours ; on trouve les deux formes par exemple sur les cartes 40 « Le jour est levé » et 115 « Il est mort » de l’ALRé : *lë zur la fini (é)kléré* (1, 2, 14, 15, 20, etc.), *lë žur la fin ékléré* (10, 23, 24, 27, 32, etc.) ; *li la fini mor* (2, 10, 11, 13, etc.), *li la fin mor* (4, 7, 17), *li la fin alé* (7, 25) / *ariv o tribinal* (23), etc. La distribution des deux formes ne semble pas conditionnée par le caractère basilectal ou acrolectal du parler enregistré au point de l’enquête.⁶⁶

Dans les textes de Caulier, *fini* n’est jamais précédé de *la*, ce qui est surprenant puisque la combinaison *la fin(i)* semble de règle en réunionnais moderne.⁶⁷ Il n’y a que trois exemples de *fin(i)* sans *la* sur la carte 40 de l’ALRé : *lë soley fin arivé* (9), *lë žur fin ékléré* (12) et *lë zur fini kléré* (14). Chez Héry, on trouve *fini* comme thème verbal, par exemple : *Quand tout son quëq’çôs la fini* ; *Mais v’là que li beau temps la fini* (p. 10, 22 et 33), et six attestations du marqueur verbal : *Quand qu’ manzer fini couit, zhaut dé l’assis’ à table* (p. 14 et 33), *Quand qu’ canards fini boir’, z’aut’ y commenc’ flatter* (p. 29), *Sombli fini ‘çappé, brinzell’ va tumb’ en bas* (p. 15 et 38), *Quand tout la fini prêt, fr... Canards s’envole* (p. 17 et 30), *A c’ther que l’a fini volaill’ faits, Moi larguer tou’t la mêm’ semaine* (p. 24), *Quand qu’ moi fini mett’ vout’ la z’aile* (p. 33).⁶⁸

Enfin, on observe dans la *Profession de Foy* et le *Petit Catechisme* six occurrences de *fini* dans des constructions absolues, par exemple :

Fini fouëtter [...] Soldats donner à li grands coups ... ‘Finitâ flagellatione...’ (30,14)
 Fini faire souffrir à note Seigneur... (31,6)
 Une fois fini baptiser, peut gagner Baptême encore ? (42,12)
 Fini marier, quitte pas jamais, zusqu’à la mort (45,10-11)

On pourrait penser à rapprocher cet emploi de *fini* du « participe passé *fini* placé en tête de certaines phrases exclamatives ou interrogatives où il y a ellipse du verbe copule », par exemple : *Finie, la comédie... Finie la vie glorieuse... Fini les livres !* (Grevisse 1961, § 782,5), mais d’après R. Chaudenson il s’agit de « tours rares pour ne pas dire inusités » (p. c.). Une autre explication possible serait d’y voir le vestige de « variétés basiques » des apprenants qui se sont produites au début de la créolisation, cf. la description de Klein et Perdue reprise par Chaudenson : « On peut

⁶⁶ Cette constatation est basée sur la comparaison avec les « cartes phonétiques » de l’ALRé (vol. I : 236-238).

⁶⁷ Un sondage rapide dans *Kriké Kraké* a produit 19 occurrences de *la fini*, 2 de *la fin* et aucune de *fini* ou *fin* seul.

⁶⁸ Le dernier exemple provient d’une édition ultérieure de la fable « La chute d’Icare » ; dans la première édition de 1828 le vers était : « Quand qu’ moi n’aura mett’ vout’ la z’aile » (p. 10).

exprimer le commencement et la fin d'une situation par des constructions comme *work finish* 'quand le travail est/était/sera fini' » (1999 : 62).

B 5.3.3 Le futur

Dans les textes de Caulier, les états ou événements futurs sont souvent exprimés avec la forme non-finie (v. 5.2), mais il existe aussi plusieurs occurrences d'un futur morphologique à désinence *-ra*, par exemple *fera, aura, voudra*. Les marqueurs *va, sa, sava* du réunionnais moderne n'y apparaissent pas ; il n'y a qu'une seule occurrence du verbe *aller* suivi d'un « infinitif » qui ne peut pas être interprétée comme futur : *note corps mourir un jour et aller pourrir dans la terre quand que bon Dieu voudra* (34,4).

Le fait que le morphème *va*, très fréquent dans les fables de Héry où il est le seul marqueur du futur, n'est pas attesté chez Caulier, n'est sans doute pas une preuve de sa non-existence dans le créole du milieu du 18^e siècle. À notre avis, son absence s'explique par sa valeur pragmatique, voire par l'opposition sémantique entre futur simple et futur périphrastique qui est toujours observable en français moderne et qui a empêché jusqu'à nos jours l'évincement du futur en *-ra* par le futur en *-va*.⁶⁹ Le futur périphrastique, innovation dont la grammaticalisation commence à l'époque du moyen français, est décrit par Gougenheim comme « futur prochain » (1929 : 85-110), tandis que d'autres chercheurs insistent moins sur la valeur temporelle que sur l'opposition pragmatique entre « liaison » et « rupture » par rapport à la situation de communication. La liaison qui est établie par le futur formé avec *va* peut être illustrée par la première attestation de celui-ci dans un document d'archives de Bourbon daté de 1793 : « Son maître avait dit : *'Assé, assé battre mon noir ; ce noir la va mor'* » (Chaudenson 1981 : 4 et 208). Par contre, les futurs morphologiques dans les textes de Ph. Caulier se trouvent dans des contextes où ils n'expriment ni un futur proche ni une liaison avec le EGO – HIC – NUNC :

où ça qu'ira note corps ? (34,7)

Donnera Paradis (37,16), Donnera l'Enfer (40,1)

Qué bien y aura en Paradis ? (37,17-18)

quand que bon Dieu voudra (34,4), Bon Dieu fera trouver (34,7)

Si l'opposition pragmatique entre le futur simple et le futur périphrastique s'est maintenue dans le français colonial et le créole naissant de Bourbon, elle a en tout cas disparu dans ce dernier vers la fin du 18^e siècle. Dans les textes créoles du 19^e siècle, le futur en *va* s'est généralisé ; chez Levavasseur il se trouve dans des contextes qui se réfèrent à un avenir sans liaison avec la situation d'énonciation : *D. hec li va*

⁶⁹ C. Jeanjean 1988 ; M. Sokol 1999 : 169-196. Nous pensons que la signification du futur périphrastique peut aussi expliquer le fait qu'il n'existe pas de forme négative dans le français colonial, cf. Chaudenson : « Toutefois, comme j'estime l'avoir démontré à propos de *va* (en réunionnais, en louisianais, dans le français de l'île-aux-Coudres et ailleurs [...]), la forme négative du futur périphrastique n'existait sans doute pas dans le français des colons » (2003 : 368 ; l'auteur souligne).

revenir encore un autre jour sur la terre ? R. Oui : li va vini injour pour jige sac lébon et sac lémauvais (IV,35-39).

B 5.4 Être et avoir

Les attestations des verbes *être* et *avoir* dans la *Profession de Foy* et le *Petit Catechisme* se prêtent bien à l'illustration de deux hypothèses essentielles avancées à l'égard de la créolisation. La première a été formulée à plusieurs reprises par Robert Chaudenson qui constate que l'essentiel de l'« outillage » grammatical des créoles français vient du français et « que ces 'outils grammaticaux' sont la plupart du temps, utilisés *autrement* qu'en français et dans le cadre de *systèmes autonomes* » (1983 : 180). La deuxième est l'hypothèse de Jacques Arends qui guide nos propres recherches, à savoir que la formation des créoles est un développement graduel (cf. *supra*).

B 5.4.1 Être et la copule

Les textes présentent quatre formes différentes du verbe *être* : la troisième personne du singulier du présent *est*, l'infinitif *être*, le participe *été* et l'imparfait *étoit*. Ce dernier n'est attesté qu'une seule fois dans l'exemple déjà cité : *Car li n'étoit pas fini marier, mais tant seulement fiancée à S. José (26,18-27,2)*. Le participe *été* apparaît dans trois contextes, dont deux semblent être des reprises du français : *Bon Dieu l'a toujours été ? (33,13-14)* et *Qué jour notre Seigneur l'a été conçu ? (36,3)*, cf. *Dieu a-t'il toujours été ?* et *Quel jour Jesus-Christ a-t'il été conçu ?* dans le catéchisme québécois (p. 461 et 464). Il n'y a qu'une seule occurrence susceptible d'être rapprochée du marqueur temporel *té* du réunionnais moderne : *D. Et son ame, où que li aller ? R. Son ame été allé aux Limbes charcher les ames des justes, pour mener eux autes en Paradis (37,2-3)*. C'est donc une base beaucoup trop faible pour servir d'argument dans la discussion sur l'origine de ce marqueur (cf. Chaudenson 1981 : 207 et 2003 : 346-347).

La copule

Les formes françaises de la troisième personne du singulier, avec agglutination du [I] du pronom personnel dans le cas des formes à initiale vocalique, ont été généralisées pour toutes les personnes du paradigme et jouent le rôle de copule dans le créole réunionnais, les formes modernes étant *lé* (présent), *lété*, *té* (imparfait), *sra* (futur), *sré*, *loré té* (conditionnel).⁷⁰ Pour ce qui est de « l'état ancien », R. Chaudenson (1981 : 214) recense les formes suivantes :

Présent	<i>li / l'est / Ø</i>	forme négative : <i>n'a pas</i>
Passé	<i>l'était / l'até</i>	forme négative : <i>n'a pas tait</i>
Futur	<i>sera / va être</i>	

⁷⁰ Chaudenson 1974 : 343 ; Cellier 1985 : 73-74.

Dans nos textes, on retrouve les formes du présent, à l'exception de *li* qui semble être une innovation ultérieure,⁷¹ mais celles du passé et du futur ne sont pas attestées. La forme *l'est* est la plus fréquente, par ex. : *Toi l'est Kertien ? [...] Grand grace bon Dieu toi l'est Kertien ?* (40,13-14), mais quelques exemples montrent que le développement de *il est* > [le] n'est pas encore accompli :

Bon Dieu il est partout (26,8), Où qu'il est bonDieu ? (33,8)
où ça qu'il est note Seigneur (37,12)

Quelquefois on trouve la forme *est* sans pronom clitique :

Li est partout (33,12), Paradis est un lieu où qu'i aura touti sorte de Biens (37,16-17)
L'Enfer est un Lieu où qui aura touti sorte de mal (40,2)
Tout ça qu'est Kertien aller en Paradis ? (41,2-3)

Les occurrences de la copule zéro sont plus rares, par exemple :

ça que bon Dieu dire à nous, bien vrai (25,4)
mais eux aute malins, beaucoup michans (29,2)
mais son zoreïes beaucoup lasses (30,10)
Quoi ça la S^{te} Tarnité ? (34,14), Quoi-ça bon Kertien ? (41,4)

La forme négative *n'a pas*, dont nous reparlerons dans le prochain paragraphe, est attestée quatre fois :

Toi l'est Chretien ? [...] Non, moi n'a pas encor Chrétien (33,1-2)
li sorti glorieux, hors gros roche [...] n'a pas capable mourir davantage (37,6-7)
Les Noirs, Nêgresses, stila surtout qui fini marier, n'a pas obligé aller la S^{te} Tabe (44,12)

Chez Caulier, la copule apparaît aussi à l'infinitif :

stila qui estimé être son Papa (28,6), à cause qu'ili être un esprit (33,10)
Quoi ça être Kertien (41,1), après que fini être Kertiens (43,1)

Dans deux cas la forme *est*, suivie de la préposition *à*, sert à exprimer la possession :

pas garder ça qui est à un aute, malgré lui (39,2)
Pas avoir jam'envië pour ça qui est à un aute, qui n'a pas à nous (39,5)

Sans doute cette construction est-elle une reprise de la version française du Décalogue : *Tu ne convoiteras pas la femme de ton prochain [...] rien de ce qui est à ton prochain.*

⁷¹ Elle n'apparaît également pas dans les documents d'archives du 18^e siècle cités dans Chaudenson 1981 : 3-7, où on trouve les graphies *l'est*, *les* et *qu'il est*.

B 5.4.2 *Avoir* et le présentatif

Comme nous venons de le voir (cf. 5.3.2), la troisième personne du singulier de l'auxiliaire *avoir* avec agglutination du [l] est devenu marqueur de l'accompli en créole réunionnais. Côté à côté avec cette structure créole, nous trouvons des formes du passé composé français, à savoir la variante *a* de ce marqueur (v. *supra*) ainsi que – très rarement – l'infinitif *avoir* suivi d'un « participe » : *li sorti glorieux, hors gros roche, où qu'eux autes avoir metté son corps* (37,6-7), *touzou tourmenté par chagrin d'avoir perdi Dieu par sa faute* (40,4-5). Cet emploi d'*avoir* s'explique sans doute par l'influence du français. La même remarque vaut pour le participe *eu*, attesté une fois : *li n'a pas eû commencement* (33,14, v. *supra* p. 59). (*L*)*a* est le seul marqueur préverbal issu d'*avoir* attesté dans nos textes, les formes *lavé, lora, nora, loré, noré*, qui font partie du système verbal moderne,⁷² n'y apparaissent pas.

Avoir et gagner

Le verbe *avoir* avec la signification de 'avoir ; posséder ; entrer en possession, obtenir' est concurrencé, déjà en français, par le verbe *gagner* qui a fait fortune dans les créoles français où il a largement remplacé le verbe plein *avoir* :⁷³

Les créoles ont constitué leurs systèmes à partir d'une double origine. D'une part, des formes du verbe français « avoir » (ou de tours du type « il y a », « il y en a »), d'autre part, le verbe « gagner » qui permet de former certains temps (futur et accompli) (Chaudenson 1981 : 217).

Dans nos textes, *avoir* se maintient encore dans des collocations où il sera, par la suite, remplacé par *gagner*,⁷⁴ par exemple : *li ne peut pas avoir camarade* (33,7-8), *avoir envie* (30,8, 39,5, 39,11 et 42,6), *avoir bon conscience* (45,7), *tout ça qui a droit commander à nous* (38,6-7). Par contre, *gagner* (16 occurrences) signifie toujours 'obtenir', par ex. *gagner (son) Baptême* (33,2, 40,12, 41,1, etc.), *gagner Paradis* (25,12, 35,16 et 42,3), *gagner grace* (32,2, 40,11, etc.) ; *gagner la Communion* (44,13) et *gagner barbe* (28,4).

Le présentatif nana / napa

Pour constater l'existence ou l'absence d'une chose, Ph. Caulier emploie différentes formes du verbe *avoir* qui sont issues d'*il y a / aura* ou d'*il y en a* :⁷⁵

⁷² Chaudenson 1974 : 340 et 975 ; Staudacher-Valliamée 2004 : 84-88.

⁷³ Goodman 1964 : 66-68, Chaudenson 1974 : 768-770 et 2003 : 377-379 ; DECOI sous *gagner*.

⁷⁴ V. les entrées *gingn* et *gingn(é)* dans les dictionnaires d'A. Armand 1987 et D. Baggioni 1990.

⁷⁵ Chaudenson 1981 : 217 : « Ces formes 'y en a', 'ena' sont manifestement issues de 'il a', 'il y a', 'il y en a', cette dernière expression étant sans doute la forme régionale du français standard 'il y a', car aujourd'hui encore le français régional mauricien présente systématiquement 'il y en a' pour 'il y a' (il est impossible d'y voir une interférence du créole mauricien qui a dénasalisé le tour ancien en 'ena') : 'il y en a des coffres' = il y a des coffres. »

i a, i aura (7 occurrences) :

tout ça qui a dans note cœur (24,6-25,2) (qui = qui i)

tout ça qu'y a dans li monde (33,4)

où qu'i aura touti sorte de Biens (37,17)

Qué bien i aura en Paradis ? (37,17-18)

n'en a (12 occurrences) :

n'en a bon Dieu (24,2)

D. Combien n'en a Saquerment ? R. N'en a Sept (41,13)

n'a pas (4 occurrences) :

N'en a bonDieu tout seul, n'a pas deux, n'a pas trois, n'a pas quatre (33,6-7).

La variante créole *n'en a* est donc la plus fréquente ; elle est attestée sous la forme <nanan> chez Levavasseur et <n'en a> ou <nana> dans les fables de Héry. L'emploi de *nana* (avec les variantes *la, na* et *éna* en CrRéu moderne) comme thème verbal 'avoir'⁷⁶ s'annonce déjà dans les textes de Caulier (2 occurrences) : *Bon Dieu n'ena Son Fils* (26,12-14) et *Bon dieu n'en a un corps ?* (33,11). Il devient plus courant depuis le 19^e siècle, mais puisque il est concurrencé par *ganyé* 'avoir', il semble tout de même plus rare que le présentatif *na(na)* dans *Kriké Kraké*.

La forme négative *n'a pas* < français *il n'y (en) a pas* est particulièrement intéressante, parce qu'elle est devenue un marqueur polyfonctionnel dont il sera question dans le paragraphe suivant.

B 5.5 La négation

À l'instar d'autres domaines de la grammaire, la négation du verbe dans nos textes témoigne d'un mélange de structures françaises et structures créoles, à savoir :

ne + verbe + pas (14 occurrences)

nous ne peut pas mentir à li (25,2), ça que note zieux ne peut pas voir (33,10)

mais li ne gagne pas grace bonDieu (42,9), Nous ne sait pas qué jour (45,6)

pas + forme non-finie (infinitif) (25 occurrences, dont 19 dans les commandements du Décalogue et de l'Église)

Pas jurer jamais, pas faire Sarment aucun. Pas travaïer Dimanche... (38,4-5)

Pas courir, pas faire auquin malice avec les fies, les femmes des autes : Pas garder auquêne dans son caze : pas gêter menage des autes (38,13-14)

pas jamais (7 occurrences)

li pas jamais finir (33,14), Non va : Bondieu pardonne pas jamais (43,14)

n'a pas (21 occurrences)

⁷⁶ V. Chaudenson 1974 : 963. Exemples de *Kriké Kraké* : *ou va trouvé le boug nana koko prop la* (p. 17), *tou sa zanfan nou nana !* (p. 44), *li na enn pti tant* (p. 13), *L'er k'ou na bezoin, vyin aou* (p. 14).

Le marqueur créole [napa], toujours écrit <n'a pas> chez Caulier, a probablement deux sources différentes : nous l'avons analysé comme forme négative du marqueur de l'accompli *la*, dérivé du fr. *n'a pas* : *eux autes n'a pas vouloir* (28,16), *Bon Dieu n'a pas metté à nous dans le monde...* (34,2). Cette interprétation vaut pour dix occurrences et une onzième où *a* ne fonctionne pas comme auxiliaire : *Après que fini baptiser petit l'enfant, li n'a pas peché davantage dans son ame ?* (41,15-16). L'autre source est sans doute fr. *il n'y en a pas*, ce que suggèrent les exemples déjà cités sous 5.4.2 où *n'a pas* est la forme négative du présentatif (quatre occurrences).

À notre avis, il semble possible que cette double origine ait produit un outil grammatical [napa] suffisamment « saillant » pour être identifié par les apprenants du français colonial ou approximatif comme marque négative utilisable dans des contextes différents. Une tendance à son expansion à d'autres contextes a finalement abouti à une marque négative polyfonctionnelle. Dans nos textes, comme nous venons de le constater, nous la trouvons comme forme négative de la copule (quatre occurrences, v. les exemples sous 5.4.1),⁷⁷ du tour *est à* : *Pa avoir jam'envië pour ça qui est à un aute, qui n'a pas à nous* (39,5) ainsi que comme simple variante de *pas* :

Stila qui arzonez deja, ou qui fini deveni grand-monde, aller itout, droit en Paradis après que li fini gagné Baptême ? R. N'a pas touzours (42,1-2).

Il est intéressant de constater qu'un marqueur *n'a pas* est attesté également dans les premiers témoignages du créole aux Antilles analysés par Guy Hazaël-Massieux, dans une phrase notée par le R. P. Labat : « *Compère, n'a pas tenir peur, si canot tourné toi tenir cœur fort !* » et une citation d'un document d'archives de 1710 : « *Jésus Maria, les Blancs sont bien méchants, que yeux prend garde qu'un jour nègres n'a pas battre yeux* ». ⁷⁸

B 5.6 Diathèses

En ce qui concerne les diathèses, à savoir les différentes projections des rôles sémantiques (agent, patient) sur les rôles syntaxiques (sujet, objet), certains changements notables se sont produits au cours du développement des créoles français. Ils sont dus à la perte de l'auxiliaire *être* et des pronoms réfléchis *me, te, se*, etc. (v. *supra* B 4.1).

Le passif

Un des traits qui distinguent les créoles français de leur langue de base est la perte d'un passif morphologiquement marqué.⁷⁹ Ceci ne signifie pas pour autant que les fonctions communicatives du passif, à savoir l'omission de l'agent et l'organisation

⁷⁷ Cf. Chaudenson 1981 : 212-213 : « *Être* : emploi remarquablement uniforme de 'n'a pas' (seul au présent, précédant 'tait' ou 'té' au passé). 'Moi n'a pas bête' = je ne suis pas bête (p. 26) ; 'vous n'a pas mon papa' (p. 29) ; 'blancs n'a pas tait bourrique' (p. 32). »

⁷⁸ 1991 : 69 et 70. Pour ce qui est des notations transmises par le Père Labat, G. Hazaël-Massieux pense qu'elles « peuvent approximativement être datées des années 1694 à 1697 ».

⁷⁹ V. Alleyne 1996 : 71-83 ; Kriegel 1996 et 2007.

informative de l'énoncé où le patient thématique occupe la place de sujet, ne puissent pas être remplies en créole. Dans les textes de Caulier, les constructions passives sans marque morphologique ne sont pas nombreuses, mais elles existent ; comparées avec celles du français, elles sont constituées par la seule forme non-finie sans auxiliaire :

tout ça qui a dans note cœur ne peut pas cacher à li (24,6-25,2)

Ça même trois Parsonnes-là qui appellé S. Tarnité (34,13)

Parsonne qui appellé Père, stella qui appellé Fils, stella qui appellé S^t Espirit (34,18-35,1)

Li corps N. Seigneur quitté mort longtems ? (37,3)

Il n'y a qu'un seul exemple d'un passif « français », repris sans doute tel quel de la version française du catéchisme : *Qué jour notre Seigneur l'a été conçu ?* (36,3).

Les exemples cités illustrent le passif sans mention de l'agent et avec le patient qui occupe la place syntaxique de sujet. Dans ces cas, il est tout à fait possible d'ajouter l'agent avec la préposition *par* :

En enfer, touzou bruler avec li Diabe, touzou sparé de Dieu, touzou tourmenté par chagrin d'avoir perdi Dieu par sa faute (40,4-5).

Le réfléchi

« Dans les créoles de l'OI, les verbes réfléchis du français ont perdu le pronom réfléchi lui-même » (Chaudenson 2003 : 395). En effet, chez Caulier, la construction réfléchie avec *se* n'existe, comme nous l'avons constaté, que dans la variante *se faire homme* (35,8 et 35,14-15, à côté de *faire homme*, v. *supra* B 4.1) que nous avons interprétée comme reprise du français. Pour décrire les équivalents créoles de verbes pronominaux du français, il convient de distinguer entre verbes réfléchis dont le sujet et l'objet se réfèrent à la même personne, verbes réciproques et verbes pseudo-réfléchis, « verbes essentiellement pronominaux » selon la terminologie de la grammaire française.

Pour ce qui est des verbes pseudo-réfléchis comme *se rendre compte*, *s'informer*, « le verbe créole est le verbe simple » (Chaudenson 2003 : 395) ; exemples de nos textes sont : *faire homme* 'se faire homme' (35,5 et 35,8), *divertir* 'se divertir' (44,11), *tenir prêt* 'se tenir prêt' (45,7). Les verbes qui dénotent une action réciproque peuvent également être non-marqués, par exemple *zamai siputer*, *battre*, *charché querelle* (45,13), mais pour 'se quitter' on trouve aussi *jamais pus quitter l'in l'autre* (34,10), ...*mariages des Payens, qui quitte ensemble cõe ça même ?* (45,10). Les verbes réfléchis sont également attestés sans marque personnelle :

D. Quand qui faut faire signe la Croix ?

R. Bon matin quanqui lève, li fair quan i couche (41,8-9)

mais on les trouve aussi accompagnés du pronom personnel :

Nous y peut cacher nous autes au bon-Dieu ? (33,11-12)⁸⁰

En créole réunionnais moderne, « le caractère réfléchi du verbe est parfois marqué par l'emploi en fonction de complément de *lë kor* », ⁸¹ par exemple *li la twé sô kor* 'il s'est suicidé' (ALRé carte 136N), *larg lë kor* 'se laisser aller, s'affaler' (ALRé carte 145N), *li la ran / port / ral / amen sô kor* 'il s'est rendu (à la police)' (ALRé carte 449). Cette structure réfléchie, qui s'explique peut-être par la convergence d'une structure héritée du français (dialectal) et d'une tendance universelle,⁸² s'annonce dans nos textes avec l'attestation suivante du mot *corps* :

Pas courir, pas faire auquin malice avec les fiës, les femmes des autres : Pas garder auquêne dans son caze : pas gêter menage des autes, ni note corps (38,13-15).

B 6 Mots grammaticaux : adverbes, conjonctions, prépositions

La plupart des mots grammaticaux sont employés avec les mêmes valeurs comme en français, par exemple les adverbes *comme, tout, même, enfin, puis, toujours, longtemps, encor*, les conjonctions *et, mais, si, que, quand, car, après que*, les prépositions *avec, dans, par, pour, contre, devant, avant, après, hors, sans*. Nous nous limiterons donc à recenser ceux qui sont intéressants dans une perspective contrastive ou parce qu'il s'agit de survivances de l'ancienne langue ou des dialectes.

Adverbes

beaucoup :

N'en a quequ'une trois Parsonnes-là, plus beaucoup grand, plus beaucoup fort, plus beaucoup vieille que l'aute ? (34,16-17)

Ça l'est bien beaucoup vrai (35,4)

Qué jour Rois beaucoup savans, beaucoup bon l'esprit accouri loin loin... (36,7-8)

première 'premièrement' : Ponce Pilate [...], première, li avoir envie délivrer J.C. (30,8)

manière 'comme' :

Ça même Sakerment Pénitence, manière deuxième Baptême (42,15-16)

⁸⁰ On s'attend à y trouver la forme objet du pronom, cf. Chaudenson 1974 : 345 : « L'emploi de la série des pronoms personnels objets [...] permet également de donner au verbe la valeur réfléchie ». Or, l'exemple cité ici est une des trois exceptions du pronom objet sans *a-* initial dans les textes de Caulier (v. *supra* note 45).

⁸¹ Chaudenson 1974 : 345 et 2003 : 392-395 ; Alleyne 1996 : 156-161 ; Staudacher-Valliamée 2004 : 125.

⁸² Chaudenson 1974 : 733-734 et Alleyne 1996 : 160 : « En essayant de rendre compte de ce tour nominal servant d'anaphore pour le réfléchi, nous proposons qu'il démontre combien la vision philosophique du peuple influe sur la structure de la langue. La langue en arrive (ou est appelée) à véhiculer une philosophie populaire qui est, à son tour, indispensable à la compréhension de son développement ». Pour les mots avec le sens 'corps' utilisés comme pronom réfléchi dans plusieurs langues du monde v. Heine & Kuteva 2002 : 57-60.

itou, étout ‘aussi’⁸³ :

Si notre ame aller en Paradis, note corps itout : Si notre ame aller au Diabe en Enfer, li étout (34,8-9)

tant seulement ‘seulement’⁸⁴

Car li n’étoit pas fini marier, mais tant seulement fiancée à S. José (26,18-27,2 ; cf. 35,3)

nanni ‘non’⁸⁵

Où que li est mort ; su son cabane ? R. Nanni : Li est mort clouté à la Croix (36,12-13)

non va, ouï va :

D. Bon Dieu n’en a un corps ? R. Non va (33,11)

... le S^t Espirit est Dieu ? R. Ouï va (34,12)

ast’heure ‘maintenant’⁸⁶ ...et qu’ast’heure n’a pas capable mourir davantage (37,7)

où que / où ça que :

Où qu’il est bonDieu ? (33,8), où ça qu’ira note corps ? (34,7)

quand / quand que / quand qui :

D. Quand qui faut faire signe la Croix ? R. Bon matin quanqui lève, li fair quan i couche, quand commence travaïe, et fini à li (41,8)

D. Quand-ça que li gagne Paradis tout droit ? (42,2-3)

comment qui / comment que / comment ça :

Comment qui appellé Sakerment confesse ? (42,15)

Comment ça notre ame trouver notre corps... (34,6)

Comment que N. Sgr Jesus-Christ fini racheter à nous autres ? (35,18-36,1)

à cause / à cause qui ‘pourquoi’ :

D. A cause donc nous y ne voit pas bon Dieu ? (33,9-10)

D. A cause qui appellé li Sauveur (36,6)

Comme on peut le constater, la plupart des adverbes interrogatifs (ainsi que les conjonctions correspondantes) sont accompagnés obligatoirement ou facultativement de *ça* ou *qui / que* et peuvent de ce fait être rapprochés de l’usage en français populaire décrit par H. Bauche et F. Gadet : « Les adverbes d’interrogation

⁸³ FEW 13/2 : 125a : nfr. *itou* adv. ‘aussi, de même’ (pop. 1665, Molière Dom Juan [...]), Paris id., B, rouchi *itou*, pik. id. [...] norm. *itou*, etc. [...] Mons *étout* ‘aussi’ [...] art. *étou*, norm. Bray, havr. Alençon, Condé, Vire, Jers. Guern. *étou*.

⁸⁴ FEW 12 : 79a-b : fr. *tant seulement* ‘seulement’ (ca. 1240-1674, LaFont ; GSand ; 1887, Huysm) ; attesté également dans plusieurs dialectes et en fr. canadien. – L’explication de ce tour proposée par G. Staudacher-Valliamée me semble aberrante : « L’imparfait *tant* est très rare. Le passif latin *non erat maritata* est traduit en Jargon à l’aide de *n’était pas fini marier ; tant seulement fiancés*. *tant* ‘était’ serait une forme nasale pour le préterit de *l’est*, à condition que la séparation du marqueur de son groupe verbal soit syntaxiquement juste » (2007 : 138).

⁸⁵ FEW 7 : 183b-184a : afr. *nenil* ‘non’ [...] *nanil* [...] mfr. nfr. *nenni* [...]. La variante *nanni* est attestée dans nombre de dialectes.

⁸⁶ Du fr. *astheure* ‘maintenant’, attesté depuis le moyen français et « particulièrement bien représenté dans tous les parlars du Nord et de l’Ouest » (Chaudenson 1974 : 686 et FEW 11 : 517a). Chaudenson n’a pas pu « retrouver le mot avant le début du XIX^e siècle » (*ibid.*)

‘pourquoi’, ‘combien’, ‘quand’, etc., donnent naissance à la phrase interrogative particulière du [langage populaire] où intervient généralement la conjonction *que* » (Bauche 1946 : 121) ; « L’interrogation connaît aussi des renforcements : *il part quand ça ? , où ça/il va en vacances ?* (Gadet 1992 : 82).

A propos du mot *même* (*icy même, ça même, là même, li même*), « beaucoup plus employé en créole qu’en français », R. Chaudenson cite A. Billiard qui remarque au début du 19^e siècle : « Le mot revient à chaque instant dans la conversation des créoles, il donne plus de force à ce qu’ils affirment : ‘comme ça même’ est leur expression favorite ». ⁸⁷ Cette locution est attestée quatre fois chez Caulier : *S^t José et Vierge Marie, vivre comme ça même ensemble* (27,4 ainsi que 31,18, 36,14 et 45,10).

Il y a un adverbe *maski*, d’origine inconnue, avec six occurrences dans les textes, ⁸⁸ glosé ‘certes’ par l’auteur. Chez Héry on trouve deux occurrences de *masquein* qui pourrait avoir le même sens : *N’a pas demain zour d’embarras, Masquein voisin n’y viendra pas. [...] Çaq’ z’ami rest’ mavouz’, aussi bien comm’ voisin, Masquein’ vient pas serrer li grain* (p. 48).

Conjonctions

quand / quand que :

... gagner Paradis, quand nous fini mourir (25, 12-14)

Note corps mourir un jour et aller pourrir dans la terre quand que bon Dieu voudra (34,4)

à cause / à cause que ‘parce que’ ⁸⁹ (cf. *supra* : à cause ‘pourquoi’) :

Mais note Seigneur fini mourir, à cause que li a bien voulu (36,14-15)

où ça que : dans un jardin [...] où ça que li acoutumé faire bonne et long prière (29,10-12)

L’emploi de la conjonction *et* ne diffère pas de celui du français moderne, elle sert à coordonner des syntagme nominaux : à *devant les Prêtres et Conseïers* (29,16) ; *par les chemins et dedans les bouës* (29,14), ou des syntagmes verbaux : *apprendre prières, catrecime, et gagner Paradis* (25,12). On ne trouve dans les textes de Caulier aucune attestation de l’usage d’*ensemble* comme conjonction décrit par Chaudenson :

⁸⁷ Chaudenson 1974 : 807 ; à propos du même tour en créole mauricien, Chaudenson (*ibid.* 809) cite Baissac 1880 : 71 : « *Comme ça même*. C’est là un des idiotismes qui frappent le plus l’étranger. Cette locution, d’un emploi très-fréquent, est l’équivalent de vingt expressions françaises ; elle traduirait : ni bien ni mal, sans propos délibéré, je ne sais trop pourquoi, à la bonne franquette, et bien d’autres ».

⁸⁸ V. 33,7, 34,14, 36,16, 37,17, 40,8 et 40,9. Le mot vient peut-être du port. *mas que*, attesté dans plusieurs langues asiatiques : *máski, maskê, méski*, etc., ‘embora, todavia, não importa ; está bem, perfeitamente ; justo, correcto’ [quand même, néanmoins, n’importe ; parfaitement ; exacte, correct] (Dalgado 1913 : 106).

⁸⁹ Chaudenson 1974 : 679 : *akoz* ‘pourquoi ? ; parce que’, d’après le FEW 2 : 542b, à cause que ‘parce que’ est attesté depuis le moyen français. « Les exemples cités sont nombreux et la locution se retrouve dans beaucoup de dialectes. Il en est de même pour ‘à cause’ qui présente cependant la particularité d’être une forme uniquement dialectale » (*ibid.*).

Le créole est très pauvre en conjonctions de coordination, *é* « et » paraît employé surtout par analogie avec le français ; le créole use plus volontiers de *āsām* ou *sām* : *lavé zis patat āsām dé trwa pyé kan* « il n’y avait que des patates et quelques cannes à sucre » ; *le momō sām sō marmay* « la mère et ses enfants »... (1974 : 378).

Prépositions

En ce qui concerne les prépositions *à* et *de*, R. Chaudenson constate qu’ils ne subsistent « dans le système créole qu’à l’état de traces dans des syntagmes figés » (1974 : 370 et 374). Ce stade du développement n’est pas encore atteint dans la *Profession de Foy* et le *Petit Catechisme*, où les deux prépositions fonctionnent encore comme en français (aussi dans des formes amalgamées avec l’article), bien que leur emploi ne soit pas systématique. Quelques exemples :

Metté à nou au monde (25,14), venir au monde (27,16)
pas pensé à mal (26,2), faire reproche à ceux qui ne vivre pas bien (28,12-14)
commencé à gagner barbe (28,4)
Saclaves du Diabe et du Peché (35,17)
Enfin quand bon Dieu fini permette à eux autes [...] de faire mourir son Fils à li (29,6-8)
les gens de son Pays (28,14), didans grand l’auge de pierres (37,1)

à celle fin de ‘afin de’⁹⁰ : *à celle fin de condamner tous stila qui aimé faire la cagne* (28,6-8)

dedans, didans ‘dans’⁹¹ : *par les chemins et dedans les bouës* (29,14), *didans grand l’auge de pierres* (37,1)

sus, su (à côté de *sur*) : *cracher sus li* (31,2), *su la croix* (31,16) (v. *supra* p. ##)

au haut de ‘sur’ : ... *conduire à li au haut d’un Piton* (31,16)

proche ‘près de’ : *devant li dans son caze, proche son cabane* (36,8-9)

hors : *li sorti glorieux, hors gros roche, où qu’eux autes avoir metté son corps* (37,6-7)

L’emploi de la préposition *avec* correspond à celui du français standard, par exemple : *touzou bon camarade avec stila, qui tourmente à nous* (38,11-12) ; *Li fini racheter avec Piastres ?* (36,1) ; l’expansion polysémique que l’on observe dès le début du 19^e siècle⁹² n’est pas encore attestée dans nos textes.

⁹⁰ Cf. FEW 3 : 562a : mfr. nfr. *à celle fin que* (15.-17. jh.) [...] *Mons a celle fin que* Dm, norm. Bray, SeudreS. id., etc.

⁹¹ Cf. Haase 338 : « Au commencement du XVII^e siècle, la préposition *dedans* est très usitée ; plus tard elle ne se rencontre que rarement ». Elle s’emploie pourtant dans le langage populaire : « ‘Dans’, ‘sur’, ‘sous’ se traduisent souvent en LP. par *dedans, dessus* ou *dessous* » (Bauche 1946 : 123). Cette variabilité date de l’ancien français, v. Foulet 1968 : 304 : « Le vieux français ne fait pas une distinction bien nette entre *prépositions* et *adverbes* » (souligné par l’auteur).

⁹² Chaudenson 1981 : 225 ; pour le CrRéu moderne (par exemple *asèt kèksòz avék mwa* « achéte-moi quelque chose ») v. Chaudenson 1974 : 371.

B 7 Notes lexicales

Etant donné que R. Chaudenson (1974) a fourni une description très complète du lexique réunionnais, surtout des survivances dialectales et archaïsmes français qui le caractérisent, on y trouve la plupart des particularités lexicales attestées dans nos textes, par exemple : *faire malice* ‘coïter’ (25,16), Chaudenson 1974 : 799-800 *fer la malis* ‘id.’ ; *cagne* ‘paresse’ (28,8), *ibid.* 727 ; *marmaïe* ‘enfant’ (28,4), *ibid.* 801-2 ; *amarer* ‘attacher’ (29,12), *ibid.* 681-2 ; *menterië* ‘mensonge’ (29,14), *ibid.* 806-7 ; *caze* ‘maison’ (36,9), *ibid.* 606-7 ; *cabane* ‘lit’ (36,9), *ibid.* 603-4.

Pourtant, le R. P. Caulier a employé quelques mots qui sont absents du corpus de Chaudenson, soit parce qu’ils ne sont plus en usage dans le créole moderne, soit parce qu’ils manquent dans les textes anciens qu’il a dépouillés :

courir ‘commettre un adultère’ (25,16 et 38,13). Nous avons pu identifier le sens du mot grâce à la traduction latine : *moechari* ‘id.’. Cf. FEW 2, 1568b : nfr. *coureur* ‘homme débauché’ (seit 16. jh.) [...] norm. yèr. *coureux* ‘personnage qui court les filles’.

siputer ‘disputer ?’ (29,4 : *touzour siputer contre li* traduit le latin : *continue disputantes adversus eum*). Chaudenson 1974 : 864 enregistre *sipoté* ‘agacer, narguer, taquiner’ et cite le FEW 2 : 638b : mfr. *chipotrer* ‘tourmenter, torturer’ Greban, mfr. nfr. *chipoter* ‘faire des difficultés pour des riens, vétilier’ (seit ca. 1560, Calvin ; auch Voltaire, Rhlitt 28, 111) [...] Tourc. ‘chercher querelle’, St-Pol ‘trouver à dire à un ouvrage fait ; soulever des contestations’, art. ‘faire des reproches minutieux’ [...] saint. ‘quereller’, etc. Puisque le FEW n’enregistre aucune variante avec [y], nous pensons que Caulier peut avoir changé la forme en la rapprochant de l’étymon présumé *disputer*.

On note deux emprunts du malgache qui, à notre connaissance, ne sont pas attestés ailleurs :

Sacabir ‘prêtre’ (30,2 : *michans Juges et Sacabirs-là* traduit le latin : *iniqui judices ac sacerdotes*), du malgache *ompisacabiri*, donné dans le dictionnaire de Flacourt comme traduction du fr. *prêtre* en « malgache sud-oriental ancien », avec l’explication que *ompisa* signifie ‘chanteur’ et *kabiry* ‘grand’ (1658/1905 : 220).

Saclave ‘esclave’ (27,16 et *passim*) s’expliquerait, d’après G. Staudacher-Valliamée, par « l’extension de la structure syllabique à l’initiale du mot [esclave] » (2005 : 121). Nous pensons qu’il s’agit plutôt d’une adaptation paronymique du mot *esclave* au nom de l’ethnie des Sakalaves : les royaumes des Sakalava, situés au nord-ouest de Madagascar, vendirent des esclaves aux Européens à partir du 16^e siècle, et la présence de Sakalaves à Bourbon est souvent mentionnée dans la littérature.⁹³

⁹³ Volcy Focard 1884 : 234 ; Alpers 1970 : 87 ; Chaudenson 1974 : 476-477 ; Filliot 1974 : 117 et 157 ; Fuma 1992 : 42.

C

Histoire de la Réunion et du créole réunionnais

C 1 Les débuts de la colonie

C 1.1 Une escale sur la route des Indes

On ne sait pas si les Mascareignes furent découvertes par des navigateurs malais ou indiens, mais il est certain que les Arabes connaissaient leur existence. Le portulan dit d'Alberto Cantino, établi d'après les indications de pilotes arabes en 1502, mentionne trois îles à l'est de Madagascar : Diva Margabin, Diva Moraze et Diva Rabi, mais l'imprécision de la carte ne permet pas d'attester qu'il s'agisse des Mascareignes. Les premiers Européens qui les visitèrent furent les Portugais ; leur découverte entre 1507 et 1528 par des marins peu connus a été attribuée à tort à l'amiral Pedro de Mascarenhas, sans doute à cause de son nom brillant dont celui de l'archipel est dérivé. Cependant, les Portugais n'y fondèrent aucun établissement, ils se bornèrent à y faire escale pour renouveler leurs provisions d'eau. Ce n'est que vers la fin du 16^e siècle que d'autres navigateurs européens s'intéressèrent à ces îles comme relâche de « rafraîchissements », à savoir les Anglais, les pirates et les Hollandais. Une expédition hollandaise qui mouilla à « Cirmé » en 1598 pour se ravitailler et procéder à des réparations prit possession de l'île et la baptisa Maurice en l'honneur du prince Maurits de Nassau, à l'époque Stadhouders des Provinces-Unies. Les Hollandais y revinrent plusieurs fois, mais ne se décidèrent à y créer un établissement qu'en 1638, surtout afin d'y éloigner les Anglais et les Français qui y venaient pour se « rafraîchir » et pour couper du bois d'ébène.¹

Suivant l'exemple des Hollandais, les Français avaient commencé à prendre part au commerce de l'Inde à partir du début du 17^e siècle. Ils avaient donc, eux aussi, besoin d'escales pour renouveler leurs provisions d'eau et de vivres, soigner leurs malades atteints du scorbut et réparer leurs bateaux. L'île Maurice avec ses deux ports naturels ayant été occupée par les Hollandais, ils étaient obligés de se diriger vers l'autre île, appelée Mascarin à l'époque, dont la côte inhospitalière sans port ni abri naturels était beaucoup moins attrayante. Ils en prirent possession en 1640 (ou

¹ Sources : Filliot 1974 : 14-16 ; Vaxelaire 1999 : 29 et 36-37

1638) et en 1642, mais sans pour autant penser à y fonder une colonie. L'île resta donc inhabitée, mais servit de refuge pour douze rebelles exilés de Fort-Dauphin (Madagascar) suite à une mutinerie contre le commandant Pronis. Les « ligueurs » s'installèrent à l'endroit appelé aujourd'hui Quartier-Français, où ils séjournèrent trois ans. Rappelés par le nouveau commandant Flacourt en septembre 1649, ils donnèrent de l'île une description enthousiaste dont Flacourt fait état dans sa *Relation* (de 1661) : « Au lieu d'y avoir disette, ils n'avaient pas eu le moindre accès de fièvre et ils m'ont assuré que c'est l'île... où les vivres y sont à foison, le cochon très savoureux, la tortue de mer et toutes sortes d'oiseaux en si grande abondance qu'il ne faut qu'une houssine à la main pour trouver... de quoi dîner ». ² Ce rapport encouragea Flacourt à prendre possession de l'île une troisième fois en 1649, en lui donnant le nom de Bourbon. Pourtant, cet acte ne fut pas suivi d'un établissement permanent. Un autre exilé de Madagascar, Antoine Couillard dit Thureau, avec sept Français et six serviteurs malgaches, n'y resta que quatre ans et quitta l'île en 1658, découragé par les cyclones qui avaient détruit ses cultures. ³

À cette époque, les plans coloniaux de la France se concentrèrent sur Madagascar dont Bourbon n'était qu'une « Isle adjacente ». Les premières tentatives d'établir une colonie de commerce à Sainte-Luce en 1642 et à Fort-Dauphin en 1643 échouèrent faute de produits d'échange, et la *Relation* de Flacourt, commandant à partir de 1648, « laisse deviner que l'essentiel de la tâche était [...] une lutte pour survivre » (Filliot 1974 : 23). Après le départ de Flacourt en 1655, la situation à Fort-Dauphin s'aggrava, c'est pourquoi en 1663 Louis Payen s'exila de son propre gré à Bourbon avec un compagnon et dix domestiques malgaches, dont trois femmes. Avec lui débuta l'occupation définitive de Bourbon, bien qu'il ait, lui aussi, quitté l'île quand d'autres colons ont pris la relève.

Lorsque Colbert fonda en 1664 la Compagnie des Indes Orientales (CIO), Madagascar fut destinée d'une part à « servir d'entrepôt et de magasin général au commerce que ladite Compagnie désire établir dans les Grandes Indes, la Chine et le Japon », ⁴ d'autre part à devenir une colonie de peuplement. Ni l'un ni l'autre des projets n'eut du succès, et après le massacre de Fort-Dauphin en août 1674, « il ne fut plus question d'entreprises à Madagascar, pas même pour y tirer parti des reconnaissances déjà faites et y établir seulement l'escale que Colbert avait cru y procurer dès sa fondation même de la Compagnie des Indes Orientales. L'idée ne reparaitra que dans les dernières années du règne de Louis XIV » (Kaepelin 1908 : 35).

Après la catastrophe de Fort-Dauphin, Bourbon aurait pu avoir sa chance, mais force est de constater que le premier demi-siècle de colonisation peut être résumé par la formule « cinquante années d'abandon » que choisit J. Barassin comme titre du chapitre concernant cette période (1978 : 16). Après avoir renoncé à ses projets sur

² *Relation de ce qui c'est passé en l'île de Madagascar depuis l'année 1642 jusqu'en 1660*, cité dans Filliot 1974 : 23.

³ Kaepelin 1908 : 19-22 ; Lounon 1956 : 14 ; Rosset 1967 : 25-27 ; Barassin 1978 : 14-15 ; Vaxelaire 1999 : 37, 43 et 54-57.

⁴ Cité dans Kaepelin 1908 : 26.

Madagascar, Colbert croyait mieux réussir sur les côtes de l'Afrique australe, soit dans une des baies voisines du cap de Bonne-Espérance, soit en chassant les Hollandais de leur petit fort dans la baie de la Table, ce qui aurait eu l'avantage non seulement de s'emparer d'une très bonne relâche sur la route maritime, mais également de nuire aux rivaux Hollandais dans le commerce des Indes. Pourtant, tous les projets dans ce sens s'avèrent non réalisables, mais dans les rares périodes de paix, plusieurs vaisseaux français firent en effet escale au Cap. Quand ceci n'était pas possible en temps de guerre, « c'était Bourbon qui, tant bien que mal, devait servir d'escale aux vaisseaux de la Compagnie » (Kaepelin 1908 : 43).

Tant bien que mal, en effet, parce que Bourbon, malgré la salubrité de son climat et ses ressources abondantes en eau et vivres avait deux grands désavantages : au lieu d'un port bien protégé il n'y avait que deux rades, donc des mouillages peu sûrs, et l'île se trouve dans la zone des cyclones. Aussi les tentatives de la coloniser restèrent-elles d'abord très hésitantes. L'expédition de l'amiral de Beausse, la première destinée à Madagascar, qui passa à Bourbon en 1665, y déposa vingt colons sous le commandement de Regnault. Les premières nouvelles qu'en reçoit la CIO de Bourbon sont assez favorables pour que Colbert donne l'instruction à la deuxième expédition en route pour Madagascar, celle de de Montdevergue, qui s'y arrêta en 1667, de faire commencer des cultures et construire des magasins afin d'y « faire un lieu considérable pour y prendre des rafraîchissements ». ⁵ Mais d'autres nouvelles qui arrivent à Paris sont moins avantageuses : « Les rades y sont si méchantes qu'on dit qu'un navire n'y peut être en assurance un jour et que d'heure à autre les coups de vents ⁶ y sont si terribles qu'on y laisse souvent câbles et ancres » (lettre citée dans Kaepelin 1908 : 56). Blanquet de la Haye, commandant de la troisième expédition, ne reçoit donc aucune instruction pour le développement de la colonie, et ce n'est que suite à l'échec de sa mission à Madagascar et de sa défaite en Inde qu'il se rend à Bourbon en 1671 et en 1674. Il y fit « solennellement reconnaître l'autorité du Roi » ⁷ et proposa, au début des entreprises importantes de la France en Inde (où il se rendit avec le titre de vice-roi), d'utiliser comme escales les ports à Sainte-Marie et à Antongil et d'assurer le ravitaillement à Bourbon. Pourtant, les ports de la grande île n'étant plus disponibles après l'abandon définitif de Madagascar en 1674, ce fut Bourbon seul qui commença « à servir d'escale aux vaisseaux de la Compagnie, rôle qui va lui rester avec plus ou moins de suite [...] pendant un demi-siècle » (Kaepelin 1908 : 58-59).

Malgré les services que l'île rendait au roi, Colbert ne donna aucune suite aux projets de colonisation que l'on lui proposait ; « l'île resta pour ainsi dire abandonnée à elle-même sous le gouvernement d'un capucin, le Père Bernardin (1680-1686) » (*ibid.* 65), curé de l'île que les habitants avaient choisi après la mort mystérieuse du

⁵ Mémoire de François Martin, futur fondateur de Pondichéry, cité dans Kaepelin 1908 : 55.

⁶ La désignation *kou d van* 'cyclone' est courante en CrRéu et CrMau, « c'est, introduit dans le lexique terrien, le terme de marine : *coup de vent* Mar. grand mauvais temps en mer, Lar. » (Chaudenson 1974 : 741).

⁷ En 1669 Madagascar fut retransféré de la CIO au domaine royal, donc également l'« isle adjacente » Bourbon (Barassin 1978 : 16).

gouverneur Fleurimont. Ce n'est qu'en 1686 que la CIO se laissa persuader par le Père Bernardin, venu en France « pour rappeler au gouvernement royal l'existence des Français de Bourbon » (*ibid.*), d'envoyer un nouveau gouverneur, de Vauboulon, dont le gouvernement se termina de façon violente en 1690 par une révolte des habitants. Le naufrage du navire *Saint-Jean-Baptiste*, fin décembre 1689, causé par un cyclone, eut pour conséquence que les vaisseaux de la CIO évitèrent l'île de 1690 à 1695 et que les Directeurs de la Compagnie refusèrent de prendre en charge les émoluments d'un nouveau gouverneur sous prétexte « qu'ils n'avaient jamais rien prétendu faire de Bourbon, laquelle n'était même pas colonie française, et qu'ils n'en voulaient pas user davantage à l'avenir ». ⁸ Mais Pontchartrain, ministre de la Marine, insista ; un nouveau gouverneur – protégé du ministre – fut envoyé, dont l'expérience, « désastreuse en elle-même, ⁹ [fut] finalement bénéfique pour l'île Bourbon, puisqu'elle démontra qu'on y pouvait faire des affaires, tout comme l'avait fait le sieur La Cour » (Barassin 1978 : 19). Le Directeur Foucherole, nommé en 1703, accumula patiemment, de 1703 à 1710, une documentation détaillée sur l'île et son potentiel de mise en valeur, un commencement d'organisation administrative fut réalisé en 1711, et les informations complémentaires fournies par les gouverneurs Charanville et Parat permirent « la mise sur pied, en 1717, d'institutions définitives » (*ibid.*).

C 1.2 Les premiers habitants et leurs domestiques

Le peuplement de Bourbon, un « peuplement de hasard » selon Barassin, commence, on l'a vu, en 1665 avec une vingtaine d'hommes sous les ordres d'Etienne Regnault ; Louis Payen repart pour la France, mais son compagnon et ses dix serviteurs malgaches (« les dix fugitifs ») restent. ¹⁰ À l'arrivée de la deuxième expédition, celle de Montdevergue, en février 1667, « la petite colonie, par mortalité ou réquisition, se trouve réduite à 'douze français' et dix noirs » (Barassin 1978 : 19-20). Dans les premières années, les fluctuations de l'échange humain entre la France, Fort-Dauphin et Bourbon rendent impossible des indications précises, « toujours est-il qu'au début

⁸ Les directeurs de la Compagnie des Indes à Pontchartrain, Paris, 9 février 1698, cité dans Kaepelin 1908 : 73 et Loughon 1956 : 17.

⁹ « Le gouverneur La Cour de La Saulaie (1698-1701) se fit tout simplement négrier ; il tenta non seulement d'organiser des voyages interlopes en vue de s'approvisionner en esclaves mais encore il s'aboucha avec les forbans pour faire la traite à Madagascar » (Filliot 1974 : 32).

¹⁰ Rosset 1967 : 27-30 et Filliot 1974 : 28. D'après le témoignage de François Martin, qui séjourna à Bourbon en 1665, ces « nègres avaient fui à la montagne après avoir manqué une conjuration qu'ils avaient faite d'assassiner les deux Français ; le sujet... était pour avoir à leur dévotion des négresses que les deux Français avaient amenées avec eux... dont une était fort bien faite, car il faut aux noirs des femmes... » Filliot, qui cite ce passage, le commente en ces termes : « Jalousie bien banale ou marronnage dû à des causes plus complexes ? La proportion de deux blancs allant vivre dans une île avec dix Malgaches semblerait prouver qu'à l'origine les relations aient été cordiales... » (1974 : 24 ; cf. Barassin 1957 : 13-14). Toujours d'après Martin, les Malgaches fugitifs revinrent « sur la parole qu'on leur donna qu'ils ne seraient pas punis ». « Cette clémence à leur égard, commente Filliot, peut les faire considérer comme 'domestiques' » (1974 : 28).

de 1671, il y avait dans l'île, au total, quatre-vingts personnes, dont 44 blancs, 36 malgaches et trois enfants métis » (*ibid.*). En 1671, Blanquet de la Haye amena de Fort-Dauphin cinq Français, dont quatre étaient mariés à des Malgaches, et en 1672 il envoya de San Thomé (au sud de Madras) quinze prisonniers noirs, le premier contingent d'Indiens, suivi en 1674 d'une vingtaine de rescapés de la campagne des Indes. Des 63 Français ayant survécu au massacre de Fort-Dauphin, seize parvinrent à Bourbon en 1676, parmi eux deux Françaises et une Malgache. Puisque la majorité des hommes étaient des célibataires, on fit venir de l'Inde, en 1678, douze femmes et deux fillettes, métisses indo-portugaises ; « toutes, sauf les gamines, furent immédiatement mariées » (*ibid.* 23). Par le même navire arrivèrent les premiers étrangers : deux Portugais et un Italien.

On peut s'interroger sur l'état des premiers domestiques¹¹ – malgaches ou autres – qui est, en principe, réglé par l'article XII des « statuts, ordonnances et règlements de la Compagnie » du 26 octobre 1664 :

Il est très expressément défendu de vendre aucuns habitans originaires du pays [i.e. Madagascar] comme esclaves, ni d'en faire trafic, sous peine de la vie. Et il est enjoint à tous les Français qui les loueront à leur service de les traiter humainement sans les molester, ni les outrager, à peine de punitions corporelles, s'il y échet » (cité dans Barassin 1957 : 15 ; l'auteur souligne).

Pourtant, remarque Filliot, « notre confiance dans le législateur ne doit pas être aveugle ; [...] on a l'impression que certains avantages étaient accordés en bloc, puis retirés dans le détail, ou qu'un principe solennellement posé se trouvait vidé de son contenu dans son application... Tel apparaît le cas de la législation coloniale » (1974 : 28). Il semble qu'à cette époque, surtout en tenant compte de la colonisation des Antilles, on pouvait difficilement envisager l'agriculture sous les tropiques sans esclaves, comme il ressort du *Mémoire* déjà cité de François Martin :

Les personnes qui ont donné (qui se sont montrées favorables) pour les établissements de Mascarin ont prétendu que l'on pouvait y cultiver du tabac, de l'indigo et y faire du sucre... à l'égard des moyens, l'on ne peut cultiver ces trois sortes qu'en y employant des esclaves ainsi que l'on pratique aux îles d'Amérique, et, sur ce pied, l'on a envisagé l'île de Madagascar et la côte d'Afrique dont l'on en pouvait tirer quantité (cité dans Filliot 1974 : 28).

Malgré ces recommandations de F. Martin, les statuts furent respectés et les vingt-deux Malgaches importés en 1669-1670 ne sont pas appelés esclaves. « On les désigna par leur lieu d'origine : 'du pays d'Anosso, du pays d'Ambolo' », ou par la propriété qui les employa : « noirs demeurant en l'habitation de Gille Launay ; de Hustache Yard' », et ils portèrent un prénom et un patronyme. Le terme 'esclave'

¹¹ A leur égard, d'après un témoignage publié dans l'internet (signé par Antoine Brovan-Castellane), une vive discussion semble avoir eu lieu à la Réunion en 2006, déclenchée par la publication des Archives départementales de la Réunion d'une pochette pédagogique intitulée *Trois générations d'esclaves à Bourbon. La famille Jacques Lamboutique. 1670-1720*, réalisée par Robert Bousquet, professeur au collège des Deux-Canons à Sainte-Clotilde.

apparaît pour la première fois dans le rapport d'un lieutenant de vaisseau du 17 décembre 1680 : « Les colons demandaient des femmes, la plupart ayant été contraints d'épouser des négresses, leurs esclaves... » (cité dans Filliot 1974 : 30). Entre-temps, les mariages interraciaux avaient été formellement interdits par La Haye : « deffense aux Français d'épouser des négresses, cela dégoûterait les noirs du service et deffense aux noirs d'épouser des blanches : c'est une confusion à éviter » (*ibid.*). D'après Filliot, « les temps avaient changé, la cohabitation pacifique était terminée » ; il y eut en effet deux révoltes sanglantes en 1676 et 1678, les cas de maronnage furent nombreux, malgré la brutalité dans la répression, et la traite commença en 1697 avec l'importation de 21 esclaves ('adultes' de 14 à 15 ans et jeunes enfants) de la côte d'Afrique et de Madagascar (*ibid.* 31-32). Tout de même, selon le témoignage d'Antoine Boucher (v. *infra*), beaucoup d'habitants semblent avoir traité leurs esclaves correctement (cf. Barassin 1957 : 32).

Jusqu'en 1714, la population de Bourbon croît lentement. La CIO n'y envoya des « engagés » français que de 1665 à 1671 et en 1689 ; à partir de 1687, leurs rangs furent renforcés « au seul hasard des navigations » par des flibustiers, parmi eux plusieurs étrangers. Sur les 121 chefs de famille répertoriés entre 1667 et 1714, dont 98 Français et 23 étrangers, 40 « sont formellement désignés comme 'fourban', 'flibustier', ou 'venu sur vaisseau fourban', et quatre autres peuvent être considérés comme tels » (Barassin 1978 : 25). Les 88 Français dont l'origine est connue sont en majorité issus de provinces situées à l'ouest-nord-ouest d'une ligne Bordeaux – Paris – Lille, principalement de la Bretagne, la Normandie, l'Île de France, l'Aunis et la Saintonge, l'Anjou, la Touraine et le Lyonnais. Parmi les étrangers, 10 sont originaires des Pays Bas et Provinces-Unies, 3 du Portugal, 2 des Îles d'Amérique, 1 des Etats de Venise et 2 des Indes (1 Indo-Français et 1 Indo-Portugais). A ces 121 hommes, « sont venues s'unir seulement 37 femmes de l'extérieur, le déficit des épouses ayant été comblé à partir de 1687 par des jeunes filles nées à Bourbon ». Sur les 37 femmes, 8 sont françaises, 15 malgaches et 14 métisses indo-portugaises (*ibid.* 24-26).

Dans les premières décennies, la croissance de la population libre et servile est due à une forte natalité (v. *infra*), du côté des Blancs suppléée par les flibustiers, du côté des Noirs par quelques esclaves « tirés un à un de Madagascar ou de l'Inde et vendus par des navires de passage » (Lougnon 1956 : 17), la traite étant théoriquement illégale jusqu'en 1723.¹² Le pourcentage des Blancs va en décroissant, mais la population servile ne dépassera pas en nombre la population libre avant 1717.¹³ Les chiffres des recensements que cite Barassin peuvent illustrer l'évolution démographique (1978 : 27) :

¹² Barassin 1978 : 436 ; Filliot 1974 : 39. Pourtant, durant l'année 1718, les premières traites à Madagascar « commencèrent à être systématiquement organisées. En 1721, ce fut le tour de Mozambique » (Filliot 1974 : 55).

¹³ En 1717 on a recensé 900 libres et 1.100 esclaves (Chaudenson 1974 : 458). Si « ces données sont un peu incertaines (pour le détail) » il n'en reste que l'équilibre entre les populations libre et servile s'établit vers 1720 (Chaudenson 1992 : 55 ; cf. Barassin 1989 : 103).

Année	Population totale	Population libre	Population servile
1689	314	212 = 67,52 %	102 = 32,48 %
1705	736	426 = 57,89 %	310 = 42,11 %
1709	876	492 = 56,89 %	384 = 43,84 %
1711	1.028	555 = 54,00 %	473 = 46,00 %
1714	1.157	623 = 53,85 %	534 = 46,15 %

D'après le recensement de 1709, établi par Antoine Boucher, on ne compte dans l'île que 169 « vrais Blancs », Européens immigrés ou Créoles blancs ; les deux tiers des gens libres étaient formés par les Malgaches et Indo-Portugaises, devenues Françaises du fait de leur mariage avec des Français, et par leur descendance métissée. Le métissage, « oublié (ou occulté) par la suite », est une caractéristique spécifique de la Réunion ; il est beaucoup moins répandu aux Antilles « qui bénéficient d'un 'approvisionnement' européen plus direct, et quasiment absent à Maurice, qui a été colonisée après ces 'temps de tolérance' » (Vaxelaire 1999 : 81).

C 2 La société d'habitation

C 2.1 Le développement de la société coloniale

Robert Chaudenson a proposé de distinguer deux phases du développement des sociétés coloniales et de marquer cette distinction par les désignations « société d'habitation » et « société de plantation ». Les termes « habitant » et « habitation » dénotent dans les colonies le 'cultivateur' et 'l'unité minimale de production agricole',¹⁴ tandis que le terme « plantation » évoque les grandes unités agro-industrielles, notamment les plantations de canne à sucre où travaillent des dizaines ou des centaines d'esclaves. Durant la période initiale, la « phase d'installation », les Blancs sont plus ou aussi nombreux que les esclaves ; la seconde période, la « phase d'exploitation », se marque par un accroissement rapide de la population servile qui entraîne, on s'en doute, un changement fondamental des rapports entre maîtres et esclaves.

À Bourbon, les premières décennies du 18^e siècle sont marquées par la volonté de la Compagnie des Indes Orientales de reprendre enfin l'île en main et de la mettre en valeur ; le premier quart du siècle peut être considéré comme le seuil entre les deux phases de la colonisation. Sur des terrains que la CIO leur avait confiés et dont elle demeurait propriétaire, les premiers colons avaient commencé des cultures vivrières : blé, riz, maïs, bananes, patates, légumes, et l'élevage des animaux introduits par les premiers bateaux, mais leur zèle était freiné par le monopole qui les obligea de porter leurs produits aux magasins de la Compagnie au lieu de les vendre directement avec plus de profit aux navires de passage. Ils plantèrent aussi des cannes à sucre, mais

¹⁴ Pour l'histoire du mot, attesté dans son sens colonial d'abord au Canada (1645), v. Chaudenson 1974 : 598-600, 1992 : 92 et 2003 : 88-89.

seulement pour en faire du « frangorin »¹⁵ et de l'eau-de-vie de sucre pour leur propre consommation qui, à en croire le mémoire sur Bourbon et ses habitants d'Antoine Boucher, dont nous reparlerons, doit avoir été considérable.

Afin d'évaluer le potentiel commercial de la colonie et les possibilités d'y entreprendre des cultures d'exportation rentables comme le tabac, les épices et le café, le directeur Foucherole (v. *supra*), qui semble avoir eu « des visées personnelles » sur l'île (Lougnon 1956 : 21), y envoya, à ses propres frais, un pilote nommé Jean Feuilly pour faire une enquête ; celui-ci y passa une année, de mai 1704 à avril 1705. Son rapport fut complété par l'extraordinaire documentation d'Antoine Boucher¹⁶ qui résida à Bourbon de 1702 à 1709. Arrivé de l'Inde à l'âge de 23 ans, il fit une carrière remarquable : il fut d'abord embauché comme commis de la CIO, et ensuite, à 24 ans, promu Secrétaire, Procureur fiscal et Garde-magasin. Ce fut lui le « bœuf de labour » (Lougnon 1956 : 23) à côté du gouverneur de Villers qui instaura les structures administratives et judiciaires à Bourbon. Antoine Boucher rédigea un *Journal de l'Isle de Bourbon*, deux recensements (de 1705 et 1709) et deux grands mémoires, le *Mémoire pour servir à la connoissance particuliere des habitans de l'isle de Bourbon* et un *Mémoire d'Observations sur celui de l'Isle Bourbon*, écrits respectivement en 1710 et 1711. D'après Barassin, le *Mémoire* de 1710, où il « expose tout ce qu'il sait ou croit savoir sur tous et chacun des habitants qui résidèrent en l'Isle Bourbon durant la première décennie du XVIII^e siècle, présente un intérêt exceptionnel » (1978 : 29) ; on pourrait y ajouter : surtout pour l'histoire du créole réunionnais, dont la base s'est constituée dans la société d'habitation décrite par Antoine Boucher. Cette source inestimable pour l'étude de l'écologie sociale¹⁷ au début du 18^e siècle doit pourtant être utilisée avec prudence : le *Mémoire* contient quelques grossières erreurs et exagérations, il porte des traces de rancœurs et antipathies personnelles et il est imbu des préjugés d'un personnage autoritaire, volontiers méprisant et profondément raciste.¹⁸

¹⁵ Mot d'origine malgache qui désigne le 'vin de canne', Chaudenson 1974 : 505 et DECOI P. II. Sur les boissons alcoolisées v. Barassin 1978 : 285 (qui cite Lougnon) : « Le 'frangorin' était du vin de cannes à sucre. Cette boisson était alors commune, les cannes étant abondantes et ne servant pas à faire du sucre [...]. Pressées 'entre deux grosses pièces de bois', elles donnaient un jus que l'on mélangeait d'eau. Après 'quatre à cinq jours' de fermentation, on obtenait 'un vin ou sirop, doux et généreux, non désagréable au goût et comparable aux vins d'Europe'. » L'eau-de-vie de sucre, appelée « la raque » (< l'arack), « s'obtenait en distillant le jus fermenté de la canne à sucre. »

¹⁶ Sur ce personnage, sa carrière et son caractère v. Barassin 1978 : 33-54 et 1989 : 15 ; Vaxelaire 1999 : 102. À cause de sa faible santé, Boucher dut quitter Bourbon en 1709. Lors de son deuxième mariage en 1716 il prit le nom Desforges, revint à Bourbon en 1718 comme Directeur du Commerce et devint gouverneur en 1723 sous le nom de Desforges-Boucher. Il mourut à Bourbon en 1725.

¹⁷ Mufwene 2001 : *The Ecology of Language Evolution*, et 2005 : *Créoles, écologie sociale, évolution linguistique*.

¹⁸ Barassin 1978 : 41 et 51. On est un peu surpris de lire dans Chaudenson 2001 : 67 que la description des habitants par Boucher « is not kind, but full of warmth ». D'autres lecteurs, par exemple ceux qui remarquent que l'auteur « dresse un portrait au vitriol de tous les colons de Bourbon » (Vaxelaire 1999 : 99 et 102), me semblent mieux caractériser le texte.

C 2.2 La population libre

Dans son *Mémoire* sur les habitants de l'île Bourbon, Antoine Boucher décrit l'origine, l'appartenance ethnique, la profession, la famille, les esclaves, les cultures et activités ainsi que le caractère et le comportement de 89 pères de famille et 12 mères de famille veuves. Suivant sa propre classification dans le deuxième mémoire rédigé en 1711, on peut distinguer quatre groupes de personnes : les « anciens habitants » d'origine française, arrivés jusqu'en 1686 ; les « Créoles blancs » nés à Bourbon de pères européens et femmes blanches ; les « Créoles métis » que Boucher appelle « mulâtres » même s'il s'agit d'enfants de père français et de mère indo-portugaise ; les « étrangers » néerlandais, anglais, etc.¹⁹ J'ai choisi de chaque groupe un membre qui me paraît représentatif et dont la description me servira comme point de départ pour quelques observations générales.

(1) Antoine Payet, le pere²⁰

« Est du Dauphiné Âgé de 70: ans, mais vigoureux, et se portant bien, sans aucune indisposition, il est un de ces anciens de Madagascar, ou il a servy en qualité de soldat, il est veuf depuis quelques années, il n'a point d'Education, mais avec cela, c'est un tres parfait honnête homme, a l'avarice pres, car il manque des chôsés les plus nécessaires au ménage, ayant assurément bien le moyen de les avoir, car il est un des plus riches habitans de l'isle, il est laborieux au possible, aussy fait il bien valoir dans son entier, a l'aide de 2: grands garçons fort sages, de 3: Noirs, et 4: negresses une bonne habitation qu'il a a sa porte, au proche l'Étang de S^t Paul, sur laquelle outre les bléds, ris, patattes, et legumes qu'il y recueille en abondance, elle est encor garnie d'une telle quantité de Cannes de sucre qu'il vend tous les ans, pour plus de 500: Écus de frangorin, a 30: sols la Callebasse, qui tient 15: a 16: bouteilles, non compris plus de 500: bouteilles d'Eaüe de vie de sucre, qu'il vent presque toujours un Écu la bouteille, et souvent plus que moins, Cette habitation apartenoit autrefois a la Compagnie mais elle fut vendüe par M. Le Mayer, pour une piece de pain, lorsqu'il passa à l'Isle Bourbon, avec l'Escadre de Monsieur le Comte de Serquiny [...] ; il a de bestiaux, 60: beufs, 50: cabrits, et 12: cochons [...] ; Cet homme est obeissant en tout, pourveu que l'on luy laisse la liberté de vendre ses denrées tout ce qu'il veut, surquoy il est fort sujet a faire faux bon a sa conscience, et il seroit a propos, qu'il y eut a cette isle un petit reglement de police. Car la verité est que la pluspart des habitans ont si fort pris la coutume de vendre a outrance aux fourbans, qu'ils n'en demordent pas pour quelque consideration que ce soit, et les Gouverneurs ny autres qui ont quelque rang dans ce lieu, ne sont pas exempts de cette petite tyrannie, Cet habitant peut avoir 2000: Ecus d'Argent comptant. »

Antoine Payet, un des « plus anciens habitants », arriva dans l'île en provenance de Madagascar en 1674 ou en 1676 et épousa vers 1677 Louise Siaram,²¹ Malgache,

¹⁹ Barassin 1978 : 47. Cf. le tableau dans Barassin 1989 : 255.

²⁰ Manuscrit 65-66 ; Barassin 1978 : 114-115 et 284-286. Les informations biographiques données dans les commentaires après les citations sont tirées des notes de Barassin (1978 : 221-385).

veuve d'un Français, Etienne Grondin, avec qui elle avait pu échapper au massacre de Fort-Dauphin. Avec ses 11 enfants (1 fils du premier lit, 10 enfants Payet), Louise Siamam fut une des « grand-mères de choc » (Vaxelaire) dont la descendance nombreuse se retrouve aujourd'hui dans un grand nombre de familles réunionnaises – la liste des 62 noms que cite Vaxelaire n'est même pas complète.²² À partir des remarques recueillies dans le *Mémoire* de Boucher, Barassin constate que « les femmes malgaches libres,²³ dans l'ensemble, réussirent à faire donner une éducation soignée à leur fils et filles, malgré les carences de leurs maris européens » (1989 : 170). Une des filles du couple Payet, Louise, née en 1681, a droit aux louanges de Boucher : « [elle] est, sans contredit, l'exemple de toutes les femmes de L'isle, et a laquelle, l'on ne peut attribuer, pour tout deffaut, qu'un peu de vanité, d'ailleurs, bonne menagere, tres sage, fort devote, la meilleure lingere de toute l'Isle » (Barassin 1978 : 134). Elle se maria à onze ans à François Cauzan, métis franco-malgache comme elle-même. N'ayant pas d'enfants, elle créa dans sa maison « la première école ménagère de l'Isle ».²⁴

Antoine Payet avait « son habitation a sa porte », le mot *habitation* ayant dans le *Mémoire* de Boucher le sens de « terre de culture », par opposition à l'« emplacement » de la maison du colon. Au début, c'était le cas le plus fréquent : « Sur [les] terres de culture, les premiers habitants construisirent leurs cases, et habitèrent effectivement, dispersés dans la nature » (Barassin 1989 : 40). Mais au début du 18^e siècle, les colons avaient tendance à se grouper pour mieux se défendre de possibles révoltes des Noirs ; il se formèrent des bourgs où résidèrent les familles, parfois très loin de leur habitation (v. *infra*).

(2) Pierre Mailliot²⁵

« Est un Creol blanc de l'âge de 29: a 30: ans, il a pour Epouse Marguerite Brun aussy Creole blanche, femme, qui malgré la mauvaise opinion qu'elle a donné de sa conduite, ne laisse pas de bien Êlever ses enfans, ils sont six, sçavoir 4: garçons et 2: filles : quant a luy Pierre Mailliot, C'est un fainéant, s'il en fut jamais et qui n'est jamais plus content que lorsqu'il trouve quelqu'un de ses confreres, qui luy donne a

²¹ Siamam ou Siagam, Siaranne, Siarane, Chevannes (Barassin 1978 : 284 ; Vaxelaire 1999 : 76). Les graphies des noms propres sont sujettes à des variations parfois déroutantes (cf. Vaxelaire 1999 : 88).

²² 1999 : 76. Les noms proviennent d'un panneau généalogique établi par Patrick Onésime-Laude qui fait 6 mètres de long.

²³ Barassin 1989 : 102 : « Les Malgaches ont été introduites en 1663, 1667, 1671, 1676 : elles étaient 'libres' du fait de leur union avec des Français. » Il en est de même des Indo-Portugaises venues vers 1678.

²⁴ Barassin 1978 : 313, cf. Boucher, cité dans Barassin 1978 : 134 : « Elle a jusques a 7: a 8: filles de ses parens, ou de ses amis, auxquelles, elle apprend la lingerie, et qu'elle élève avec toute l'Education possible, aussy ces filles sont elles plus sages, qu'aucunes autres de l'isle, et les mieux instruites, et fait cela gratuitement, sans en retirer aucun salaire ». Barassin commente le mot « instruites » en ces termes : « Louise Payet n'avait pas la prétention de faire de ses élèves des filles 'instruites', car elle-même ne savait ni lire ni écrire : elle ne savait pas même signer son nom (*ibid.* 313).

²⁵ Manuscrit 22-23 ; Barassin 1978 : 76-77 et 240-241.

boire, sa paresse va jusqu'a ne pas prendre la peine de se faire du frangorin, quoy qu'il aye l'inclination portée a l'yvrognerie et n'en a pas moins pour le jeu, car lorsqu'il ne trouve pas de gens qui veüillent jouer avec luy, il joue avec les noirs, il s'est souvent attiré de fâcheuses reprimandes des gouverneurs a ce sujet, seduisant les Noirs même de la Compagnie, pour satisfaire a sa passion dereglée de jouer, d'ailleurs obeissant, mais beste au suprême degré, sans aucune education, que celle de sçavoir assés mal lire, a peine sçait il Ecarir une piece de bois et faire une Caze, qui est chose que tout ce qu'il y a de Creols dans l'isle sçavent faire ; il a un noir, qui a ce que je crois luy est venu de Dieu graces, car il n'est pas capable d'avoir eu assés de Ménagement, pour se l'estre acquis par son travail Ce Noir aydé de sa femme, et de ses enfans cultive un peu de terre, pour les ayder a subsister, ce qu'ils ne font qu'a peine quoyqu'il aye a beaucoup pres plus de terrain, qu'il ne faut pour cela, mais qu'il laisse en friche. La vérité est qu'avec le peu de force qu'il a, il ne pouroit pas tout cultiver, mais il en cultiveroit assés pour vivre fort aisément, s'il y apportoît ses soins, et qu'il se detachât de son extrême yvrognerie. »

Comme beaucoup d'autres habitants, surtout parmi les créoles, Pierre Mailliot est traité de fainéant et de paresseux, en plus de joueur et d'ivrogne ; à lire de telles descriptions du *Mémoire*, la mauvaise réputation des Bourbonnais transmise par les historiens²⁶ semble justifiée. Mais ils n'étaient pas tous des paresseux, loin de là. « Antoine Boucher taxe de paresse, nommément, une trentaine d'hommes ; pourtant il en cite une quarantaine dont il est obligé d'avouer qu'ils étaient laborieux »,²⁷ parmi eux Antoine Payet et Guy Dumesnil (v. *infra*). Du côté des femmes, il n'en compte que deux « paresseuses », et, « sans parler des nombreuses bonnes lingères, plus de quinze qui étaient acharnées au travail » (*ibid.*). Le cas de Marguerite Brun, femme de Pierre Mailliot, qui cultive « un peu de terre » aidée par ses enfants et un esclave, n'est pas exceptionnel. Il ne fait pas de doute que les esclaves qui travaillaient ainsi ensemble avec la famille du maître y étaient intégrés linguistiquement ; nous en verrons d'autres exemples par la suite.

La passion du jeu, introduite par les forbans « cousus d'or », était un des travers de la société bourbonnaise, l'autre étant l'ivrognerie. Antoine Boucher désignait une vingtaine de colons comme joueurs invétérés, mais parmi eux il n'y en avait que deux, qui, comme Pierre Mailliot, soient allés jusqu'à jouer avec les esclaves. Le fait qu'un colon ait pu jouer « avec les noirs » me paraît tout de même remarquable puisqu'il présuppose que ceux-ci aient eu le loisir et les moyens, modestes sans doute, de servir de compagnon de jeu. Pour ce qui est de l'ivrognerie, c'était « un véritable fléau, si l'on en croit Antoine Boucher, qui [...] désignait 43 chefs de famille comme ivrognes : plus de 40 % », auxquels il faut ajouter 5 mères de famille. On aurait pu réduire ou supprimer l'abus de l'alcool, car les propriétaires d'alambics étaient connus. « Mais

²⁶ Lougnon 1956 : 20 : « Il est incontestable que les mœurs étaient grossières, dérégées, parfois violentes. [...] La chasse et la pêche dans les rivières et les étangs alors fort poissonneux servaient de prétexte au vagabondage, détournaient l'attention de la culture et de l'élevage. »

²⁷ Barassin 1989 : 125. Barassin essaie d'atténuer quelque peu le tableau peint par Boucher : « Plutôt que paresseux, on était indolent : le climat en était la cause, et les esclaves procuraient les nécessités vitales. Tout naturellement, les loisirs permettaient trop souvent de se livrer au jeu, et même à la boisson » (1978 : 434).

l'administration, représentée par Villers et Boucher, n'osait pas s'en prendre à eux » (Barassin 1989 : 126-128).

Le *Mémoire* de Boucher étant destiné à évaluer le potentiel de l'île pour entreprendre des cultures d'exportation, il fait état souvent du fait que beaucoup d'habitants avaient acquis plus de terrain qu'ils ne voulaient ou pouvaient cultiver. Il paraît que les trois quarts des terres formellement concédées depuis 1690 étaient restés en friche (Barassin 1989 : 43).

(3) Pierre Robert²⁸

« Est un Créol mulâtre, âgé de 31: ans, honnête homme, remply d'honneur, quoyque sans Education, fort laborieux, et entendu, il est bon Charpentier, et bien capable de la conduite d'un ménage, aussy bien que d'une habitation, celle qu'il possède, et ou il fait sa residence, est située a la riviere Du Mas, elle est fort grande, mais il en cultive une partie tres considerable a l'aide de deux de ses freres qu'il retire chez luy, Et de six enfans, lesquels, quoy que fort jeunes, il fait travailler selon leurs petites forces : il a pour Epouse Marguerite Colin, femme d'une vertu exemplaire, et de laquelle les plus médisans n'ont pu trouver occasion de parler, elle est fort soigneuse, et fort intelligente, elle a tout l'esprit possible pour une femme née dans un paÿs desert, devote au possible, et d'une grande douceur ; elle élève ses enfans d'une maniere tout a fait Edifiante, et l'on peut dire que ces deux personnes estoient faites l'une pour l'autre, car l'on ne peut pas une union (sic) plus accomplie, que celle qui est dans ce menage, l'Endroit de leur demeure est des plus commode pour élever des bestiaux, estant fort éloigné d'aucuns voisins, ils en sçavent profiter, car ils ont, 90: beufs, 40: cochons et 6: chevaux, ils vivent le plus commodement du Monde et reçoivent avec beaucoup de plaisir tout ceux, qui les veulent aller voir, et sans faire d'Augmentation a leur ordinaire, l'on y fait fort bonne chere, ils ont eu le talent, par leur sçavoir faire, quoyqu'Éloignés du Commerce des autres habitans, d'amasser 7: a 800: Ecus, et de se bien niper, et cela du fruit de leur habitation, ou de leurs bestiaux, qu'ils vendent fort bien a ceux, qui ne veulent pas se donner ce soin. l'on ne doit pas douter qu'un homme qui a tant de bonnes inclinations ne soit fort obeissant, et ne devienne un jour, un des plus puissans habitans del'Isle. »

Pierre Robert, née à Bourbon en 1680, était fils de Julien Robert, originaire du Poitou, et de Périnne Campelle, « de Madagascar ». Il épousa à l'âge de quatorze ans Marguerite Collin, fille de Pierre Collin de Nîmes, un des « anciens habitants », et de Catherine Mise, « Portugaise des Indes ». Il mourut en 1728, laissant dix enfants vivants. Pierre Robert est un des 26 habitants recensés qui cultiva ses terres, avec succès paraît-il, sans l'aide d'esclaves ; 17 autres colons n'avaient qu'un seul esclave, comme Pierre Mailliot.

Les Robert, « qui reçoivent avec beaucoup de plaisir tout ceux, qui les veulent aller voir », peuvent servir d'exemple pour illustrer l'hospitalité des Bourbonnais (« En somme, malgré quelques animosités, l'hospitalité la plus large et la serviabilité étaient alors de rigueur, comme de nos jours, même dans les foyers les plus humbles », Barassin 1989 : 119), ainsi que leur désir d'accumuler des richesses en

²⁸ Manuscrit 57-58 ; Barassin 1978 : 105-106 et 272-273.

vendant le plus cher possible les produits de leur cru aux autres habitants ou « aux fourbans », comme le faisait Antoine Payet. La famille de Pierre Robert – tout comme celle d'Antoine Payet – témoigne également de la fécondité remarquable des femmes bourbonnaises : au début du 18^e siècle, chaque famille eut en moyenne de 8 à 9 enfants. Le taux de mortalité infantile et juvénile étant d'environ 25 % seulement (par contre d'entre 52 et 63 % en France métropolitaine), la proportion des moins de vingt ans au sein de la population libre était presque 65 % en 1709 (Barassin 1989 : 161-164).

« Une jeunesse aussi nombreuse posait le problème de son éducation. La Compagnie et ses administrateurs l'envisagèrent, mais les insulaires s'en soucièrent peu » (*ibid.* 165). Quelques petites écoles privées ne durèrent pas, et les projets proposés par les autorités restèrent lettre morte. Dans son *Mémoire*, Boucher fait connaître « en détail la situation désastreuse où grandissait la jeunesse de Bourbon » (*ibid.* 167). Parmi les premiers habitants, les anciens soldats comme Antoine Payet ou les engagés sans qualification professionnelle étaient des illettrés, mais bon nombre savaient lire et écrire, et certains même étaient cultivés. « Sur quatre-vingt-neuf chefs de famille masculins, Antoine Boucher en indiquait une trentaine, c'est-à-dire le tiers, qui, en 1709, étaient spécialement remarquables, sans parler de ceux qui étaient tout simplement ordinaires » (*ibid.* 169). Il est surprenant que ces hommes instruits n'aient pas transmis leurs connaissances à leur progéniture, mais très peu d'enfants apprirent à lire et écrire. Certains enfants à Saint-Paul avaient la chance de fréquenter l'école privée du cordonnier Nicolas Legras, dont Boucher dit beaucoup de bien, mais celle-ci ne dura pas trois ans (*ibid.* 171).

(4) Guy Dumesnil²⁹

« Est flamand de Nation, il est âgé de 38: ans a 39: ans il est resté a l'isle de Bourbon en 1704: au mois d'avril, d'un fourban commandé par Jean Boüen Anglois, qui, depuis est mort a lad. Isle, il epousa Marie Anne Wildman Creolle mais blanche, quy est d'une grande Imbécillité mais très sage, et acheta l'habitation de Gondron habitant du Butord, qui passa avec toute sa famille, sur le vaisseau le Marchand des Indes, commandé par le S^t Boüynot en la même année, 1704: pour aller a Pondichery, il a eu de son mariage deux enfans, un garçon, et une fille, Monsieur Le Chevalier hébert a esté parain du garçon, il a 5: Noirs, et 2: Negresses, l'on ne sçait positivement quelle est l'origine de cet homme, mais il paroît estre né quelque chose il a de fort bonnes manières, et a fait ses exercices dans les Cadets a Tournay, ou il dit avoir esté, il est fort laborieux et travaille sans cesse, mais assés inutilement, et l'Envie d'en trop faire, fait qu'il ne fait rien, car il entreprend toujours beaucoup au dela de ses forces, et au bout de l'année il se trouve qu'il a beaucoup travaillé, et qu'il a peu, ou rien recüeilly ; Cependant, il s'attache, comme beaucoup d'autres, a eslever des bestiaux ; le Nombre de ceux qu'il peut avoir a present, est de 25: beufs, 20: cochons, 20: cabrits, 30: Moutons, 4: chevaux, il n'est pas fort opulent en argent, et s'il a 200: Ecus, C'est tout au plus, il est d'une humeur paisible, bon voisin, charitable au dernier point, et d'une grande liberalité, l'orsque ses moyens le luy

²⁹ Manuscrit 7-8 ; Barassin 1978 : 64-65 et 229-230.

permettent. Monsieur De Villers l'a fait capitaine du quartier de S^{te} Suzanne, il s'acquitte de cet employ, avec beaucoup d'exactitude, et est vigilant autant que l'on le peut souhaiter à faire observer les ordres du Gouverneur, et surtout, l'orsqu'il s'agit des intérêts de la Compagnie pour lesquels il est fort porté, il vit en bon Chrétien, et est l'exemple de sa maison, sa residence ordinaire est au Butord, il fait partie de sa recolte à S^{te} Suzanne, il a plus de terres que ses forces ne luy permettent d'en pouvoir cultiver, mais il est certain qu'il le fera d'abord qu'il se trouvera dans le moyen d'avoir des Noirs. »

Les étrangers « venus sur vaisseaux fourbans » n'avaient pas tous une bonne éducation et « de fort bonnes manières » comme Guy Dumesnil, mais tous ceux qui décidèrent de rester à Bourbon furent vite intégrés dans la société bourbonnaise en épousant des filles créoles, souvent très jeunes parce que d'autres filles nubiles faisaient défaut. Marie-Anne Wilman se maria à l'âge de 14 ans ; son père Gilbert Wilman, Hollandais naturalisé d'origine allemande, était, lui aussi, arrivé à Bourbon « par un fourban » et avait épousé une créole bourbonnaise âgée de 12 ans.³⁰ Les étrangers, tout comme les flibustiers français, employèrent leur butin pour acheter des habitations et s'y établirent avec leurs familles. En 1709, « ces pirates » étaient au nombre de quarante, « dont trente fixés dans l'Ile par le mariage ; sur les dix autres, deux devaient s'y établir postérieurement » (Barassin 1989 : 123). Il ne fait pas de doute que les étrangers, dont quelques-uns devinrent, comme Guy Dumesnil, des membres estimés de la société créole, adoptèrent avec leur nouveau pays la langue française qui fut transmise à leurs enfants aussi par leur femmes créoles.

C 2.3 La population servile

Comparé aux colonies françaises des Antilles, Bourbon fait exception : au début, l'esclavage y était interdit, les premiers serviteurs malgaches et indiens avaient un statut plutôt ambigu. Ce n'est que vers 1687 que l'on commence à parler d'esclaves, d'après Barassin sous l'influence du Code noir promulgué aux Antilles en 1685 – il sera adapté à l'usage des Mascareignes en 1723, donc l'esclavage légalisé à cette date.³¹ Dès le début, la cohabitation avec les Malgaches n'avait pas été sans tensions, mais leur comportement ne devint menaçant qu'après le désastre de Fort-Dauphin dont ils eurent connaissance. En 1676 et en 1678, deux tentatives de révoltes furent brutalement réprimées, les meneurs pendus.³² Au cours des années, il y avait eu

³⁰ V. Vaxelaire 1999 : 77. Entre 1687 et la fin du 18^e siècle, deux filles se sont mariées à 10 ans, huit à 11 ans, seize à 12 ans ; au total 58 des jeunes mariées avaient de 10 à 14 ans. « Cette 'pression matrimoniale' s'estompe à partir de 1700 et surtout 1715, où l'âge de mariage des femmes est en moyenne de 17 à 18 ans » (*ibid.* 89).

³¹ Barassin 1978 : 436 ; Filliot 1974 : 39. Nous avons vu (*supra* 82) une citation de 1680 où figure le terme *esclave* sous la plume d'un lieutenant de vaisseau. Dans les textes bourbonnais, la première mention du mot *esclave* lors de la vente d'un jeune Indien date de 1687 (Barassin 1957 : 19).

³² Vaxelaire 1999 : 85 ; Filliot 1974 : 31 ; Barassin 1989 : 57 et 68.

plusieurs cas de marronnage, sévèrement punis, et une autre révolte en 1705³³, mais ce n'étaient, somme toute, que des exceptions, et d'après les témoignages d'Antoine Boucher, J. Barassin croit pouvoir constater que « La vie des esclaves à Bourbon était certes moins agréable que celles des Maîtres ; cependant elle fut relativement douce au seuil du XVIII^e siècle » (1978 : 436). Le sort des domestiques dépendait, bien sûr, du traitement qu'ils reçurent de la part de leur maîtres. Si Anne Caze, de qui nous reparlerons, conduisait « ses noirs comme ses propres enfans », cela est dû au fait qu'ils étaient presque tous membres de sa famille. Mais d'autres colons sont également loués par Antoine Boucher pour leur comportement envers leurs serviteurs, par exemple Augustin Panon : « il a douze Noirs, ou Negresses, avec lesquels il exerce une intégrité sans égale, sans les maltraiter, ny les favoriser ». ³⁴ D'autres ont droit à des critiques souvent cinglantes, par exemple Jacques Hüet : « il a trois Noirs sur lesquels il exerce une rigueur sans égale, ce qui fait qu'il n'en peut conserver aucun, il les fait mourir de faim, et les fait travailler la nuit comme le jour, et s'il les envoie à la Chasse, et que le malheur veuille qu'ils n'apportent rien, il les maltraite cruelement... » (*ibid.* 68). Dans le cas de Gabrielle Bellon, on ne peut qu'espérer que la description de ses cruautés sadiques que donne Antoine Boucher contienne des exagérations. ³⁵

Les esclaves, dont le nombre, nous l'avons vu, ne dépassait pas celui de la population libre, étaient presque tous attachés à des propriétaires d'habitations. Sur

³³ Vaxelaire 1999 : 103 : « Assisté par l'efficace Boucher [...], Villers devra également faire face à une intensification du marronnage, et même à un complot d'esclaves, sévèrement réprimé en 1705 (les meneurs seront pendus ou brûlés vifs) » (cf. aussi Barassin 1978 : 98). Dans le *Mémoire* de Boucher nous lisons à propos de Jacques Mailliau : « cette maison est un desordre perpetuel, ou il est absolument necessaire de mettre ordre [...] il a deux Noirs, et deux Negresses, lesquels par les beaux principes de leur Maitre, ont acquis, l'un la Charge de bourreau, pour se sauver de la corde, apres avoir eu le tendon d'Achilles coupé, et l'autre le fouët et la fleur de lys, pour maronnage et vol de bestiaux aux habitans » (Barassin 1978 : 67). Dans ses notes, Barassin précise : « Il s'agit de Martin Moine, noir de Mozambique, âgé d'environ 34 ans en 1709. Il fut condamné le 26 août pour marronnage : il eut le tendon droit coupé, et sa femme, Marie Mare, reçut le fouet et la fleur de lys » (*ibid.* 232).

³⁴ Barassin 1978 : 113, 283 et 61-62. Ces témoignages d'Antoine Boucher ainsi que plusieurs autres se retrouvent dans Vaxelaire 1999 : 154.

³⁵ François Bouché « a pour Epouse Gabrielle Bellon, Créole blanche, qui est plustôt un Diable incarné, qu'une femme, sans éducation, et sans dévotion [...]. Cette femme est d'une cruauté pire celle des Barbares à l'égard de ses noirs, elle en a fait mourir 2: ou 3: sous les coups, et par la faim, voulant exiger d'Eux plus que la force humaine ne permet de pouvoir faire, ses moindres chatimens sont, l'orsque ce sont des garçons, de leur mettre une plaque de fer sur la bouche, qui prend de l'une à l'autre oreille, à laquelle est attaché, par le milieu, un autre morceau de fer à peu pres de la longueur de la bouche, qui leur entre jusqu'à la gorge, et leur emêche [sic] l'Articulation de la langue, et de manger ; [...] ou si ce sont des femmes, qu'elles soient mariées, ou non, elle prend le barbare plaisir de les brusler toutes vives, non pas jusqu'à mort, mais elles les rend si malades, qu'elle en meurent. Car, c'est ordinairement les lieux, que la pudeur ne permet pas de dire qu'elle s'attache à brûler... » (Barassin 1978 : 135-136). Vaxelaire, qui cite une partie de ce passage, ajoute : « On notera que beaucoup de ces sévices furent ensuite attribués à madame Desbassyns » (1999 : 102). Pour la tradition orale concernant madame Desbassyns v. ALRé I, 1984 : 221.

les 384 esclaves recensés par Boucher en 1709, une bonne vingtaine seulement était au service de la Compagnie : en 1708 ils étaient 24, dont 18 mâles de 2 à 70 ans (8 Indiens, 2 de Guinée, 2 créoles) et 6 femelles : 2 créoles veuves de 32 et 24 ans, une Indienne mariée, et 3 fillettes de 9 ans, 6 ans et 6 mois.³⁶ À Saint-Denis, ils habitaient dans une douzaine de cases de pieux et feuilles de lataniers, non loin du logis du gouverneur (Barassin 1989 : 29). Le nombre d'esclaves sur les propriétés variait de 1 à 16, ce qui n'est pas sans importance pour les rapports sociaux et les contacts linguistiques entre maîtres et serviteurs. Selon les indications de Boucher, qui ne sont peut-être pas toujours fiables, j'ai compté :

25 habitations sans esclaves				
18 avec	1 esclave	1 avec	8 esclaves	
9 avec	2 esclaves	3 avec	9 esclaves	
11 avec	3 esclaves	3 avec	10 esclaves	
4 avec	4 esclaves	2 avec	12 esclaves	
8 avec	5 esclaves	2 avec	13 esclaves	
3 avec	6 esclaves	2 avec	14 esclaves	
4 avec	7 esclaves	1 avec	16 esclaves	

(1) Les esclaves de Gilles Launay et Anne Caze³⁷

Gilles Launay, originaire de la Normandie, était arrivé à Bourbon en 1667 au plus tard. Il épousa en 1678 Anne Caze, Malgache, veuve d'un autre Français, et s'installa avec elle à Saint-Paul où il acquit diverses terres. En 1704/05, le couple avait 23 esclaves : deux hommes malgaches, Etienne Lambouquiti et Gilles Leheratchi, qui avaient épousé des sœurs d'Anne Caze, Marguerite et Jeanne (cette dernière décédée avant 1705) ainsi que leurs 12 fils et 8 filles. Lors du partage des biens après la mort de Gilles Launay en 1709, Anne Caze reçut 14 esclaves dont 4 enfants. Le fait qu'à l'exception d'une Indienne tous ses esclaves étaient ses parents (une sœur, un beau-frère, 7 neveux et 4 nièces) explique qu'Anne Caze, comme nous venons de le voir, traitait « ses noirs comme ses propres enfants ». La proportion d'esclaves créoles dans les ménages Launay (19 sur 23) et Caze (11 sur 14) n'est pas typique ; à l'époque, les deux tiers environ étaient venus de l'extérieur. En 1704/05, on recensa 311 esclaves, dont 102 créoles et 209 importés (Barassin 1989 : 256). « Les Noirs créoles, constate Barassin, étaient particulièrement pacifiques, et, en quelque sorte, intégrés dans la famille du Maître » (1978 : 437).

Dans les propriétés avec plusieurs esclaves, on leur assigna des tâches différentes : les 'Noirs de maison' aidaient l'épouse et les enfants du maître dans les travaux ménagers, les femmes s'occupant aussi des petits enfants. Ils résidaient sur 'l'emplacement' familial, où ils avaient leur(s) case(s) à part. « Les 'Noirs d'habitation' demeuraient à longueur d'année sur les propriétés agricoles sans surveillance, libres de leurs mouvements et de leur temps » (*ibid.*). Patricq Dromer (Irlandais), par exemple, qui possède 10 esclaves, les laisse vivre « dans un perpétuel

³⁶ Barassin 1989 : 52. « Ce nombre augmentera graduellement jusqu'à atteindre cinquante cinq en 1722 » (*ibid.*).

³⁷ Barassin 1978 : 113 et 281-284 ; Vaxelaire 1999 : 88

libertinage ». « Ces 6: Noirs et 4: Negresses luy cultivent de leur propre mouvement une grande espace de terrain, tant a S^{te} Suzanne, qu'au Chaudron » (*ibid.* 79). Gilles Dennemont a sur ses 13 Noirs « une autorité, sans les maltraiter qu'a propos, qui les tient dans le respect, aussy sont-ils fort sages et bien attachés a leur Maître et a leur travail ; avec ce nombre de Noirs, il cultive en plusieurs differens endroits, et sur des espaces considerables de terrain... » (*ibid.* 140).

(2) Les esclaves d'Antoine Payet³⁸

Antoine Payet, on l'a vu (*supra* 85), avait 7 esclaves en 1709. Du vivant de sa femme, les Payet avaient eu 11 esclaves – le même nombre que leurs 11 enfants. Après la mort de Louise Siamam en 1705, les biens du couple furent partagés : Antoine Payet reçut deux couples d'esclaves, Étienne et Geneviève, Pierre et Marie-Anne ainsi que leurs enfants Marguerite (âgée de deux ans) et Thienette (âgée d'un an). Il avait en outre acheté Jacques, âgé de 26 ans, en 1709. On voit donc – et ceci vaut pour beaucoup d'autres cas – que le nombre d'esclaves indiqué par Antoine Boucher inclut également les petits enfants.³⁹ Sans doute les esclaves d'Antoine Payet, dont au moins les trois hommes travaillaient avec les deux fils du maître sur les champs à proximité de la maison, avaient des contacts quotidiens avec la famille. Ces contacts étaient moins intensifs dans les cas où les habitations étaient éloignées de la maison, ce qui n'était pas rare. Guy Dumesnil, par exemple, vit au Butor (aujourd'hui quartier de Saint-Denis) et « fait partie de sa recolte a S^{te} Suzanne », c'est-à-dire à environ 15 kms de distance.

(3) Les esclaves sur les petites propriétés

Les propriétaires qui n'avaient qu'un à trois esclaves travaillaient sans doute ensemble avec eux aux champs⁴⁰ – si ce n'était la femme laborieuse d'un mari paresseux (ou trop vieux) comme dans le cas de Pierre Mailliau et Marguerite Brun. Anne Mousse, la femme de Noël Tessier (76 ans) « qui ne peut remüer de vieillesse », avec deux grands garçons, deux filles, un Noir et deux Nègresses « fait fort bien valoir son habitation, elle fait sa residence au butord, et ses plantages a S^{te} Marie » (Boucher, cité dans Barassin 1978 : 74). Pierre Pradau est « tres laborieux, et a l'appuy de deux noirs qu'il a, il vit fort agréablement, cultivant soigneusement le peu de terre qu'il possède » (*ibid.* 77). Jacques Naze a « une espace considerable de terre [...] ou il devroit faire des recoltes charmantes, celle qu'il fait, n'est pas mauvaise par le soin d'un bon Noir, et de sa femme, qui malgré son libertinage ne laisse pas que de travailler » (*ibid.* 100). Claude Ruelle « a une piece de terre a la montagne beaucoup plus grande, qu'il ne la peut cultiver, mais il en tire tout ce qu'il est possible a l'aide de 2: bons Noirs, et suffisamment pour vivre agréablement » (*ibid.* 123).

³⁸ Barassin 1978: 284.

³⁹ « La limite entre 'grands' et 'petits' est établie à 14 ans chez les garçons, 12 chez les filles : l'âge théorique du mariage est plus bas chez ces dernières » (Vaxelaire 1999 : 105).

⁴⁰ Cf. Chaudenson 2003 : 98 : « A cette époque, maîtres et esclaves travaillent ensemble aux champs, du lever au coucher du soleil. »

Pour résumer, nous pouvons constater que la plupart des esclaves vivaient et travaillaient à proximité de leurs maîtres – le fait qu’ils n’étaient pas logés sous le même toit n’a pas beaucoup d’importance dans un pays chaud où la vie se déroule surtout en plein air. Les enfants des esclaves grandissaient avec ceux du maître, parlant probablement les mêmes variétés de français ; les esclaves importés auront vite appris la langue de leurs maîtres ou de leurs camarades. Il est bien possible que les premiers Malgaches aient parlé malgache entre eux – par exemple Anne Caze et ses sœurs et beau-frères – mais rien n’indique qu’ils aient transmis leur langue maternelle à leurs enfants nés à Bourbon. Il est aussi possible, même probable, que Joseph, Cafre de 27 ans, et sa femme Elisabeth, Malgache de 14 ans (*ibid.* 288), aient eu au début des difficultés à communiquer en français, mais leur fils François, né en 1708 (et d’autres enfants qu’ils peuvent avoir eu après le census d’Antoine Boucher) aura appris la même langue que les dix enfants de leurs maîtres Antoine Bellon et Suzanne Dennemont.

C 2.4 Français et approximations du français

Dans cette section, nous nous proposons de décrire la situation linguistique à Bourbon vers 1725, donc avant l’importation massive d’esclaves qui marque la transition de la société d’habitation à la société de plantation – transition qui ne s’est pas produite, bien entendu, d’un jour à l’autre et que l’on ne peut identifier avec le moment où l’équilibre quantitatif entre maîtres et esclaves est atteint. Jusqu’au début du 18^e siècle, la population ne croît que très lentement ; ce n’est qu’à partir de 1717 que la Compagnie organise systématiquement des opérations de traite (Barassin 1957 : 53), et vers 1720 la population servile dépasse en nombre la population blanche :⁴¹

	Blancs	Noirs	Total	
1704	423	311	734	Barassin 1957 : 24
1709	507	387	894	Barassin 1957 : 28
1714	633	538	1.171	Lougnon 1956 : 105
1725	1.402 ⁴²	1.776	3.178	Lougnon 1956 : 339
1735	1.716	6.573 ⁴³	8.497	Barassin 1957 : 30

Toujours est-il qu’en 1725, donc 60 ans après le début de la colonisation de Bourbon,

l’équipement de la colonie est toujours embryonnaire. Embarrassés par la quête des vivres, gênés aussi par des spéculations étrangères au service des îles proprement dit, les navires affectés à la traite des esclaves n’en rapportent que de toutes petites quantités. A coup sûr, ces établissements n’ont pas reçu plus d’un millier d’esclaves depuis 1718, et la population totale n’atteint pas, y compris les soldats, 4.000 âmes à la fin de 1725 (Lougnon 1956 : 339).

⁴¹ Chaudenson 1992 : 55. Les chiffres pour les années 1714 à 1724 sont incertains, v. Barassin 1957 : 29 : « Malheureusement, de 1714 à 1724, aucun recensement général ne subsiste à notre connaissance, qui puisse nous fournir des renseignements précis sur la population et son accroissement. »

⁴² Y compris 200 soldats (*ibid.*).

⁴³ À ce chiffre, il faut ajouter 208 marrons (Barassin 1957 : 30).

L'essor démographique qui annonce la société de plantation ne va commencer que dans la décennie de 1725 à 1735 comme le montrent les chiffres cités ci-dessus.

Avant d'aborder le développement linguistique, il convient de souligner que, n'ayant pas l'ambition de décrire la créolisation d'une manière générale ou du moins valable pour tous les franco-créoles – car à mon avis « chaque créole a son histoire à lui » (Bollée 2007a : 173-187) – je me limite par la suite à traiter du créole bourbonnais / réunionnais qui s'est développé dans des conditions sociolinguistiques très spécifiques. Mon intention est uniquement de proposer des hypothèses concernant les états linguistiques successifs, illustrés par un nombre limité d'exemples (puisque une reconstruction complète du développement dépasserait largement le cadre de ce travail), et de fournir une base de comparaison pour de futures recherches.

C 2.4.1 La langue des colons

Selon le témoignage de Monseigneur de Maillard de Tournon, qui fit escale dans l'île en 1703, on ne parlait « à Bourbon d'autre langue que le français », et en 1709 le gouverneur de Villers déclara que « puisque l'île était peuplée particulièrement de Français, sous la domination du Roy (de France), aussi n'y (parlait-on) que la langue française ». ⁴⁴ Mais quel français ? En l'absence de témoignages directs avant les textes de Philippe Caulier, nous utilisons par la suite les descriptions de certaines variétés du français nord-américain en prenant nos exemples, entre autres sources, de la grammaire comparative que préparent Patrice Brasseur, Ingrid Neumann-Holzschuh et Raphaële Wiesmath. ⁴⁵

Dans notre tentative de reconstruire les différentes étapes de la créolisation linguistique, nous serons guidée par les hypothèses de R. Chaudenson concernant les facteurs qui ont joué un rôle dans le développement du français au créole :

Comme je l'ai dit rapidement dans la première partie, dans l'étude de la créolisation, une fois prises en cause et examinées les variétés de français (anciennes, populaires, régionales) qui vont servir de point de départ, deux ordres de processus vont jouer un rôle déterminant.

D'une part, un ensemble de facteurs que je désigne, par commodité, du nom d'« autorégulation » (j'y reviendrai bientôt, mais il intervient surtout dans la première phase et en particulier dans la koïnésation).

D'autre part, les stratégies d'« appropriation » linguistique, puisque c'est, pour une bonne part, dans les communautés serviles constituées en majorité de bossales que se feront les créoles.

Toutefois, si l'on veut être précis, il faut ajouter que ces processus ne jouent pas leur rôle majeur au même moment.

⁴⁴ Cité dans Barassin 1989 : 232. D'autres témoignages de l'époque vont dans le même sens.

⁴⁵ Je remercie I. Neumann-Holzschuh d'avoir mis la documentation inédite à ma disposition. Pour le français colonial comme « terminus à quo » de la créolisation v. aussi Chaudenson 1992 : 140-142, 1998 et 2003 : 147-155 ; Bollée & Neumann-Holzschuh 1998 ; Neumann-Holzschuh 2003 et 2005.

L'*autorégulation* opère à deux moments différents et sur des états de langues eux-mêmes différents. La phase essentielle de l'autorégulation est celle qui s'exerce dans la période de société d'habitation et elle concerne le français lui-même. Par commodité et souci de clarté, je la nommerai ici « koïnésation », car elle contribue sans doute à homogénéiser les variétés régionales et populaires de français utilisées par les colons (Chaudenson 2003 : 182 ; l'auteur souligne).

Le terme *koïnè* désigne, comme on sait, la langue commune de la Grèce aux époques hellénistique et romaine, formée à partir du dialecte attique qui, dans les contacts avec d'autres dialectes, a perdu ses traits dialectaux spécifiques et a pu, de ce fait, être accepté comme variété interrégionale. Par extension, le terme est utilisé pour des variétés interrégionales dans d'autres contextes sociolinguistiques. Appliqué à la situation à l'île Bourbon dans les premières décennies du 18^e siècle, il signifierait le développement d'une variété de français « commun » à partir des divers français régionaux des colons⁴⁶, épurée des dialectalismes employés seulement par une minorité des locuteurs. Cf. la définition du terme proposé par J. Siegel :

A koine is a stabilized contact variety which results from the mixing and subsequent levelling of features of varieties which are similar enough to be mutually intelligible, such as regional or social dialects. This occurs in the context of increased interaction or integration among speakers of these varieties (2001 : 175).

Nous ne pouvons pas discuter en détail du phénomène de la koïnésation, mais il nous semble que l'application du concept à l'histoire du créole réunionnais pose problème. L'absence de certains traits dialectaux de la prononciation et de la grammaire qui sont attestés dans d'autres variétés du français colonial s'explique peut-être par leur évincement dans le processus de koïnésation, par exemple la forme *a(l)* 'elle', les formes *eusse*, *ieusses*, *ieux* du pronom personnel de la 3^e pers. du pluriel ou *ion*, *iun*, *iunne* de l'article indéfini, des formes avec palatalisation de [k] ou [g] qui aboutit aux affriquées [tʃ] ou [dʒ] devant voyelles palatales,⁴⁷ mais nombre de variantes dialectales attestées chez Philippe Caulier (*bian*, *vêquir*, *pardu*, *pormette*, *arsusciter*) n'ont pas cédé leur place aux variantes « standard » qu'on retrouve dans les mêmes textes. C'est surtout dans le domaine lexical que la koïnésation ne semble pas être allée très loin. La richesse lexicale enregistrée sur les cartes de l'ALR⁴⁸ témoigne en effet du mixage de lexèmes d'origine diverse, mais on a également l'impression que le « subsequent levelling » ne s'est pas produit. Des centaines de hapax font preuve de dialectalismes conservés dans l'idiolecte d'un seul ou d'un petit

⁴⁶ Cf. Chaudenson 2003 : 187 : « Koïnésation qualifie donc l'ensemble des processus par lesquels s'opère l'unification de ces variétés ».

⁴⁷ V. Brasseur 2001 : XXXVII pour le français de Terre-Neuve, Goodman 1964 : 69-70 pour les créoles de l'Amérique, Alleyne 1969 : 265 pour le créole haïtien et Neumann 1985 : 91 pour le créole louisianais.

⁴⁸ Par exemple :

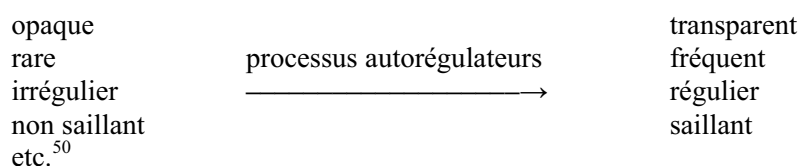
carte 65 « de nos jours, à présent » : *koméla*, *aster*, *mennā*, *a ler kilé*, etc.

carte 108 « il a maigri » : *li la kulé*, *(dè)sésé*, *dékliné*, *flétri*, *mégri*, etc.

carte 111 « ses jambes chancellent » : *sō zam i trok*, *tram*, *trikot*, *klok*, *āfes*, *may*, *dériv*, etc.

groupe d'informateurs⁴⁹ et montrent que les locuteurs n'ont apparemment pas ressenti le besoin de s'accomoder à la façon de parler de leurs voisins.

Avec les termes d'« autorégulation », « processus autorégulateurs » ou « dynamique interne », R. Chaudenson désigne les restructurations que les locuteurs tentent d'opérer sur leur langue : les tendances au nivellement des paradigmes, à la généralisation de formes d'origine expressive, et, dans le cas du français, la tendance à la prédétermination au lieu de la postdétermination qui est à l'œuvre depuis le latin vulgaire et l'ancien français. Chaudenson, Mougeon & Beniak ont résumé les processus autorégulateurs dans le schéma suivant (1993 : 28) :



Le français des Bourbonnais a sans doute été soumis à de telles tendances, mais rien n'indique qu'elles aient abouti à des changements linguistiques très profonds. La flexion verbale ne semble pas avoir disparu au profit des périphrases verbales dans lesquelles ne s'utilise que la forme de l'infinitif (v. *supra* l'exemple du futur) ; les formes renforcées des pronoms, *nous autres*, *vous autres*, *eux autres* n'ont pas été généralisées ; le nombre est marqué par les déterminants du nom ; les articles et le genre grammatical subsistent, éventuellement avec quelques incertitudes. Les pronoms atones *je*, *tu* sont concurrencés par *moi je*, *toi tu*, phénomène typique du code parlé, mais des exemples comme *moi a deux 'tits enfants ; comme moi a dit ; toi veut lui parler français*, attestés en Louisiane dans le discours de « semi-speakers », seront plutôt à chercher du côté de la communauté servile.⁵¹ On peut conjecturer la généralisation – ou quasi-généralisation – de la reprise du sujet nominal par *il* [i], qui sera plus tard réanalysé comme marque du présent. Peut-être y a-t-il eu une tendance au dédoublement des pronoms objet clitiques par *à moi*, *à toi*, etc., comme on l'observe dans le cadien louisianais : *Oui, mais – il dit à moi, il dit, ils m'on dit à moi ... ; il t'aurait parlé à toi comme il a parlé à Pap ; elle l'aimait à lui* (Neumann-Holzschuh 2005 : 12-13) qui aurait facilité l'influence du substrat dans l'émergence des pronoms objets *amwě*, *au*, *ali*, etc. (v. B 4.1.2). Enfin, n'oublions pas que la langue des colons représente seulement le code parlé – faute d'écoles et de structures culturelles, le code écrit n'a joué aucun rôle pour une bonne partie des « habitants » –

⁴⁹ Cf. Bollée 1997 et 2003 : 25-27.

⁵⁰ Les auteurs ajoutent à ce schéma l'explication suivante : « Nous n'avons pas cherché à multiplier les traits oppositionnels et à en établir un inventaire exhaustif. 'Opaque', par exemple, pourrait lui-même être précisé à l'aide de sous-traits divers : ambigu, synthétique, etc., de même que 'transparent' pourrait se décomposer en : non ambigu, analytique, etc. On retrouve, avec, espérons-le, un peu plus de précision, les 'besoins' définis par Frei. 'Opaque vs. transparent' peut être mis en relation avec ce qu'il nomme les besoins de clarté et d'expressivité, qu'il sépare l'un de l'autre d'une façon un peu discutable » (*ibid.*).

⁵¹ Neumann-Holzschuh 2005 : 12 : « It is only in the speech of the Louisiana semi-speakers that the tonic forms *moi/ mon* et *toi* can replace (*moi*) *je* or *tu* ».

ce qui explique, entre autres phénomènes, la disparition du passé simple au profit du passé composé.

La cohabitation des Français avec les femmes malgaches et indo-portugaises au début de la colonie⁵² ainsi que, plus tard, l'introduction d'esclaves en provenance de Madagascar et de l'Inde ont laissé des traces importantes dans le vocabulaire, v. les chapitres concernant « l'apport malgache » et « l'apport portugais, indo-portugais ou indien » dans Chaudenson 1974 (468-535 et 536-590). Notons parmi les mots d'origine malgache, dont bon nombre sont attestés dans des documents français du 17^e et du 18^e siècle (documents d'archives, récits de voyage, *Mémoire* d'Antoine Boucher), des termes qui désignent des plantes, des fruits et légumes, des poissons : *ravnal* 'arbre du voyageur', *vavāg* 'espèce de nêfle', *kābar* 'variété d'igname', *vuem* 'sorte de fève', *zābrevat* 'plante cultivée pour ses graines', *bisik* 'alevin minuscule', *varvara* 'poisson', *zurit* 'poulpe (octopus)'; des parties de la maison, des ustensiles de cuisine, des objets d'usage quotidien : *tapnak* 'toit à deux pentes', *farfar* 'vaste étagère de planches, en général dans la cuisine', *tuk* 'les trois pierres que l'on met sous la marmite pour la maintenir au-dessus du feu', *kalu* 'pilon', *lāsor* 'bâton emmanché d'un fer aigu', *firāg* 'croc ou harpon', *vuv* 'nasse', *mādar* 'vacoa tressé', *tāt* 'panier de vacoa tressé', *tādif* 'petit sac de vacoa'.

L'apport indo-portugais se fait surtout sentir dans la terminologie des aliments et de la cuisine parce que les « mères de famille 'portugaises des Indes' de la fin du XVII^e siècle [voir note 52] ont sans doute 'indianisé' dès l'origine la cuisine bourbonnaise ». ⁵³ Sont d'origine indienne ou indo-portugaise par exemple les termes *kari* 'plat créole qu'accompagne le riz', *asar* 'fruits ou légumes coupés en menus morceaux et assaisonnés', *rugay* 'préparation culinaire [...] fortement assaisonné de piment et d'oignons', *bazar* 'marché ; légumes', *fig* 'banane', *bilēbi* 'fruit', *bred* 'feuilles de diverses plantes que l'on fait cuire et qui accompagnent le riz', *brēzel* 'aubergine', *karābol* 'fruit acide', *margoz* 'légume de goût amer, fort apprécié des Créoles'.

C 2.4.2 La langue des esclaves

Nous proposons ici une distinction entre la langue des colons et celle des esclaves, mais nous sommes parfaitement consciente du fait qu'en réalité il s'agit sans doute d'un continuum délimité par les deux pôles du français de l'élite locale et du discours des esclaves d'introduction récente. Pour ce qui est de ces derniers, nous croyons que

⁵² Selon le rapport du P. Bernardin il y avait en 1686 à Bourbon 10 familles de Français et Françaises (53 personnes), 12 familles de Français et de Portugaises des Indes (66 personnes), 14 familles de Français et de Malgaches (78 personnes), 8 familles malgaches (Chaudenson 1974 : 455 et 540 ; Vaxelaire 1999 : 84).

⁵³ Chaudenson 1992 : 215, qui poursuit : « Elles ont contribué à orienter et à fixer des habitudes culinaires et, compte tenu de la situation sociale de l'époque, les ont sans doute transmises à leurs filles ou aux esclaves qui les aidaient dans les tâches domestiques. Cette influence indienne initiale a été prolongée et confortée dans la suite par une certaine spécialisation ethnique des esclaves. Moins robustes que les Malgaches ou les 'Cafres' qu'on affectait aux rudes travaux des champs, les Indiens, considérés comme adroits et propres, sont plutôt employés dans la maison ou dans la 'cour'. »

ceux qui sont arrivés entre 1718 et 1725 (v. *supra*), répartis au fil des années dans plus d'une centaine de propriétés, avaient tous la possibilité d'apprendre rapidement une des variétés de français pratiquées dans l'île. Avec les esclaves importés, le facteur de l'appropriation du français par des locuteurs allophones commence à jouer un rôle.

Le *Mémoire* d'Antoine Boucher montre qu'au début du 18^e siècle la plupart des serviteurs étaient bien intégrés dans la famille du maître avec laquelle ils travaillaient ensemble dans la « cour » et dans les champs. Il ne fait pas de doute que la majorité parlait une variété de français assez proche de celle de la population libre. Ceci ne vaut pas seulement pour les esclaves créoles nés dans l'île et élevés sur la propriété ensemble avec les enfants du colon, mais aussi pour bon nombre d'esclaves qui avaient été importés comme enfants.⁵⁴ En étudiant les registres de baptêmes, J. Barassin a pu recenser, par exemple, de 1696 à 1698 : 21 Noirs importés de la côte d'Afrique et de Madagascar, dont 9 très jeunes enfants, de un an et demi à six ans, 9 de onze à quinze ans, 2 filles « adultes » (ce qui pouvait signifier entre 11 et 15 ans), une « négresse d'environ vingt ans » ;⁵⁵ de 1699 à 1701 : 43 nouveaux captifs à Saint-Paul, dont 19 enfants de cinq à quinze ans, 17 adultes de seize à trente ans (des autres, l'âge n'est pas indiqué) (1957 : 22).

Si Barassin précise que des 311 Noirs recensés en 1704, « 102 seulement étaient 'de Mascarin' et 209 d'importation » (1957 : 24), il ne faut pas oublier qu'une grande proportion des esclaves venus du dehors était entrée en contact avec la langue française à un âge propice pour en acquérir la maîtrise. Par contre, l'origine des esclaves, dont la majorité venait de Madagascar,⁵⁶ nous semble moins importante dans la mesure où, exception faite du malgache (et du lexique, v. *supra*), l'influence des langues serviles sur le créole naissant semble avoir été faible voire négligeable.

D'après l'hypothèse de Chaudenson, les esclaves qui vivaient en contact avec les Français durant la période d'habitation auraient développé un français approximatif ou « un continuum d'approximations » (1992 : 119, 136 et 155) qui, dans notre perspective, formerait l'autre pôle du continuum que nous venons d'évoquer. Quelles pourraient être les caractéristiques du ou des français approximatif(s) ? À la lumière des textes de Caulier et des « français marginaux » on pourrait discuter les traits suivants :

- Tendance à la neutralisation des oppositions [y] : [i] et [ø, œ] : [e, ε].

⁵⁴ Chaudenson a souligné ce fait à plusieurs reprises : « Un autre point, capital, concernant les populations serviles lors de leur introduction est la *jeunesse des esclaves* (je ne parle naturellement pas de l'âge des esclaves dans les recensements !) ; cet aspect, souvent ignoré, est pourtant essentiel » (2003 : 97).

⁵⁵ Barassin commente cette « opération massive d'importation de noirs » comme suit : « Comme pour voiler l'odieux de ces rapt d'enfants, les actes répètent treize fois qu'ils sont 'nés de parents infidèles', comme si la grâce du baptême pouvait compenser largement pour eux la perte de la liberté, selon la pensée de l'époque » (1957 : 22).

⁵⁶ « 110 venaient 'de Madagascar', 45 des Indes (Bengale, Balaçor, Nagaux (?), Surate, Malabar), 36 étaient 'caffres', 10 'de Guinée', 6 'de Mozambique', 1 est dit 'More' et un autre 'de Malaque' (c'est-à-dire de Malacca) » (Barassin 1957 : 24).

- Tendance au changement des chuintantes [š] > [s] et [ž] > [z], probablement due à l'influence du substrat malgache (v. *supra* B 2).
- Agglutinations sporadiques (B 3.1) ; cf. le même phénomène en français de Terre-Neuve : *lanse* 'anse', *largent* 'argent', *légouine* 'égoïne', *lenvers* 'envers', *lestomac* 'estomac', *lor* 'or', *luile* 'huile', *zhuitre* 'huitre', *zoie* 'oie', *zyeux* 'yeux'.⁵⁷
- Incertitude concernant le genre grammatical et l'emploi des articles (B 3.2 et 3.4.1).⁵⁸
- Fréquence des pronoms personnels toniques perçus sans doute comme saillants par les apprenants ; fréquence des pronoms du pluriel renforcés avec *-autres* (B 4.1 ; cf. Neumann-Holzschuh 2005 : 11-12 ; Léard 1990 : 285-286) ;
- Fréquence de pronoms objet postverbaux au lieu de clitiques préverbaux ;⁵⁹ fréquence des formes pronominales précédées de *à*, préférées sans doute par les locuteurs d'origine malgache (B 4.1.2 ; cf. Neumann-Holzschuh 2005 : 12-14) ;
- Tendance à généraliser la forme verbale de la troisième personne du singulier pour toutes les personnes (B 5.1 et 5.2 ; cf. Neumann-Holzschuh 2003 : 72)
- Tendance à l'emploi de « l'infinitif substitut » (B 5.2 ; cf. Neumann-Holzschuh 2003 : 73 ; Brasseur 2001 : XLVIII-XLIX).
- Tendance à la généralisation de la reprise du sujet (B 5.3.1) et à la réanalyse morphologique par fausse coupure des formes *il a* → *la* et *il est* → *lé* (B 5.3.2 et 5.4.1).
- Emploi fréquent des périphrases verbales, par exemple *finir* / *avoir fini de* (B 5.3.2 et 5.3.3). Le futur périphrastique et la périphrase *être après* + infinitif ne sont pas attestés chez Caulier pour des raisons pragmatiques, mais leur présence dans les français nord-américains prouve qu'ils étaient courants dans le français colonial.

Presque tous les traits énumérés sont attestés dans une ou plusieurs variétés du français d'outre-mer (québécois, acadien, cadien, français de Terre-Neuve) qui ont pu se développer sans pression normative, et ils se retrouvent tous dans la *Profession de Foy* et le *Petit Catechisme*, soit tels quels, soit dans un stade plus avancé de l'évolution linguistique. Nous croyons pouvoir en conclure que dans les conditions sociolinguistiques de la période d'habitation que nous avons essayé de décrire, le français approximatif pratiqué par les esclaves est resté du « français », et nous pensons que même les variétés les plus éloignées de la norme faisaient encore partie

⁵⁷ V. ces entrées dans Brasseur 2001. Pour les équivalents créoles de ces mots v. DECOI.

⁵⁸ Cf. Bollée & Neumann-Holzschuh 1998 : 183 et Neumann-Holzschuh, projet de grammaire comparée : « La catégorie du genre est affaiblie dans les variétés de l'acadien ».

⁵⁹ Cf. Neumann-Holzschuh 2005 : 14 : « Although it can be supposed that these structures are more frequent in the speech of the semi-speakers, postverbal object pronoun is no recent phenomenon in Acadian French. Its appearance in many varieties of [North American French] as well as attestations from 17th century French permits the conclusion that these constructions belong to the linguistic repertoire of the French settlers in the 17th century. »

de ce que Robert Chaudenson a appelé le « français zéro », désignant par ce terme l'ensemble des variables du système linguistique français.

Il convient de souligner que les variétés du français bourbonnais, à l'instar des textes de Philippe Caulier, étaient sans doute marquées par une variation considérable. Elles illustrent de ce fait le « principe de la variation » posé par Chaudenson :

La fréquence et l'ampleur de la variation dans une variété linguistique par rapport au standard sont, en quelque sorte, inversement proportionnelles à la pression de la norme (1989, cité dans Bollée & Neumann-Holzschuh 1998 : 183).⁶⁰

Pour ce qui est du français de Terre-Neuve, Patrice Brasseur remarque :

Parfois même une forme du français de référence ou du français acadien et une forme locale se rencontrent dans la même phrase. L'utilisation de telle ou telle forme semble se faire sans aucune régularité chez le même locuteur. Dans le discours, les différentes formes possibles ont des occurrences qui semblent tout à fait aléatoires, indépendantes du contexte et de la situation de communication (2001 : XLI).

En conclusion, nous croyons pouvoir affirmer que le continuum des parlers utilisés à Bourbon dans les années 1720 qui va du français des colons aux variétés plus ou moins approximatives parlées par la population servile ne peut pas être considéré comme « créole »⁶¹ À la lumière de notre tentative de reconstruire le « bourbonnais » des Créoles et des esclaves bourbonnais qui ont participé à la colonisation de l'île Maurice dans les années 1721 à 1726, il conviendrait de reparler de l'hypothèse de R. Chaudenson qui voit dans le créole mauricien un « parler de deuxième génération ». Quels seraient les traits du mauricien qui ne pourraient pas être issus directement du français des colons arrivés de France à partir de 1722 ? Les caractéristiques du créole réunionnais qui apparaissent dans les textes de Caulier (pronoms objet avec *a-*, copule *lé*, marqueur du présent *i*, marqueur de l'accompli *la*), qui pourraient fournir des preuves concluantes pour l'hypothèse de Chaudenson, ne sont pas attestées en

⁶⁰ Bollée et Neumann-Holzschuh se réfèrent au principe posé par Chaudenson après avoir commenté la variation dans le corpus cadien recueilli par C. Stäbler : « Le trait le plus saillant caractérisant les textes publiés par Cynthia Stäbler est la variation considérable qu'on observe non seulement dans les parlers des différents locuteurs, mais également dans la production de chaque locuteur, et cela sans exception » (Bollée & Neumann-Holzschuh 1998 : 182). Cf. aussi la variation dans le français acadien du Nouveau-Brunswick (Canada) décrit par R. Wiesmath 2006.

⁶¹ Nous contestons donc l'hypothèse formulée par G. Staudacher-Valliamée qui identifie « un parler créole mascalrin ». Ce terme, bien connu depuis au moins les textes anciens du dix-septième siècle publiés à partir de 1939 par Albert Lougnon et Jean Barassin, définit une réalité linguistique et géographique dépassant Bourbon tout en désignant une période pionnière dans l'histoire de cette île puisqu'elle se fonde sur la période initiale de la Compagnie des Indes (1667-1771[sic]) » (2005 : 124 ; cf. aussi 2007 : 140). Notons au passage que le terme *parler créole mascalrin* n'est pas attesté, comme le prétend Staudacher-Valliamée, chez Lougnon ou Barassin : aux pages auxquelles elle se réfère en note on ne trouve que le nom *Mascalrin* que l'île avait avant d'être baptisée *Bourbon* en 1649. Le vieux nom est encore utilisé au 17^e et 18^e siècles à côté de *Bourbon*.

créole mauricien. Mais une discussion approfondie de cette hypothèse, qui devrait faire état des conditions sociolinguistiques des contacts entre les Bourbonnais (libres et esclaves), les colons nouvellement arrivés de l'Europe et les esclaves introduits d'abord de Madagascar, plus tard aussi de l'Afrique, dépasserait le cadre de la présente étude.⁶² Ce qui nous paraît pourtant hors de doute, c'est qu'une bonne partie du lexique qui s'est constituée à Bourbon durant la période d'habitation a été transmise à l'île de France par la voie du *français bourbonnais* : des 108 mots d'origine malgache recensés par Chaudenson (1974 : 495-535), 57 se retrouvent dans le créole ainsi que dans le français régional de l'île Maurice. Pendant tout le 18^e siècle, les contacts administratifs et commerciaux entre les deux « îles sœurs » étaient assez réguliers pour permettre des échanges linguistiques.⁶³

C 3 La société de plantation

C 3.1 Le développement économique et démographique

D'après l'hypothèse de Robert Chaudenson, qui distingue deux phases du développement de la société coloniale (v. *supra* C 2.1), le créole ne commence pas à se former avant la deuxième période, c'est-à-dire dans la société de plantation : à Bourbon « il va commencer à émerger vers 1725-1730 avec les arrivées massives de 'bossales' qui caractérisent le début de la mise en place de l'agro-industrie du café » (2003 : 45). Avant cette époque, les conditions de la formation d'un créole ne sont pas remplies, à savoir les « changements économiques qui ont des conséquences démographiques, engendrant elles-mêmes une profonde mutation sociale ». Chaudenson compare les facteurs qui déclenchent la créolisation à une « recette de sorcière », une recette complexe, « dans laquelle interviennent divers éléments, mais qui est inopérante si *un seul de ses éléments fait défaut* » (*ibid.* 73-74, l'auteur souligne). Les « ingrédients » requis sont un peuplement français, l'absence du français normé, l'apprentissage non-guidé de la langue du colonisateur, donc de la langue dominante, par une population dominée linguistiquement hétérogène, et surtout « l'intégration à la société coloniale de masses significatives de populations de langues autres » qui n'ont plus accès direct au français. Ce dernier point semble être le plus important.⁶⁴ Malgré « une politique résolument nataliste » jusqu'à la fin

⁶² V. Chaudenson 2003 : 62, 71 et 83-85 ; Bollée 2007b et Bollée sous presse.

⁶³ Pour le mouvement maritime entre les îles entre 1773 et 1810 v. Toussaint 1967. Cf. Toussaint 1972 : 122, 123 et 142 et Vaxelaire 1999 : 201 : « En ouvrant le commerce libre d'Inde en Inde en 1769, le nouveau régime transforme les Mascareignes en paradis fiscaux. [...] l'île de France, obnubilée par le tintement des piastres, ne cultive plus et achète de plus en plus massivement ses vivres à sa voisine 'paysanne'. C'est ainsi qu'un troisième trafic se met en place : des caboteurs et 'navires de côte' qui font sans cesse la navette entre les îles. »

⁶⁴ Philip Baker a essayé de donner des indications quantificatives pour l'île Maurice qui sont corroborées par le développement démographique à la Réunion: « Throughout the 18th century there was a steady increase in the proportion of slaves within the total population, due mainly to the continuing introduction of foreign-born slaves at the rate of 1,000 or more per year, while

de l'Ancien Régime, la croissance de la main-d'œuvre servile illustrée par le tableau suivant est due surtout à la traite qui a fourni à Bourbon l'essentiel de ses nouveaux esclaves. Philippe Caulier quitte l'île au moment où commence la grande époque de la traite, à savoir les années 1769 à 1793. Dans un mémoire de 1792, J. L. Benoît, membre de l'assemblée administrative, évalue à environ 3000 le nombre d'esclaves entrant chaque année dans la colonie et distribués entre Bourbon et l'île de France.⁶⁵

	Blancs / Libres	Esclaves	Total	
1725	1.402	1.776	3.178	Lougnon 1956 : 339
1735	1.716 / 100	6.573	8.289	Vaxelaire 1999 : 141, 153
1744	? / 150	12.000		<i>ibid.</i> 153
1761	4.394	17.906	22.300	<i>ibid.</i>
1767	5.237	21.047	26.284	Wanquet 1980 : 43
1772	5.477 / 225	24.687	30.391	<i>ibid.</i>
1775	5.959	25.231	31.190	<i>ibid.</i>
1777	6.215 / 397	28.457	35.069	<i>ibid.</i>
1779	6.464 / 465	30.209	37.138	<i>ibid.</i>
1784	7.295 / 777	34.575	42.647	<i>ibid.</i>
1788	8.182 / 1.029	37.984	47.195	<i>ibid.</i>
1801	11.100 / 2.100	46.000	59.100	Fuma 1992 : 29
1820	15.800 / 4.700	51.200	71.700	<i>ibid.</i>
1830	27.200 / 3.100 ⁶⁶	71.000	101.300	<i>ibid.</i>
1840	37.200 / 1.400	66.100	104.700	<i>ibid.</i>
1848	45.300 / 4.200	60.800	110.300	<i>ibid.</i>

C 3.1.1 Le début du café

Vers la fin du règne de Louis XIV, la mode du café se propage en France. Il est importé d'Arabie par des marchands marseillais et vénitiens et vendu à des prix exorbitants, la France a donc intérêt à le produire elle-même dans ses colonies. Les premiers plants de caféier de Moka, offerts par le roi du Yémen en récompense de soins reçus par un chirurgien français, arrivèrent à Bourbon en 1715 ; le navire qui les transporta toucha d'abord à l'île Maurice, abandonnée définitivement par les Hollandais en 1710. Le capitaine Dufresne d'Arsel en prit possession le 20 septembre 1715 en lui donnant le nom de l'île de France. Ensuite il continua vers Bourbon et jeta l'ancre le 25 septembre à Saint-Paul où il déposa les 20 plants qui n'avaient pas péri pendant le voyage et dont deux seulement résistèrent à la transplantation. Des arbustes d'un « café marron » avaient été découverts dans les

the proportion of Whites declined no less steadily, reducing in turn the amount of exposure to French available on average to each slave » (1982b : 825).

⁶⁵ Wanquet 1980 : 40 et 48. Les chiffres, comme le souligne Wanquet, « ne reflètent que très imparfaitement la réalité démographique » parce que « dans une île où le seul impôt est la taxe par tête d'esclave pour subvenir aux frais de commune, beaucoup d'habitants ont l'habitude de truquer leur déclaration de recensement ». En 1784, un mémorialiste affirme qu'il y avait 10.000 esclaves de plus que les 34.575 alors recensés (*ibid.* 43).

⁶⁶ Le deuxième chiffre indique le nombre d'immigrants. À partir de 1830, les recensements confondent les Blancs et les Affranchis.

forêts de l'île en 1711, on les compara avec les plants importés pour se convaincre que Bourbon possédait un caféier indigène et que le climat était donc propice pour la culture de cette denrée coloniale.⁶⁷

Les nouvelles perspectives d'une rentabilisation de Bourbon et d'une île déserte qu'il fallait occuper et coloniser incitèrent enfin la Compagnie des Indes à envisager sérieusement la mise en valeur des Mascareignes. L'organisation administrative de Bourbon fut modifiée, en 1717 Beauvillier de Courchant fut agréé en qualité de gouverneur des îles de Bourbon et de France, avec comme lieutenant Antoine Boucher qui avait entre-temps pris le nom Desforges-Boucher et succéda à Beauvillier en 1723. Il devint « la cheville ouvrière de l'organisation nouvelle », chargé par la Compagnie d'« exciter, dresser, et instruire les habitants à la culture de tous les fruits qui y croissent et qui pourront y être cultivés », à savoir des vivres pour le ravitaillement des navires de la Compagnie et des produits d'exportation : café, poivre, coton, cannelle, « en attendant qu'on puisse se procurer des girofliers et des muscadiers ». ⁶⁸ Desforges-Boucher se rendit vite compte que parmi les produits recommandés le café avait les meilleures chances de réussite. Après une période difficile d'adaptation entre 1722 et 1725, la culture du caféier est enfin lancée, et en 1727 Bourbon peut expédier 23.800 livres de café en France. La production s'accroît rapidement jusqu'à 2,5 millions de livres en 1744, année de record (Toussaint 1972 : 40).

Les nouvelles cultures rendirent urgente l'introduction d'une main-d'œuvre servile que les colons avaient sans cesse réclamée. En 1717 la Compagnie des Indes avait commencé à organiser des opérations de traite vers Madagascar (v. *supra*), en 1721 ses navires ramènent des esclaves du Mozambique, les années 1728-1731 sont la grande époque de la traite avec l'Inde, en 1729-31 des esclaves sont importés d'Afrique de l'Ouest, embarqués à Gorée et Ouidah. Le gouverneur Pierre-Benoît Dumas (1727-1735), qui succéda à Desforges-Boucher, mort à Bourbon en 1725, « sut, en moins de trois ans, faire doubler les importations d'esclaves : sous son administration arrivèrent pour la première fois massivement les Malgaches, les Indiens, et les Africains de l'Ouest ». ⁶⁹

La population blanche augmenta également, surtout à cause d'une forte natalité, mais aussi grâce à de l'immigration en provenance de la métropole : « La Compagnie fit connaître les perspectives de réussite en France et la pratique s'établit d'aller à Bourbon où l'on pouvait tenter sa chance. À partir de 1718, après les aventuriers, l'île accueillit une nouvelle couche de population, cadets de familles bourgeoises ou nobles, officiers, ingénieurs, ouvriers et hommes de troupe » (Filliot 1974 : 55). De 1725 à 1735, la population blanche progresse de 1.402 (y compris 200 soldats) à 1.716 et la population servile de 1.776 à 6.573 (sans compter les esclaves marrons). Le déséquilibre entre Blancs et Noirs va donc en s'augmentant rapidement (v. les chiffres ci-dessus).

⁶⁷ Lounnon 1956 : 62-65, 72-76 et 114 ; Vaxelaire 1999 : 170-171.

⁶⁸ Lounnon 1956 : 81-82, 88-9 et 90 ; Toussaint 1972 : 41.

⁶⁹ Lounnon 1956 : 177-179 ; Filliot 1974 : 55-57 ; Vaxelaire 1999 : 153 et 159.

Il est malaisé d'indiquer le nombre d'esclaves en provenance des différents lieux de traite à cause de l'imprécision des sources et aussi parce qu'on ne sait pas toujours comment les contingents victimes de la traite à Madagascar ou ailleurs ont été distribués entre les deux îles. D'après les indications d'A. Lougnon dans *Le mouvement maritime aux îles de Bourbon et de France (1727-1735)* (1958), nous pouvons citer quelques chiffres pour les esclaves arrivés à Bourbon :

- Esclaves introduits de Madagascar :⁷⁰ en 1725 : 127 et « quelques dizaines », en 1728 : 126, en 1729 : 666, en 1730 : 670, en 1731 : 487, en 1733 : environ 864, en 1735 : 188.
- Esclaves introduits de l'Inde (de Pondichéry) : en 1729 : 27 et « quelques esclaves indiens » ainsi qu'« une centaine d'ouvriers et de manœuvres indiens de condition libre et 300 esclaves » destinés aux îles de Bourbon et de France, en 1731 : 28 (Lougnon 1958 : 41-62).
- Esclaves introduits de l'Afrique de l'Ouest : en 1728 : 237 partis de Ouidah pour les deux îles, en 1730 : 31 « venus probablement du Sénégal » et 76 embarqués à Gorée, en 1731 : 188 (de 216) qui avaient été embarqués à Gorée (Lougnon 1958 : 45, 52, 59).⁷¹ Le transport d'esclaves de l'Afrique occidentale aux Mascareignes fut interrompu en 1731 à cause des pertes trop nombreuses au cours du voyage et du prix trop élevé des esclaves. Repris sous La Bourdonnais, le trafic continua d'une manière sporadique jusqu'à la fin de la Compagnie des Indes (1767). Filliot estime que « 2.000 à 3.500 esclaves de ces régions arrivèrent aux îles sur une trentaine de navires » (1974 : 182).
- Esclaves introduits du Mozambique : en 1733 : de 368 esclaves pris dans la traite, 147 sont arrivés à Bourbon (« 117 Cafres étant morts pendant le voyage ») (Lougnon 1958 : 84).

C 3.1.2 Bourbon – le « grenier » des Mascareignes

C'est sous Mahé de La Bourdonnais, gouverneur général des Mascareignes de 1735 à 1746, que le développement économique et démographique prend un essor considérable. À cause de ses deux ports naturels, il donna la prééminence à l'île de France, destinée à devenir une base navale et un centre de commerce, tandis que Bourbon devait produire du café, fournir des vivres à l'île de France et ravitailler les

⁷⁰ Lougnon 1958 : 19 et 33-84 ; les principaux sites de traite à Madagascar étaient la côte nord-est depuis Foulpointe jusqu'à la Baie d'Antongil, la région de Fort-Dauphin et le port de Massali, Baie de Boina, un peu à l'ouest de Majunga.

⁷¹ Lougnon 1958 : 14 : « L'îlot de Gorée appartenait en propre à la Compagnie et l'on sait que c'était un entrepôt d'esclaves. Presque chaque année, un navire, parfois deux et même trois, de ceux qui étaient armés pour les Indes, s'y arrêtaient. Ils déposaient, au passage, des effets destinés à la concession du Sénégal. Coup sur coup, quatre de ces navires [...] y embarquèrent des cargaisons d'esclaves – un millier environ au total – à destination de nos îles, trafic qui avait été inauguré par la *Méduse*, laquelle avait poussé, en décembre 1728, jusqu'à Ouidah – on disait Juda – sur la côte de Guinée, autre entrepôt d'esclaves appartenant à la Compagnie des Indes. »

navires de la Compagnie des Indes. Le café, dont la production s'effondra dans les dernières années de la Compagnie, connut une relance dans la période royale, après la suppression du privilège exclusif, et conserva durant le 18^e siècle le premier rang dans les exportations de Bourbon. Mais dans la seconde moitié du siècle, ce sont les cultures vivrières – céréales, pois, haricots, légumes – et l'élevage qui occupent la majeure partie des sols de l'île, auxquels s'ajoutent depuis 1772 les épices (girofle, muscade). Les vivres sont destinés à la consommation locale et à l'exportation, surtout vers l'île de France, dont « la production vivrière ne représente qu'à peine le tiers de sa consommation. Selon une expression fréquemment employée à l'époque, Bourbon est sa 'nourrice' et le quartier de la Rivière d'Abord fait figure de 'grenier à grains' des Mascareignes ».⁷²

La Bourdonnais développa avec une énergie hors du commun l'agriculture ainsi que les infrastructures et la défense des deux îles, le besoin de main-d'œuvre devint donc plus pressant. La première et la plus importante source d'esclaves a été Madagascar, à distance d'une semaine de mer, où les Français se sont inscrits dans le système de la traite qui y était déjà pratiquée par les Arabes depuis le 10^e siècle et par les Portugais, les Hollandais et les Anglais depuis les 16^e et 17^e siècles. « Les accords passés avec les rois locaux assurent une certaine stabilité des relations entre négriers et fournisseurs d'esclaves, donc de prix et de la qualité de la 'marchandise' » (Vaxelaire 1999 : 163). Dans un *Mémoire* écrit en 1740, La Bourdonnais fournit une liste des navires qui ont apporté des esclaves aux Mascareignes entre 1736 et 1740 ; d'après cette liste, d'un total de 2.429 esclaves, 1.176, donc presque la moitié, venaient de Madagascar, 671 du Mozambique, 300 d'Afrique de l'Ouest et 180 d'Inde.⁷³ Madagascar resta la source principale d'esclaves jusqu'aux années 1760, ce n'est qu'entre 1762 et 1766 que la traite d'Afrique de l'Est devient plus importante que la traite malgache. On estime qu'entre 30.000 et 40.000 esclaves malgaches furent introduits à Bourbon au 18^e siècle et entre 10.000 et 15.000 au 19^e siècle ; environ 10 % de ceux partis de la Grande Île sont morts pendant le voyage. « Les zones de 'recrutement' couvrent une bonne partie du nord de l'île. Les peuples guerriers (Betsimisaraka, Merina) fournissaient le 'bétail humain' obtenu à la suite de guerres incessantes dans l'intérieur de l'île » (*ibid.*).

Les esclaves que l'on pouvait obtenir à Madagascar ne suffisaient pas pour la demande croissante des îles, il fallait s'orienter vers l'Afrique orientale. La première traite de 1721 est due à un hasard : le comte d'Ericeira, vice-roi de Goa, attaqué par les pirates, se réfugia à Saint-Denis et fut secouru par le gouverneur Beauvillier de Courchant. Pour le remercier, il organisa une cargaison d'esclaves du comptoir portugais de Mozambique.⁷⁴ Ceci eut pour conséquence la stricte défense des autorités de Lisbonne pour tout navire de traiter dans les ports sous leur contrôle. La

⁷² Wanquet 1980 : 32. Cf. aussi *ibid.* 32-41 pour une description détaillée des cultures et de la situation économique de Bourbon dans les années 1780 ; v. aussi Vaxelaire 1999 : 199.

⁷³ Une centaine d'esclaves sont d'origine inconnue. La liste des navires est citée d'après Lougnon et Toussaint (1937 : 155-156) dans la thèse inédite de Baker, et les chiffres donnés ci-dessus proviennent de la même source (Baker 1982b : 9-14).

⁷⁴ Alpers 1970 : 86 ; Vaxelaire 1999 : 161.

traite française de 1733, rendue possible parce que l'agent français avait soudoyé le gouverneur et les autorités du fort, se déroula dans la clandestinité. Ce n'est que sous La Bourdonnais, qui s'intéressait personnellement à la recherche des esclaves, que le trafic avec le Mozambique devient régulier, grâce à l'amitié que La Bourdonnais avait nouée avec le comte d'Almeida quand il était au service des Portugais en Inde (1729-1732). Almeida devint gouverneur de Mozambique en 1737 (Alpers 1970 : 87-91). Les Africains, appelés Cafres, sont réputés dociles et beaucoup appréciés par les habitants, aussi « le trafic augmente progressivement : l'Est africain fournit la majorité des esclaves dès les dernières années de la Compagnie, et cinq esclaves sur six, au XIX^e siècle, sont des Africains. [...] Recrutés sur un territoire immense, les Africains désignés 'Mozambiques' appartiennent à de nombreux groupes ethniques différents ». ⁷⁵ Les historiens estiment qu'entre 30.000 et 40.000 personnes sont arrivées à Bourbon de l'Afrique orientale au 18^e siècle et entre 30.000 et 40.000 au 19^e siècle, la mortalité pendant le voyage étant de 20 %. À partir de 1771, les négriers français étendirent leurs activités au nord du cap Delgado, donc au-delà des régions contrôlées par les Portugais, et aux 19^e siècle « les zones de 'recrutement' se sont encore étendues [...], allant de la Corne de l'Afrique (esclaves éthiopiens) au sud du canal de Mozambique (esclaves fournis par les Yambanes) » (*ibid.*).

C 3.1.3 La canne à sucre et la fin de l'esclavage

Pendant tout le 18^e siècle, l'économie de Bourbon s'appuie sur une production agricole diversifiée. Il faut attendre le 19^e siècle pour voir se dessiner une tendance vers la monoculture de la canne à sucre, et paradoxalement celle-ci devient l'activité principale de l'île au moment où l'esclavage, considéré comme condition sine qua non pour le travail pénible lié à cette « activité dévoreuse d'hommes » (Fuma 1992 : 29), est mise en cause. Bourbon est devancée par l'île sœur, où la culture de la canne se développe pendant la guerre de l'Indépendance américaine pour la fabrication de l'*arack* ou *guldive* pour les besoins des troupes (Toussaint 1972 : 79). En 1786, il y avait une dizaine de sucreries à l'île de France, mais la production ne croissait pas à cette époque parce qu'il n'y avait pas de débouché pour l'exportation (*ibid.*).

À Bourbon la situation de l'agriculture, bien que moins brillante sous l'Empire que pendant la période royale, subit des coups sévères en 1806 : l'île fut frappée d'abord par une série de cyclones et ensuite par des pluies extraordinaires, appelées *avalasses*, qui provoquèrent des inondations et des érosions catastrophiques. Une nouvelle *avalasse* en janvier 1807 « scelle le destin de l'île : du jour au lendemain, le

⁷⁵ Vaxelaire 1999 : 161. L'auteur ajoute : « On verra, après l'abolition, les propriétaires puiser aux mêmes sources pour leurs 'engagés par rachat préalable' ». Pour ce qui est de l'île Maurice, Alpers précise : « The many years of slave trading from East Africa, particularly from the Portuguese ports, to the Mascarene Islands is reflected in the fact that, as early as 1806, more than two-fifths of the slave population of Ile de France were considered to be 'Mozambiques'. In 1830, this general category included Yao, Makua, Makonde, Maravi, Ngindo, Nyamwezi, and Africans from the Zambezi area and Inhambane, so that the term 'Mozambiques' was not strictly accurate » (1970 : 123).

vert grenier est devenu un désert végétal ou règne la faim ». ⁷⁶ Alors les habitants décident de remplacer le café et les arbres à épices par la canne à sucre, considérée comme moins fragile et plus apte à résister aux cyclones. Privée de Saint-Domingue et de l'île Maurice après 1810, la France avait besoin d'une autre source pour le sucre, donc une « occasion magnifique s'offrait à Bourbon [...] de devenir une île sucrière ». ⁷⁷ La canne, « nouvel or vert », va transformer le paysage de l'île dans quelques années, sans pour autant devenir une monoculture avant la deuxième moitié du 19^e siècle.

La première abolition de l'esclavage de 1794 avait provoqué une révolte aux Mascareignes : les émissaires de la Convention, envoyés en 1796 pour exécuter la loi, furent embarqués de force au Port-Louis en direction des Philippines, et « la Réunion approuva sans réserves l'expulsion des agents ». ⁷⁸ Après la parenthèse révolutionnaire, on revient à l'ancien régime, le maintien de l'esclavage dans les colonies françaises est confirmé en 1801, avec quelques mesures pour améliorer le sort des Noirs et une augmentation du nombre d'affranchissements. La traite reprend, et les antagonismes entre les abolitionnistes et les colons qui considèrent l'émancipation comme un grand danger qui menace les îles continuent. Une interdiction de la traite dans les colonies françaises faite par Napoléon en 1812 est révoquée par Louis XVIII en 1815, mais elle est définitivement interdite en 1817. Cette interdiction n'est pourtant pas respectée, elle « engendre, pendant plus de vingt ans, un trafic clandestin terrible », les Noirs étant transportés souvent dans des conditions atroces. D'après les calculs de Hubert Gerbeau, 33.000 esclaves au moins auraient été importés clandestinement entre 1817 et 1830, et 10.000 à 20.000 après 1830, malgré les mesures sévères prises par le gouvernement de Louis-Philippe pour arrêter le trafic illicite. ⁷⁹ Comme le montrent les chiffres cités ci-dessus, la population servile atteint son maximum de 70.400 en 1830 pour diminuer progressivement jusqu'à l'abolition qui donne la liberté à 62.000 personnes en 1848. Les esclaves introduits après l'interdiction de la traite, majoritairement des Cafres, des hommes « dans la force de l'âge pour la plupart », sont surtout affectés aux travaux du sucre qui exigent des efforts physiques importants (Fuma 1992 : 28 et 33-36). D'après les bilans des historiens, plus de 200.000 esclaves de différentes origines ont vécu à Bourbon pour cultiver le café, les plantes à épices ou la canne à sucre. ⁸⁰

⁷⁶ Vaxelaire 1999 : 254-255 ; Toussaint 1972 : 136.

⁷⁷ V. Azema, cité dans Toussaint 1972 : 189.

⁷⁸ Toussaint 1972 : 114-116 ; Vaxelaire 1999 : 242-243 : « L'abolition refusée ». – Le nom de l'île Bourbon fut changé en celui d'île de la Réunion en 1793 et en île Bonaparte en 1806. Sous la Restauration elle redevient l'île Bourbon pour redevenir définitivement la Réunion en 1848 (Toussaint 1972 : 111, 136 ; Vaxelaire 1999 : 367).

⁷⁹ Fuma 1992 : 25-28 ; Vaxelaire 1999 : 310-311.

⁸⁰ Fuma 1992 : 18 ; Vaxelaire 1999 : 308. Ni Fuma ni Vaxelaire indiquent des sources pour justifier ce chiffre qui inclut probablement aussi les esclaves créoles nés à Bourbon. Pour ce qui est de la traite, Filliot arrive, en conclusion de ses estimations, à un chiffre semblable, mes qui se réfère aux deux îles : « Des milliers de noirs étaient arrivés dans les deux îles, combien exactement ? On ne le saura jamais bien entendu. Nous inclinons en totalisant les cinq

C 3.2 La société bourbonnaise

C 3.2.1 Une « société à deux vitesses »

La société de plantation à Bourbon se distingue d'une façon assez nette de celles dans les autres colonies françaises de plantation. Ce que Daniel Vaxelaire appelle « l'exception bourbonnaise » réside d'une part dans une forte proportion de métissage – inconnue par exemple à l'île Maurice – qui commence avec les mariages interethniques dès le début du peuplement de l'île. D'autre part elle tient à la constitution d'une classe appelée traditionnellement les « petits Blancs » qui se développe graduellement dès le début du 18^e siècle – rappelons les différences très nettes, décrites dans le *Mémoire* d'Antoine Boucher, entre les propriétaires aisés qui possèdent plus de dix esclaves et ceux qui cultivent leurs terres seuls ou avec un ou deux serviteurs (v. *supra* C 1.2 et 2.3). Vaxelaire compare – illustré par des graphiques – la « pyramide classique d'une société coloniale de plantation » et la « pyramide de la société réunionnaise à la fin du XVIII^e siècle » :

Bien avant l'abolition de l'esclavage, la société bourbonnaise se différencie fortement des « modèles » coloniaux. Au haut de la pyramide, tous les propriétaires ne sont pas blancs. Au bas, tous les esclaves ne sont pas africains. Une classe intermédiaire de plus en plus importante est constituée de deux groupes d'origines divergentes, mais qui tendent à se rapprocher : les « Libres de couleur », esclaves affranchis ou leur descendants (parmi lesquels un nombre important de métis) et les « pauvres Blancs », groupe lui aussi de plus en plus fortement métissé. La Réunion du XX^e siècle s'ébauche dans cette diversité, qui est inconnue aux Caraïbes ou à l'île de France (1999 : 214).

On peut émettre l'hypothèse qu'à Bourbon une société d'habitation numériquement plus importante que dans les autres colonies s'est maintenue à côté de la société de plantation pendant tout le temps de l'esclavage – en effet, d'après R. Chaudenson les deux types de sociétés peuvent coexister dans une même colonie (1995 : 66-67).⁸¹ Le nombre de petites propriétés, « habitations » selon la distinction proposée par Chaudenson, augmente durant tout le 18^e siècle, et dès le début de l'essor économique que nous venons de décrire, on voit se développer la classe sociale appelée les « petit Blancs » :

Les arrivées croissantes de colons depuis 1723 avaient provoqué une diminution progressive des superficies concédées ; les derniers venus et les fils cadets des colons n'obtenaient que des parcelles insuffisantes pour tenir le rang d'« habitants »

périodes pour 160 000 esclaves environ de 1670 à 1810. Ce chiffre ne repose pas sur une source mais sur la totalité des renseignements recueillis et recoupés » (1974 : 69).

⁸¹ Chaudenson 1995 : 66-67 et 2003 : 89 : « Bien entendu, l'habitation ne disparaît pas avec le début des agro-productions coloniales, qui coïncide avec l'apparition de la 'plantation'. [...] En outre, toutes les petites habitations ne comportant que quelques esclaves ne deviendront pas des plantations à gros effectifs serviles ; il en restera de nombreuses où l'on conservera le mode de vie et d'activité de la société d'habitation. »

aisés. Ainsi débuta un mouvement vers la prolétarianisation qui finit par donner le « petit blanc » (Toussaint 1972 : 75-76).

Une des principales causes du problème des Libres pauvres – que Vaxelaire préfère appeler avec l'ancien terme de « pauvres Blancs » pour éviter l'expression péjorative « petits Blancs »⁸² – est la Coutume de Paris qui prescrit que les terrains soient également partagés entre tous les héritiers. Dans le cas des familles nombreuses à Bourbon cela implique que même de vastes concessions peuvent être réduites à de petites parcelles dans deux ou trois générations. Le problème s'aggrave du fait que les partages – à l'instar des concessions – étaient mesurés, compte tenu de la fertilité variable selon l'altitude, de la côte aux sommets des montagnes. D'un héritage à l'autre, les lanières de terrain « se font de plus en plus étroites, jusqu'à devenir parfois inexploitable » (Vaxelaire 1999 : 195). Puisqu'il était impensable qu'un pauvre Blanc loue ses services à un riche pour faire le « travail des Noirs », on cherchait des solutions au problème, entre autres par le développement des quartiers dans le sud de l'île : de nouvelles concessions furent accordées à Saint-Philippe en 1784 et à Saint-Joseph en 1785. Les parcelles « ne mesurent que 5 à 10 hectares, ce qui est peu, compte tenu du morcellement de génération en génération », avec pour conséquence que les propriétés qui ne peuvent plus nourrir la famille sont « rachetées à la poignée par les spéculateurs » qui s'enrichissent (*ibid.* 217). La répartition inégale des fortunes peut être illustrée par le nombre d'esclaves par propriétaire. En 1795, on dénombre 42.719 esclaves pour 2.841 propriétaires ; selon Wanquet (1980 : 62-64), la majorité des propriétaires possédait de 1 à 15 esclaves :

1346 propriétaires (47,4 %)	ont de 1 à 5 esclaves
514 propriétaires (18,1 %)	ont de 6 à 10 esclaves
264 propriétaires (9,3 %)	ont de 11 à 15 esclaves

La moyenne d'esclaves par propriétaire étant un peu plus de 15 à cette époque, on constate que « 2.124 propriétaires, soit 74,8 % d'entre eux, ont un chiffre d'esclaves inférieur à la moyenne. Il faut ajouter que parmi les gens plus aisés, près de la moitié (333 sur 717) n'ont que de 16 à 30 esclaves. Au dessus, viennent 236 possédants ayant de 31 à 60 Noirs et 88, de 61 à 100. Enfin 2,11 % des propriétaires recensés possèdent plus de 100 esclaves :

⁸² Vaxelaire 1999 : 215 : « Comment qualifier les libres pauvres qui se multiplient à Bourbon dès le XVIII^e siècle ? Beaucoup de termes sont empreints de condescendance pour étiqueter une population dont l'image a été ballottée du mépris à la glorification, selon les époques (les Blancs aisés, d'abord très critiques envers un groupe pauvre et métissé, qu'ils qualifient de 'paresseux' et 'dégénéré', lui trouvent toutes les qualités à l'abolition de l'esclavage, quand il s'agit de regrouper les 'forces blanches' face à la menace politique et sociale des 'nouveaux citoyens'). Un des plus anciens termes utilisés semble être 'pauvres Blancs', qui fut remplacé par le péjoratif 'petits Blancs' à partir de 1838, puis 'petits Blancs des Hauts' dès que les plaines, les cirques et les hautes pentes furent concédés [en 1851, A.B.] à ces laissés-pour-compte (sans compter d'autres mots plus cruels) ». – Pour les « autres mots plus cruels » v. la notice de la carte 420 de l'ALRé. Entre autres on y trouve *maul* 'paysan, rustre (*péjoratif*), issu d'un mot malgache qui signifie 'paresseux, imbécile' (cf. Chaudenson 1974 : 512).

37 ont de 101 à 150 esclaves,
15 ont de 151 à 200 esclaves,
6 ont de 201 à 230 esclaves,
2 ont respectivement 295 et 497 esclaves » (*ibid.* : 64).

La situation change au 19^e siècle dans la mesure où la culture de la canne et la fabrication du sucre ne sont rentables qu'à condition d'investissements considérables en terres et en main-d'œuvre. L'évincement des petits planteurs de leurs propriétés et la concentration des terrains dans les mains des riches se poursuit. Néanmoins dans les années 1830, près de la moitié des esclaves travaille encore dans des habitations à café ou à vivres qui ont 9 esclaves en moyenne (contre 142 pour les établissements sucriers) ; 83 % de la population servile vit à la campagne.⁸³

C 3.2.2 L'intégration des esclaves dans la société coloniale

« Arrivé à Bourbon, l'esclave commence une vie de 'marchandise humaine' », sa condition étant réglée par le Code noir, qui sanctionne la ségrégation des races.⁸⁴ À la demande de la Compagnie des Indes, Louis XV avait rendu, en décembre 1723, des « Lettres patentes » pour « ordonner de ce qui concerne l'état et la qualité des esclaves dans lesdites îles » de Bourbon et de France. À quelques articles près, c'est une variante des règlements édictés pour les Antilles en 1685. Les 54 articles règlent le statut juridique et le traitement des esclaves par les colons. L'esclave est « un meuble », mais néanmoins un être humain avec une âme, les articles 1 à 4 prévoient que les Noirs seront « instruits dans la religion catholique, apostolique et romaine et baptisés » et que le repos du dimanche et des jours de fête leur soit garanti. Ils peuvent se marier, avec permission du maître, mais les unions avec des Blancs sont prohibées⁸⁵ et les enfants suivent le sort de la mère. Les libertés des esclaves sont strictement limitées, ils ne peuvent pas se déplacer sans autorisation écrite du maître, le marronnage étant un des crimes pour lesquels un éventail de punitions est prévu : le fouet, la mutilation et la mort en cas de fréquentes récidives ou actes de violence contre un Blanc. Les esclaves ne peuvent rien posséder, mais être vendus ou légués en héritage. Pourtant, ils ont aussi des droits : ils doivent être décemment nourris, vêtus et soignés, les punitions abusives et « les traitements barbares et inhumains » sont interdits et ils peuvent se plaindre auprès du procureur général. « Cette limitation des pouvoirs du maître, ajoute Vaxelaire, est souvent restée un vœu pieux : comment les esclaves auraient-ils pu faire valoir leurs droits ? Cependant, on trouve aux Archives départementales de la Réunion la trace d'un certain nombre d'enquêtes diligentées contre des maîtres et des commandeurs coupables de sévices » (1999 : 168).

⁸³ Fuma 1992 : 30 et 32-35. Les chiffres du nombre d'esclaves par propriété se réfèrent à la commune de Sainte-Marie pour l'année 1834.

⁸⁴ Vaxelaire 1999 : 168-169 ; sur le Code noir v. aussi Lougnon 1956 : 257-261 et Payet 1990 : 59. Les citations proviennent de Vaxelaire et Lougnon.

⁸⁵ Vaxelaire ajoute que l'interdiction des mariages mixtes concerne aussi les affranchis, mais que « cette barrière sera souvent franchie » (1999 : 168).

La façon dont les esclaves de traite sont intégrés dans la société bourbonnaise du 18^e et de la première moitié du 19^e siècle ainsi que les modes d'interaction avec les habitants et les esclaves créoles dépendent, on s'en doute, dans une large mesure des propriétaires qui les achètent et des dimensions des propriétés.⁸⁶ Un facteur majeur dans le contexte de la société de plantation est le pourcentage des esclaves créoles, dont le « rôle social s'accroît considérablement. Ils sont désormais les principaux agents de la socialisation et de l'intégration des nouveaux arrivants, qui sont affectés en masse aux rudes travaux des champs » (Chaudenson 2003 : 100). Pendant la période de la traite la plus active, les planteurs ont surtout besoin d'hommes dans la force de l'âge, immédiatement utilisables ; on importe trois hommes pour une femme, et les enfants « sont en nombre insignifiant dans les achats d'esclaves ».⁸⁷ Le pourcentage des esclaves créoles, voire la répartition des ethnies dans la colonie sont difficiles à estimer : d'après un sondage proposé par Sudel Fuma qui porte sur un échantillon de 721 esclaves appartenant à 14 exploitations mises en vente après la crise sucrière de 1829-1830, les Créoles représentent 23 %, les Cafres 57 % et les Malgaches 17 %.⁸⁸

Peut-on dire que l'arrivée « massive » de travailleurs serviles durant la période de plantation ait déclenché à Bourbon une « catastrophe communicative » telle qu'elle est considérée par nombre de linguistes comme condition essentielle de la genèse d'un créole ?⁸⁹ Nous avons vu que dans les cinq années de 1736 à 1740, La

⁸⁶ La description de J.V. Payet est peut-être trop optimiste, mais sans doute non loin de la réalité : « Que se fût dans les 'Emplacements' des villes ou villages ou dans les 'Habitations' des campagnes, modestes ou riches, les relations entre maîtres et esclaves s'effectuaient journellement et peu à peu il s'établit tout naturellement une sorte de *modus vivendi*. Il fut plus rapide et plus intime chez les petits propriétaires d'esclaves, presque affectueux chez ceux qui ne possédaient qu'une trentaine d'esclaves, plus distant chez les grands propriétaires qui connaissaient à peine quelques-uns de leurs deux cents ou quatre cents Noirs de pioche, et souvent, entre eux, s'interposait l'économiste » (1990 : 101).

⁸⁷ Vaxelaire 1999 : 170. Pour la période du sucre, v. Fuma 1992 : 35 : « Les esclaves des grandes habitations sucrières se composent en grande partie d'hommes. L'élément féminin n'entre que pour une faible part dans la composition par sexe de l'établissement. L'exemple de Sainte-Marie, où ces caractéristiques sont très nettes, n'est pas un cas particulier, mais reflète parfaitement la composition générale des grandes propriétés sucrières de l'île. Sur les 2.845 esclaves que possèdent les 24 sucriers planteurs de cette commune, on recense 401 femmes et 1.258 hommes, tous âgés de 14 à 60 ans. »

⁸⁸ Fuma 1992 : 38. L'auteur observe que les effectifs des groupes ethniques indiqués pour l'année 1826 par L. Maillard, souvent cités dans la littérature (sur 62.000 individus : 27.000 Créoles, 14.000 Malgaches, 18.000 Cafres et Noirs de la côte d'Afrique, 1.800 Indiens, 1.800 Arabes et Malais) ne tiennent pas compte des esclaves entrés clandestinement depuis l'interdiction de la traite.

⁸⁹ V. la définition de langues créoles de J. Kramer dans le contexte de sa description de la genèse du papiamentu : « Nach der in der vorliegenden Abhandlung zugrundgelegten Auffassung ist die Entstehung kreolischer Sprachen an die *kommunikative Katastrophe* gebunden, die mit der Versklavung von Afrikanern durch Europäer einherging : Menschen verschiedenster Muttersprache wurden gewaltsam zu einer neuen Gemeinschaft geformt, die, um sich verständigen zu können, auf Elemente der europäischen Sprache zurückgreifen musste [...] ;

Bourdonnais fit introduire 2.429 esclaves aux Mascareignes (C 3.1.2), dont la moitié sont arrivés à Bourbon à raison d'environ 240 par an en moyenne. Or, vers 1730, on compte dans l'île « environ huit cents concessions d'une superficie moyenne de deux cents hectares ». ⁹⁰ Les trois esclaves par an en moyenne que reçoit chaque propriétaire ont sans doute pu être intégrés linguistiquement par les esclaves créoles ou, dans les petites habitations, par la famille du colon, sans qu'une « catastrophe communicative » se soit produite. Il nous semble que la situation n'ait pas totalement changé jusqu'à la fin du 18^e siècle : d'après l'estimation de J. L. Benoît dans son mémoire de 1792 que nous avons cité (p. 103), environ 3000 esclaves seraient entrés chaque année dans la colonie, dont 1500 environ à Bourbon. Si nous supposons que seuls les plus aisés parmi les habitants – les 717 qui, d'après les calculs de Wanquet, possédaient déjà plus de 15 esclaves – aient pu se permettre l'acquisition de Noirs de traite, ceux-ci en auraient reçu deux par an en moyenne, et même si nous tenons compte du fait que les esclaves furent sans doute distribués très inégalement parmi les propriétaires, la chance qu'une des grandes plantations en aurait accueilli plus de 10 ou 15 à la fois nous semble faible. En conclusion de ces calculs, tout à fait hypothétiques, il est vrai, il nous semble invraisemblable qu'il y ait eu, dans l'histoire du créole réunionnais, une « catastrophe » ou la « rupture de transmission » décrite par S. Thomason et T. Kaufman dans le chapitre « Shift without normal transmission : Abrupt creolization ». ⁹¹

C 3.2.3 La vie sur les grandes propriétés

Sur les grandes habitations, les Noirs nouvellement arrivés n'entrent, en règle générale, pas en contact direct avec la famille du colon ; leur cible linguistique n'est donc plus la langue du maître, mais le français approximatif ou le créole *in statu nascendi* des esclaves créoles. Il se développe, dans la société de plantation, une répartition très nette des tâches, entre, d'une part, les esclaves créoles affectés aux travaux à la maison et les « esclaves de talent » ayant appris « sur le tas » un métier artisanal, et d'autre part les bossales qui travaillent dans les champs comme « Noirs de pioche ». ⁹²

die Struktur der europäischen Sprache erfuhr dabei wesentlichen Umgestaltungen » (2004 : 95 et 137, A.B. souligne).

⁹⁰ S. Gousseau 1984 : 13. L'auteur ne cite pas de source, mais étant donné qu'il y avait une centaine de propriétés du temps d'Antoine Boucher (1709) et 2.841 en 1795 (v. *supra* p. 85 et 110), le chiffre n'est pas invraisemblable.

⁹¹ « We therefore hypothesize for the creoles under discussion, for example Isle de France Creole and probably some of the Caribbean creoles, a process of abrupt creolization » (1988 : 150). Cf. aussi Chaudenson 2003 : 204 : « On ne peut, sans quelque abus de langage, assimiler ces changements [à savoir de cible linguistique pour les bossales], par ailleurs incontestables, à une 'catastrophe' entraînant une interruption brutale dans la transmission de la langue. »

⁹² V. le tableau des diverses services rendus par les esclaves à la maison, aux ateliers, à l'usine sucrière et aux champs dans Vaxelaire 1999 : 309 et Chaudenson 2003 : 201-202 : « En effet, dans le système colonial, les travaux les moins pénibles et les plus agréables sont ceux qui s'opèrent à proximité de la 'grand case' (la maison des maîtres) et de sa 'cour'. [...] Dans ce premier cercle, on est femme de chambre, valet de chambre, cuisinier boulanger, cocher, etc. ;

J. V. Payet décrit deux exemples de grandes propriétés, l'habitation de Nairac en 1786, située à Saint-Pierre, et le domaine Desbassayns à Saint-Gilles-les-Hauts, en 1845. L'habitation de Nairac

comprenait 414 esclaves dont 98 enfants, 2 invalides, 24 domestiques ou attachés aux besognes domestiques (perruquiers, boulangers, blanchisseuses, jardiniers, etc...) 22 canotiers et mariniers et 10 esclaves à talent (artisans) – charpentiers, charrons, modistes, etc... Les 248 autres esclaves étaient attachés à la culture de 400 hectares environ produisant bon an mal an 120 tonnes de blé, 190 de maïs, 10 de haricots et pois du Cap, et 7 tonnes de café. C'était peu. Avec un troupeau de 227 bovidés, 155 moutons, 50 cabris, 134 porcs, 34 chevaux et 6 ânes, la propriété vivait en autarcie presque complète (Payet 1990 : 80-81).

Le domaine Desbassayns à Saint-Gilles-les-Hauts, dans la région sous le vent, cultivait la canne à sucre et avait deux petites sucreries « encore rustiques, à faible rendement ». Il comprenait deux parties principales : Saint-Gilles, avec une très belle maison de maître en pierre, qui employait 295 esclaves, et Bernica qui employait 111 esclaves.

Soit au total 406 esclaves pour environ 440 hectares cultivés. Parmi les esclaves on comptait 91 enfants et 30 vieillards de plus de 60 ans, l'un d'eux avait 88 ans. Les cultivateurs ou « Noirs de pioche » étaient au nombre de 180. Les autres se répartissaient en personnel domestique ou travaillant exclusivement pour les maîtres, en artisans, en gardiens (36 ?), 4 infirmières et sages-femmes et 2 lépreux. En outre, il était fait mention de 3 marrons absents, un esclave condamné aux fers pour 3 ans encore et 16 invalides.

Les parcs contenaient 32 mulets avec charrettes et harnais, 62 bœufs de charroi avec charrettes, 55 bœufs et vaches, 80 moutons et 36 cabris (*ibid.* 82-83).

Les travailleurs serviles étaient logés dans des « camps » séparés de la maison du maître, petites cases ou *cabanons* (ou *calbanons*),⁹³ souvent mal entretenus, à proximité de l'usine à sucre sur les exploitations sucrières.⁹⁴ Ils « devaient se comporter d'une façon presque militaire, les commandeurs faisant l'office de caporaux responsables de leur absence, de leur discipline, de leurs travaux, voire de leur vie familiale » (Payet 1990 : 84). La cloche sonnait dès l'aube pour les réveiller, et la journée de travail de 11 heures prenait fin à la tombée de la nuit, interrompue par un quart d'heure pour le repas matinal et une heure et demie pour le repas et le repos,

les esclaves qui remplissent ces fonctions privilégiées, demeurent au contact direct des maîtres et pratiquent donc, de façon constante, des variétés de français très 'centrales'. »

⁹³ « Logements où résidaient autrefois les 'engagés' ou les travailleurs des exploitations sucrières ; ils sont souvent formés de logements contigus d'une pièce ou deux, dans lesquels résident les ouvriers et leur famille » (Chaudenson 1974 : 928).

⁹⁴ V. Fuma 1992 : 78-79, qui cite les descriptions faites par des auteurs du 19^e siècle, des « témoignages parfois saisissants », en conclut : « Ces abris vétustes sont de véritables cages à lapins, plus ou moins entretenus, selon l'aisance des propriétaires. [...] Les conditions d'hygiène inexistantes ont des répercussions profondes sur la santé des Noirs, qui souffrent de nombreuses maladies. »

appelé *berlok*,⁹⁵ au milieu de la journée. Puisqu'on n'utilisait pas la charrue, le travail dans les champs était pénible, surtout la « trouaison » à la pioche pour les plantations. Les semailles du blé et du maïs se faisaient « en poquet » : on creusait de petits trous où on jetait les grains. Le blé était coupé à la faucille et battu au fléau. Pour les caféiers, il fallait creuser des trous plus grands pour planter les arbrisseaux provenant de la pépinière ; l'entretien des plants, la cueillette des baies et leur étalement sur l'argamasse⁹⁶ pour le séchage se faisaient sans effort, le travail le plus dur étant « le pilonnage dans des mortiers avec de lourds pilons de bois » (Payet 1990 : 82).

Les travaux les plus exténuants étaient ceux de la culture de la canne et de la fabrication du sucre, la période cruciale étant celle de la récolte de juillet à décembre, pour laquelle Joseph Desbassayns avait créé une méthode qu'il explique dans un document conservé aux Archives de la Réunion⁹⁷ : les coupeurs sont répartis en « plusieurs bandes » surveillées par des commandeurs, ayant chacune une tâche bien définie. « La première bande abat les cannes avec une hache étroite afin de couper la canne profondément en terre ». La deuxième « bande » nettoie la canne en enlevant la paille, et la troisième continue l'opération du nettoyage. Les hommes robustes qui constituent le dernier groupe ramassent les cannes et les mettent en tas le long du chemin. Les charretiers et les « chargeurs », dirigés aussi par des commandeurs, mettent les cannes « debout dans la charrette pour les empêcher de tomber en arrière ou en avant quand le véhicule monte ou descend ». À l'usine, les cannes sont déchargées près du moulin pour être brassées rapidement afin de conserver la teneur maximum en sucre.⁹⁸ Le travail à l'usine, de 4 heures du matin à 20 ou 22 heures, était extrêmement pénible et dangereux pendant les heures de nuit à cause de l'insuffisance de l'éclairage. Pour la fabrication du sucre les esclaves sont également répartis en « bandes » affectées à des tâches différentes et surveillées par des commandeurs créoles (*ibid.* 52-53). Bien que la documentation à laquelle j'ai accès actuellement ne dise rien pour l'appuyer, je crois pouvoir risquer l'hypothèse que la répartition des esclaves en « bandes » a pu être un facteur important pour l'intégration des nouveaux arrivants que l'on aura sans doute distribués dans différents groupes pendant leur encadrement par les commandeurs créoles.⁹⁹

⁹⁵ V. Chaudenson 1974 : 702-703 à propos de *berlok* 'repos accordé aux travailleurs au milieu de la journée' : L'emploi de ce mot, attesté en France depuis 1812, « est certainement plus ancien que ne l'indique l'FEW puisque 'berloque' est d'usage courant aux Mascareignes au XVIII^e siècle. »

⁹⁶ *Argamasse* 'aire à sécher le café', mot d'origine portugaise venu de l'Inde (Chaudenson 1974 : 544).

⁹⁷ « La méthode de Joseph Desbassayns, célèbre dans la Colonie, est appliquée sur la plupart des exploitations sucrières, sauf sur celles des petits planteurs qui possèdent trop peu d'esclaves et ne peuvent diviser les tâches » (Payet 1990 : 52).

⁹⁸ *Ibid.* 51. Les citations, reprises ici de Payet, proviennent du document de J. Desbassayns et de Billiard 1822.

⁹⁹ Cf. Fuma 1992 : 63 : « Chaque commandeur a une 'bande d'esclaves' qu'il conduit au champ tous les matins. Les commandeurs 'armés de chaboucq', fouet de cuir tressé, n'hésitent pas à l'utiliser contre les éléments de leur groupe qu'ils jugent indisciplinés. Très actifs, selon

C 3.2.4 La vie sur les petites propriétés

Pour ce qui est de la vie sur les petites propriétés, on peut s'en faire une idée en lisant le « riche témoignage » de Jean-Baptiste Renoyal de Lescouble, pourvu qu'on se garde de trop idéaliser les choses en se fiant à ce témoin qui rend compte d'une situation que était peut-être exceptionnelle.¹⁰⁰ De 1811 à 1835, Lescouble, propriétaire de l'actuel domaine du Grand-Hazier à Sainte-Suzanne,¹⁰¹ a tenu un journal qui nous renseigne sur la vie quotidienne et les loisirs d'un colon aisé ainsi que sur la société coloniale de son temps et la vie politique de l'île à laquelle il a pris part comme membre des « Francs-Créoles ». À l'instar de la plupart des membres de cette association, il s'engage pour le maintien de l'esclavage, tout en considérant « l'humanité comme un devoir du premier ordre envers les esclaves ».¹⁰² C'est dans cet esprit paternaliste que Lescouble traite, en « bon père de famille », les esclaves de son habitation où il cultive maïs, riz, tabac, girofle, manioc et café, auxquels se substitue petit à petit la canne à sucre. Il surveille lui-même dans les champs, dans le jardin ou dans la maison les travaux auxquels il prend part personnellement. Dans son journal, nous lisons par exemple :

J'ai planté cet après-midi des bananiers au bout des lataniers (20.12.1811, Gousseau 1984 : 21).¹⁰³

J'ai fait arranger dans la matinée des planches pour planter de l'oignon et des légumes. J'ai fait fouiller des cambars douces pour la première fois. J'ai planté des plans d'oignon, des bringelles et des brèdes, deux planches. J'ai semé ce matin de la graine de laitue, j'ai planté des haricots et de l'avoine (26.5.1812, *ibid.*).

Hier et ce matin, j'ai fait porter du fumier dans les trous du maïs au dessus du verger. [...] Les autres sont venus avec moi et j'ai fait nettoyer le canal d'un bout à l'autre pour tâcher de faire arriver le peu d'eau qui vient non du ruisseau, mais de la petite source au-dessus de la digue (21.10.1834, 1990 : 1288).

J'ai passé la journée à planter du ris [...] (22.10.1834). – Hier et aujourd'hui j'ai continué à planter du ris. J'en ai planté 50 (livres) de celui de mangalor du païs, qui, dit-on, rend beaucoup et n'est que de quatre mois à venir à récolte (24.10.1834,

Billiard, 'ils parcourent les champs, gourmandant les paresseux et distribuant l'ouvrage de tout côté'. »

¹⁰⁰ Cf. Vaxelaire 1999 : 286. L'exemple du domaine de Lescouble est le seul sur lequel J. V. Payet s'appuie pour sa description de la vie sur une petite propriété (1990 : 86-89), et le comportement de Lescouble lui a probablement suggéré la remarque sur les relations « presque affectueuses » entre maîtres et esclaves sur les petites propriétés (v. *supra* la note 86).

¹⁰¹ L'histoire de ce domaine jusqu'à l'époque contemporaine a été décrite par Sylvie Gousseau (1984) qui, pour conserver l'anonymat, lui donne le nom de « Beauregard ».

¹⁰² V. Vaxelaire 1999 : 332, qui cite quelques articles de leur « profession de foi », par exemple l'article 10 : « Le Franc-Créole considère l'esclavage comme un fait que le temps seul et les causes morales peuvent améliorer. Les lois ou règlements qui auraient pour but de porter atteinte à l'esclavage doivent être repoussés comme attentatoires à l'ordre public, dangereux pour la sûreté et la prospérité du pays et contraires non seulement à l'intérêt du maître mais encore à l'intérêt bien entendu des esclaves. »

¹⁰³ N'ayant eu accès qu'au troisième volume de l'édition de 1990 du *Journal* de Renoyal de Lescouble (1831-1838), quelques citations proviennent des extraits publiés par S. Gousseau (1984).

1990 : 1288-1289). – [...] la pluie ayant cessée dès le matin, je me suis mis à récolter le ris de quatre mois [...] Benjamin étant malade, j'ai été moi-même faire faire cette opération (31.3.1835, 1990 : 1322).

Hier, j'ai envoyé Gérôme pour aider à couvrir la varangue de Camille. Il a eu l'adresse de se donner un coup de hache sur la main et s'est coupé une vaine. J'ai eu de la peine à éteindre le sang au moyen de l'application de bandes enduites de diachillum. Mambo est encore retombé malade de douleurs au milieu du dos et je suis obligé de le purger. Auguste est en traitement pour la vérole, de sorte que me voilà réduit à Jean et Théodor. Voilà, je pense, une belle bande pour le travail (27.1.1832, 1999 : 1035).

La vie des esclaves de Renoyal de Lescouble était sans aucun doute relativement supportable parce que son domaine n'était pas vraiment une « petite propriété » et il avait les moyens de loger et nourrir son monde correctement. Pour les Noirs qui travaillaient sur les habitations qui n'avaient que peu d'esclaves, les conditions de vie étaient certainement plus difficiles, surtout à partir de la deuxième moitié du 18^e siècle quand le morcellement des terrains aggrandit le nombre de propriétés qui nourrissent à peine leur homme.¹⁰⁴ Beaucoup de petits propriétaires « vivent dans des conditions si difficiles qu'il est presque impossible de faire la comparaison entre leur niveau de vie et celui de leurs esclaves. L'esclave et le maître se nourrissent de la même façon et sont logés souvent dans les mêmes maisons. Le statut juridique et la mentalité coloniale sont les seuls éléments de différenciation entre ces deux catégories sociales » (Fuma 1992 : 77). Dans une étude sur le prolétariat blanc à Bourbon, Y. Pérotin a noté « que les micro-propriétaires (3 esclaves ou moins) sont passés de 2 à 17 % entre 1735 et 1779 » (Vaxelaire 1999 : 215). Evidemment, sur les petites habitations – et pas seulement les micro-propriétés – le maître commande lui-même ses esclaves qui sont en contact direct et en interaction constante avec lui et sa famille.

C 4 Du français approximatif au créole : un développement graduel

Au début de notre analyse linguistique des textes religieux du R. P. Philippe Caulier, nous avons fait référence aux travaux de Jacques Arends et à sa conception de la créolisation qui est reprise ici pour commodité, adaptée à la composition ethnique de la population servile introduite à l'île Bourbon : « creolization is largely a process of second language acquisition by several generations of Malagasy or African-born adults » (v. *supra* p. 28). Comme J. Arends, nous concevons la créolisation linguistique comme processus graduel qui s'étend sur plusieurs décennies et au cours duquel le français approximatif qui s'est développé durant la période d'habitation se transforme en créole. Si nous nous proposons d'esquisser par la suite cette évolution

¹⁰⁴ Cf. Vaxelaire 1999 : 215 : « ... dès le milieu du XVIII^e siècle (en fait dès le début de la colonisation, si on relit les chroniques anciennes et notamment le *Mémoire* de Boucher), une fraction croissante des colons 'blancs' affiche une pauvreté préoccupante.

graduelle, sur la base empirique des textes de Ph. Caulier et de ceux de la première moitié du 19^e siècle de Louis Héry (1828, 1849, 1856) et de Frédéric Levavasseur (1844), il convient de tenir compte du fait que dans le cas du réunionnais la créolisation n'a pas seulement été graduelle dans le temps, mais également graduelle dans ses résultats, à savoir dans le degré d'autonomisation du créole par rapport au français. Sans contester le statut du réunionnais comme « créole » autonome,¹⁰⁵ nous sommes d'avis qu'il se distingue des autres franco-créoles, d'une part par le fait que la créolisation a été moins « radicale » à la Réunion, d'autre part par le degré de variation qui caractérise le réunionnais. En effet, il est parmi les créoles à base française le seul à se présenter sous forme d'un continuum. Pour ce qui est de la description de l'état linguistique contemporain, Robert Chaudenson constate que le réunionnais « a toujours posé des problèmes par l'existence de deux variétés majeures (l'une acrolectale, l'autre basilectale) entre lesquelles se développait un continuum » et qu'il lui apparaît, « dans le travail de simple collecte de données [...] de plus en plus insaisissable dans sa considérable variation qui tient aux conditions sociolinguistiques particulières de l'île » (2003 : 61).

Il est évident, comme le dit Chaudenson, que le continuum et la variation qui peut être déroutante pour le descripteur tiennent aux conditions sociolinguistiques actuelles de l'île, mais à notre avis – et nous croyons ne pas être en désaccord avec Chaudenson sur ce point – ils sont en même temps le produit de l'histoire particulière du CrRéu et des conditions exceptionnelles de son développement. En outre, les conditions géographiques défavorables à la communication entre les « quartiers » ont dû jouer un rôle : l'île est montagneuse, les hauts plateaux et les cirques sont d'accès malaisé, et la route littorale qui relie Saint-Denis à la Possession et à Saint-Paul ne fut ouverte qu'en 1963.¹⁰⁶ Il semble – cette hypothèse se rattache aux observations faites par Chaudenson dans sa thèse de 1974 et prend en compte l'intuition des Réunionnais¹⁰⁷ – que les régions de l'île où les grandes propriétés étaient dominantes se recoupaient grosso modo avec celles où l'*Atlas linguistique et ethnographique de la Réunion* a enregistré des témoignages de variétés entièrement ou majoritairement basilectales (v. *infra* les remarques sur la prononciation). Il s'agit surtout des régions littorales, d'où la désignation traditionnelle « créole des Bas ». Par contre, les

¹⁰⁵ Cf. Chaudenson 2002 : 34 : « Au plan linguistique, les créoles sont des langues autonomes par rapport au français ; ils ne sont d'ailleurs ni intercompréhensibles entre eux, surtout d'une zone à l'autre, ni compréhensibles pour un francophone. »

¹⁰⁶ Cf. Chaudenson 1974 : X : « En effet, aux difficultés propres au relief s'ajoutaient celles du climat. Il est frappant de voir dans les récits ou journaux intimes du XIX^e siècle combien les habitants de l'île redoutaient alors le moindre déplacement. Outre l'inconfort de circuler en charrette sur des chemins à peine aménagés, on risquait fort de ne pouvoir revenir chez soi si éclatait alors un orage tropical dont la violence pouvait faire monter, en quelques heures, le niveau des torrents et rivières qu'on franchissait souvent sur des radiers ou à gué. »

¹⁰⁷ Chaudenson 1974 : XV-XXII. Cf. aussi Cellier 1982 : 35 : « Les points d'enquête [choisis pour le corpus] ont été regroupés en deux zones bien identifiées par les Réunionnais, non seulement géographiquement mais aussi linguistiquement, le littoral et les Hauts de l'île. [...] ce classement correspond à une opposition qui représente également une distinction réelle dans le sentiment linguistique des habitants. »

variétés identifiables comme acrolectales d'après les données de l'ALRé se trouvent dans les régions des petites ou des micro-propriétés. Ce sont les parties de l'île où la population blanche est aujourd'hui dominante : les Hauts (par exemple les Cirques de Salazie et de Cilaos, les Plaines des Palmistes, des Cafres, des Grègues, etc.) et dans le Sud Saint-Philippe et Saint-Joseph.¹⁰⁸ Le terme traditionnel « créole des Hauts » ne recouvre donc qu'une partie des zones acrolectales. Une comparaison systématique des faits sociohistoriques et des données de l'ALRé, qui dépasserait le cadre de la présente étude, semble une piste intéressante pour de futures recherches.

Afin d'illustrer l'évolution graduelle du créole à partir du français approximatif décrit dans la section C 2.4.2, nous suivrons l'ordre des faits linguistiques présentés dans l'analyse des textes de Caulier (sections B 2 à B 5). Nous allons privilégier le nom, les déterminants du nom et les pronoms pour lesquels nous nous proposons de fournir quelques éléments d'une grammaire historique qui reste à écrire. Pour ce qui est du verbe et du syntagme verbal, nous nous limiterons à une description succincte dont le seul but est de faire ressortir le développement progressif du système créole.

C 4.1 Prononciation

En ce qui concerne le système phonologique, l'acrolecte du créole réunionnais conserve grosso modo les phonèmes du français, tandis que dans le basilecte les oppositions suivantes ont été neutralisées :

/y/ : /i/ → /i/ /ø, œ/ : /e, ε/ → /e/ /š/ : /s/ → /s/ /ž/ : /z/ → /z/

Le fait que les prononciations basilectales et acrolectales forment un continuum est bien illustré par les quatre cartes phonétiques de l'ALRé, établies « à partir d'un relevé de plusieurs centaines de variantes par point d'enquête » (vol. I : 7 et 236-238). Elles comportent, sur 40 points au total, 16 à 18 points acrolectaux (cercles blancs) et 3 à 5 points basilectaux (cercles noirs) ; dans le cas des autres points, les proportions de noir et de blanc indiquent le pourcentage des réalisations acro- ou basilectales, en tenant compte aussi des nombreuses réalisations intermédiaires.

Comme nous l'avons vu, Philippe Caulier ne prend que rarement en considération les prononciations « créoles », à savoir basilectales, tandis que celles-ci sont notées systématiquement dans les *Fables créoles* de Louis Héry (v. *supra* p. 33). Comme les éditions de 1849 et de 1856 de ces fables portent les titres *Esquisses africaines* et *Nouvelles esquisses africaines* (Chaudenson 1981 : 19), on peut conjecturer que l'intention de l'auteur était de se servir du créole basilectal des esclaves d'origine africaine qui représentaient la majorité de la population servile dans la première moitié du 19^e siècle.

Les graphies du catéchisme de Frédéric Levavasseur sont plus malaisées à interpréter. Certains exemples comme <amouin> 'moi', <qu'ouessa> (< *quoi ça*) 'qu'est-ce que', <nous ivoué> (< *nous il voit*) 'nous voyons' montrent que l'auteur essaie de rendre compte de la prononciation du créole de son époque. La variation

¹⁰⁸ V. la carte du peuplement dans le vol. I de l'ALRé, p. 23, et Chaudenson 2000 : 364-369. Cf. Brasseur 1988 : 11 et Bollée 2003 : 17.

graphique qu'on observe entre <pli, pi, pliss, jige, voulli> vs. <sur, venu, revenu, ressuscité> et <Dié, vié, dézième, ivé dire> vs. <seul, seulement, bonheur, heureux, mieux> représenterait donc les prononciations variables des phonèmes français correspondants, avec une nette tendance à garder le [œ] dans les syllabes fermées et à remplacer [ø] par [e] dans les syllabes ouvertes.¹⁰⁹ En ce qui concerne les sifflantes et chuintantes, elles sont sans exception écrites « à la française » et peuvent être analysées comme indices que Levavasseur vise à un créole plus acrolectal.

Les graphies chez Caulier et chez Levavasseur indiquent que le [ə] du français s'est maintenu en créole, avec une variante phonétique [i] chez Caulier. Nous partageons l'interprétation de G. Staudacher-Valliamée, qui observe : « Notre étude formule l'hypothèse qu'il existait dans ce créole [de Levavasseur] une voyelle centrale <e> /ə/ » (2000 : 103). Le développement ultérieur du schwa, aujourd'hui représenté par [ë, e, o, ö] s'il n'a pas « purement et simplement disparu »,¹¹⁰ demanderait une étude plus approfondie sur la base des données de l'ALRé.

C 4.2 Le nom et le syntagme nominal

Agglutinations

Dans la section B 3.1 nous avons décrit les agglutinations sporadiques dans les textes de Caulier et constaté que l'on y observe uniquement des agglutinations de consonnes aux noms à initiale vocalique. Ce phénomène est devenu beaucoup plus fréquent par la suite : les exemples abondent chez Héry (*z'histor', z'ouvrier, son z'enfant, z'hirondelle, z'affaire, bon z'enseigne*) ainsi que dans le CrRéu moderne. La majorité des formes a été lexicalisée (*loto, zanimo, zorey, zoñd, zwa, zwazo*, etc.), mais pour certains mots on observe une variation qui n'existe pas en CrMau et CrSey,¹¹¹ attestée par exemple dans l'ALRé :

AMI : carte 523N : *ë zami / en ami*
 ENFANT : carte 120 et 125N : *ë zãfã / en ãfã*
 carte 399 : *gëy sô zãfã / son ãfã* 'accoucher'
 OREILLER : carte 260N : *ë zoryé / ë loryé / en oryé*
 ALUMETTE : carte 267N : *en alümet / ë zalimet*
 ASSIETTE : carte 288 : *ë zasyet / en asyet*¹¹²

Les agglutinations syllabiques, très fréquentes en CrMau et CrSey (par exemple CrSey *lekor* 'corps', *lamen* 'main', *delo* 'eau', *dipen* 'pain'), sont, en CrRéu actuel,

¹⁰⁹ Cf. Staudacher-Valliamée 2000 : 106.

¹¹⁰ Chaudenson 1974 : 651. V. par exemple ALRé, carte 291 « aller chercher de l'eau » : *alé sers dlo / dëlo / dolo* (les transcriptions varient entre un mot *dlo*, *dëlo* et deux mots : *d lo*, *dë lo*) ; carte 144 « se sauver » : *vol semë / somë / šömë*.

¹¹¹ En CrSey l'agglutination est restée un procédé productif, et en ce qui concerne le vocabulaire d'introduction récente, on observe en effet nombre de cas de doublets, par exemple : *(l)abolisyon*, *(l)abondans*, *(l)abrevyasyon*, *(l)abstansyon*, *(l)administrasyon*, *(l)admirasyon*, *(l)afektivite*.

¹¹² Cf. aussi ENTONNOIR (carte 290N), ŒUF (carte 311), ANDOUILLE (carte 358), ÉPAULE (DU BŒUF) (carte 360), ALAMBIC (carte 376).

rare ou marginales, « on ne peut guère noter que : ‘laloï’ = police ; ‘lapli’ = pluie ; ‘delo, dlo’ = eau ; ‘delé’ = lait ; ‘depin’ = pain ; ‘deri, dri’ = riz ; ‘dsel’ = sel) » (Chaudenson 1981 : 175).¹¹³ L’origine et l’histoire de ce phénomène, qui n’est pas attesté dans les textes de Caulier, mais fréquent dans ceux de Héry, ont donné lieu à des controverses entre Ph. Baker et autres, qui y voient une influence du substrat bantou, et R. Chaudenson qui réfute cette hypothèse.¹¹⁴ Elle ne paraît pourtant pas invraisemblable si on admet que les agglutinations syllabiques, qui peuvent se produire sporadiquement n’importe où et n’importe quand en situation d’appropriation non guidée du français,¹¹⁵ se sont multipliées dans le parler des apprenants qui avaient une langue bantoue comme langue maternelle. L’hypothèse de Baker, qui suppose que les bantouphones aient perçu une analogie entre les lexèmes précédés de syllabes hautement fréquentes du français et les lexèmes de leurs langues maternelles précédés de préfixes de classe, également monosyllabiques et hautement fréquents, n’est pas contredit par les faits historiques : rappelons que du temps de Caulier la majorité de la population servile était d’origine malgache et que les esclaves venant aux Mascareignes en provenance de l’Afrique orientale ne deviennent majoritaires qu’à partir de la période royale et le restent jusqu’à l’abolition de l’esclavage (v. *supra* C 3.1.2).

La tendance aux agglutinations syllabiques devient plus importante en mauricien où beaucoup de formes agglutinées, variantes au début, se généralisent. À notre avis, ce développement était possible parce que la catégorie grammaticale de l’article défini préposé avait disparu. En bourbonnais, le même développement est freiné par le fait que les articles préposés n’ont pas perdu leur fonction (v. *infra*). La variation dont témoignent les fables de Héry disparaît graduellement au profit des formes sans syllabe agglutinée, à quelques formes et variantes près qui ont survécu jusqu’au créole actuel.¹¹⁶ En ce qui concerne la disparition de la variation, on peut, bien sûr, parler d’« érosion basilectale » comme le fait R. Chaudenson (2003 : 264-265), mais il faudra préciser que ce phénomène, qui caractérisait le « basilecte » des locuteurs

¹¹³ Pour certains de ces exemples l’ALRé atteste des variantes sans agglutination : PLUIE : *ẽ kap dẽ pli / plü* (carte 48), *ẽ gros pli / plü* (carte 55N), *ẽ frima d plü* (carte 58) ; EAU : *lo i kul* (carte 9) ; LAIT : *tir d lé / lẽ lé* (carte 715) ; PAIN : *gãv sõ pẽ* ‘gagner son pain’ (carte 327) ; RIZ : *d ri / lẽ ri ã kol / ã soso*, etc. ‘le riz en pâte’ (ALRé 355).

¹¹⁴ Baker & Corne 1986 : 170-173 et Chaudenson 2003 : 262-269. Chaudenson s’oppose à l’hypothèse substratiste en tirant argument du fait que le même phénomène ne s’est pas produit dans d’autres situations de contact entre le français et les langues bantoues : « On a pu montrer en effet que les emprunts des langues bantoues au français ne se font pas selon le modèle supposé par Ph. Baker. Le fait est *démontré* par l’étude de Vatomene Kukenda, *L’emprunt français en lingala de Kinshasa* (1983) » (*ibid.* : 269). J’avoue que cet argument ne m’a pas convaincue parce qu’on essaie ici d’expliquer les phénomènes spécifiques de la créolisation du français dans des conditions sociolinguistiques qui ne sont certainement pas les mêmes que celles du contact entre français et lingala à Kinshasa !

¹¹⁵ Cf. l’exemple du « français tirailleur » que cite Chaudenson : « En montrant la tête, ils [les instructeurs] diront bien *la tête*, mais, en voulant parler de leur tête, ils ne diront pas *mon tête* ou *ma tête monlatête* » (Anonyme 1916 : 7, cité dans Chaudenson 2003 : 269).

¹¹⁶ V. *supra* et Chaudenson 1981 : 176 pour des exemples chez Vinson (1882), Volcy Focard (1884) et Fourcade (1930).

d'origine africaine – peut-être perçu comme tel et employé consciemment par Héry – a été « érodé » avant même de se stabiliser dans le créole en voie de développement.

Le genre grammatical

Comme nous l'avons vu, les textes de Caulier ne conservent que très peu de traces du genre grammatical, sauf dans la terminologie religieuse. C'est aussi le seul domaine où un marquage du féminin s'observe dans le catéchisme de 1844, par exemple *la bonne vierge* (VIII,31), cf. la remarque de Staudacher-Valliamée : « On constate que l'opposition masculin/féminin n'est pas pertinente pour l'ensemble des groupes nominaux du système » (2000 : 118 et 123). À l'instar des créoles prototypiques, les variétés basilectales du CrRéu ne marquent pas le genre grammatical : « Si en créole on dit bien 'la kaz', 'la mèt', 'le boug', 'le bèf', 'lo somin',... (la maison, la mer, l'homme, le bœuf, le chemin,...) on ne fait pas pour autant appel au genre dans les règles de grammaire ».¹¹⁷ La présence ou l'absence de l'opposition grammaticale entre masculin et féminin semble être un des traits qui distinguent aujourd'hui les variétés acro- et basilectales. Si on essaie d'établir une corrélation entre les variables phonétiques présentées sur les cartes synthétiques de l'ALRé et l'utilisation de marques morphologiques du genre, on voit que les aires d'extension des oppositions phonologiques et morphologiques se ressemblent, v. par exemple les formes féminines *la mer lé movez / mészât* 'la mer est mauvaise' (cartes 23 et 25), *ün tit plü, ün farin* 'une petite pluie fine' (carte 57), *en gran zégret* 'une femme grande et maigre' (carte 76), *ma tâtin* (carte 393), *ma sör* (carte 395N), etc.¹¹⁸ Tout comme pour les variables phonétiques, il y a bon nombre de points d'enquête où l'usage est variable.¹¹⁹

Le nombre

Les auteurs du 19^e siècle continuent à marquer les pluriels par des <s> purement graphiques qui sont parfois les seuls moyens formels pour signaler un pluriel qui pourtant s'identifie aisément par le contexte, par exemple dans les fables de Héry : *Canards y nomm' di mond' comm' blancs qui montr' l'école !; Vous va donné marrons grand soupé* (p. 17). Chez Héry, le pluriel est aussi marqué par le déterminant *li* (*Moi razist' ça li z'habitans. / N'en a qui fait li négocians* [p. 13] ; *Li balié li plats rondement* [p. 14]), *Car li blancs là nana malice* [p. 40]), qui n'enlève pourtant pas l'ambiguïté parce qu'il est homonyme avec le singulier : *li papa, li cien, li pas, li dos, li goût*, etc. (p. 15-16). Levavasseur emploie *les* comme marque du pluriel nominal (Staudacher-Valliamée 2000 : 119) : *les apôtres* (IV,56), *les commandants de l'Eglise* (V,8).¹²⁰ Les formes amalgamées *des* et *aux*, déjà très rares

¹¹⁷ Cellier 1985 : 42, cf. aussi Staudacher-Valliamée 2004 : 60.

¹¹⁸ V. Brasseur 1988 : 12 et Bollée 2003 : 17.

¹¹⁹ Pour les paires lexicales de la classe des animés (par ex. *tôtô – tâtin, frer – ser*), les dérivations suffixales (par ex. *kaf – kafrin, malbar – malbarez*) et la distinction des animaux mâles et femelles (par ex. *mal lapê – femel lapê*) v. Chaudenson 1974 : 351-352.

¹²⁰ Il y a une variante *li* qui apparaît systématiquement après *tous* : *Tous li trois* (II,15), *tous li jour* (XI,29-30).

chez Caulier, ont pratiquement disparu chez les deux auteurs. Le déterminant *lé* est fréquemment employé dans le CrRé moderne (v. *infra*).

Un nouveau marqueur du pluriel se développe dans les créoles de l’Océan Indien à partir du nom *bande*, « terme technique », comme nous l’avons vu (*supra* p. 115), dans le domaine des travaux serviles, mais le mot est également utilisé dans le français régional pour désigner un groupe quelconque de personnes, par exemple dans le journal de Renoyal de Lescouble : « La nuit dernière à minuit ou une heure, une bande de huit à dix Noirs a passé au chemin faisant un grand tapage... » (13.3.1833, 1990 : 1145). Le mot *bande*, absent des textes de Caulier et de Levavasseur, est attesté deux fois chez Héry, une fois précédé de l’article *la* pour désigner un groupe d’esclaves au travail (*La bande moussié Fréon la té fouille cambare*, p. 16) et une autre fois sans article dans une phrase inachevée dont l’interprétation reste controversée : *Oui, moi la rein’ band’...* (p. 18).¹²¹

L’histoire du marqueur *bann* en CrRé est mal élucidée, mais d’après les témoignages modernes on peut conjecturer que l’évolution sémantique a été identique à celle décrite par Bollée (2000) pour le CrSey. Compte tenu de son origine, on n’est pas surpris de constater que *bann* s’applique d’abord aux noms désignant des êtres animés et que cette restriction sémantique se perd au fur et à mesure que le terme se grammaticalise comme marqueur de pluralité. En CrRé, le développement se distingue de celui en CrMau et CrSey par le fait que *bann* est concurrencé par *lé* (< *les*) jusqu’à l’époque moderne. Pour cette raison, semble-t-il, il n’est guère sorti du domaine des êtres animés, car pour les inanimés on continue d’user de *lé* dans le créole traditionnel. Des recherches plus approfondies seront nécessaires, mais après des sondages dans l’ALRé et le corpus de contes dans *Kriké Kraké*, nous pouvons affirmer que la distinction entre *lé* et *bann* est très nette : dans les contes on trouve 19 occurrences du marqueur *bann*,¹²² dont pas une seule devant un nom à référent non-animé, par exemple : *son band kamarad* (p.15), *ek band marmay* (p. 21), *band Gran Dyab* (p. 29). On y trouve également 30 exemples de *bannla* employé comme pronom remplaçant un référent animé, dont il sera question dans la section sur les pronoms personnels. En ce qui concerne l’ALRé, les cartes avec des noms non-animés enregistrent seulement *lé*, par exemple *lé sirk* ‘les cirques’ (carte 2N), *lé ros*, *lé galé*, *lé gravyé* ‘les cailloux’ (carte 15), *lé vag*, *lé lam* ‘les flots’ (carte 26), *lé rē* ‘les reins’ (carte 92), *lé zanwi*, *lé traka* ‘les ennuis’ (carte 164), *lé grē* ‘les légumes secs’ (carte 329N), etc. Devant les noms à référent animé, on trouve soit *bann* seul, soit *bann* en variation avec *lé*, par exemple : *ban do mun lōtā*, *ban vyō d lōtā*, *lé vyé mun lōtā*, *lé vyō grā mun*, etc. ‘les gens d’autrefois’ (carte 168), *ban marmay*, *ban*

¹²¹ Il s’agit de la réponse de la tortue (qui se fait porter dans les airs par deux canards à l’aide d’un bâton qu’elle tient entre ses mâchoires) aux railleries des « Noirs commin’ », réponse qu’elle ne peut pas achever parce que, dès qu’elle ouvre la gueule, elle lâche le bâton et tombe par terre. Selon mon interprétation, elle voulait à son tour insulter les Noirs en les qualifiant de *bande d’imbéciles*, *bande de crétins* ou quelque chose de semblable (cf. Chaudenson 1974 : 957), tandis que Chaudenson traduit la phrase : « Oui, je suis la reine des [tortues] ». Pour les détails v. Chaudenson 2003 : 273 et Bollée 2007b : 65-67.

¹²² 19 occurrences seulement d’un marqueur du pluriel dans un corpus de presque 50.000 mots témoignent d’un faible degré de grammaticalisation.

zãfã, lé zãfã ‘les enfants’ (carte 391), *ban zabitã (dã léo)* ‘des individus d’allure rustique’ (carte 430), *ban zabitã / kréol bitasyõ* ‘les paysans, les campagnards’ (carte 431).¹²³

Article défini et indéfini

En conclusion de notre analyse dans la section B 3.4.1 nous avons constaté : « L’article défini est encore employé dans le ‘jargon des Nègres’, mais le système de son emploi est ébranlé ; on observe une tendance assez nette à abandonner un grammème dont on ne reconnaît plus guère l’utilité » (*supra* p. 43). Pourtant, l’article n’a pas disparu : il est attesté dans les textes du 19^e siècle et a survécu jusqu’à nos jours. En ce qui concerne le catéchisme de F. Levavasseur, G. Staudacher-Valliamée observe : « Les oppositions de définitude et de nombre (singulier/pluriel) sont pertinentes dans le système du corpus » (2000 : 119).¹²⁴ Dans les textes de Caulier, la forme de l’article masculin est variable, <le> et semblent être interchangeables, et nous avons l’impression que cette variation s’est maintenue jusqu’au 19^e siècle, car dans le catéchisme de 1844 on trouve : *le père, le fils, le St Esprit, le ventre, le jour de Noël, le Paradis, dans le monde – li père, li fils, li St Esprit, li ciel, limaître, licorps, libouête, li péché, li sang, etc.*

Peut-être s’agit-il dans les textes des deux missionnaires d’une variation purement graphique,¹²⁵ mais le fait que la variante *lë* n’avait pas cédé la place à la variante *li* est prouvé par la critique de Volcy Focard à l’adresse de Héry : dans le sous-titre de la fable *La fourmi ensembl’ li grélé*, « il n’y a que *grélé* qui soit du créole. Quant au pronom *li*, il figure là en intrus [...] Pourquoi ? parce que *li* ne veut pas dire *le*, mais *il, lui, elle* » (1884 : 200). L’homonymie gênante entre article et pronom lui semble caractéristique du créole mauricien : « Ce mot *li* que je viens d’écrire me fait penser qu’il est employé par les indigènes de l’île sœur, à la fois comme pronom – lui, il – et comme article – le » (*ibid.* 219). Chaudenson, qui commente ces citations, présume « qu’il s’agit vraisemblablement de variantes de l’article, probablement basilectales, et liées à la tendance à la fermeture de [e] et [ə] en [i] » (1981 : 176). La preuve qui appuie cette hypothèse est fournie par Focard lui-même : dans les différentes versions d’un fait divers (la mort d’un chien) destinées à illustrer les parlers des différentes ethnies de l’île, le chien est nommé *le pauvre Cascavelle* par « deux descendants de ces ‘bons blancs’ », *le cien* par « deux noirs indigènes » et *li cien là* par « deux cafres » qui s’entretiennent du même malheur (1884 : 183-184). Chaudenson signale que la même tendance phonétique à la fermeture de [e] et [ə] en [i] « se retrouve dans les autres créoles de l’Océan Indien » (1981 : 176). En effet, les noms mauriciens et seychellois avec agglutination de l’article montrent qu’il y a eu anciennement la même variation entre [e] et [i], cf. mau. *lebra* ‘bras’, *ledã* ‘dent’, *ledo* ‘dos’, *ledwa*

¹²³ Je n’ai pas pu dépouiller tout l’ALRÉ, mais jusqu’à présent je n’ai pas trouvé d’exemple de *bann* avec un nom non-animé.

¹²⁴ Cf. la remarque de Chaudenson déjà citée *supra* (p. ##) : « le créole réunionnais ancien paraît posséder des traces d’article défini [...]. On peut constater néanmoins que cet emploi de l’article est loin d’être systématique » (1981 : 180-181).

¹²⁵ 1974 : 357 ; cf. Staudacher-Valliamée 2004 : 109-110.

‘doigt’, *leker* (†*liker*) ‘cœur’, *lekor* (†*likor*) ‘corps’, etc. – *liku* (†*leku*) ‘cou’, *lipye* ‘pied’, *lisyē* ‘chien’, *lizur* (†*lezur*) ‘jour’.

En CrRéu, la variante *li*, « qui a aujourd’hui totalement disparu, était, vers 1880, en voie de disparition » (Chaudenson 1981 : 181) ; les formes modernes sont *la* et *lë* d’après l’ALRé,¹²⁶ qui, sauf erreur de ma part, n’atteste nulle part la variante phonétique écrite <lo> que préfèrent certains auteurs modernes dans le souci de codifier un créole écrit « basilectal ».¹²⁷ Il ne fait pas de doute que la catégorie grammaticale de l’article défini existe en réunionnais moderne : Chaudenson constate que *lë* et *la* « sont utilisés pour qualifier le connu par opposition à *ē* qui marque l’inconnu ou l’indéterminé », mais l’emploi de ces déterminants se distingue sans aucun doute de l’usage français. P. Cellier attribue à *lë*, *la* et *lé* une « fonction mixte ».¹²⁸ Une description approfondie de l’article défini en CrRéu ne peut pas être entreprise dans le cadre restreint de la présente étude.

Pour ce qui est de l’article indéfini, nous avons vu qu’une différenciation entre celui-ci et le numéral s’annonce dans les textes de Caulier. Cette distinction est sans doute acquise au 19^e siècle, comme le montrent plusieurs exemples chez Levavasseur : *comment sa vafé inne bon Dié seulement ?* (II,13), *rinqu êne bon Dié* (II,16), *hec iffô beaucoup péché mortel pour perdre noute place dans li ciel ? – non iffô inne sormant...* (V,20-22). V. Focard décrit la même distinction, mais d’une façon un peu étrange : « [...] bien qu’il [l’article indéfini] reste toujours du genre masculin, il est cependant prononcé différemment, selon qu’il se trouve placé au commencement ou à la fin d’une phrase [...] Eh ben, moin l’avé *in* baton, li l’avé *inne*, nous la tape à nous l’in à l’autte » (1884 : 202-203).

Les déterminants possessifs

Dans les textes de Ph. Caulier se dessine très clairement le système créole des déterminants possessifs qui ne connaît, pour chaque personne, qu’une seule forme non-marquée pour le genre et le nombre. Dans les fables de Héry, ce système semble être en place, bien que la forme de la 2^e personne du pluriel ne soit pas attestée : *mon*, *ton* / *vout*, *son*, *nout*, *z’aut*, *z’aut*. Les mêmes formes se retrouvent chez Levavasseur où la 2^e personne du pluriel manque également et qui n’emploie que *voute* pour le singulier, par exemple : *Mon dié [...] vous va donne nous voute grâce sur la terre [...] si moin isivre voutes commandements...* (VI,22-26), *pour gagne*

¹²⁶ Pour la forme *lë* v. par exemple les cartes 4, 8, 20, 39 et 40.

¹²⁷ Cf. par exemple le « Précis grammatical » dans le dictionnaire d’Alain Armand (1987 : XVI) et le roman *Cemin Bracanut*’ de Daniel Honoré (1984). Isabelle Pierozak constate à l’égard de cet usage : « On comprend dès lors l’investissement symbolique de *lo*, marqué comme créole basilectal, variété la plus visiblement différente du français » (2003 : 315). On a l’impression que les auteurs en question se soient inspirés du principe de la « déviance maximale » par rapport au français, adopté par certains auteurs antillais, pour créer un créole qui peut, à la limite, être plus basilectal que le basilecte.

¹²⁸ « Nous avons donc décidé de considérer les formes ‘le’, ‘la’, ‘lé’ en créole comme des indices nominaux (éléments dont la seule fonction est d’indiquer qu’ils précèdent un nom) [...]. Ainsi nous pourrions dire que cet indice nominal a une *fonction mixte* dans la situation actuelle » (1985 : 54 ; l’auteur souligne).

noute grâce (III,34) ; *notre Seigneur Jesus christ* (III,25), *un sacrement qui tire toutes noutes péchés que nous nanan* (IX,7-9). Chez les deux auteurs, les formes en [u] alternent avec celles en [o] ; chez Héry, qui change *Not' la langue* dans la première édition (p. 21) en *Nout' la langue* dans les éditions ultérieures (p. 30), *nout'* et *vout'* sont plus fréquents. La forme moderne [ut] n'est pas encore attestée.

Puisque dans la section B 3.4.4 nous avons déjà comparé les déterminants démonstratifs chez Caulier avec ceux dans les textes du 19^e siècle afin de mettre en relief l'émergence graduelle du système et son autonomisation par rapport au français, il n'est pas besoin de revenir là-dessus ici.

C 4.3 Les pronoms personnels

Dans les variétés de français qui se sont développées dans la période d'habitation, les pronoms personnels toniques ont sans doute commencé à se généraliser aux dépens des pronoms clitiques, si ces derniers n'ont pas déjà complètement disparu dans le français approximatif. La *Profession de Foy* et le *Petit Catechisme* témoignent du nouveau système pronominal créole qui se développe en deux phases, qui, bien sûr, ne sont pas strictement successives : les changements de la deuxième phase s'amorcent déjà dès la première. La première phase a pour résultat la distinction entre pronoms sujet et pronoms objet avec *a*, cette étape est atteinte dès le milieu du 18^e siècle : chez Caulier, 84 sur 87 pronoms objet sont précédés de *à* (v. *supra* p. ##). La deuxième phase, illustrée par les textes du 19^e siècle, voit

- la grammaticalisation de la forme [zot] pour la 2^e et 3^e personne du pluriel,
- l'émergence de la variation sociolectale et stylistique des pronoms de la 1^{re} et 2^e personne du singulier, et
- l'évolution des formes contractées *mi*, *ma*, *vi*, etc.

Chez Caulier, on relève les formes du pluriel (*à nous aut(r)es* et (*à eux aut(r)es*, les formes renforcées étant moins fréquentes que les formes simples pour la 1^{re} et plus fréquentes pour la 3^e personne (*supra* p. 50). Ces fréquences annoncent le développement ultérieur qui se manifeste dans les textes du 19^e siècle : *nous* seul a complètement évincé *nous autres*, et *eux* a cédé la place à la forme monosyllabique [zot], écrit <z'aut'> dans les fables de Héry et <zote> dans le catéchisme de 1844. Pour la 2^e personne du pluriel l'usage semble encore hésitant au 19^e siècle, mais le nombre très réduit d'attestations rend l'analyse incertaine. Chez Levavasseur, il n'y a aucune occurrence d'un pronom de la 2^e personne du pluriel, et chez Héry on trouve une fois *vous*,¹²⁹ trois fois *vous aut' / vous z'aut'* (p. 25 et 46) et trois fois *z'aut'* (p. 16 et 39).¹³⁰ En tout cas, il est hors de doute qu'une homonymie s'est produite entre

¹²⁹ Le lion s'adresse aux autres animaux en disant : « Z'amis, l'a dit, 'coute à vous mon pécé ! » (p. 35). Le pronom *vous* est utilisé systématiquement lorsque l'auteur s'adresse au(x) lecteur(s), par exemple dans la morale de la fable : « Ein quéq'çòs' vous l'accoutim' faire / Fais ça mém', çanz' pas vout' manière... » (p. 23).

¹³⁰ Cf. Chaudenson 1981 : 186-187.

la 2^e et la 3^e personne du pluriel,¹³¹ et cette homonymie, qui a pu être gênante, a peut-être déclenché l'émergence d'un nouveau pronom personnel pour la 3^e personne du pluriel *bannla*, attesté 30 fois dans *Kriké Kraké*, par exemple : « La di, kan ou va pasé ek tout lé zanfan, demand ou ki lé Pti Zan langouti rouz. La di, band la va montr aou » (p. 15).¹³² Il s'agit probablement d'une innovation apparue au 20^e siècle.

Pour la 1^{re} personne du singulier on relève, dans les textes anciens, les graphies <moïn>, <mouïn> et <moi>. Chez Caulier les graphies <moïn> ou <mouïn> n'apparaissent pas, nous avons essayé d'expliquer ci-dessus (p. 34 et 49) pourquoi on n'y lit que <moi>. Héry, lui aussi, écrit *passim* <moi>, à trois exceptions près dans les éditions de 1849 et 1856 où <moi> est remplacé par <moïn> (*ibid.*). Ceci paraît étrange à la lumière des conventions graphiques établies par les autres auteurs du 19^e siècle, et on se demande quelle prononciation Héry a voulu représenter. Levvasseur utilise systématiquement les graphies <moïn> ou <mouïn>, jamais <moi>. V. Focard, lui, est explicite lorsqu'il critique une fable d'A. Vinson ; à propos du vers *Aide à moi vié mond' vot' maman*, il affirme : « Eh bien, au lieu de *aide* il faut *ide*, au lieu de *moi* il faut *moïn*, au lieu de *vot* il faut *voutt* (voute), et *manman* au lieu de *maman* » (1884 : 217).¹³³ On peut donc émettre l'hypothèse que dans le français (approximatif) de la période d'habitation la prononciation [mwɛ] était dominante et que cette forme s'est nasalisée dans le créole naissant. Au cours du 18^e siècle, la variante [mwa] est devenue dominante en France et probablement aussi dans les français régionaux des colonies – ce qui expliquerait qu'à l'île Maurice seuls [mwa] et [mo] sont attestés. À la Réunion, [mwa] a commencé à concurrencer la forme traditionnelle [mwɛ], et Héry ne s'est pas efforcé de tenir compte de la prononciation variable du pronom. Par la suite, la variation semble être devenue sociolectale,¹³⁴ *mwɛ* étant utilisé dans les variétés basilectales et *mwa* dans les variétés acrolectales. Notre hypothèse s'appuie sur la carte 537 de l'ALRé « Je ne suis pas pressé (dans mon travail) » : *mwɛ / mwa lé / la pa a la tas / taʃ*, où la distribution de *mwɛ* ou *mwa* est en corrélation très nette avec la distribution des phonèmes basilectaux ou acrolectaux dans les cartes phonétiques de l'ALRé.¹³⁵

¹³¹ Chaudenson propose d'expliquer cette homonymie par l'influence du substrat malgache : « j'ai suggéré, au vu des aspects comparatifs (ce trait est exclusivement OI) et des aspects linguistiques (proximité de formes des pronoms malgaches correspondants qui sont proches, au moins par leurs finales : *ianareo* et *izy ireo*) qu'il pouvait y avoir là une influence du substrat malgache [...] Naturellement et comme toujours, il ne s'agit nullement d'un transfert direct et positif » (2005 : 20-21 ; cf. 1974 : 985 et 1981 : 188).

¹³² Staudacher-Valliamée enregistre les variantes *banna* et *bann-là* (2004 : 69).

¹³³ Deux pages plus loin il ajoute : « Remarquons, en passant, que dans le parler créole de l'ancienne île de France, le moi, que dans le créole de Bourbon nous prononçons *moïn*, se fait entendre franchement *moi* [mwa]. Mais il a aussi son pendant c'est-à-dire *mo*. Comme nous avons *moïn* et *mou y* » (1884 : 219).

¹³⁴ D'après Chaudenson, en CrRéu moderne, *mwɛ* est beaucoup plus fréquent que *mwa* (1974 : 333). La variante *mwa* ne figure pas dans le tableau des pronoms personnels de la grammaire de Staudacher-Valliamée et n'appartient donc pas au « système commun » qu'elle se propose de décrire (2004 : 69).

¹³⁵ Tous les points « noirs » et 12 sur 15 points à moitié ou trois quarts « noirs » ont *mwɛ*, 12 sur 13 points « blancs » ont *mwa*.

À la 2^e personne du singulier, la rareté des exemples chez Caulier – 6 occurrences de *toi* et 2 de *vous*, dans le même genre de contextes – permet seulement de constater que les deux variantes sont possibles. Dans les fables de Héry, on voit « peu à peu se former l’usage actuel » où *ou* est la « forme normale » et *twé* ou *t-* une forme stylistiquement marquée qui exprime « familiarité ou mépris ». ¹³⁶ *Vous* est d’ailleurs la seule forme dont use Levavasseur. Chez Héry *vous* est manifestement la forme non-marquée et *toi* la forme familière, utilisée par exemple pour s’adresser à un enfant ou un esclave : « Li dit son noir : ‘Allons, dipèce / Pour toi vient froter mon calèce » (p. 12), ou avec une valeur affective : « Li papa prend colèr’ : ‘Dis, toi n’a pas besoin / Zett’ ton mauvais raisons çà qu’di mond’ dans l’cimin » (p. 16). À deux exceptions près, ¹³⁷ Héry emploie la graphie <toi> dont nous ne savons pas quelle prononciation elle représente ; si on s’en tient au témoignage de Volcy Focard, qui écrit systématiquement <toué>, c’était sans doute [twe], cf. par exemple *toué la di toué va veni* (1884 : 207).

En réunionnais moderne, il y a des formes contractées *mi*, *ti*, *vi*, *ni* pour le présent et *ma*, *va*, *na* pour le futur qui se sont probablement développées au cours du 19^e siècle. ¹³⁸ Le catéchisme de Levavasseur ne contient que les formes non-contractées *moin / mouin i*, *moin va*, *vous i*, *vous va*, *nous i*, *nous va*, ¹³⁹ mais le témoignage de Volcy Focard prouve d’une part que les formes contractées se sont formées avant les années 1880, d’autre part que « l’usage, vers 1880, n’était pas encore établi » (Chaudenson 1981 : 198). Focard n’aime pas les formes *mi*, *ma*, *ti*, etc. qu’il considère comme « résultat d’une corruption, d’une altération du *langage Bourbon*, dont la responsabilité incombe évidemment à MM. nos concitoyens natifs de la côte d’Afrique » (1884 : 218). Les auteurs qui en usent ont droit à des leçons de langue, par exemple :

¹³⁶ Chaudenson 1981 : 187 ; cf. 2005 : 18 : « en réunionnais, *vou/ou* est la forme courante, *twé/t-* une forme familière, voire grossière ». Cf. Staudacher-Valliamée 2004 : 70 : « La valeur stylistique d’une série de pronoms doit être respectée : *toué*, *ti*, *to* correspondent stylistiquement à la série des pronoms à valeur affective (conversation entre intimes, expression de la colère, de l’ironie, usage du créole masculin). Les variantes *vou*, *vi*, *wi* correspondent à des variétés régionales reprises d’ailleurs dans des sketches d’humoristes comme indicateurs du créole des Hauts. » Cette description de la variation n’est pas corroborée par le témoignage de la carte 30 de l’ALR où *vi* est attesté partout et *u i* à quatre points, dont trois se trouvent dans les Hauts (cf. note 140).

¹³⁷ Dans *La pêche des bichiques* (p. 44) : « Allons toué, sort d’ici, ça la plaç là pour moi ! / Pour toué... » ; la personne à qui s’adresse cet ordre répond : « Est-ce que n’en a la plaç gardée / Ti crois donc qui louait à l’année ? / Si toi fair’ l’embarras, toi va gagner li z’ain, / Çauff pas trop mon la tête, et fil’ dret ton cimin. » À noter une attestation isolée de *ti* dans cette citation.

¹³⁸ Pour les formes martiniquaises *m’a* < *moin va*, *ta* < *to va*, *na* < *nou va* et *ya* < *yo va*, « aujourd’hui disparues en Martinique, mais dont nous trouvons un ou deux exemples chez Marbot (p. 220) et qui sont souvent la règle en Haïti », v. Guy Hazaël-Massieux 1986 : 121.

¹³⁹ V. par exemple *moin / mouin i* (III,8, IV,57, VI,12, 26, 37, 39, etc.), *moin va* (X,34), *vous i* (III,5, X,32), *vous va* (VI,24, VII, 23 et 24), *nous i* (I,9, 19 et 21, IV, 48 et 49, etc.), *nous va* (X, 17 et 20).

Ainsi, au lieu de :

- *Moua* dit à li ça.
- *Ta* voir ça que va rive à toué.

Pour parler notre vrai créole Bourbon, il faudrait :

- *Moin* va di à li ça.
- *Toué* va voir ça que va rive à toué (rive pour arrive).

Et au lieu de :

- *Mi* sa va bitation.
- *Ti* conné pas ça.

Dire :

- *Mou y* sa va bitation.
- *Toué y* conné pas ça. (1884 : 219).

Focard s'oppose surtout à la forme *vi* qui serait confondue avec *vi* 'vu' et qu'il faudrait éviter en écrivant *vou y*, non pas *voui* qui serait homonyme avec *voui* 'oui' (*ibid.* 211, 220 et 224). Malgré les critiques de Focard, les formes contractées se sont répandues, mais une certaine variation subsiste jusqu'à nos jours : un sondage dans les textes de *Kriké Kraké* montre que *vi* semble moins fréquent que *ou i*¹⁴⁰ et que *va* est très rare, normalement on trouve *ou va*.

Une dernière remarque concerne la variation libre des pronoms de la 3^e personne du singulier en réunionnais moderne. À côté de *li*, *ali* 'il, elle' il existe également *el*, *ael* 'elle', appelé « variante sémantique et non pas grammaticale » par G. Staudacher-Valliamée qui précise que « cet usage sémantique est attesté chez tous les écrivains créolophones de l'île » (2004 : 60). Un sondage rapide dans les contes oraux publiés dans *Kriké Kraké* suggère qu'il s'agit probablement d'un trait acrolectal, ce qui est confirmé par R. Chaudenson dans un article récent : « en réunionnais, dans le créole acrolectal (très conservateur), on a pour le féminin *el* » (2005 : 19). Comment faut-il interpréter la référence au caractère conservateur de l'acrolecte ? Étant donné que les textes anciens ne semblent pas attester la forme féminine, il paraît douteux que *el* se soit maintenu depuis le français approximatif. Chaudenson affirme lui-même, dans le même article, que « rien ne dit qu'elle [la variante *el*] n'a pas été réintroduite », car « il aurait pu y avoir, à la Réunion, dans le créole acrolectal, un mouvement de 'refrancisation' de quelques éléments, fonctionnant comme des stéréotypes identitaires et sociaux ».¹⁴¹

C 4.4 Le verbe et le syntagme verbal

Comme nous l'avons annoncé ci-dessus, cette section ne sera qu'une brève récapitulation des faits essentiels dans le but de mettre en relief le caractère graduel de la créolisation linguistique.

¹⁴⁰ Pourtant, la carte 30 de l'ALRé « Où habitez-vous ? » montre que *vi* est employé presque partout (*usa vi res / aret / abit ?*), 4 points seulement ont la variante *u i* (les points 2, 29, 30 et 36).

¹⁴¹ *Ibid.* ; il faut noter que cette remarque se réfère aussi à la prononciation acrolectale [ly] du pronom *li*, qui pourrait « résulter d'une hypercorrection à partir de *li* ».

Deux formes verbales

Pour la plupart des verbes, deux formes sont attestées dans les textes de Caulier : une forme issue de la troisième personne du singulier du présent, généralisée pour toutes les personnes du paradigme, et une forme en [e] ou [i] dans laquelle convergent l'infinitif et le participe passé. On y relève également plusieurs verbes au futur, utilisés dans des phrases positives. La distribution des deux formes principales, qui seront appelées « forme courte » et « forme longue » dans les descriptions du CrRéu moderne, est gouvernée par la valeur temporelle pour ce qui est de la forme « courte » – employée pour le présent, comme en français – ou, pour ce qui est de la forme « longue », par des fonctions qui ressemblent à celles de l'infinitif ou du participe français. La « troncation » de la forme longue devant un objet ou un complément circonstanciel, devenue plus tard un des traits caractéristiques des créoles de l'O.I., n'est pas attestée chez Caulier.

Le « jargon des Esclaves Nègres » témoigne bel et bien de la « disparition de la flexion verbale »,¹⁴² mais le système créole de marqueurs aspectuels ou temporels antéposés qui remplace le système flexionnel n'est pas encore pleinement évolué au milieu du 18^e siècle. Une des divergences les plus notables entre le « jargon » dont use Caulier et le réunionnais moderne est l'emploi de la forme « longue », que nous avons désignée de « forme non-finie » ou « non-marquée »,¹⁴³ soit dans des passages narratifs où l'on attendrait des temps du passé, soit en alternance avec des formes du futur. Pour les apprenants, une forme non-marquée du verbe présente des avantages incontestables : ce qui compte, c'est le contenu sémantique du verbe, l'ancrage de l'action dans le passé ou l'avenir peut être déduit du contexte situationnel.

Les morphèmes préverbaux

Dans les textes de Caulier, le présent est formé par la forme « courte » du verbe, précédée facultativement – mais presque régulièrement après les pronoms – du marqueur *i*, issu de la reprise du sujet à la troisième personne (*mon frère il chante*). La réanalyse de *i*, qui a entraîné son extension à toutes les personnes du paradigme, est accomplie au milieu du 18^e siècle. La grammaticalisation de ce marqueur est bien avancée chez Caulier et semble être acquise chez Levavasseur et Focard. En ce qui concerne la fonction de *i* dans le créole moderne, les grammairiens ne sont pas d'accord : il est analysé soit comme marqueur de « l'actualité du locuteur », soit comme « indice verbal » (v. *supra* p. 61). Le morphème *été* qui, sous la forme *té*, se combinera avec *i* ou *ki* pour exprimer l'imparfait en CrRéu actuel,¹⁴⁴ n'est attesté qu'une seule fois dans le *Petit Catechisme* : *Son ame été allé aux Limbes chercher les ames des justes* (37,2).

Par contre, les morphèmes *la* et *fini* qui marquent l'aspect accompli sont bien attestés dans les textes religieux du 18^e siècle, le plus souvent avec la même

¹⁴² Chaudenson 1981 : 193 ; v. *supra* p. 59-60.

¹⁴³ Forme que l'on peut rapprocher de « l'infinitif substitué » attesté dans d'autres variétés de français, v. *supra* p. 100.

¹⁴⁴ V. Chaudenson 1974 : 335-337 et 1981 : 207 ; Staudacher-Valliamée 2004 : 86. Chaudenson précise que *té* « n'est jamais employé seul » (1974 : 337).

signification, sauf que *fini* peut aussi marquer l'antériorité. La forme *la* (< *il a*) n'est pas encore complètement grammaticalisée, on relève aussi la variante *a*, par exemple *li a donné*, *li a prandé*, et à la forme négative *n'a pas* : *li n'a pas faire homme*. Dans le CrRéu moderne, l'éventail de variantes est remarquable : *la*, *fini*, *fin*, *la fini* et *la fin*, la combinaison *la fin(i)* étant très fréquente et l'emploi de *fin(i)* seul assez rare. Un exemple isolé de *étoit* et *fini* dans la *Profession de Foy* (*Car li n'étoit pas fini marier* 'non erat maritata', 26,18-27,2) peut être interprété comme précurseur de *té fin(i)*, marqueur de l'antériorité en CrRéu moderne.

Le futur morphologique subsiste dans les textes de Caulier, concurrencé par la forme non-finie pour exprimer des événements futurs. À la lumière des autres textes anciens, il est surprenant que le marqueur *va* n'y soit pas attesté, peut-être à cause de la valeur spécifique du futur périphrastique (« futur prochain ») qui ne convient pas aux contenus énoncés dans les textes, par ex. *Qué bien y aura en Paradis ?* En tout cas, une possible opposition sémantique entre futur morphologique et futur périphrastique s'est perdue vers la fin du 18^e siècle et *va* s'est généralisé. Pour le réunionnais moderne, Chaudenson note les variantes *a* (forme enclitique), *sava*, *sa*, *sar* et *va* ainsi que la forme négative du futur morphologique.¹⁴⁵

La copule

Le CrRéu se distingue des autres créoles de l'O.I. par l'existence d'une copule, marquée pour le temps et l'aspect en CrRéu moderne : *lé* 'est', (*lé*)*té* 'était', *sra* 'sera', *sré* 'serait' *loré té* 'aurait été'.¹⁴⁶ Dans les textes de Caulier, on relève quelques occurrences d'une copule zéro,¹⁴⁷ mais le plus souvent l'auteur use de *l'est*, avec une variante *il est* qui montre que la grammaticalisation est encore en cours (v. *supra* p. 69). Comme dans les autres textes anciens étudiés par Chaudenson, la forme négative de la copule est *n'a pas* (*moi n'a pas encore Chrétien*), mais une variante *li* n'est pas attestée.¹⁴⁸ Notre hypothèse que cette forme est une innovation plus tardive s'appuie sur le témoignage de Levavasseur où on trouve 29 fois la graphie <lé> et 3 fois la graphie .

Avoir et le présentatif nana /napa

À l'égard du développement du verbe français *avoir* en créole, on peut distinguer d'une part le verbe au sens de 'avoir, posséder' et d'autre part les formes du présentatif utilisées pour énoncer la présence ou l'absence de quelque chose, issues de *il y a / aura*, *il y en a* ou *il n'y (en) a pas*. Dans la *Profession de Foy* et le *Petit*

¹⁴⁵ Chaudenson 1974 : 330, 334-335 et 337-339), exemples : *mi dāsra pa* (*ibid.* 330), *m a sāté* (*ibid.* 334) ; *mi sava māzé* (Cellier 1985 : 83) ; *lě tã i sa gaté* 'il va faire mauvais temps' (ALRé 52N).

¹⁴⁶ Chaudenson 1974 : 343, Cellier 1985 : 73 et Staudacher-Valliamée 2004 : 84.

¹⁴⁷ Par exemple : *ça que bon Dieu dir à nous, bien vrai* (25,4), *après ça notre ame et note corps touzour ensemble* (34,10).

¹⁴⁸ Chaudenson 1981 : 204-205 et 214-216. Le témoignage de Caulier va donc à l'encontre de l'hypothèse de Chaudenson qui considère *li* comme « forme archaïque » qui aurait disparu dans un processus d'« érosion basilectale » en créole réunionnais « où des variantes basilectales disparaissent au profit de tours plus proches du français » (*ibid.* 216).

Catechisme, les deux fonctions commencent déjà à se confondre : pour le sens ‘avoir, posséder’ on y relève *avoir*, *a* et *n’a pas*, pour le présentatif *i a*, *i aura*, *n’en a* et *n’a pas* ; *n’en a*, la variante la plus fréquente,¹⁴⁹ est employé deux fois avec la signification ‘avoir’ : *Bon Dieu n’ena Son Fils* (v. *supra* p. ##). Au cours du développement ultérieur, les choses se compliquent : le nombre de variantes augmente (*éna*, *nana*, *na*, *la* pour le présent) et le paradigme d’*avoir* ‘posséder’ est complété par des formes supplétives du verbe *gañé* / *geñé* : *ma gay* / *gëy* ‘j’aurai’, *mwê la gay* ‘j’ai eu’, etc. (Chaudenson 1974 : 344). Ce verbe est bien attesté chez Caulier, mais seulement avec la signification ‘obtenir’.

La négation

La forme française de la négation, *ne ... pas*, assez surprenante dans le corpus de Caulier, ne se retrouve que rarement dans les fables de Héry, surtout avec les formes du futur morphologique (*Vous n’manz’ra pas tout*, p. 14 ; *Moi n’don’ra pas vous ein bicique*, p. 22). Par contre, <n’a pas>, dont la carrière de marque négative polyfonctionnelle s’amorce chez Caulier, y est très fréquent, par exemple : *Voler là n’a pas badinaze* (p. 10), *toi n’a pas besoin* (p. 16), *Pour rien moi n’a pas donn’ la peine* (p. 25). On le relève aussi chez Levavasseur : *nous n’a pas capable* (VIII,5). Pourtant l’extension de [napa] a des limites : il est attesté seulement comme marqueur de l’accompli, comme copule ou avec la signification ‘ne pas avoir’ ; le passé est marqué avec [te] : *Quand qu’zaut’ la séparé n’a pas té bons z’amis* (Héry p. 14) ; *si Jesus christ na pas té mort* (Levavasseur IV,1 et 4). Pour la négation d’un verbe au présent, à l’impératif ou au futur, on ne trouve que *pas* postposé : *Li dit pas rien* (Héry p. 13), *Mont’ pas trop haut* (*ibid.* 10), *nous ivoué pas* ; *ni pé pa touche alli* (Levavasseur I,9-10 et 17).¹⁵⁰ En CrRéu, la place de *pa* par rapport au verbe et aux morphèmes de temps et d’aspect correspond à l’ordre des mots en français : *mi koné pa siny* ; *Li va pa donn’ aou !* (*Kriké Kraké* 25), *ou la pa veni a bou alé* (*ibid.* 13),¹⁵¹ tandis que dans les autres franco-créoles le négateur est placé systématiquement devant le verbe ou les morphèmes préverbaux.

Pour ce qui est du marqueur *napa*, il semble être caractéristique de stades initiaux des créoles à base française. Nous avons déjà mentionné deux exemples antillais du 17^e et du début du 18^e siècle (*supra* p. 70), et Ph. Baker cite quatre exemples haïtiens du début du 19^e siècle.¹⁵² Exception faite du rodriguais et du seychellois, où *napa*

¹⁴⁹ Chez Levavasseur on lit <nanan>, chez Héry <n’en a> ou <nana>.

¹⁵⁰ L’usage en mauricien décrit par Baissac n’est pas attesté en réunionnais : « *Napas* précède immédiatement le verbe ou les parties auxiliaires. – Ex. : *Mo napas coné*, Je ne sais pas. *Li napas va causé*, Il ne parlera pas. *Zautes napas pour sourti*, Ils ne doivent pas sortir » (1880 : 45).

¹⁵¹ Pour une description plus détaillée v. Chaudenson 1974 : 344 et 1981 : 212-214.

¹⁵² Par ex. CrMau *Ça n’a pas bon, Monsié... Si nous n’a pas gagné malheur, ça bon* ‘ce n’est pas bon, monsieur. S’il ne nous arrive pas malheur, c’est bon’ (1768) ; *Mentir n’a pas bon* (1778). CrHaï : *Mangé n’a pas dou dan bouche* ‘Nul mets ne plaît à ma bouche’ ; *N’a pas tardé davantage* ‘ne tarde pas davantage’ (Ducoeurjoly 1802 : 393) ; *oiseau ci làlà n’a pas gagné malice pièce* ‘Cet oiseau n’est pas méchant’ ; *Na pas français ... na pas tiré* ‘Ce ne sont pas les

subsiste avec le sens ‘ne pas avoir’ et ‘il n’y a pas’,¹⁵³ cette forme ne s’est pas maintenue dans les créoles modernes. Elle ne figure pas dans l’*Atlas linguistique d’Haïti*, en CrMau elle est attestée à partir de 1769 et tombe en désuétude dès 1888,¹⁵⁴ et en CrRéu elle a disparu au profit de *lé pa* ou *la pa* : *Li lé pa ankor krévé ; ou la pa vouli ; ou lé pa kapab donn amoin* (Kriké Kraké 18, 20 et 25).

C 5 Chaque créole a son histoire à lui

Le présent livre avait pour but de publier et d’analyser la *Profession de Foy, en jargon des Esclaves Nègres* et le *Petit Catechisme de l’Isle de Bourbon tourné au Style des Esclaves Nègres*, rédigés par le R. P. Philippe Caulier dans les années 1760 pour instruire les Noirs « dans la religion catholique, apostolique et romaine » afin de les préparer au baptême, comme prévu dans le Code Noir de 1723. Au fur et à mesure qu’avançait notre travail, il nous a paru utile d’en étendre la perspective et d’y ajouter un chapitre sur l’histoire de la Réunion et du créole réunionnais, en privilégiant les périodes dans lesquelles le créole s’est constitué : la période d’habitation du début de la colonie jusqu’aux années 1720, et la période de plantation qui va de l’essor économique et démographique déclenché par l’introduction du café jusqu’à l’abolition de l’esclavage. Nous tenons à souligner encore une fois que ce chapitre, à savoir la Partie C de notre étude, avait un but très limité. Nous avons volontairement restreint le champ de nos recherches à l’île de la Réunion – appelée Bourbon jusqu’à 1848 – et au créole réunionnais, sans envisager une comparaison systématique avec d’autres créoles et l’écologie sociale de leur évolution. Notre intention était de fournir une description détaillée – qui, bien sûr, ne pouvait pas être exhaustive – de l’histoire du peuplement de Bourbon et des conditions spécifiques dans lesquelles le créole s’est développé, une description qui pourra, nous l’espérons, être utile pour de futures recherches comparatives qui permettront de mieux saisir le caractère exceptionnel de ce créole.

La lecture du livre récent de Johannes Kramer sur le papiamento¹⁵⁵ nous a renforcée dans notre conviction que chaque créole a son histoire à lui, conviction que nous avons exprimée dès 1977 dans notre étude sur l’évolution des créoles de l’Océan Indien.¹⁵⁶ La genèse du papiamento, qui s’est développé à Curaçao pendant

Français, ne tirez pas’ (Descourtilz 1809,3 : 226-227 et 369), citations d’après Baker 1982a : 223-224. Pour d’autres exemples v. Véronique 2003 : 106-107.

¹⁵³ Par exemple *sa blā kek-fwa pu napa larzā pu pey nu* ‘ce Blanc n’aura peut-être pas assez d’argent pour nous payer’ ; *napa buyō ozordi* ‘il n’y a pas de bouillon aujourd’hui’ (Bollée 1977a : 66 et 91). Pour le rodriguais v. Chaudenson 1981 : 213 : « En rodriguais, ‘napa’ est encore bien attesté : ex. : ‘si vou napa tap ferblan’ (Rivière Cocos, 1977), ‘to napa onté’. »

¹⁵⁴ Baker 1982a : 223 et Baker & Hookoomsing 1987 sous *napa* et *pa*².

¹⁵⁵ Kramer 2004 ; cf. aussi Ph. Maurer (1986) : « Le papiamento de Curaçao : un cas de créolisation atypique ? »

¹⁵⁶ V. Bollée 1977b : 15 et Bollée 2007a : 173 « While sociohistorical conditions of plantation societies in which Creoles emerged have many features in common, the differences (e.g. proportion of slaves to free population, period of time before slaves outnumber the settlers,

la seconde moitié du 17^e siècle, a en effet commencé dans une situation que l'on peut sans exagération qualifier de « catastrophe communicative » (Kramer 2004 : 95 et 137), à savoir dans les années de 1650 à 1713, lorsque « le nombre d'esclaves importés par an se situe entre 3000 et 4000 » (Maurer 1986 : 98). Pour communiquer avec les esclaves, dans leur grande majorité destinés à être revendus aux colonies espagnoles, les agents de la Compagnie hollandaise des Indes occidentales ont eu recours à une variété simplifiée du portugais, le portugais de commerce ouest-africain, qui leur paraissait plus propre à cet effet que la langue néerlandaise. L'input du papiamento était donc un pidgin, connu des Hollandais et des Africains, qui n'était la langue maternelle ni des maîtres hollandais ni des esclaves africains. Nous avons essayé de montrer qu'une situation comparable, que l'on pourrait appeler « catastrophe communicative », ne s'est pas produite à Bourbon ; néanmoins l'intégration linguistique des esclaves qui sont arrivés en plus grand nombre à partir des années 1720 ne fut sans doute pas sans poser problème. Un moyen de communication simplifié n'était pas disponible à Bourbon, où tout le monde parlait des variétés de français ou de français approximatif, ce qui n'exclut nullement que parmi les esclaves arrivés à partir du tournant du 18^e siècle, il y eût des bilingues ayant gardé des connaissances de leur langue d'origine, malgache, africaine ou indienne. Il est également possible que, sur certaines habitations, ces personnes aient pu jouer le rôle d'interprète dans l'acculturation des esclaves bossales. Mais le cas le plus fréquent était sans doute que ceux-ci furent encadrés par un commandeur créole parlant une variété de français approximatif, qui fut la langue cible des nouveaux esclaves, le plus souvent apprenants adolescents ou adultes du français comme langue seconde.

Il est certain que le développement du créole à Bourbon ne peut pas être considéré comme créolisation abrupte – d'ailleurs Thomason & Kaufman ne mentionnent pas le réunionnais dans le chapitre « Shift without Normal Transmission : Abrupt Creolization » (1988 : 147-199). Il n'y a pas eu, à Bourbon, solution de continuité, les apprenants ont acquis au fur et à mesure de leur apprentissage une grande proportion du lexique et de la grammaire du français. Néanmoins, il nous semble qu'il y ait eu une rupture partielle, certaines catégories du français ayant été perdues (le genre grammatical, les pronoms clitiques) ou affaiblies dans une très large mesure (la flexion verbale, la marque du nombre). En ce qui concerne cette rupture partielle, les autres franco-créoles sont allés bien plus loin que le réunionnais : le mauricien, par exemple, a perdu l'article défini, la copule et le futur morphologique ; la répartition des formes courtes et longues du verbe est gouverné uniquement par le contexte syntaxique, l'antéposition *systematique* de la négation aux morphèmes préverbaux et au lexème verbal ne correspond plus au modèle français.

Nous sommes d'accord avec Robert Chaudenson, nous l'avons déjà dit, pour considérer le créole réunionnais, à l'instar des autres créoles français, comme « nouvelle langue », autonome par rapport au français. On peut donc se poser la

proportion of Europeans with non-European spouses) seem to be just as important and have to be taken into account. »

question de savoir : à partir de quel moment de l'évolution l'autonomisation est-elle acquise ? Compte tenu du développement graduel dont nous avons fait état, il n'est évidemment pas possible de déterminer un « moment » à partir duquel le bourbonnais mérite le nom de « créole », autrement dit, on ne peut pas dresser un acte de naissance avec une date précise. La « métaphore de l'état civil » proposée par Chaudenson (2003 : 70-73) nous semble donc d'une valeur heuristique limitée. On pourrait discuter – et éventuellement mesurer dans une perspective comparative – le caractère des changements linguistiques qui ont mené à l'augmentation progressive de l'autonomie. On pourrait essayer de distinguer d'une part les évolutions qui peuvent être classées comme accélérations et radicalisations de processus d'« autorégulation » déjà à l'œuvre dans les variétés du « français zéro », par exemple la disparition du futur en *-ra* au profit du futur en *va* ou la grammaticalisation de marqueurs temporels et aspectuels à partir de périphrases verbales, d'autre part les restructurations situées « hors du français zéro »,¹⁵⁷ par exemple la réanalyse de la reprise du sujet [i] qui devient marqueur temporel en créole réunionnais où l'émergence d'un nouveau marqueur du pluriel par grammaticalisation du nom *bande* – très lente et incomplète, comme nous l'avons vu. Mais de telles questions posent des problèmes théoriques et méthodologiques qui dépasseraient largement le cadre très modeste de la présente édition de deux textes religieux du 18^e siècle.

¹⁵⁷ Cf. Chaudenson 2003 : 183-188.

Références

- ALF v. Gilliéron & Edmont
ALH v. Fattier (1998)
Alleyne, Mervyn C. (1969) : « L'influence des dialectes régionaux sur le créole français d'Haïti ». *Revue de Linguistique Romane* 33 : 256-269.
Alleyne, Mervyn C. (1996) : *Syntaxe historique créole*. Paris & Schoelcher : Éd. Karthala & Presses universitaires créoles.
Alpers, Edward A. (1970) : « The French Slave Trade in East Africa (1721-1810) ». *Cahiers d'Études Africaines* 10.37 : 80-124.
ALRé v. Carayol & Chaudenson
Arends, Jacques (1989) : *Syntactic developments in Sranan : Creolization as a gradual process*. Thèse de doctorat, Université de Nimège.
Arends, Jacques (1993) : « Towards a gradualist model of creolization ». In : F. Byrne & J. Holm, éd. : *Atlantic meets Pacific. A global view of pidginization and creolization*. Amsterdam & Philadelphia : John Benjamins : 371-380.
Arends, Jacques (1995) : « Introduction ». In : J. Arends, éd. : ix-xv.
Arends, Jacques, éd. (1995) : *The early stages of creolization*. Amsterdam & Philadelphia : John Benjamins.
Arends, Jacques (2002) : « La 'dé-historicisation' de la créolgenèse ». In : A. Valdman, éd. : 123-141.
Armand, Alain (1987) : *Dictionnaire kréol – français*. Saint-André (Réunion) : Océan Éditions.
Baggioni, Daniel (1987) : *Dictionnaire créole réunionnais – français*. Saint-Denis : Université de la Réunion.
Baissac, Charles (1880) : *Étude sur le patois créole mauricien*. Nancy. Réimpression Genève : Slatkine.
Baker, Philip (1982a) : « On the Origins of the First Mauritians and of the Creole Language of Their Descendants : A Refutation of Chaudenson's 'Bourbonnais' Theory ». In : Ph. Baker & C. Corne : 131-274.
Baker, Philip (1982b) : *The contribution of non-Francophone immigrants to the lexicon of Mauritian Creole*. Thèse de doctorat, Londres (inédite).
Baker, Philip (1984) : « Agglutinated French articles in Creole French : their evolutionary significance ». *Te Reo* 27 : 89-129.
Baker, Philip (2003) : « Quelques cas de réanalyse et de grammaticalisation dans l'évolution du créole mauricien ». In : S. Kriegel, éd. : 111-141.

- Baker, Philip & Corne, Chris (1982) : *Isle de France Creole : affinities and origins*. Ann Arbor : Karoma.
- Baker, Philip, & Corne, Chris (1986) : « Universals, Substrata and the Indian Ocean Creoles ». In : P. Muysken & N. Smith, éd. : 163-183.
- Baker, Philip & Bollée, Annegret (2004) : « Édition de deux textes religieux du XVIII^e siècle : Philippe Caulier C.M. : *Profession de Foy, en jargon des Esclaves Nègres. Petit Catechisme de l'Isle de Bourbon tourné au Style des Esclaves Nègres* ». *Creolica* (<http://www.creolica.net>).
- Baker, Philip & Hookoomsing, Vinesh Y. (1987) : *Diksyoner kreol morisyen – Dictionary of Mauritian Creole – Dictionnaire du créole mauricien*. Paris : L'Harmattan.
- Barassin, Jean (1953) : *Bourbon des origines jusqu'en 1714*. Saint-Denis (Réunion) : Cazal.
- Barassin, Jean (1957) : « L'esclavage à Bourbon avant l'application du Code noir ». *Recueil de documents et travaux inédits pour servir à l'histoire de la Réunion* : 11-59.
- Barassin, Jean (1978) : *Antoine Boucher : Mémoire pour servir à la connoissance particuliere de chacun des habitans de l'isle de Bourbon. L'île Bourbon et Antoine Boucher (1679-1725) au début du XVIII^e siècle*. Aix-en-Provence : Imprimerie de l'Université de Provence.
- Barassin, Jean (1983) : *Histoire des établissements religieux de Bourbon au temps de la Compagnie des Indes, 1664-1767*. Fondation pour la recherche et le développement dans l'Océan Indien.
- Barassin, Jean (1989) : *La vie quotidienne des colons de l'île Bourbon à la fin du règne de Louis XIV (1700-1715)*. Saint-Denis de la Réunion : Académie de la Réunion.
- Barat, Christian, Carayol, Michel & Vogel, Claude (1977) : *Kriké Kraké. Recueil de contes créoles réunionnais*. Saint-Denis : Travaux de l'Institut d'Anthropologie Sociale et Culturelle de l'Océan Indien N° 1. [*Kriké Kraké*]
- Bauche, Henri (1946) : *Le langage populaire*. Nouvelle édition. Paris : Payot.
- Bibliotheca Missionum* (1953). 18. Band : *Afrikanische Missionsliteratur. 1880-1909*. Freiburg : Verlag Herder.
- Billiard, Auguste (1822/1990) : *Voyage aux colonies orientales*. Éd. J. Alby & M. Serviabile. Sainte Clotilde (Réunion) : Ars Terres Créoles (Collection Mascarin).
- Bollée, Annegret (1977a) : *Le créole français des Seychelles. Esquisse d'une grammaire – textes – vocabulaire*. Tübingen : Niemeyer (Beihefte zur Zeitschrift für Romanische Philologie 159).
- Bollée, Annegret (1977b) : *Zur Entstehung der französischen Kreolendialekte im Indischen Ozean. Kreolisierung ohne Pidginisierung*. Genève : Droz (Kölner Romanische Arbeiten NF 51).
- Bollée, Annegret (1987) : « Créole français et français nord-américain ». In : H.-J. Niederehe & L. Wolf, éd. : *Français du Canada – français de France. Actes du Colloque de Trèves du 26 au 28 septembre 1985*. Tübingen : Niemeyer (Canadiana Romanica 1) : 319-333.
- Bollée, Annegret (1993) : « Français parlé au Québec – français parlé en France ». In : H.-J. Niederehe & L. Wolf, éd. : *Français du Canada – français de France. Actes du*

- troisième Colloque international d'Augsbourg du 13 au 17 mai 1991. Tübingen : Niemeyer (Canadiana Romanica 7) : 139-152.
- Bollée, Annegret (1993-2007) : *Dictionnaire étymologique des créoles français de l'Océan Indien*, 4 vols. Hamburg : Buske (Kreolische Bibliothek 12). [DECOI]
- Bollée, Annegret (1997) : « Des *grã zègad* et des *ti gargulèt* : la créativité linguistique dans le créole de la Réunion ». In : M.C. Hazaël-Massieux & D. de Robillard, éd. : *Contacts de langues – contacts de cultures – créolisation. Mélanges offerts à Robert Chaudenson à l'occasion de son soixantième anniversaire*. Paris & Montréal : L'Harmattan : 275-286.
- Bollée, Annegret (2000) : « La restructuration du pluriel nominal dans les créoles de l'Océan Indien ». *Études créoles* 23/2 : 25-39.
- Bollée, Annegret (2003) : « Le rendement linguistique de l'Atlas linguistique et ethnographique de La Réunion ». *Études créoles* 26/2 : 15-30.
- Bollée, Annegret (2004) : « Le développement du démonstratif dans les créoles de l'Océan Indien ». *Creolica* (<http://www.creolica.net>).
- Bollée, Annegret (2007a) : *Beiträge zur Kreolistik*. Herausgegeben sowie mit Vorwort, Interview, Schriftenverzeichnis und Gesamtbibliographie versehen von Ursula Reutner. Hamburg : Buske (Kreolische Bibliothek 21).
- Bollée, Annegret (2007b) : « Le concept de 'génération' de créoles et le mauricien ». In : P. Brasseur & G.D. Véronique, éd. : 61-72.
- Bollée, Annegret (sous presse) : « Le créole mauricien – un parler de deuxième génération ? ». In : R. Ludwig & B. Schnepel, éd. : *Actes du Colloque International de Halle, février 2006*.
- Bollée, Annegret & Neumann-Holzschuh, Ingrid (1998) : « Français marginaux et créoles ». In : P. Brasseur, éd. : 181-203.
- Brasseur, Patrice (1988) : « Hypothèses pour une géographie linguistique du créole de la Réunion ». *Études créoles* 11/2 : 7-16.
- Brasseur, Patrice, éd. (1998) : *Français d'Amérique. Variation, créolisation, normalisation. Actes du colloque : « Les français d'Amérique du Nord en situation minoritaire »* (Université d'Avignon, 8-11 octobre 1996). Université d'Avignon : Centre d'Études Canadiennes (CECAV).
- Brasseur, Patrice (2001) : *Dictionnaire des régionalismes du français de Terre-Neuve*. Tübingen : Niemeyer (Canadiana Romanica 15).
- Brasseur, Patrice & Falkert, Anika, éd. (2005) : *Français d'Amérique : approches morphosyntaxiques*. Paris : L'Harmattan (Langues et développement).
- Brasseur, Patrice & Véronique, Georges Daniel, éd. (2007) : *Mondes créoles et francophones. Mélanges offerts à Robert Chaudenson*. Paris : L'Harmattan.
- Carayol, Michel & Chaudenson, Robert, éd., Barat, Christian, enquêteur (1984, 1989, 1995) : *Atlas linguistique et ethnographique de la Réunion*, 3 vols. Paris : Éditions du CNRS. [ALRé]
- Catach, Nina (1978) : *L'orthographe*. Paris : PUF (Que sais-je 685).
- Catéchisme du diocèse de Nantes (1723)*. Par le Commandement de Monseigneur l'Illustrissime & Révérendissime Messire Gilles de Beauvau, Evêque de Nantes. A Nantes, Chez Nicolas Verger.

- Caulier, Philippe-Albert (1763/1941) : « Coutumier du R.P. Caulier touchant les usages établis à l'Île de Bourbon par les Lazaristes ». *Recueil Trimestriel de Documents et Travaux inédits pour servir à l'Histoire des Mascareignes Françaises* 6 : 55-91.
- Caulier, Philippe-Albert (1764/1938) : « Fragments sur l'Île Bourbon par le R.P. Caulier en 1764 ». *Recueil Trimestriel de Documents et Travaux inédits pour servir à l'Histoire des Mascareignes Françaises* 3 : 149-169 et 188-205.
- Caulier, Philippe-Albert (1785) : *Catéchisme abrégé en la langue de Madagascar pour instruire sommairement ces peuples, les inviter et les disposer au Baptême*. Rome : Imprimerie de la Propagande.
- Cellier, Pierre (1982) : *Description syntaxique du créole réunionnais : Variations régiolectales et Standardisation. Fascicule II : Corpus*. Thèse présentée devant l'Université de Provence.
- Cellier, Pierre (1985) : *Comparaison syntaxique du créole réunionnais et du français*. Saint-Denis : Université de la Réunion.
- Chaudenson, Robert (1973) : « Pour une étude comparée des créoles et parlers français d'outre-mer : survivance et innovation ». *Revue de Linguistique Romane* 37 : 342-371.
- Chaudenson, Robert (1974) : *Le lexique du parler créole de la Réunion*, 2 tomes. Paris : Champion.
- Chaudenson, Robert (1981) : *Textes créoles anciens (La Réunion et Ile Maurice). Comparaison et essai d'analyse*. Hamburg : Buske (Kreolische Bibliothek 1).
- Chaudenson, Robert (1983) : « Où l'on reparle de la genèse et des structures des créoles de l'Océan Indien ». *Études créoles* 6/2 : 157-224.
- Chaudenson, Robert (1992) : *Des îles, des hommes, des langues : Langues créoles, cultures créoles*. Paris : L'Harmattan.
- Chaudenson, Robert (1993) : « De l'hypothèse aux exemples. Un cas de créolisation : selon la formation des systèmes de démonstratifs créoles ». *Études créoles* 16,1 : 17-38.
- Chaudenson, Robert (1995) : *Les créoles*. Paris : PUF (Que sais-je 2970).
- Chaudenson, Robert (2000) : « Créolisation du français et francisation du créole : le cas de Saint-Barthélemy et de la Réunion ». In : I. Neumann-Holzschuh & E.W. Schneider, éd. : 362-381.
- Chaudenson, Robert (2001) : *Creolization of Language and Culture*. London & New York : Routledge.
- Chaudenson, Robert (2003) : *La créolisation: théorie, applications, implications*. Paris : L'Harmattan.
- Chaudenson, Robert (2005) : « Français marginaux et théorie de la créolisation ». In : P. Brasseur & A. Falkert, éd. : 15-25.
- Chaudenson, Robert, Mougeon, Raymond & Beniak, Édouard (1993) : *Vers une approche panlectale de la variation du français*. Paris : Didier Érudition.
- Corne, Chris (1982) : « A Contrastive Analysis of Reunion and Isle de France Creole French : Two Typologically Diverse Languages ». In : Ph. Baker & C. Corne : 7-129.
- Dalgado, Rodolfo (1913) : *Influência do vocabulário português em línguas asiáticas*. Coimbra : Imprensa da Universidade.

- DECOI v. Bollée (1993-2007)
- DeGraff, Michel (2000) : « A propos de la syntaxe des pronoms objets en créole haïtien : points de vue croisés de la morphologie et de la diachronie ». In : D. Véronique, éd. : 89-113.
- Detges, Ulrich (2000) : « Two types of restructuring in French creoles : A cognitive approach to the genesis of tense markers ». In : I. Neumann-Holzschuh & E.W. Schneider, éd. : 135-162.
- Dictionnaire de l'Académie française* (³1740). Paris : Coignard. (⁴1762). Paris : Brunet. (⁶1835). Paris : Firmin-Didot et Cie.
- Fattier, Dominique (1998) : *Contribution à l'étude de la genèse d'un créole : l'Atlas linguistique d'Haïti, cartes et commentaires*, 6 tomes. Villeneuve d'Ascq : Presses universitaires du Septentrion. [ALH]
- Fattier, Dominique (2003) : « Grammaticalisations haïtiennes : morceaux choisis ». *Creolica* (<http://www.creolica.net>).
- FEW v. Wartburg
- Filliot, J.-M. (1974) : *La traite des esclaves vers les Mascareignes au XVIII^e siècle*. Paris : ORSTROM.
- Flacourt, Etienne de (1658/1905) : *Dictionnaire de la langue de Madagascar, d'après l'édition de 1658 et l'Histoire de la grande Isle Madagascar de 1661*, par Gabriel Ferrand. Paris : Ernest Leroux.
- Focard, Volcy (1884) : « Du patois créole de l'île Bourbon ». *Bulletin de la Société des Sciences et des Arts de la Réunion* : 179-238.
- Foulet, Lucien (1968) : *Petite syntaxe de l'ancien français*. Paris : Champion.
- Fuma, Sudel (1992) : *L'esclavagisme à la Réunion. 1794-1848*. Paris & Saint-Denis : L'Harmattan & Université de la Réunion.
- Gadet, Françoise (1992) : *Le français populaire*. Paris : PUF (Que sais-je ? 1172).
- Gilliéron, Jules & Edmont, Edmond (1902-1910) : *Atlas linguistique de la France*, 9 vols. Paris : Champion. [ALF]
- Goodman, Morris (1964) : *A Comparative Study of Creole French Dialects*. The Hague : Mouton.
- Gougenheim, Georges (1929) : *Étude sur les périphrases verbales de la langue française*. Paris : A.G. Nizet.
- Gousseau, Sylvie (1984) : « *Beauregard* ». *Une plantation de la côte au vent*. Réunion : Fondation pour la Recherche dans L'Océan Indien.
- Grand Catechisme de Québec* (1700). Québec.
- Grevisse, Maurice (1961) : *Le Bon Usage. Grammaire française*, septième édition revue. Gembloux : Duculot.
- Grevisse, Maurice & Goose, André (1980) : *Nouvelle grammaire française*. Paris & Gembloux : Duculot.
- Haase, A. (1965) : *Syntaxe française du XVII^e siècle*. Traduite et remaniée par M. Obert. Cinquième édition. München : Hueber.
- Hazaël-Massieux, Guy (1986) : « La créolisation est-elle un phénomène limité dans le temps ? L'expression du futur en Guadeloupe ». *Études créoles* 9/1 : 114-126.

- Hazaël-Massieux, Guy (1991) : « L'expression de la détermination en créole de la Caraïbe (Histoire et genèse) ». In : Jean Haudry, éd. : *Questions créoles – questions linguistiques. Actes de la table ronde de novembre 1989*. Lyon : Université Lyon III Jean Moulin : 63-83.
- Heine, Bernd & Kuteva, Tanja (2002) : *World Lexicon of Grammaticalization*. Cambridge : Cambridge University Press.
- Héry, Louis (1828, 1849, 1856) : *Fables créoles*. In : R. Chaudenson (1981) : 10-51.
- Honoré, Daniel (1984) : *Cemin Bracanut'*. Saint-Leu (Réunion) : Éditions U.D.I.R. – A.S.P.R.E.D.
- Jeanjean, Colette (1988) : « Le futur simple et le futur périphrastique en français parlé : Étude distributionnelle ». In : C. Blanche-Benveniste et al., eds. : *Grammaire et histoire de la grammaire. Hommage à la mémoire de Jean Stefanini*. Aix-en-Provence : 235-256.
- Juneau, Marcel (1972) : *Contribution à l'histoire de la prononciation française au Québec. Étude des graphies des documents d'archives*. Québec : Presses de l'Université Laval.
- Kaepelin, Paul (1908) : *Les Escales françaises sur la route de l'Inde. 1638-1731*. Paris : A. Challamel, Éditeur.
- Kramer, Johannes (2004) : *Die iberoromanische Kreolsprache Papiamentu*. Hamburg : Buske (Romanistik in Geschichte und Gegenwart, Beiheft 11).
- Kriegel, Sibylle (1996) : *Diathesen im Mauritius- und Seychellenkreol*. Tübingen : G. Narr (ScriptOralia 88).
- Kriegel, Sibylle, éd. (2003) : *Grammaticalisation et réanalyse. Approches de la variation créole et française*. Paris : CNRS Éditions.
- Kriegel, Sibylle (2007) : « Qui a dit 'simple' ? Organisation informative et interaction entre rôles sémantiques et syntaxiques ». In : P. Brasseur & G.D. Véronique, eds. : 73-83.
- Kriegel, Sibylle & Neumann-Holzschuh, Ingrid (2000) : « Présentation : L'évolution grammaticale des créoles. Problèmes et perspectives ». *Études créoles* 23/2 : 5-22.
- Kriké Kraké* v. Barat, Carayol & Vogel
- Léard, Jean-Marcel (1990) : « Quelques faits de grammaire et de discours en québécois ». In : N. Corbett, éd. : *Langue et identité. Le français et les francophones d'Amérique du Nord*. Québec : Presses de l'Université Laval : 285-302.
- Lehmann, Christian (1995) : *Thoughts on Grammaticalization*. München & Newcastle : Lincom Europa.
- Lescouble v. Renoyal de Lescouble
- Levavasseur, Frédéric (1844) : *Catéchisme créole*. In : G. Staudacher-Valliamée 2000 : 92-100. [Les chiffres romains renvoient au chapitre du catéchisme, les chiffres arabes à la ligne de l'édition de Staudacher-Valliamée.]
- Lougnon, Albert (1956) : *L'Île Bourbon pendant la Régence*. Paris : Éd. Larose.
- Lougnon, Albert (1958) : *Le mouvement maritime aux îles de Bourbon et de France pendant les premières années du règne personnel de Louis XV (1727-1735)*. Nérac : G. Couderc.

- Ludwig, Ralph, Montbrand, Danièle, Poulet, Hector & Telchid, Sylviane (1990) : *Dictionnaire créole – français (Guadeloupe)*. Paris : Servedit & Éditions Jasor.
- Maurer, Philippe (1986) : « Le papiamentu de Curaçao : un cas de créolisation atypique ? ». *Études créoles* 9/1 : 97-113.
- Michaelis, Susanne (2000) : « The fate of subject pronouns : Evidence from creole and non-creole languages ». In : I. Neumann-Holzschuh & E.W. Schneider, éd. : 163-183.
- Molière (1665/1962) : *Dom Juan*. In : *Œuvres complètes*, tome I. Paris : Éditions Garnier : 707-776.
- Mufwene, Salikoko S. (2001) : *The Ecology of Language Evolution*. Cambridge : Cambridge University Press.
- Mufwene, Salikoko S. (2005) : *Créoles, écologie sociale, évolution linguistique*. Paris : L'Harmattan (Langues et développement).
- Muysken, Pieter, & Norval Smith, éd. (1986) : *Substrata versus Universals in Creole Genesis*. Amsterdam & Philadelphia : J. Benjamins.
- Neumann, Ingrid (1985) : *Le créole de Breaux Bridge, Louisiane. Étude morphosyntaxique – textes – vocabulaire*. Hamburg : Buske (Kreolische Bibliothek 7).
- Neumann-Holzschuh, Ingrid (2003) : « Les formes verbales invariables en créole : un cas de réanalyse ». In : S. Kriegel, éd. : 69-86.
- Neumann-Holzschuh, Ingrid (2005) : « À la recherche du 'superstrat'. What North American French can and cannot tell us about the input to creolization ». Contribution au Congrès international Creole language structures between substrate and superstrate, Leipzig, 3 à 5 juin 2005. À paraître.
- Neumann-Holzschuh, Ingrid & Schneider, Edgar W., éd. (2000) : *Degrees of restructuring in Creole languages*. Amsterdam & Philadelphia : J. Benjamins.
- Payet, J. V. (1990) : *Histoire de l'esclavage à l'île Bourbon*. Paris : L'Harmattan.
- Petit Catechisme ou l'abregé de la doctrine chretienne, En faveur des plus jeunes enfans, ou des personnes grossieres. In : *Grand Catechisme de Québec* : 460-521.
- Picoche, Jacqueline & Marchello-Nizia, Christiane (1994) : *Histoire de la langue française*. Paris : Nathan.
- Pierozak, Isabelle (2003) : « Éléments de réflexion à partir du 'genre' en créole réunionnais : grammaticalisation, variation et écriture ». In : S. Kriegel, éd. : 303-323.
- Pusch, Claus D. (2005) : « L'expression de la progressivité dans les français d'Amérique ». In : P. Brasseur & A. Falkert, éd. : 159-179.
- Renoyal de Lescouble, Jean-Baptiste (1990) : *Journal d'un colon de l'île Bourbon*. Texte établi par Norbert Dodille, 3 vols. Paris : L'Harmattan & Saint-Denis : Éditions du Tramail.
- Rens, L.E. (1953) : *The historical and social background of Surinam's Negro-English*. Amsterdam : North-Holland.
- Rosset, Alfred (1968) : *Les premiers colons de l'île Bourbon*. Paris : Éd. du Cerf Volant.
- Saint Jacques Fauquenoy, Marguerite (1972) : *Analyse structurale du créole guyanais*. Paris : Klincksieck.
- Scherer, André (1965) : *Histoire de la Réunion*. Paris : PUF (Que sais-je ? 1164).

- Siegel, Jeff (2001) : « Koine formation and creole genesis ». In : Norval Smith & Tonjes Veenstra, éd. : *Creolization and Contact*. Amsterdam & Philadelphia : J. Benjamins : 175-197.
- Sokol, Monika (1999) : *Das Zusammenspiel der Vebalkategorien und die französischen Futura*. Tübingen : Niemeyer.
- Staudacher-Valliamée, Gillette (2000) : *Catéchisme créole et Mission des Noirs à l'Île Bourbon. Étude linguistique et sociohistorique des manuscrits de Frédéric Levavasseur (1842-1849)*. Paris : Éd. Peeters.
- Staudacher-Valliamée, Gillette (2004) : *Grammaire du créole réunionnais*. SEDES & Université de la Réunion.
- Staudacher-Valliamée, Gillette (2005) : « Mémoire orale : créole réunionnais et créole mascalien tourné dans le *Style des Esclaves Nègres* (P. A. Caulier, 1764) ». In : Sudel Fuma, éd. : *Mémoire orale et esclavage dans les îles du Sud-Ouest de l'océan Indien : silences, oublis, reconnaissance. Actes du colloque international organisé du 15 au 27 mai 2004 à l'Université de la Réunion*. Saint-Denis : Université de la Réunion : 119-129.
- Sya, Anand (2000) : « L'absence de pronoms clitiques en créole mauricien ». In : D. Véronique, éd. : 70-88.
- Thomason, Sarah Grey & Kaufman, Terrence (1988) : *Language Contact, Creolization, and Genetic Linguistics*. Berkeley, Los Angeles & Oxford : University of California Press.
- Thurot, Charles (1881-1883/1966) : *La prononciation française depuis le commencement du XVI^e siècle d'après les témoignages des grammairiens*, 3 tomes. Paris & Genève : Slatkine.
- Toussaint, Auguste (1967) : *La route des îles. Contribution à l'histoire maritime des Mascareignes*. Paris : S.E.V.P.E.N.
- Toussaint, Auguste (1971) : *Histoire de l'île Maurice*. Paris : PUF (Que sais-je ? 1449).
- Toussaint, Auguste (1972) : *Histoire des îles Mascareignes*. Paris : Éditions Berger-Levrault.
- Valdman, Albert, éd. (2002) : *La créolisation : à chacun sa vérité. Études créoles 25/1*.
- Valdman, Albert (2002) : « Présentation ». In : A. Valdman, éd. : 7-24.
- Valli, André (1994) : « À propos de l'emploi productif de la détermination zéro en moyen français et en créole réunionnais ». In : D. Véronique, éd. : 98-103.
- Vaughan, Megan (2005) : *Creating the Creole Island. Slavery in Eighteenth-century Mauritius*. Durham & London : Duke University Press.
- Vaxelaire, Daniel (1999) : *Le Grand Livre de l'histoire de la Réunion*. Vol. 1 : Des origines à 1848, Vol. 2 : De 1848 à l'an 2000. Réunion : Editions Orphie.

- Véronique, Daniel, éd. (1994) : *Créolisation et acquisition des langues*. Aix-en-Provence : Université de Provence.
- Véronique, Daniel (1999) : « L'émergence de catégories grammaticales dans les langues créoles ». In : J. Lang & I. Neumann-Holzschuh, éd. : *Reanalyse und Grammatikalisierung in den romanischen Sprachen*. Tübingen : Niemeyer : 187-209.
- Véronique, Daniel (2000) : « Introduction. Classes grammaticales et créolisation : la syntaxe des langues créoles ». In : D. Véronique, éd. : 3-21.
- Véronique, Daniel, éd. (2000) : *Syntaxe des langues créoles*. Langages 138.
- Véronique, Daniel (2003) : « Le développement de l'expression de la négation dans les créoles français et dans l'acquisition du français langue étrangère ». In : S. Kriegel, éd. : 87-109.
- Volcy Focard v. Focard
- Wanquet, Claude (1980) : *Histoire d'une révolution: La Réunion 1789-1803*. Marseille : Jeanne Laffitte.
- Wartburg, Walther von (1922-2003) : *Französisches Etymologisches Wörterbuch. Eine Darstellung des galloromanischen sprachschatzes*, 25 vols. Bonn : Klopp / Basel : Zbinden. [FEW]
- Wiesmath, Raphaële (2005) : « Les périphrases verbales en français acadien ». In : P. Brasseur & A. Falkert, éd. : 145-158.
- Wiesmath, Raphaële (2006) : *Le français acadien. Analyse syntaxique d'un corpus oral recueilli au Nouveau-Brunswick / Canada*. Paris : L'Harmattan.
- Zink, Gaston (1999) : *Phonétique historique du français*. 6^e éd. corrigée. Paris : PUF.

Index

- à, au* 40, 75
à cause, à cause qui 73-74
à celle fin de 75
à moi, à toi, etc. 51-52, 97, 100-101
à rien v. rien
abolition de l'esclavage 108-109, 121, 133
Académie française 31-32
accompli 57-58, 62-63, 68, 130-131
acouter 33
acrolecte, acrolectal 51, 62, 64, 118-120, 122, 127, 129
adjectif 37-38
adultes, esclaves 28, 108, 112, 117, 134
adverbes 72-73
Affranchis 103, 108-109, 111
Africains 104, 107, 119, 121-122, 128, 134
Afrique 79, 81-82, 99, 102, 104-107, 121
agglutination 35, 39-41, 62, 66, 68, 100, 120-122
aller 65
Alleyne, Mervyn 54, 57, 70, 72, 96
Alpers, Edward A. 76, 107
ALRé 29, 33, 47, 55, 64, 72, 91, 96, 110, 118-121, 123-125, 127-129
amarer 'attacher' 76
amwen, aou, ali, etc. v. à moi
Anglais 77, 85, 106
antériorité 63, 131
Antilles 81, 83, 90, 111
aphérèse 34
appropriation, apprentissage 28, 46-47, 95, 99, 102, 117, 121, 130, 134
approximations, approximatif v. français
après, être après 60, 100
Arabes 77, 106, 112
archaïsmes français 33, 72, 76
Archives départementales de la Réunion 81, 111, 115
Arends, Jacques 27-28, 66, 117
argamasse 115
Armand, Alain 68, 125
article défini 4-5, 36-38, 40-43, 97, 100, 121, 124-125, 134
article indéfini 38, 43-44, 96, 125
article partitif 44
ast'heure 73
Atlas linguistique et ethnographique de la Réunion v. ALRé
aute, autres 32, 50, 54, 97, 100, 126
autonome, autonomisation 66, 118, 126, 134-135
autorégulatrices, tendances 57, 95-97, 135
avec 75
avoir 66, 68, 131
Baggioni, Daniel 68
Baissac, Charles 74, 132
Baker, Philip 4, 27, 34, 36, 56, 102, 106, 121, 132-133
bande > bann 31, 38, 115, 123-124, 135
bannla 123, 127
Barassin, Jean 78, 80, 82, 84-92, 99
basilecte, basilectal 51, 64, 118-119, 121-122, 124-125, 127, 131
Bauche, Henri 73-74
beaucoup 47, 72
Beauvossier de Courchant 104, 106
Beniak, Édouard 97
Benoît, J. L. 103, 113
berlok 115
Bernardin, Père 79-80, 98
bian 'bien' 32
Billiard, Auguste 115-116
Blanquet de la Haye 79, 81-82
Bollée, Annegret 32, 38, 43, 49-50, 56, 61, 95, 97, 100-102, 122-123, 133
bossales 28, 95, 102, 113, 115
Boucher, Antoine 82-89, 91-94, 98-99, 104, 109, 113, 117
Bourbon/Réunion (nom de l'île) 77-78, 101, 108
bourbonnais 28-29, 33-34, 47, 52, 65, 95, 101, 121, 127, 135
Brasseur, Patrice 95-96, 100-101, 122
Brun, Marguerite 86-87, 93
ça > sa 45, 52-53, 73
cabane 'lit' 76

- cabanons, calbanons* 114
 café, culture du 28, 102-106, 108, 111, 114-115, 133
 Cafres 94, 98-99, 105, 107-108, 112
cagne 'paresse' 76
 canne à sucre 83-85, 107-108, 111, 114-116
 cartes phonétiques de l'ALRé 119, 122, 127
 Catach, Nina 32
 catastrophe communicative 112-113, 134
 catéchisme créole de 1844 v. Levavasseur
 catéchisme malgache 2-3, 5-7
 catéchismes français/québécois 29-31, 39, 48, 66
catrecime, catrechime 33
caze 'maison' 76
 Caze, Anne 91-92, 94
ce, ces 39, 45
 Célimène 40
 Cellier, Pierre 55, 61-62, 66, 118, 122, 125, 131
 Chaudenson, Robert 1, 4, 27-29, 32-38, 40-41, 43, 45-58, 60-76, 79, 82-84, 93-99, 101-102, 109-110, 112-115, 118-132, 134-135
 CIO v. Compagnie des Indes Orientales
 Code noir 1, 90, 111, 133
 Colbert, Jean-Baptiste 78-79
 commandeurs créoles 115, 134
comment qui/que/ça 73
 Compagnie des Indes (Orientales) 78-84, 87, 90, 92, 94, 104-106, 111
 comparaison 29-31, 39, 41, 46, 51, 55, 95, 119-135
 conditions sociolinguistiques 102, 118, 133
 conjonctions 4-5, 74-75
 continuum 98-99, 101, 118-119
 convergence 52, 72
 copule 66-67, 101, 131, 134
 Corne, Chris 34, 36, 57-58, 121
corps 72
 Couillard, Antoine 78
courir 76
 Coutume de Paris 110
 créole antillais 63, 70, 128, 132
 créole des Bas 118-119
 créole des Hauts 119
 créole guyanais 46
 créole haïtien 47, 63, 96, 128, 132-133
 créole louisianais 63-64, 96
 créole mauricien 4, 35, 56, 101-102, 120-121, 123-124, 127, 132-134
 créole réunionnais moderne 35, 38, 48, 55-56, 60-64, 66, 68-69, 75, 120-121, 123, 125, 127-128, 130-131, 133
 créole rodriguais 56, 132
 créole seychellois 35-36, 39, 44, 56, 61, 64, 120, 123-124, 132-133
 Créoles 83, 85-91
 créoles de l'Océan Indien 27, 31, 35, 38, 46, 50, 56, 124, 127, 131, 133
 créoles français 48, 51, 55, 63, 95, 134
 créoles, esclaves 92, 99, 112-113
 créolisation 27-29, 47, 75, 95, 102, 113, 117-118, 129, 134
 cultures d'exportation v. produits d'exportation
 cultures vivrières 83, 85, 104, 106, 111, 114, 116
 datation du manuscrit 4-8
 datif, objet indirect 51
de, du, des 40, 44, 75
 Décalogue 59, 67, 69
dedans, didans 75
 DeGraff, Michel 51
 démographie 28, 82-83, 94, 98, 103-104, 106, 108, 110
 démonstratifs 45, 52-53, 126
 Desbassayns 91, 114-115
 Desforges-Boucher v. Boucher
 déterminants 37-38, 40, 42, 44-48, 125-126
 Detges, Ulrich 63
 développement des créoles v. créolisation
 dialectal v. français
 diathèses 70-72
Dictionnaire de l'Académie française v. Académie française
dileau 37
dipain 37
 doctrine chrétienne 31
 documents d'archives 34, 48, 50, 67, 98
 domestiques 78, 80-81, 90-91
 Duceœurjoly, S.J. 47, 132
 Dumesnil, Guy 87, 89-90, 93
e instable 34, 120
 écoles, collègue 1, 8, 89, 97
elle, el, ael 48, 96, 129
 emplacement 86, 92
 enfants, esclaves 82, 99
ensemble > (*ã*)*sãm* 32, 74-75
 épenthèse 34-35
 épices 104, 106, 108

- érosion basilectale 121-122, 131
escales 77, 79, 83, 85
esclaves, esclavage (v. aussi *adultes, créoles, enfants*) 1-2, 80-82, 85, 87-94, 98, 103-111, 113, 115-116, 119, 134
esprit 33
et > é 74-75
étout v. *itou*
être 63, 66, 70, 131
eux, eux autres 50, 126
faire 48, 56, 58, 62, 71
Fattier, Dominique 63
Feuilly, Jean 84
FEW 32-33, 45-47, 49, 52, 54, 73-76
Filliot, J.-M. 76, 78, 80-82, 104, 108
finir, fin(i) (marqueur verbal) 55, 58, 62-65, 100, 130-131
Flacourt, Étienne de 2, 5, 76, 78
flexion verbale v. morphologie
flibustiers 80, 82, 85, 87, 90
Focard, Volcy 76, 121, 124-125, 127-130
forbans v. flibustiers
forme non-finie v. verbe
Fort-Dauphin 78, 80, 86, 90, 105
Foucherole 80, 84
Foulet, Lucien 44, 75
français approximatif 29, 46, 52, 94, 99-101, 113, 117, 119, 126-127, 129, 134
français colonial 41, 65, 96
français d'Amérique 46, 51, 57, 95, 97, 99-101
français dialectal 32-33, 47, 52, 54, 72-74, 76, 96
français du 17^e siècle 43-44, 51, 59, 75, 100
français marginaux v. français d'Amérique
français normé 46, 102
français populaire 57, 73-74, 95-96
français québécois/canadien 32-33, 73
français régional 32, 49, 68, 95-96
français tirailléur 47, 121
français zéro 101, 135
franco-créoles v. créoles français
françorin 84-85, 87
Fuma, Sudel 76, 103, 107-108, 111-112, 114-115, 117
futur 55, 58-59, 65, 100, 131, 134-135
Gadet, Françoise 73-74
gagner 68, 132
genre grammatical 37-38, 44, 53, 97, 100, 122, 134
Gerbeau, Hubert 108
Goodman, Morris 49, 68, 96
Gorée 104-105
Gougenheim, Georges 60, 65
Gousseau, Sylvie 113, 116
gradualiste, courant 28
graduel, développement 27-28, 45-46, 60, 66, 117-135
grammaire historique 119
grammaticalisation 38, 50, 61, 63-65, 123, 126, 130-131, 135
graphie 31-34, 119-120
Grevisse, Maurice 62, 64
Guinée 92, 99, 105
Haase, A. 41, 43-44, 75
habitants 80, 82-83, 85-90, 97, 108-110, 112
habitation, société d'habitation 28, 31, 83-94, 96, 100, 109, 117, 126, 133
haut : *au haut de* 75
Hazaël-Massieux, Guy 70, 128
Heine, Bernd 72
Henzmann, Paul 6, 29
Héry, Louis 33-34, 36-38, 40, 46-48, 50, 60-61, 63-65, 74, 118-128, 132
Hollandais, Néerlandais 77, 79, 82, 85, 89-90, 103, 106, 134
Honoré, Daniel 125
i (marqueur verbal) 55, 60-61, 101, 130
île de France v. Maurice
imparfait 61-62
Inde(s) 77-79, 82, 98-99, 102, 104-105
indéfini 47, 54
Indiens 81, 90, 92, 98, 104, 112
Indo-portugais, indo-portugais 81-83, 86, 88, 98
infinitif 4, 54, 57-59, 67, 100, 130
influence du français v. modèle français
instruction religieuse 1, 4-5, 111, 133
interrogatif 47, 53, 73
itou, étout 73
Jeanjean, Colette 65
Juneau, Marcel 32-33
Kaepelin, Paul 78-79
Kaufman, Terrence 113, 134
koïnè, koïnèisation 95-96
Kramer, Johannes 112, 133-134
Kriegel, Sibylle 70
Kriké Kraké 55, 64, 69, 123, 127, 129

- Kuteva, Tanja 72
là 45-46
la < l'a (marqueur verbal) 55, 57, 62-63, 68, 100-101, 130-131
La Bourdonnais v. Mahé de la Bourdonnais
La Cour de La Saulaie 80
La Haye v. Blanquet de la Haye
Lamboutiqui 81, 92
Launay, Gilles 81, 92
Lazaristes, Saint-Lazare 1, 6, 29, 40
lé < l'est 66-67, 100
Legras, Nicolas 89
les > lé 39, 122-124
Lescouble v. Renoyal de Lescouble
leu, leur 33, 44
Levasseur, Frédéric 29, 31, 34, 37-38, 46-47, 49, 52-53, 63, 65, 118-120, 122, 124-128, 130, 132
lexicalisation 36, 42, 120
lexique 31, 76, 96, 98-99, 102
lexique religieux 37, 42
li (article) 40, 122, 124-125
li (copule) 66-67, 131
li (pronom) 49, 60-61, 129
Lougnon, Albert 84, 87, 94, 103, 105-106, 111
Madagascar 2-3, 78-79, 81-82, 85, 88, 98-99, 102, 104-106
Mahé de la Bourdonnais 105-107, 113
Maillard de Tournon 95
Mailliot, Pierre 86-88, 93
Malgache, malgache 1-2, 5, 7, 52, 78, 80-83, 85-86, 90, 92, 94, 98-100, 102, 104, 106, 112, 121, 127
malice, faire 'coïter' 76
Marchello-Nizia, Christiane 32, 49
marmaïe 'enfant' 32, 76
marqueurs TMA v. morphèmes préverbaux
marrons, marronnage 80, 82, 91, 94, 104, 111
Martin, François 79-81
Mascareignes 77, 102, 104-108, 113, 121
Mascarin 77, 81, 99, 101
maski 74
masquein 74
Maurer, Philippe 133-134
Maurice, île 2-3, 28, 77, 83, 101-103, 105-109, 111, 127
mauricien v. créole mauricien
même 45, 47, 52, 74
menterië 'mensonge' 76
métis, métissage 81-83, 85-86, 88, 109-110
Michaelis, Susanne 57, 61
modèle français 30-31, 36, 38-39, 42-43, 48, 59, 67-68, 71, 134
moi, moïn, mouin 34, 48-49, 119, 127-129
Molière 32
monde, di monde 36, 42
morphèmes préverbaux 59-65, 130, 134-135
morphologie verbale 54-59, 66, 97, 130, 134
Mougeon, Raymond 97
mourir 59, 63
Mozambique 82, 99, 104-107
Mufwene, Salikoko S. 27, 84
mulâtre v. métis
Nairac (habitation) 114
nana, nanan 68-69, 131-132
nanni 73
napa 66-70, 131-133
narration, narratif 58, 61
nasalisation progressive 34, 49, 127
natalité 82, 89, 104
négation 61, 67, 69-70, 132, 134
Négresses v. esclaves
Neumann-Holzschuh, Ingrid 48, 51, 57, 95-96, 97, 100-101
Noirs v. esclaves
Noirs de pioche 113-114
nombre (catégorie grammaticale) 38-39, 44, 53, 122, 124, 134
non-fini v. forme non-finie
note, notre 32, 44-45
nous, nous autres 50, 126
numéral 44, 125
oi (diphthongue) 49, 119, 127-128
ordre des mots 51, 132
orthographe grammaticale 38
où, où ça, où ça que 53, 73-74
Ouidah 104-105
papiamento 112, 133
parlé, code 38, 46, 97
parsonne 32, 54
participe passé 57, 59, 68
pas 69, 132
passé 61-62, 68, 98
passif 70-71
pauvres Blancs v. petits Blancs
Payen, Louis 78, 80
Payet, Antoine 84-85, 87, 89, 93
Payet, J. V. 112, 114-116

Payet, Louise 86
 périphrases verbales 60, 62-65, 97, 100, 131, 135
 petits Blancs 109-110
 peuplement (v. aussi *démographie*) 80, 82, 94, 102, 109, 133
 phonétique v. prononciation
 Picoche, Jacqueline 32, 49
 pidgin 47, 134
 Pierozak, Isabelle 125
 plantation, société de 28, 83, 94-95, 102-115, 133
 pluriel, pluralité 31, 38-39, 100, 122, 135
 population v. peuplement
 Portugais, portugais 77, 81-82, 106-107, 134
 possession, possessif 38, 44, 50, 67, 125-126
pouvoir 56
 prépositions 48, 58, 75
 présent 57, 60-61, 67
 présentatif 68, 131-132
 produits d'exportation 84, 88, 104
 progressif, aspect 60
 pronoms 4-5, 46, 48-54, 60, 70
 pronoms clitiques 51, 97, 100, 134
 pronoms personnels 48-52, 66, 71-72, 96-97, 100, 126-129
 pronoms personnels, formes réduites (soudure) 48-50, 126, 128-129
 prononciation 31-35, 40, 96, 99-100, 119-120
 propriétés, grandes 112-114, 118
 propriétés, petites 93-94, 109, 111, 113, 116, 119
 Pusch, Claus 60
quand, quand que/qui 73-74
que 53, 73
qué, quel 34, 47, 53
 québécois v. français
quelqu'un > keken 54
quelque > kek 33, 47
qui > ki 47, 53, 73
quoi, quoi ça 53
 rafraîchissements 77, 79, 104-105
 ravitaillement v. rafraîchissements
 réanalyse 97, 100, 130, 123
 recensements v. démographie
 recette de sorcière 102
 réfléchi 48, 70-71
 refrancisation 129
 régional v. français
 Regnault, Étienne 79, 80
 relatif, pronom 53
 religieux v. lexique
 religieux, contextes 45, 53
 Renoyal de Lescouble, Jean-Baptiste 116-117, 123
 Rens, L. E. 27-28
 reprise du sujet 61, 97, 100, 130, 135
 Réunion (nom de l'île) v. Bourbon
 révoltes 80, 86, 90-91, 108
rien 54
 Robert, Pierre 88-89
 rupture de transmission 113
 rupture partielle 134
sa, sava v. va
sacabir 76
saclave 76
 saillant 47, 97, 100
 Saint-Jacques Fauquenoy, M. 46
 Sakalaves 76
 San Thomé 81
sanger 33
 schwa v. *e* instable
 Sénégal 105
 serviteurs v. domestiques
 seychellois v. créole seychellois
 Siaram, Louise 85-86, 93
 Siegel, Jeff 96
signeur 33
siputer 76
 société bourbonnaise 109-113
 société d'habitation v. habitation
 société de plantation v. plantation
 Sokol, Monika 65
 sranan 28
 Staudacher-Valliamée, Gillette 5-7, 29, 31, 37, 46-47, 55, 62, 68, 72, 76, 101, 120, 122, 124, 127, 130-131
 stila, stella 52-53
 substrat 52, 99, 121-122, 127
 sucre v. canne à sucre
 survivances v. archaïsmes
sus 33, 75
 Syea, Anand 51
 syntagme figé 36, 37
tant seulement 73
té, té i (marqueur verbal) 55, 63, 66, 130-131
 thème verbal 54-55, 60, 134
 Thomason, Sarah G. 113, 134
 Thurot, Charles 32
toi 49, 61, 128-129

tous les > tou lé 39
 Toussaint, Auguste 102, 106, 108-110
tout, tous 47-48, 54
touti sorte de 34, 47
 traite 2, 82, 94, 103-104, 108, 112-113
tretous, tertous 54
 troncation de formes verbales 57-58, 130
 universelles, tendances 72
va (non va, ouï va) 73
va, sa, sava (marqueurs verbaux) 65, 131
 Valdman, Albert 28
 Valli, André 41
 variation 33, 43, 45, 49, 59-60, 96, 101, 118-119, 121-122, 124, 126-127, 129, 131
 Vauboulon 80
 Vaughan, Megan 5, 7
 Vaxelaire, Daniel 83-84, 86, 90-91, 102-103, 106-111, 113, 116-117
venderdi 33
 verbe, forme courte 55-60, 130, 134
 verbe, forme longue 55-60, 62, 130, 134
 verbe, forme non-finie / non-marquée 57-59, 61, 65, 130
 verbes modaux 58
 Véronique, Georges Daniel 51, 133
 Villers, M. de 84, 88, 90, 95
 Vinson, A. 40, 127
vouloir 56
vous, vous autres 49, 61, 126-128
 Wanquet, Claude 103, 106, 110, 113
 Wiesmath, Raphaële 60, 95, 101
 Wildman, Marie Anne 89-90
 Zink, Gaston 32
 zones de faiblesse 51
zot, <z'aut> 50, 125-127

La *Profession de Foy en jargon des Esclaves Nègres* et le *Petit Catechisme de l'Isle Bourbon tourné au Style des Esclaves Nègres*, écrits dans les années 1760 par le missionnaire Philippe-Albert Caulier C.M., étaient inconnus jusqu'à leur découverte récente par l'historienne Megan Vaughan. L'analyse linguistique qui accompagne la présente édition de ces textes montre que le « jargon des Esclaves Nègres » peut être considéré comme première étape du développement graduel d'un créole à l'île Bourbon, qui se forme dans la « période de plantation », depuis l'essor économique et démographique déclenché, vers 1725, par l'introduction du café jusqu'à l'abolition de l'esclavage en 1848. Dans le parler des esclaves dont use le R.P. Caulier pour leur instruction religieuse, certains traits qui caractérisent le créole réunionnais – et qui le distinguent des autres créoles français – sont déjà acquis, d'autres se dessinent ou ne sont pas encore attestés. L'aperçu de l'histoire de la Réunion dans la deuxième partie du livre se propose d'expliquer le caractère exceptionnel de ce créole qui est le seul parmi les franco-créoles à se présenter sous forme d'un continuum et dont les structures grammaticales sont restées plus proches de celles du français.

